TRENTE-HUITIÈME ANNÉE N° 11 432 — SAMEDI 31 OCTOBRE 1981

Le prix de référence du pétrole brut fixé à 34 dollars le baril

LIRE PAGE 28

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,20 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Le conflit tchadien

M. Goukouni Oueddeï exige le retrait « immédiat » des forces libyennes de N'Djamena

Un coup de poker

Le dossier tchadien se révèle, au même titre que celui du Centrafrique, l'imbroglio le plus déroutant que doive démêler Paris. A moins que la France, en effet, ne se désintéresse d'un pays à l'histoire duquel elle est étroitement liée — pas toujours à son honneur, — l'occupation d'une grande partie de ce territoire par des troupes libyennes depuis plus d'un an posait un problème pratiquement insoluble.

Après des mois de consultations et non sans hésiter, M. Mitterrand a décidé d'appuyer les décisions de l'Organisation de l'unité africaine, prises en juillet à Nairobi, notamment en faveur de l'intervention d'une force interafricaine susceptible de contraindre, sans que ce soit là un objectif avoué, les forces libyennes à un rapatriement progressif. Depuis, tous les efforts de Paris ont tendu dans cette seule direction : renforcer une volonté panafricaine, indécise au départ, de constituer un « corps de paix » qui permettrait au Tchad de se reconstruire.

C'est cette logique que M. Cot, ministre délégué à la coopération et au développement, a défendue jeudi devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Le Nigéria et le Sénégal avaient déjà proposé d'envoyer des contingents au Tchad. L'Algérie et même l'Egypte se sont engagées à leur donner des facilités. Paris avait, pour sa part, offert, avec l'approbation de Washington, un soutien logistique à ces troupes.

Les événements de ces derniers jours, y compris bien entendu l'appel du président Goukouni Oueddeï à un retrait « total », avant le 31 décembre, de toutes les forces libyennes du territoire tchadien, ne peuvent que confirmer les Français dans leur détermination.

Voilà donc le colonel Kadhafi apparemment au pied du mur, puisqu'il s'est à plusieurs reprises engagé à retirer ses troupes au cas où N'Djamena le lui demanderait. On peut toutefois s'interroger : M. Goukouni Oueddeï a-t-il les moyens d'imposer sa volonté au puissant protecteur sans l'intervention duquel il n'aurait jamais pu chasser M. Hissène Habré et ses partisans de N'Djamena l'an dernier ? Après tout, Tripoli pourrait s'accommoder d'une garnison de l'O.U.A. dans la capitale tchadienne, pour peu qu'il s'agisse de l'« habillage » panafricain d'une situation assurant son contrôle du « glacis tchadien » auquel le colonel Kadhafi semble tenir.

Le coup de poker de M. Goukouni Oueddeï doit plonger Tripoli dans l'embarras. Obtempérer, même partiellement, ne serait guère glorieux pour les Libyens. Mais manipuler de nouveau le personnel gouvernemental de N'Djamena semble, du moins dans l'immédiat, une opération tout aussi désagréable pour le colonel Kadhafi.

Tout en étant « surpris » de voir l'épreuve de force s'engager si vite, les Français l'avaient visiblement souhaitée. Peut-être en ont-ils hâté la venue en envoyant au président Goukouni Oueddeï des armes en quantité au demeurant très limitée.

Si la Libye, qui en a bien évidemment les moyens, décide de briser la résistance d'un chef d'Etat nationaliste osant lui tenir tête, elle sera contrainte à jeter le masque et à se comporter non plus en alliée mais en puissance occupante.

Le gouvernement tchadien a demandé, dans la nuit du 29 au vendredi 30 octobre, le retrait total, avant le 31 décembre, des troupes libyennes stationnées sur son territoire. Le communiqué, publié à l'issue d'un conseil des ministres présidé par M. Goukouni Oueddeï, précise que ce retrait doit être « total et immédiat pour N'Djamena et le Chari-Baguirmi », *préfecture située juste au sud de la capitale tchadienne.*

Au Quai d'Orsay, on indiquait vendredi, en fin de matinée, que le gouvernement français se contenterait de prendre « bonne note » *de la décision tchadienne, l'objectif de la France demeurant, comme l'avait indiqué la veille M. J.-P. Cot, ministre délégué à la coopération et au développement, le règlement du conflit grâce à l'intervention d'une force interafricaine de paix.*

La décision du GUNT (Gouvernement d'union nationale de transition) est intervenue après le départ du commandant Jalloud. Le « numéro 2 » libyen avait rencontré à trois reprises le président Goukouni Oueddeï au cours d'un séjour à N'Djaména qui avait été à l'origine d'une très nette tension. Selon le communiqué du conseil des ministres, les autorités libyennes seront consultées pour fixer, d'un commun accord avec une commission ministérielle créée à cet effet, les modalités du départ de leurs troupes évaluées, de source française, à plus de dix mille hommes dans l'ensemble du pays.

Auparavant, M. Goukouni Oueddeï avait opposé un « *démenti cinglant* » aux rumeurs selon lesquelles un coup d'Etat aurait été préparé par son ministre des affaires étrangères, M. Acyl Ahmat, avec l'appui des forces libyennes. Dans un communiqué, le gouvernement s'était élevé contre des « *mensonges destinés à semer le désordre en son sein* ».

J.-C. P.

(Lire la suite page 6).

La crise du C.N.R.S.

Le président et plusieurs membres du Conseil donnent également leur démission

Le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) est décapité. Après la démission, mercredi 28 octobre, de son directeur général, M. Ducuing, c'est le président, M. Charles Thibault, qui a présenté jeudi 29 octobre sa démission à M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie. Sont également démissionnaires plusieurs des six membres scientifiques du Conseil qui administre le C.N.R.S. Trois au moins ont déjà envoyé leur démission et il ne paraît pas impossible que tous renoncent à leurs fonctions.

Tous les démissionnaires sont d'accord pour juger inacceptable que le ministre — même s'il en a juridiquement le droit — nomme lui-même les directeurs scientifiques qui assistent le directeur général.

Rappelons que, au départ de cette crise (*le Monde* du 30 octobre), il y a la volonté de M. Chevènement, exprimée mardi dernier, d'obtenir la démission du directeur scientifique chargé des sciences sociales, M. Christian Morrisson. Simultanément, M. Chevènement chargeait M. Ducuing, directeur général du C.N.R.S., de proposer en son nom au conseil le remplacement de M. Morrisson par M. Maurice Godelier.

Le premier est un économiste libéral, le second un anthropologue de tendance marxiste — mais non pas membre du parti communiste comme cela a été parfois dit. M. Ducuing a estimé que le choix de ceux qui sont ses collaborateurs directs devait lui revenir, et a tiré les conséquences de ce désaccord de principe.

La cascade de démissions qui a suivi la sienne montre que son sentiment est largement partagé : le directeur général suggère les nominations, le conseil discute — ce qui suppose que des dossiers sur le candidat proposé lui soient fournis —, le ministre enfin décide : ne pas procéder ainsi revient à transformer les sections scientifiques du C.N.R.S. en divisions du ministère et fait bon marché de l'autonomie de cet organisme de recherche.

MAURICE ARVONNY.

(Lire la suite page 12.)

L'héritage des prisons

par JOSYANE SAVIGNEAU

La colère des détenus, qui s'entassaient à près de quarante-deux mille pour vingt-huit mille places lorsque M. Mitterrand est arrivé au pouvoir, n'a pas engendré d'explosion de révolte dans les prisons, comme on le craignait pour l'été. Les quelque six mille cinq cents libérations intervenues depuis le 14 juillet, en application de la loi d'amnistie et des grâces présidentielles, y sont pour beaucoup. Ces gestes ne sont cependant que des mesures de première urgence. Outre qu'ils ne règlent pas de manière satisfaisante le problème du surpeuplement, ils ne dispensent pas d'une réflexion sur la prison devant aboutir à la mise en place d'une politique pénitentiaire.

La réinsertion elle-même nécessite une réflexion comme l'a illustrée — de manière dramatique — l'assassinat d'un aumônier de prisons par un ancien détenu qu'il hébergeait. *(Lire page 32).*

En 1974, à l'aube du septennat précédent, on n'avait pas su éviter la révolte des détenus. On leur avait alors promis puis donné une réforme pénitentiaire qui mettait l'accent sur l'individualisation des peines, la diversification des régimes de détention, la nécessité des permissions de sortir. Mais très vite on en était revenu, dans les faits puis dans la loi, à des modalités d'exécution des peines beaucoup plus strictes

(Lire la suite page 11.)

Les relations C.G.T.-C.F.D.T.

La polémique entre MM. Fiterman et Maire accentue les divisions des deux centrales

La grève de 24 heures déclenchée le 28 octobre dans le secteur bancaire a été diversement suivie. Des débrayages ont eu lieu le même jour à l'Agence nationale pour l'emploi, à la R.A.T.P. et une grève reconductible a été déclenchée dans les caisses d'épargne de l'Ecureuil.

Chez Renault-Billancourt, la situation est redevenue normale après la levée du chômage technique et le redémarrage de la chaîne dans l'atelier 74 (quatre mille cent cinquante salariés, montage des R-4), après deux semaines de grève.

Cependant, la polémique entre M. Fiterman et la C.F.D.T. fait monter le ton entre cette centrale et la C.F.D.T. fait monter le ton entre cette centrale et la C.G.T., de même que s'accentuent les divergences de comportement des deux centrales vis-à-vis du gouvernement.

Première manifestation de portée nationale lancée depuis un mois, la « journée d'action » des employés de banque n'a pas paralysé ce secteur d'activité et a plutôt souligné les divisions syndicales. L'unité, en effet, n'a pu se faire sur des objectifs aussi mobilisateurs que la réduction des horaires et l'amélioration des conditions de travail. Les consignes sont restées « parallèles », celles de la C.G.T. d'un côté et de l'autre celles de la C.F.D.T., de F.O. et de la C.F.T.C., sauf exceptions localisées.

De pareilles discordances ne pas exceptionnelles dans les relations intersyndicales.

JOANINE ROY.

(Lire la suite page 30.)

POINT

Culture non marchande

Il serait vain de chercher ce qui a convaincu en dernière instance, quelques heures avant le gong fatal, le président de la République d'exonérer les œuvres d'art de l'impôt sur la fortune. Tant il est vrai que tous — tous ceux au moins qui ont affaire au marché complexe de l'art — s'inquiétaient des conséquences d'une telle mesure. Des conséquences sur lesquelles il est inutile de revenir, sinon pour réaffirmer qu'elles auraient considérablement affaibli le marché légal et suscité un abondant marché parallèle rendant improbable la portée de l'impôt. Cela pour son aspect économique.

C'est l'aspect culturel, et de l'impôt auquel on vient de renoncer et de la décision de M. François Mitterrand, qui semble devoir retenir l'attention.

Le problème de la définition d'une « œuvre d'art » continue sans doute de se poser : quels seront les objets susceptibles de relever de l'art et d'échapper à l'impôt ? S'agira-t-il des « œuvres d'art originales », telles que les définit le décret du 10 juin 1967 ? Un meuble de Boulle ou simplement un beau meuble anonyme seront-ils plus imposables qu'une œuvre de grand ou de petit peintre ? En tout cas, les critères de valeur marchande ou esthétique, les fluctuations de la renommée, de la mode, le fait encore que la possession d'une œuvre ne signifie nullement que l'on soit « fortuné », tout cela rendait plus qu'aléatoire l'équité d'un tel impôt. Il devenait une taxe sur le goût, sur l'intelligence, sur la passion. Ce qu'évite l'augmentation de la taxe sur les transactions puisqu'elle frappe le marché de l'art, et non l'art. Il conduisait la culture à n'être plus que marchandise, ce qu'elle n'est pas exclusivement, croit-on savoir.

C'est là l'aspect fondamental de la décision de M. Mitterrand. Elle évite aux artistes, morts ou vivants, la douloureuse perspective d'être réduits à leur valeur vénale.

(Lire pages 8 et 9.

AU JOUR LE JOUR

VALEUR

Les petites gens sont rassurés. L'impôt sur la fortune épargnera les objets d'art. Certains avaient déjà remisé en lieu sûr le coucou suisse (Lucerne 1954), le buffet Henri II, la commode genre anglais (Barbès 1963), le cartel Big Ben 1958 (réparé 1969) et tant d'autres créations de l'art populaire qui, pour eux, n'avaient pas de prix.

Ils avaient tort de s'inquiéter : demain, comme hier, les riches décideront de la valeur des choses. Entre eux.

BRUNO FRAPPAT.

Qui dissuade quoi ?

par ANDRÉ FONTAINE

L'Europe, de nouveau, a peur de la guerre. Il y a de quoi : le monde, à chaque minute, dépense, pour s'armer 5 millions de francs d'aujourd'hui, un demi-milliard de centimes. Et l'on nous explique que ce *n'est* pas assez. Comme personne ne semble en mesure d'inverser le courant, on comprend que les pacifistes s'agitent et que des dizaines de milliers de jeunes et de moins jeunes manifestent à leur appel contre l'Apocalypse. Malheureusement, ils ne sont pas d'accord entre eux, comme le prouve l'absence, au rassemblement de la porte de Pantin, de nombre d'organisations pour le désarmement. Il y a ceux qui pensent que certaines *armes* sont bonnes ou mauvaises, selon qu'elles appartiennent à un camp ou à un autre, selon qu'elles sont *nucléaires ou pas*, et ceux qui se refusent à faire la différence. Ceux qui se déchaînent contre la seule bombe à neutrons, en oubliant que chacun des deux cent cinquante SS-20 soviétiques déjà en service a *une puissance de feu neuf cents fois supérieure*. Ceux qui préconisent un désarmement mutuel et équilibré, et les « unilatéralistes », *prêts à prendre le risque de faire* le premier pas, en oubliant que M. Carter n'a pas été précisément payé de retour lorsqu'il a renoncé au bombardier B-1, à la bombe à neutrons et aux antimissiles.

Dans le débat en cours, chacun jette à la tête de l'autre des arguments d'autant plus frappants qu'ils sont *partiels et* que la technicité du sujet décourage beaucoup d'y regarder de plus près. A lire, et plus encore à entendre certains commentaires *inspirés* par les récents propos de M. Reagan sur l'éventualité d'une guerre nucléaire limitée à l'Europe, on peut d'ailleurs s'interroger sur le degré de connaissance du problème qu'ont leurs auteurs. Comme *dans* bien d'autres cas, pourtant, l'affaire peut se résumer à quelques propositions simples.

1) *En tout état de cause, ce qu'on appelle « la dissuasion nucléaire » dissuade moins l'agression que le recours aux armes stratégiques*, autrement dit, à celles qui menacent le territoire de l'une des superpuissances.

(Lire la suite page 4.)

«LE FAUSSAIRE», UN FILM DE VOLKER SCHLONDORFF

La mort comme une habitude

Le Faussaire, c'est d'abord le portrait d'une ville martyrisée. Toute la folie des hommes, leurs haines ressassées, leurs idéologies fratricides, l'atroce absurdité de leurs combats, toute cette folie concentrée sur quelques kilomètres carrés. Une ville innocente, longtemps paisible, que la nuit transforme en fournaise, en brasiers, en bûchers, et qui, le jour venu, s'obstine à retrouver, au milieu de ses ruines — et malgré les coups de feu des tireurs isolés, — sa douceur orientale. Car on vit à Beyrouth, on y travaille, on y boit encore l'arak aux terrasses des cafés, on y joue (et les enfants, sous le soleil, imitent les gestes des combattants de la nuit), on y prie, on y rêve à la paix, à l'amour. Heures de répit pendant lesquelles les frontières s'abolissent, tandis que ceux qui vont tuer et ceux qui vont mourir fourbissent leurs armes.

Film sur Beyrouth, mais également sur un homme, un journaliste allemand (Bruno Ganz est parfait dans le rôle) envoyé là pour rendre compte des événements. Georg Laschen a quitté l'Allemagne sans regrets.

JEAN DE BARONCELLI.

(Lire la suite page 21.)

Demain

LE MONDE DIMANCHE

LA DÉMOGRAPHIE CHINOISE

Un dossier d'Henri Leuwen

Le Monde

idées

L'AVENIR DU FRANÇAIS

Le Conseil de la langue française du Québec organise, du 1er au 3 novembre, à Montréal, un colloque sur l'avenir du français dans les publications et les communications *scientifiques et techniques*. Le professeur Bénichoux juge que l'usage dans ces domaines de la langue anglaise — ou plutôt, comme il écrit, « usaïque » (pour U.S.A.-ïque) — est à la fois nécessaire, injuste, insuffisant et dangereux, et il suggère une action à *long terme* pour rééquilibrer la place du français. Le professeur Sandoz pense que l'important est de *diffuser les résultats* de la recherche française, même s'il faut pour ce faire utiliser l'anglais. Jean-Pierre Delarge estime que l'avenir du français *se joue en Afrique noire*, et Gabriel Matzneff montre ce qu'ajoute de jeunesse à sa prédication la toute récente traduction en français de l'œuvre *de saint* Isaac le Syrien.

De Babel à Montréal

par R. BENICHOUX (*)

LES constructeurs de la tour de Babel avaient déjà une seule langue, mais ils voulaient, en plus, *la connaissance scientifique*. Plusieurs milliers d'années plus tard nous nous retrouvons dans la situation *exactement inverse*. Nous avons les connaissances, ou du moins nous croyons les avoir, mais nous n'avons plus la même langue. Et nous voulons la retrouver pour mieux transférer nos connaissances. Certains prétendent que la langue anglaise peut devenir cette langue unique. Nous voulons prouver que, si elle est généralement nécessaire dans le transfert de l'information scientifique, son usage exclusif est injuste, insuffisant et dangereux.

L'usage de la langue anglaise est *nécessaire*. Un chercheur de haut *niveau aura plus de chances de trouver un interlocuteur aux Etats-Unis* qu'ailleurs. Cet anglais « usaïque » est aussi une précieuse langue instrumentale et auxiliaire qui permet un accès facile à des langues et *des écritures difficiles* : langues scandinaves, slaves, japonaises, etc.

L'usage de l'anglais est *injuste*. Non pas seulement parce qu'il a pris la place du français, de l'allemand ou du latin, mais parce que, à mérites scientifiques égaux, un anglophone maternel sera toujours plus à l'aise qu'un anglophone d'occasion. Qui n'a pas constaté, pour le déplorer, que dans les congrès scientifiques internationaux, seul lieu d'échange vivant, les anglophones maternels étaient ceux qui prenaient le plus souvent la parole dans les discussions ? L'honnête homme et l'honnête universitaire, au vingtième siècle, peuvent lire ou parler au moins deux des langues courantes : *allemand, français, espagnol*, italien... Est-il juste que nos collègues américains ou britanniques *soient privés du plaisir d'améliorer* leurs acquis linguistiques ? Est-il juste que l'anglais, langue auxiliaire *nécessaire, devienne exclusive, au* risque d'interdire aux nationaux l'accès aux travaux de leurs compatrio*tes, comme c'est le cas, par exemple*, du vaccin contre l'hépatite B, mis au point et expérimenté en France ?

Des zones ignorées

L'usage de la langue usaïque est *insuffisant*. Elle ne couvre qu'une *partie de la production de l'univers* scientifique. Les zones ignorées, globales ou ponctuelles, le sont sur des *critères aléatoires de choix, par les grands organismes* d'archivage et de retrouvage internationaux, dont les *plus importants sont* aux Etats-Unis. Les revues usaïques et les autres revues anglophones passent avant les *revues non anglophones. Bien sûr*, au moins théoriquement, les écrits répertoriés sont traités sur un pied *d'égalité. Mais pratiquement il n'en* n'est pas de même : les écrits non anglophones sont peu lus et rarement *référencés par* d'autres auteurs. Une première conséquence est qu'une partie de la recherche mondiale est *occultée*, et *inutilisable par* la communauté scientifique. Qui n'a pas, d'autre part, connaissance de *recherches publiées aux Etats-Unis*, qui ne sont que la duplication, sans les citer, de recherches antérieures, *même publiées en anglais mais en* dehors des Etats-Unis ?

L'usage exclusif de la langue *usaïque est dangereux. Pour la raison* réitérée qu'il prive les nationaux de l'accès direct à certaines découvertes de leurs propres compatriotes. Les diverses nations, car il ne s'agit pas que de la langue française, risquent de subir une domination culturelle, scientifique, économique et à la limite politique.

Mais, plus que les nations, c'est la communauté scientifique internationale qui devrait s'inquiéter de l'usage exclusif de la langue anglaise. N'écrire et ne lire qu'en anglais c'est s'enfermer dans un véritable ghetto. Qui ne se souvient de ce qu'on a appelé, en 1958, l'effet Spoutnik : ceux qui ne lisaient que l'anglais et pas le russe, n'avaient pas pu prévoir l'imminence de son lancement. Il en est de même pour de nombreux pays et de nombreux domaines. Mais l'exemple le plus impressionnant est celui du Japon, dont moins de 20 % des dix mille titres publiés sont appréhendés par les services d'analyse et d'indexation américains.

S'il faut accepter, actuellement, *que la langue anglaise serve de* langue auxiliaire dans le transfert de l'information scientifique, il ne faut *pas qu'elle devienne exclusive. Il ne* faut plus que son arrogance ignore le plus grand nombre, écrase les *timides et les chercheurs qui sont* linguistiquement éloignés. Il faut entamer maintenant une modeste *mais ferme démarche, à petits pas*, pour rééquilibrer la place du français (et des autres langues).

A court terme, il faut d'abord faire cesser les pratiques les plus choquantes. Les congrès internationaux en France devront être bilingues, comme l'a demandé l'Académie de médecine. Les auteurs francophones seront invités, et même fortement incités, s'ils appartiennent à des organismes publics, à ne publier en anglais qu'après *avoir* au *préalable* publié au moins une courte note en français. Enfin et surtout, il faut améliorer la qualité des publications scientifiques françaises et prendre en compte les recommandations du Collège français de rédaction et de communication médicale et de l'ANSULF (Association nationale des scientifiques pour l'usage de la langue française) :

1) Institution réglementaire, dans chaque université ou grande école, d'un enseignement obligatoire de la rédaction et de la communication scientifiques ;

2) Encouragement, sous diverses formes, de séminaires d'éditologie, réunissant les responsables de journaux scientifiques français pour les sensibiliser à la nécessité de l'amélioration continue de la qualité de leurs revues.

3) Institution d'un Prix national de l'édition scientifique française, récompensant la qualité de présentation d'une revue scientifique et son rayonnement en France et hors de France ;

4) Obligation pour les auteurs de rémunérer les revues dans lesquelles ils publient, avec comme conséquence des articles plus courts, des revues mieux gérées et de meilleure qualité.

Le long terme est plus ambitieux. La publication des articles nationaux, en jouant le rôle de vitrine, incitera les étrangers à connaître en profondeur et en français les détails de nos recherches. Il faudra surtout développer considérablement l'accueil des stagiaires étrangers et déclencher pour la francophonie le phénoménal drainage que la loi Fullbright a procuré aux Etats-Unis.

Ce n'est qu'avec un programme patient mais ambitieux que nous pourrons accepter une anglophonie limitée, juste et courtoise, éviter une anglomanie dévastatrice et rééquilibrer la place du français dans le concert scientifique universel.

(*) Professeur à la faculté de médecine de Nancy, président du Collège français de rédaction et de *communication médicale*.

Contre la confusion des genres

par DANIEL SANDOZ (*)

M. *CHEVENEMENT* part en croisade pour la défense du français en tant que langue scientifique internationale. Il ne fait en cela que reprendre les thèmes qui fleurirent voici vingt ans... sous les gouvernements gaullistes.

Les scientifiques français qui se déplaçaient dans les congrès internationaux à cette époque se souviennent qu'ils devaient parler français. Ils se souviennent aussi que les salles de conférences se vidaient de leurs auditeurs, dès que l'orateur commençait à parler en français. Le ministre de la recherche scientifique semble vouloir l'ignorer. Il souhaite recommencer une expérience qui fut un échec et qui, dans le contexte international actuel, ne peut être qu'un nouvel échec.

Les travaux français, quelles que soient leurs qualités, sont quantitativement peu importants. *Six pour cent seulement* de l'ensemble des publications mondiales proviennent des laboratoires français, *dans le domaine* de la physico-chimie (1). Pour ce qui est de la biologie, la plus grande partie *des travaux de pointe* est réalisée aux Etats-Unis, et cela pour deux raisons : les chercheurs américains sont très nombreux et le budget consacré à la recherche est très important.

En France, la recherche scientifique a cessé de progresser durant le précédent septennat. La recherche universitaire (très développée dans les autres pays) a été complètement désorganisée par Mme Saunier-Seïté. Les crédits parvenant aux laboratoires de recherche fondamentale (de l'Université ou du C.N.R.S.) n'ont cessé de décroître depuis dix ans. La diminution du recrutement de nouveaux chercheurs a entraîné un vieillissement spectaculaire des milieux scientifiques français, particulièrement frappant dans les universités.

La recherche fondamentale française a donc besoin d'un renouveau. C'est sans doute le sens des assises nationales de la recherche organisées par le gouvernement et qui auront lieu en janvier 1982.

Le renouveau de la recherche française risque d'être entravé par une regrettable confusion des genres. La recherche scientifique n'a pas pour but d'exporter la langue et la culture d'un pays. Elle doit augmenter les connaissances, connaissances qui ne doivent pas avoir de frontières.

Est-ce céder à l'impérialisme linguistique anglo-saxon que d'admettre *que l'anglais est la* langue comprise par l'ensemble de la *communauté scientifique* internationale ? Les Américains ne lisent pas les articles en français, *mais bien peu de scientifiques* français lisent les articles écrits en allemand, en espagnol, *en italien*, en russe, en japonais, etc. Où commence l'impérialisme ?

L'anglais est la langue dans laquelle les scientifiques du monde entier peuvent se comprendre. Les Français regrettent évidemment que ce ne soit pas le français, les Allemands que ce ne soit pas l'allemand, etc. L'important est que les scientifiques de tous les pays puissent communiquer entre eux. Ils peuvent le faire en anglais sans pour autant perdre leur identité culturelle.

Si les déclarations du ministre de la recherche sont discutables sur le fond, elles sont consternantes sur la forme. Il est inquiétant qu'un ministre socialiste, chef de file du CERES, adopte une attitude technocratique et autoritaire, en voulant imposer ses vues aux scientifiques sans les consulter.

Le ministre déclare, en effet, que son ministère ne soutiendra plus techniquement ou financièrement *« l'organisation en France de manifestations internationales qui seraient annoncées et qui se dérouleraient exclusivement en langue étrangère »* (2). Les scientifiques qui organisent les congrès seraient-ils des gamins irresponsables que l'on prive de sucette s'ils ne sont pas sages ?

La traduction simultanée proposée par M. Chevènement est lourde et onéreuse. Il est difficile de trouver des traducteurs pouvant assurer la traduction fidèle et rapide du jargon scientifique. Il est à craindre que l'augmentation du budget de la recherche scientifique ne soit gaspillée inutilement dans de telles opérations.

Les chercheurs français se doivent de diffuser leurs résultats dans un monde scientifique où la concurrence est de plus en plus rude. Les obliger à parler en français dans les congrès internationaux et à publier en français leurs résultats, c'est isoler la recherche française du reste du monde.

La langue et la culture françaises doivent certes être défendues, mais seulement si cela ne nuit pas à la production française, scientifique ou industrielle. Renault ne vend pas ses voitures aux Etats-Unis avec des modes d'emploi rédigés en français. Il en va de même pour la *diffusion* de la recherche scientifique française.

Il *est étonnant de voir un* ministre progressiste défendre des thèses d'un autre temps.

(*) Professeur de biologie cellulaire à Paris-VI, rédacteur en chef de *Biology of the Cell*, revue scientifique internationale éditée en France.

(1) « La Lingua Franca », par Paul Caro (*le Monde du 30 septembre*).

(2) *Le Monde daté 27-28 septembre*.

Geneviève, Syméon et Isaac

par GABRIEL MATZNEFF

DANS un *ermitage* orthodoxe de la région parisienne se trouve une chapelle dédicacée à sainte Geneviève de Paris et à saint Syméon le Syrien. Cette double dédicace fait mémoire d'un *des* plus anciens témoignages du rayonnement spirituel de la France, qui est *l'influence que*, par l'intermédiaire de pèlerins gaulois, la protectrice de Paris exerça *sur l'illustre contemplatif* qui, brûlé par le désir de la beauté divine, fut une des gloires du monarchisme arabe.

Les reliques de sainte Geneviève ont été, sous la Révolu*tion française, jetées* à la Seine, et, au Djebel Seman, seules quelques ruines (1) rappellent *le souvenir du monastère où* vivaient cinq cent trente moines et de la basilique dont l'incomparable beauté n'était égalée que par celle de Sainte-Sophie de Constantinople. Pourtant, ces *deux grands témoins de l'absolu* demeurent vivants dans le cœur des fidèles du monde entier, *et chaque jour des prières s'élèvent*, en français, en arabe, en grec, en slavon, au pied de leurs saintes icônes.

Un autre flambeau du christianisme arabe est saint Isaac de Ninive, cet écrivain syrien du septième siècle, qui a profondément marqué l'orthodoxie grecque et russe. Voilà des années qu'un de mes livres de chevet est la petite plaquette des *Sentences* de saint Isaac le Syrien, éditée par les soins de Jean Balzon, directeur de la revue théologique *Contacts* (2), et dont les fulgurations ne cessent pas de me bouleverser : *« Quand tu vois ton frère en train de pécher, couvre-le du manteau de ton amour. »*

Et voici qu'aujourd'hui paraît la traduction française intégrale des *Œuvres spirituelles* (3) de saint Isaac le Syrien, dans la collection « Théophanie », que dirige *Olivier Clément. C'est* grâce à la volonté conjuguée des moines du monastère de *Stavronikita*, au mont Athos, et des bénédictins de Saint-Benoît-sur-Loire que cette entreprise *monumentale a pu être menée* à son terme. Le traducteur, le poète et théologien orthodoxe *Jacques Touraille, nous avertit* avec modestie qu'il ne s'agit pas d'une édition critique et *que les érudits spécialistes du* syriaque ont encore du pain sur la planche. Il n'en demeure pas *moins que cette première intégrale* de saint Isaac le Syrien en langue française existe *désormais et qu'elle est appelée* à jouer un rôle décisif dans le destin spirituel de la France *et des pays francophones*.

« C'est un livre pour temps de détresse », écrit Jacques Touraille ; et dans sa belle préface, le Père Basile, supérieur du monastère de Stavronikita, écrit qu'un moine grec contemporain, le staretz Jérôme d'Egine, mort en 1966, recommandait à quiconque n'avait pas d'argent de s'en aller mendier sur les chemins, de rassembler la somme nécessaire et d'acheter le livre de saint Isaac. De fait, sur la délivrance des forces mauvaises *qui alourdissent l'âme, sur l'action* et la contemplation, sur la solitude et la communion, sur le grand art de la sobriété vigilante, sur l'humilité du cœur, sur l'amour dont la nostalgie nous poursuivra jusqu'en enfer, saint Isaac le Syrien est un maître, un guide, un éveilleur inégalable. Voici son enseignement, revêtu, dans la langue de sainte Geneviève, d'une jeunesse toute nouvelle. Ne passez pas à côté de cette rencontre.

(1) Cf. *le Carnet arabe*, La Table Ronde, 1971.

(2) 43, *rue du Fer-à-Moulin*, 75005 Paris.

(3) Editions Desclée de Brouwer, 1981.

Là où se joue l'avenir

par JEAN-PIERRE DELARGE (*)

L'AFRIQUE noire francophone compte aujourd'hui 100 millions d'habitants, à la fin du siècle ils seront 190 millions.

On estime que, si 88 % de la population est actuellement alphabétisée, *25 %* de celle-ci — soit plus ou moins 25 millions — constitueront en l'an 2000 des francophones au sens plein du terme.

Le français est, pour ces peuples *aux frontières rectilignes dessinées* à Berlin en faisant litière des ethnies, la langue de communication et la *langue internationale. Si nous n'y* prenons garde, si nous ne gagnons pas la bataille du français, pour *l'Afrique noire comme pour l'Inde* et... pour l'Europe des Communautés ce sera l'anglais qui triomphera : *450 millions d'anglophones sur tout* le continent africain coexisteront à la fin du siècle avec 270 millions de *francophones, Maghreb compris*.

Or que faisons-nous pour défendre et propager nontre langue ? Peu, très peu.

Nos attachés commerciaux sont plus préoccupés, comme me l'expliquait l'un d'eux et non dans un des moindres pays, de vendre des Alouette que des livres.

Nos conseillers culturels sont requis aux sommets, ou offusqués que je demande de voir figurer le prix des livres aux expositions et de voir les libraires invités. Restent nos directeurs de centres culturels, qui sont — *tous ceux que j'ai rencontrés*, aidés de coopérants, — des sortes de missionnaires de la langue française, travaillant avec de faibles moyens, bricolant pour s'en sortir, ne pouvant répondre à la demande. Pour ne *parler* que du *livre, leur* dotation est misérable.

Pour avoir inauguré à de multiples *reprises des expositions du livre français*, j'ai pu constater le vide des rayonnages — la majorité des *ouvrages étant en prêt. — la ruée des* jeunes Africains — 95 % des visiteurs, — sur les « Que sais-je ? », encyclopédies *et* autres *ouvrages* culturels, palpés, consultés, recopiés, puisque, par suite et du manque de liaison avec les *revendeurs* du livre et du coût de ceux-ci, ces chers objets leur restent inabordables.

On m'objectera Abidjan et Dakar. Je répondrai Kinshasa, Libreville, ou Yaoundé.

Le vrai problème du français en Afrique noire est de réussir à faire circuler beaucoup de titres en faible quantité, d'organiser les circuits d'information et de diffusion, circuits qui en eux-mêmes, aujourd'hui, ne sont pas rentables. Une *dizaine d'importantes* maisons — la plupart dotées d'ailleurs d'un secteur scolaire — *peuvent se permettre d'envoyer des* représentants sur place. Une dizaine sur trois cents, c'est peu.

Un regroupement d'éditeurs pour l'exportation suscita en 1975 l'embauche d'un représentant pour un *certain nombre* de maisons moyennes. Les résultats furent culturellement probants et financièrement maigres, tant coûtent les distances et se situe dans le lointain le terme, traverses contre lesquelles nos deux cent quatre-vingt-dix éditeurs ne peuvent aller.

Il faut créer de toute urgence un bureau de l'exportation du livre français en direction de l'Afrique noire, doté *d'hommes de terrain, connaissant* ce qu'il faut envoyer, les réglementations douanières et monétaires *de chacun de cette vingtaine de* pays, destinés, comme le disait récemment Michel Jobert au Brésil, à « *vendre le français* », et *disposant* pour ce faire de l'aide publique jusqu'à ce que ce marché ait décollé.

Quant à nos expositions, qu'elles deviennent des fêtes culturelles — en évitant d'envoyer un conférencier de Saint-Germain-des-Prés, qu'elles circulent hors des capitales, et qu'elles soient en fin de circuit offertes au pays d'accueil.

Roger Cans, rendant compte du congrès mondial de l'enseignement du français à Rio, avait raison de relever « la nécessité d'introduire le français sans entraver l'identité nationale ».

Pour devenir international, le français hexagonal ne doit pas ignorer l'aubette des Belges, la claque des Québécois, le matabiche des Zaïrois ; je crois en l'autofécondation de la francophonie libérée de la censure du quai Conti.

Léopold Sedar Senghor, dans un article remarquable, survolait les mots « sénégalais » issus d'un syncrétisme des langues locales et du français. Elégamment insérés dans une langue, ils peuvent *nourrir* une littérature française d'Afrique noire et multiplier les Dadié, les Kagame, les Mudimbe, édités sur place mais inconnus en France.

Le bureau d'exportation devra aussi être un bureau d'importation du livre français d'Afrique noire en Europe et à l'étranger. Ici aussi des gens du terrain auront à *repérer*, à sélectionner, à faire éditer les auteurs qui doivent être connus en France parce qu'ils appartiennent déjà, sans qu'on le sache encore, à la littérature française universelle.

Il n'y a aucun motif que le flux se fasse à sens unique, il faut que le ressac vienne jusqu'à nous.

Je dirai enfin, parlant de nos *amis noirs, qu'ils ont autre chose* à nous donner en retour que leurs masques, voire, demain, leur litté*rature ; c'est toute leur éthique* de vie — ce *que* nous leur en avons laissé — qui complète, et enrichit, le *cartésianisme que l'on* trouve, attablé sous les flamboyants, dans la joie débridée de l'Afrique, bien *desséchant*.

(*) Editeur.

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

EUROPE

Espagne

Le congrès des députés a adopté le projet d'adhésion à l'OTAN

De notre correspondant

Madrid. — Le congrès des députés a adopté par 186 voix contre 146, le jeudi 29 octobre, le projet d'adhésion de l'Espagne à l'OTAN. Le parti gouvernemental U.C.D. (Union du centre démocratique), l'alliance populaire (droite), les nationalistes basques et catalans se sont prononcés en faveur de l'adhésion, tandis que socialistes, communistes et nationalistes andalous s'y opposaient. Plusieurs amendements, dont l'un exigeait la mention de la « dénucléarisation » du territoire espagnol dans le protocole d'adhésion, ont été rejetés. Le projet doit maintenant être examiné par le Sénat où l'approbation ne fait aucun doute.

C'est le président du gouvernement, M. Calvo Sotelo, qui a lui-même défendu le projet. *« Nous aurions préféré nous intégrer dans une communauté européenne de défense si elle existait »*, a-t-il affirmé, ajoutant que, en son absence, il n'y avait guère d'autre solution que l'adhésion à l'OTAN. A son avis, le traité de 1953 avec les Etats-Unis, qui permet à ces derniers l'utilisation de quatre bases en territoire espagnol, est déséquilibré, car il n'inclut pas de garantie de défense que Washington ne consentira à fournir que dans le cadre de l'alliance atlantique.

La participation de l'Espagne à l'OTAN, a poursuivi M. Calvo Sotelo, lui permettra d'intervenir dans la prise de décision qui l'affecte déjà aujourd'hui, étant donné sa situation stratégique et ses relations avec Washington. Quant au danger de rompre le précaire équilibre des blocs en entrant dans l'OTAN, il n'existe guère aux yeux du gouvernement : l'Espagne est déjà pleinement intégrée par ce pacte bilatéral de 1953 avec Washington au système défensif occidental. Le risque de constituer une cible pour les missiles soviétiques pour la même raison est déjà une réalité, que Madrid se trouve ou non dans l'OTAN. Rejetant l'hypothèse d'une politique de neutralité, le président du gouvernement en a conclu qu'il fallait choisir son camp : *« Tant qu'il y aura un mur à Berlin, nous saurons de quel côté de ce mur nous devons nous trouver. »*

Les députés de l'opposition, de leur côté, se sont fait l'écho de la vague pacifiste en Europe occidentale. Socialistes et communistes *ont été* très nets dans leur condamnation de la politique des pays du pacte de Varsovie. Mais ils ne croient pas justifier pour autant l'entrée de l'OTAN qu'ils attribuent aux pressions de l'administration Reagan.

Répondant à l'affirmation du gouvernement suivant laquelle l'Espagne maintiendrait une politique autonome après l'adhésion, le secrétaire général du parti communiste, M. Santiago Carrillo, a rétorqué : *« Il n'y a pas différentes politiques au sein de l'OTAN. Il n'y a qu'une crise profonde due aux réticences croissantes de plusieurs gouvernements européens face à la stratégie globale d'affrontements du président Reagan. Il y a une crise identique qui commence à se faire jour au sein du pacte de Varsovie. Et c'est au moment où la politique des blocs militaires est remise en question partout en Europe que le gouvernement veut nous faire entrer dans l'OTAN ! »*. M. Carrillo a lancé un vibrant appel en faveur d'une *« action autonome de l'Europe »* qui doit *« lutter à la fois contre les SS-20 soviétiques et contre les Pershing américains »*.

M. Felipe Gonzalez a critiqué les propos des socialistes français encourageant l'Espagne à entrer dans l'OTAN. *« Si M. Cheysson nous invite à y adhérer, nous lui répondrons : entrez d'abord vous-même dans l'Organisation militaire intégrée et ouvrez-nous avec le même empressement les portes de la C.E.E. Les socialistes espagnols en ont assez d'être le thème classique des fins de discours des partis démocratiques européens, qui se disaient hier prêts à nous ouvrir les portes de l'Europe dès la fin de la dictature, mais qui les maintiennent aujourd'hui fermées, en se contentant de nous pousser vers un pacte militaire. »*

M. Felipe Gonzalez a mis les partisans de l'adhésion sur la défensive : malgré tous ses efforts, le gouvernement n'a pas réussi à démontrer que l'entrée dans l'OTAN permettra de renforcer la position de Madrid sur les deux questions les plus délicates de la diplomatie espagnole : le retour de Gibraltar et le maintien sous souveraineté espagnole des enclaves de Ceuta et Melilla sur la côte nord-africaine, revendiquées par le Maroc.

THIERRY MALINIAK.

● *Le capitaine Milans del Bosch*, fils du général Milans del Bosch, inculpé depuis le coup d'Etat manqué du 23 février, a été condamné le mercredi 28 octobre à un mois et un jour d'arrêts pour « injures » à l'égard du roi Juan Carlos. — *A.F.P.)*

● *La police espagnole* a accusé mercredi 28 octobre huit intellectuels madrilènes, dont l'une des principales dirigeantes du mouvement féministe, de complicité avec le mouvement nationaliste basque ETA. Mme Jimena Alonso Matthias et sept autres personnes ont été placées au secret, conformément à la loi antiterroriste.

Suède

Les autorités veulent prendre connaissance du journal de bord du sous-marin soviétique échoué

De notre correspondant

Stockholm. — Le gouvernement suédois a chargé jeudi 29 octobre le commandant en chef des forces armées nationales, le général Lennart Ljung, d'ouvrir une enquête sur les causes et les circonstances de l'échouage d'un sous-marin soviétique dans l'archipel de Karlskrona, à quelques kilomètres seulement d'une des principales bases navales du sud-est de la Suède. Des conclusions de ce rapport dépendent la date et les conditions de restitution de ce submersible à l'U.R.S.S. (*le Monde* du 30 octobre).

On espère à Stockholm que le commandant du *Whiskey-137* se montrera « coopératif » afin que l'enquête puisse être menée à bien rapidement. Toutefois les pourparlers n'avaient toujours pas commencé dans la matinée de ce vendredi 30 octobre. Des militaires suédois sont montés plusieurs fois à bord du navire au cours de la nuit, mais le lieutenant de vaisseau Piotr Gou-Chine refuse catégoriquement de quitter le sous-marin et de poursuivre les discussions sur le dragueur de mines suédois *Aspö*. Il refuse également de remettre son journal de bord et d'autres documents que les Suédois veulent consulter.

Les Soviétiques restent fidèles à leur version initiale des événements : le sous-marin, selon eux, s'est égaré à la suite d'une défaillance du compas giroscopique et il s'agit d'une malencontreuse erreur de navigation. Les autorités suédoises n'en croient pas un mot, car il est pratiquement impossible, dit-on, de se faufiler parmi les écueils qui foisonnent dans l'archipel de Karlskrona et de pénétrer aussi profondément dans un périmètre militaire interdit avec des instruments hors d'usage. Stockholm demande donc des explications « acceptables ».

Sur un point, les Soviétiques ont fait marche arrière. Ils n'exigent plus d'effectuer eux-mêmes les opérations de renflouement. Celles-ci seront assurées par un personnel suédois, mais n'ont toujours pas commencé. Un groupe de plongeurs de la marine s'est contenté d'inspecter, dans la soirée de jeudi, la partie immergée du sous-marin et d'évaluer les dégâts, qui sont légers. A la limite des eaux territoriales suédoises, à 120 milles nautiques des côtes, patrouillent plusieurs vaisseaux de guerre soviétiques, dont un remorqueur de sous-marins. Le *Whiskey-137*, qui est basé à Kaliningrad, est à présent en contact radio direct avec Moscou, d'où il reçoit ses instructions.

Les Suédois ne sont pas pressés

Le premier ministre suédois, M. Thorbjorn Fällfin, a rappelé, au cours d'une conférence de presse, que l'incident était *« très grave »* puisqu'il constitue la plus sérieuse violation des eaux territoriales nationales depuis la fin de la guerre. De son côté, le commandant en chef des forces armées, le général Ljung, a décidé d'annuler la visite officielle qu'il devait faire en Union soviétique, du 19 au 21 novembre. *« Dans la situation actuelle*, a-t-il dit, *cette visite n'a guère de chance de donner des résultats constructifs. »*

Les Suédois ne semblent pas pressés de trouver un règlement à cette affaire. Leur position, en effet, est forte, puisque le sous-marin est immobilisé avec une cinquantaine d'hommes à bord. Stockholm souhaite que les Soviétiques admettent d'une façon ou d'une autre que les eaux territoriales nationales *ont été* délibérément violées, sans que cette « reconnaissance » porte préjudice aux relations bilatérales. Plus le différend traîne en longueur, plus il est gênant pour Moscou. Son dénouement dépend de l'attitude des Soviétiques et de la volonté de l'équipage de collaborer à l'enquête ordonnée sur les causes de l'accident.

Dans la presse scandinave, les éditorialistes notent que cette affaire survient peu après la visite à Stockholm du secrétaire américain à la défense, M. Weinberger, lequel avait laissé entendre, dans une interview, que la Suède n'était pas vraiment neutre puisqu'elle partage les idéaux de l'Occident sur la démocratie et les droits de l'homme.

Ces propos n'avaient guère été appréciés à Moscou et l'agence Tass avait accusé les Etats-Unis d'ingérence dans les affaires intérieures suédoises. Les Soviétiques soupçonnaient même Washington de vouloir faire entrer la Suède dans l'alliance atlantique. Les commentateurs des journaux relèvent que Moscou se présente volontiers comme le champion de la paix, *« mais ce qui se passe actuellement dans l'archipel de Karlskrona*, écrit par exemple *Arbetet*, *montre clairement que Moscou n'hésite pas non plus à se mêler de ce qui ne le regarde pas, en violant par exemple les eaux territoriales d'un pays étranger, et de surcroît d'un pays neutre »*.

D'autre part, les Suédois s'interrogent sur l'efficacité de leur défense. Comment expliquer en effet qu'un sous-marin étranger ait pu s'approcher aussi facilement des côtes sans être détecté par la marine ? A cette question, les responsables répondent qu'il est difficile de surveiller en permanence une bande côtière longue de plus de 1 200 kilomètres.

Les hélicoptères de la marine avaient repéré le 29 octobre un second sous-marin. Ce submersible n'a pu être identifié et a regagné la zone internationale. Enfin, il n'a pas été possible d'obtenir une confirmation des rumeurs selon lesquelles le capitaine du sous-marin échoué aurait été mis aux arrêts et que le commandement serait à présent assuré par un commissaire politique. En tout cas, dans la nuit de jeudi à vendredi, c'est avec le capitaine du sous-marin que le chef de la base navale suédoise a mené les pourparlers.

ALAIN DEBOVE.

République fédérale d'Allemagne

Le chancelier Schmidt présente un troisième projet de budget 1982

De notre correspondant

Bonn. — Pour sa rentrée parlementaire, le chancelier Schmidt s'est efforcé d'être aussi brillant que de coutume. Tout le monde sait qu'il doit désormais ménager ses efforts. Il n'en a rien laissé paraître lors du débat du jeudi 29 octobre au Bundestag. En fait, les très pénibles discussions budgétaires de ces derniers jours ont montré une fois de plus à quel point la personne de M. Schmidt est indispensable pour maintenir la cohésion de l'alliance gouvernementale entre sociaux-démocrates et libéraux.

Le chancelier s'est montré tour à tour optimiste et pessimiste à propos des perspectives économiques de la République fédérale. Selon lui, l'hiver sera le plus dur depuis 1945. Il craint que la récession ne conduise à une dépression mondiale aussi sérieuse que celles des années 1930. En ce qui concerne la R.F.A. cependant, il voit l'avenir sous des couleurs un peu moins sombres. Il admet le pronostic le plus favorable des experts qui prévoient une croissance de 1 % en 1982, ce qui impliquerait toutefois 1 700 000 chômeurs environ.

Aussi M. Schmidt a-t-il lancé un appel à tous les gouvernements pour qu'ils ne cèdent pas à la tentation du protectionnisme.

« Nous sommes tous dans le même bateau, a-t-il proclamé en ajoutant qu'aujourd'hui on ne devrait recourir *« ni au Keynésianisme ni au monétarisme, mais au bon sens »*.

Cela dit, le chancelier estime que les choses ne vont pas trop mal dans son propre pays. Le taux du chômage y est plus bas que chez les voisins industrialisés, exception faite du Japon. Les prix progressent d'une manière plus favorable. Le taux d'intérêt pour des emprunts à trois mois n'est que de 11,7 % à Francfort, au lieu de 13,5 % à New-York et 16 % à Paris. Cet état de choses relativement favorable est dû, selon M. Schmidt, au fait que jusqu'à présent les syndicats ont fait preuve de beaucoup de modération.

Rien de tout cela n'empêche que la coalition gouvernementale ne soit encore en train de traverser une passe très difficile. C'est la troisième fois que le S.P.D. et le F.D.P. tentent de mettre au point le budget de 1982. Un premier projet « définitif » avait été adopté en juillet. Une deuxième version fut élaborée après des tractations particulièrement difficiles en septembre. Maintenant, on s'aperçoit que les calculs avaient été basés sur des pronostics beaucoup trop optimistes.

Dans cette situation peu enviable, le gouvernement peut cependant compter sur une poule aux œufs d'or. La Bundesbank a fait cette année-ci des bénéfices exceptionnels. Elle a bénéficié des taux d'intérêt élevés qu'elle impose à ses clients. D'autre part, ses réserves en dollars investies aux Etats-Unis lui ont valu des rentrées avantageuses. Enfin, elle a revendu au prix fort des dollars acquis au taux le plus bas. Le résultat est qu'au lieu de 6 milliards de deutschemarks la banque d'émission va livrer au Trésor public un bénéfice de près de 10 milliards.

Cette manne presque inespérée ne suffit pas cependant pour couvrir les besoins financiers du gouvernement. A la suite de l'opposition du groupe parlemenatire social-démocrate au Bundestag, il a fallu abandonner le projet de réduire les allocations aux étudiants et le budget de la recherche scientifique. Il reste que les contributions à l'assurance contre le chômage seront portées de 3 % à 4 % et que les allocations aux sans-travail seront moins généreuses.

Le facteur le plus rassurant réside dans le fait que la balance des paiements s'améliore. Certains experts vont jusqu'à prévoir que l'an prochain, le déficit de quelque 30 milliards de marks sera complètement éliminé. Le comte Lambsdorf, ministre de l'économie, fait preuve d'un peu plus de prudence.

JEAN WETZ.

Pologne

Solidarité demande que cesse « immédiatement toute action de grève »

Varsovie *(A.F.P.)*. — Le présidium de Solidarité a adressé dans la soirée du jeudi 29 octobre un appel dramatique à ses adhérents, leur demandant de se plier à la discipline syndicale et de « *cesser immédiatement toute action de grève* ». Simultanément, à la veille de la réunion du Parlement qui devait s'ouvrir ce vendredi, la direction de Solidarité a adressé un message au général Jaruzelski, afin d'informer le chef du parti et du gouvernement de cette décision et lui demander d'« *entreprendre des actions immédiates pour répondre aux revendications légitimes des travailleurs en grève* ».

Dans le message à ses adhérents, la direction de Solidarité constate que « *la situation économique et sociale du pays est critique. D'une part, de nombreux problèmes restent non résolus, qu'il s'agisse d'injustices ou de provocations qui éveillent une indignation générale, alors que de l'autre on assiste à des actions de protestation qui ont un caractère sauvage* ». Ainsi, le syndicat court le risque d'être « *brisé, de perdre le soutien de la population ; la réalisation de la politique du syndicat est rendue impossible et l'appellation de Solidarité devient un mot vide de sens. Voulant sauver ce que nous avons obtenu en tant que syndicat et sauvegarder la possibilité de mener des actions qui ne soient pas contraires à l'intérêt de la société, nous appelons les membres de Solidarité à cesser immédiatement tout acte de grève* ».

« *La limitation du droit de grève*, ajoutent les dirigeants, *est la condition primordiale de notre existence et nous devons la remplir. Le présidium ne voit pas d'autre voie, car, dans les conditions actuelles, il n'est plus en état d'agir. Personne ne peut nous priver du droit de grève et nous ne le permettrons pas. Mais dans une situation de chaos général, la grève serait une arme inefficace.* »

Après avoir réaffirmé les revendications de Solidarité en ce qui concerne l'alimentation, la réforme économique, le contrôle social de l'économie et l'accès aux mass media, le presidium annonce qu'il soumettra à la prochaine session de la commission nationale du syndicat un « *projet de limitation du droit de grève* », interne au sndicat.

Enfin, l'agence de presse officieuse Interpress a indiqué, jeudi, dans son bulletin, que M. Stanislaw Kania, qui a démissionné, le 18 octobre, de son poste de premier secrétaire du parti, ne fait plus partie du bureau politique. Selon Interpress, il n'en était devenu membre « automatiquement » que du fait de sa réélection lors du congrès de juillet comme chef du parti. Il reste membre du Comité central. Cette mise au point est sans doute due au fait qu'après les plénums du 18 et du 28 octobre, la liste complète du bureau politique et des autres organes dirigeants qui ont subi des modifications mineures n'avaient pas été publiée. On en avait déduit qu'une tentative de repêchage de M. Kania était en cours. Si tel est le cas, elle semble donc ne pas avoir abouti.

Suisse

Important recul des communistes aux élections dans les cantons romands

De notre correspondant

Berne. — A en juger par les résultats des élections qui viennent de se dérouler, fin octobre, dans les cantons de Genève et de Vaud, la victoire de la gauche en France n'a guère inspiré les électeurs de Suisse romande. Au contraire, on a assisté à un sensible renforcement du centre droit, dont les principaux bénéficiaires sont les libéraux. A Genève, ils ont gagné cinq sièges au parlement cantonal, où ils disposeront désormais de vingt-cinq mandats sur cent.

A Lausanne, les représentants libéraux sont passés de treize à dix-sept au conseil communal. Avec un total de vingt-six sièges, soit deux de plus, les socialistes demeurent la première formation du parlement genevois, mais stagnent dans le canton de Vaud. Il en va de même pour les radicaux, autre grand parti d'envergure nationale.

Les principaux perdants de ce scrutin sont sans conteste les communistes. Au parlement genevois, ils reculent de seize à dix sièges tandis qu'ils en perdent cinq au conseil communal de Lausanne, où ils n'en auront plus que huit. Conséquence de ce recul, les partis bourgeois renforcent leur majorité au parlement genevois et redeviennent majoritaires au conseil communal de Lausanne. Autre effet de cette réorientation, la configuration politique des cantons de tradition protestante de langue française tend de plus en plus à ressembler à celle des régions urbaines de Suisse alémanique.

Au lendemain de la dernière guerre, le Parti du travail (communiste) avait représenté jusqu'à 36 % de l'électorat à Genève, 20 % dans le canton de Vaud et 14 % dans celui de Neuchâtel. S'ils avaient réussi à maintenir certaines positions en Suisse romande, les communistes ont subi avec le temps une lente érosion. Aujourd'hui ils n'ont plus que trois députés dont deux à de Genève et un du canton de Vaud, au conseil national à Berne.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

DIPLOMATIE

M. Mitterrand a reçu les lettres de créance de quatre ambassadeurs

M. Mitterrand a réaffirmé, jeudi 29 octobre, en recevant les lettres de créance des nouveaux ambassadeurs d'Irlande, du Burundi, des îles *Fidji et de la Grenade*, les responsabilités et les devoirs des pays industrialisés à l'égard des pays en développement.

IRLANDE : Les responsabilités face au tiers-monde

S'adressant à l'ambassadeur d'Irlande, M. Brendan Dillon, M. Mitterrand a mis l'accent sur la nécessité de « *rechercher une solidarité européenne plus marquée dans le domaine social* » et a souligné le souci des deux pays de « *promouvoir le dialogue, notamment en Europe, afin d'assurer une meilleure sécurité* ». Il a ajouté : « *Au-delà de leurs objectifs nationaux et communautaires, l'Irlande et la France partagent aujourd'hui des responsabilités nouvelles face aux difficultés rencontrées par nombre de pays dans le monde.* »

[M. Dillon est né à Dublin en 1924. Entré aux affaires étrangères en 1949, il a été notamment représentant adjoint de l'Irlande auprès des Communautés européennes (1966), chef du protocole (1968), ambassadeur au Danemark, en Norvège et en Islande (1970). Il était représentant permanent auprès des Communautés depuis l'adhésion de l'Irlande à celles-ci (1973).]

BURUNDI : Les idéaux de l'avenir

A l'ambassadeur du Burundi, M. Lazare Nzorubara, M. Mitterrand a dit : « *La contribution de la France au développement du tiers-monde, et singulièrement de l'Afrique, doit se faire en tenant compte des aspirations de nos partenaires.* » Exultant « *la commune adhésion de la France et du Burundi aux idéaux de l'avenir* », le président a réaffirmé la nécessité d'instaurer « *un nouvel ordre économique mondial* ».

[M. Lazare Nzorubara est né en 1943. Il a donc fait des études supérieures à Paris et à Fribourg (Suisse). Il a été membre de divers cabinets ministériels et professeur de droit à l'université du Burundi avant d'entrer aux affaires étrangères en 1977 comme ambassadeur en Allemagne fédérale (également accrédité en Autriche, Danemark, Suède, Norvège, Finlande et au Vatican).]

FIDJI : Le développement des États océaniens

Devant l'ambassadeur des îles Fidji, M. Josua Cavalevu, le président de la République a relevé que « *Fidji s'est toujours efforcé de faire prévaloir l'esprit de concertation afin de maintenir la stabilité de la région et d'appuyer les décisions susceptibles d'apporter une solution équitable aux problèmes du développement des Etats océaniens* ».

LA GRENADE : A l'écart des rivalités des grandes puissances

Recevant enfin les lettres de créance de l'ambassadeur de la Grenade, M. George Randolphe Earle Bullen, M. Mitterrand a assuré que la « *France, attentive aux difficultés multiples que rencontrent, dans l'ordre international et au plan intérieur, les Etats des Caraïbes qui ont accédé récemment à l'indépendance, entend jouer avec vigilance le rôle qui doit être le sien dans cette région du monde particulièrement exposée aux pressions souvent contraires des grandes puissances. Je suis convaincu*, a-t-il conclu, *qu'il est de l'intérêt des pays en voie de développement de se tenir à l'écart de ces rivalités.* »

LE DÉBAT SUR LE DÉSARMEMENT

Qui dissuade quoi ?

(Suite de la première page).

De chaque côté, en effet, il existe une capacité de représailles, dite de seconde frappe suffisamment protégée pour survivre à une attaque *par surprise et infliger à celui* qui aurait utilisé le premier les armes stratégiques une « punition » d'ampleur au moins égale aux dégâts qu'il aurait lui-même causés.

Les Etats-Unis ne peuvent pas s'engager à utiliser leurs armes stratégiques en cas d'invasion de l'Europe parce qu'ils s'exposeraient *automatiquement, dans ce cas*, à la perte de millions de leurs citoyens et à des destructions « insupportables ». C'est ce qui les a amenés à passer, depuis Kennedy, de la doctrine des représailles massives, *du* tout au rien, en vigueur à l'époque où ils jouissaient d'une supériorité colossale en matière d'armements stratégiques, à celle de la réponse flexible, qui procède de la nécessité de trouver à chaque forme de défi une riposte appropriée.

Sanctuarisation

Si la dissuasion continue tout de même de jouer dans une certaine mesure contre l'*agression sous quelque forme que ce soit*, c'est parce qu'elle introduit un élément d'incertitude quant à ce qui se passerait par la suite. Personne ne peut savoir où s'arrêterait l'escalade, puisque, aussi bien, il est difficile d'imaginer que l'une des deux superpuissances qui ont tant dépensé depuis trente *ans pour* s'équiper en armes nucléaires pourrait s'avouer battue sans les avoir utilisées.

2) *La dissuasion aboutit ainsi* à *« sanctuariser » les territoires des deux superpuissances*, à les mettre pratiquement à l'abri des coups de l'adversaire. L'erreur a été de croire que ce qui est encore la réalité *d'aujourd'hui était acquis ad vitam aeternam*. Depuis que l'homme est homme, chaque fois qu'une amélioration décisive a été apportée à une arme défensive, au bouclier, il a travaillé à améliorer l'arme offensive, l'épée. S'il ne le fait pas dans une intention agressive, il le fait, à tout le moins, pour empêcher l'adversaire potentiel de disposer d'une avance technologique qui mettrait en péril ses propres défenses.

Les Etats-Unis craignent aujourd'hui que l'U.R.S.S. ne soit en mesure, avant 1985, de neutraliser d'un coup, grâce à une attaque par surprise, l'essentiel des mille cinquante-deux fusées intercontinentales (I.C.B.M.) actuellement disposées outre-Atlantique dans des silos fixes et qui sont pointées sur les bases de départ des I.C.B.M. soviétiques. Ce qui ne leur laisserait d'autre possibilité, *s'ils voulaient répliquer*, que de s'en prendre non plus aux seuls objectifs militaires de l'adversaire (stratégie antiforces) mais à ses objectifs « démographiques » (stratégie anticités), la précision des armes qui leur resteraient (celles qui sont lancées à partir de sous-marins ou d'avions) étant très inférieure à celle des I.C.B.M. fixes. Mais, à ce moment-là, ils s'exposeraient à voir l'U.R.S.S., qui aurait gardé intactes ses armes de représailles, détruire les villes américaines, *et seraient donc dissuadés d'agir*.

C'est pour faire face à ce risque que M. Reagan a décidé d'accélérer le réarmement stratégique américain, et qu'une fusée intercontinentale conçue au départ pour être tirée d'une base mobile, le MX, a été mise au point. Mais la Maison Blanche, devant les protestations des populations des Etats concernés, n'a tou*jours pas décidé où seraient stationnées* les installations de lancement, ni même quelle forme elles prendraient : on a parlé de trains circulant dans des carrières, d'avions qui demeureraient en permanence en l'air, etc., et il est possible qu'en fin de compte les MX soient tirés à partir de bases fixes, ce qui réduirait d'autant l'invulnérabilité dont on les crédite.

Improbabilité

3) *Ce débat de science militaire-fiction se déroule à un haut niveau d'improbabilité*. On dépense des centaines de milliards de dollars et de roubles pour faire face à un risque qui n'est pas inimaginable en théorie, bien sûr, mais dont personne ne croit vraiment qu'il se présentera jamais. En tout état de cause, lors*que deux camps se font face*, l'assaillant attaque rarement le secteur le mieux protégé. Il a plutôt tendance à chercher, selon la formule consacrée, le maillon le plus faible. Or, pour les maillons les plus faibles, on n'a que l'embarras du choix, puisque les deux empires ont de plus en plus de mal à assurer leur domination, non seulement sur les terres lointaines que les circonstances ont fait tomber dans leur escarcelle, mais dans leurs chasses gardées les plus traditionnelles : Pologne d'un côté, Amérique centrale de l'autre.

4) *Le recours aux armes stratégiques entraînerait de part et d'autre un tel volume de pertes en vies humaines et de destructions qu'il ne laisserait pratiquement que des vaincus*. Leur efficacité est donc fonction, paradoxalement, de leur non-emploi. Mais cette efficacité ne se limite pas à la dissuasion mutuelle. Elle peut fournir les éléments d'intimidation ou de chantage nécessaires à étayer une offensive diplomatique. C'est bien ce que font actuellement les deux superpuissances :

a) Les Américains, en s'imposant un effort colossal d'armement, espèrent amener les Soviétiques à la conciliation tant sur la limitation des armements que sur les points chauds de la planète. Leur atout, c'est l'écrasante supériorité de leurs moyens économiques et technologiques sur un adversaire potentiel auquel l'immensité de son territoire, le climat, l'absence de ports en mer chaude, la banqueroute polonaise, la résistance afghane et érythréenne, le déficit céréalier chronique, un endettement extérieur croissant, imposent déjà, au départ, des charges *supplémentaires considérables ;*

b) Les Soviétiques, avec le concours, involontaire ou non, des pacifistes européens, concentrent de *toute évidence leur effort sur* l'Allemagne. Ce n'est pas par hasard que M. Brejnev va s'y rendre en novembre et qu'il a fait toutes sortes de frais à M. Brandt lorsque celui-ci a visité Moscou avant les vacances. L'enjeu, c'est le congrès du parti social-démocrate qui doit se dérouler en avril 1982. A en croire, en effet, le correspondant à Bonn de *The Economist* de Londres (1), qui a étudié minutieusement la situation dans les organisations S.P.D. des dix Länder de la R.F.A. et de Berlin-Ouest, il est « improbable » *(unlikely)* que ce congrès appuie le *déploiement des euromissiles, à moins* de progrès spectaculaires dans les négociations soviéto-américaines d'autant plus invraisemblables qu'on ne voit pas l'intérêt que le Kremlin aurait à faciliter ainsi ce déploiement.

5) *Il va de soi qu'un « non » des Allemands à ces euromissiles qu'ils avaient eux-mêmes demandés* il y a deux ans, par la voix du chancelier Schmidt, pour faire face à la menace des SS-20, renforcerait considérablement le camp de ceux *qui, aux Etats-Unis, sont prêts* à mettre une croix sur l'Europe et à se replier sur la forteresse Amérique. Il ferait en même temps sauter le véritable mur à l'abri duquel la France n'a cessé, depuis le retour aux affaires, en 1958, de de Gaulle, de mener une politique indépendante. Que ce mur disparaisse *et notre pays se trouve en première* ligne. On peut penser que c'est parce qu'il a parfaitement conscience de ce risque que M. Mitterrand, qui, sur le plan idéologique, *est l'antithèse de M. Reagan* et qui combat avec résolution sa politique dans le tiers-monde, le soutient à fond dans la bataille des euromissiles. On peut également penser que c'est exactement ce qu'aurait fait, à sa place, le général de Gaulle.

C'est là aussi, en dernière analyse, une action de dissuasion.

ANDRÉ FONTAINE.

(1) *The Economist* du 17 octobre.

A la conférence de Madrid

VIOLENTE ATTAQUE SOVIÉTIQUE CONTRE LES OCCIDENTAUX

Madrid *(A.F.P.)*. — Les représentants soviétiques ont violemment attaqué, jeudi 29 octobre, les Occidentaux au sein de la commission chargée des droits de l'homme à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) qui se tient à Madrid.

Un représentant soviétique n'a pas hésité à s'en prendre personnellement « *à ces délégués qui passent leur temps à jouer au tennis au lieu de se consacrer à leur travail* ». Il s'en est pris également aux délégations qui « *inventent des propositions de toutes pièces pour attaquer l'U.R.S.S.* » et qui font de la « *propagande bon marché* », des délégations, a-t-il précisé, qui représentent des pays où les grévistes de la faim meurent et où les racistes du Ku-Klux-Klan assassinent les enfants.

L'outrance des interventions soviétiques a provoqué des rires avant que les représentants britannique et américain visés n'indiquent que ces attaques renforçaient leur pessimisme.

Les incidents ont surgi après que le délégué britannique eut proposé un texte *prévoyant* que les trente-cinq participants (l'Europe moins l'Albanie, plus les Etats-Unis et le Canada) s'engageaient à inclure dans leurs législations le respect des droits de l'homme. Cette proposition avait fait l'objet d'un accord entre toutes les délégations en juillet, avant l'ajournement de la C.S.C.E., et les *réactions* soviétiques ont surpris les délégués occidentaux.

Les Américains comprennent peut-être le réalisme de la politique française

déclare M. Georges Marchais

Lisbonne *(A.F.P.)* — M. Georges Marchais s'est félicité, jeudi 29 octobre, à Lisbonne, de la « *lame de fond* » en faveur du désarmement qui s'est traduite par d'importantes manifestations, ces derniers jours, dans plusieurs capitales européennes. « *Ces manifestations sont d'une très grande importance* », a déclaré le secrétaire général du P.C.F. au cours d'une conférence de presse donnée dans les locaux du parti *communiste portugais*, dont il est l'hôte pendant sa visite de quatre jours au Portugal. Pour le dirigeant communiste français, il est significatif que la jeunesse soit à la pointe du *combat pour* le désarmement. M. Marchais a rappelé la position de son parti, « *en faveur de la dissolution des blocs militaires (OTAN et pacte de Varsovie) et d'une négociation internationale pour la limitation des armes stratégiques* (1) ».

M. Marchais a rappelé que la France, qui n'est pas membre de l'alliance militaire de l'OTAN, n'est pas concernée par les décisions prises à Bruxelles sur l'implantation de missiles Cruise et Pershing en Europe. « *Il est exclu que la France, qui assure sa propre défense en toute indépendance, entre à nouveau dans l'alliance militaire de l'OTAN* », a-t-il déclaré.

Interrogé sur de récentes déclarations du vice-président américain, M. George Bush, M. Marchais a déclaré : « *Il fait contre mauvaise fortune bon cœur. S'il s'est déclaré satisfait de la politique française, cela veut peut-être dire que les Américains commencent à comprendre le réalisme de la politique française.* »

Le dirigeant communiste, qui s'est entretenu avec son homologue portugais, M. Alvaro Cunhal, *de la situation internationale* et des situations respectives dans leurs deux pays, devait être reçu, vendredi à la mi-journée, au palais de Belem par le président Antonio Eanes. Il participera ensuite à un meeting populaire au palais des sports de Lisbonne et regagnera Paris samedi.

(1) M. Marchais a ajouté, selon *l'Humanité* du 30 octobre : « *Cette négociation doit porter, notamment, sur la présence de missiles soviétiques S.S.-20 et sur la décision d'installer des fusées américaines Pershing-2.* »

L'élection du successeur de M. Waldheim

La liste des candidats de compromis au secrétariat général des Nations unies s'allonge

De notre correspondante

New-York. — L'élection du successeur du secrétaire général des Nations unies, M. Waldheim, dont le second mandat vient à échéance le 31 décembre, s'annonce difficile. Six tours de scrutin ont déjà eu lieu et aucun compromis n'est intervenu entre les deux candidats officiels : M. Waldheim, qui brigue un troisième mandat, et le ministre tanzanien, M. Salim Salim, candidat du groupe africain et des non-alignés.

Le Conseil de sécurité, qui est chargé de proposer à l'Assemblée le nom d'un candidat auquel celle-ci, traditionnellement, se rallie, a tenu, jeudi 29 octobre, de nouvelles consultations, mais a annulé la réunion qu'il devait avoir ce vendredi.

Le nom d'un nouveau candidat de compromis a été ajouté jeudi à une liste déjà longue : celui de M. Jorge Illueca, ministre des affaires étrangères du Panama, qui fut représentant permanent de son pays à l'ONU de 1976 à janvier 1981. Rappelons que, parmi les noms déjà prononcés, figurent plusieurs autres Sud-Américains : MM. de Rozas (Argentine), Perez de Cuellar (Pérou), Castaneda et Munoz Ledo (Mexique), Rampal (Guyana), ainsi que ceux de M. Palme (Suède) et de l'ancien haut commissaire de l'ONU aux réfugiés, le prince Saddrudin Khan.

L'hypothèse latino-américaine, avancée dès avant le premier tour, a l'avantage de donner le secrétariat général au tiers-monde, ainsi que ses représentants, majoritaires à l'ONU, le réclament avec vigueur après deux mandats d'un représentant des pays industrialisés. Mais il s'agit d'un tiers-monde moins engagé à l'Est ou à l'Ouest que celui d'Afrique ou d'Asie, et donc moins susceptible d'attirer un veto américain, soviétique ou chinois.

L'échec apparent de M. Salim n'est pas la moindre des surprises de ce scrutin : le candidat des non-alignés avait fait une « percée » au premier tour avec 11 voix sur 15, M. Waldheim n'en réunissant que 10, mais chacun des deux candidats *s'était* vu opposer un veto (chinois contre M. Waldheim, américain contre M. Salim). Au fil des votes, les partisans de M. Salim sont tombés à six, tandis que M. Waldheim gardait les siens.

Une seule chose est certaine pour l'instant : ni M. Waldheim ni M. Salim ne paraissent disposés à abandonner.

NICOLE BERNHEIM.

هكذا من الأصل

ASIE

RÉUNIE A PORT-VILA

La conférence du Pacifique sud réaffirme sa volonté d'obtenir la décolonisation totale

De notre envoyé spécial

Port-Vila. — La vingt et unième conférence du Pacifique sud (C.P.S.), qui regroupe l'ensemble des Etats et territoires du Pacifique, s'est achevée jeudi 29 octobre dans la capitale de Vanuatu. Les participants ont mis l'accent plus particulièrement sur les problèmes de décolonisation et de dénucléarisation. Le premier ministre de Vanuatu, le pasteur Walter Lini, qui s'est révélé comme un des leaders de la conférence, a insisté sur la nécessité de mettre en valeur les ressources de la région afin de « *devenir véritablement indépendants et autonomes* » et de « *faire ainsi face aux pressions et aux ingérences extérieures* ».

« *La C.P.S.*, a expliqué le pasteur Lini, *doit jouer un rôle déterminant contre les restes du colonialisme* », la région demeurant une des dernières « *où la colonisation soit encore à l'œuvre* ». Et d'ajouter : « *En vérité, tant que tous les peuples du Pacifique ne seront pas tous libres, aucun ne le sera.* » La France, présente en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie et à Wallis et Futuna, était évidemment visée par ces déclarations. Toutefois, il est à remarquer que M. Dick Ukeiwe, vice-président du conseil de gouvernement de Nouvelle-Calédonie, un moment déclaré interdit de séjour à Vanuatu, a pu tout de même se rendre à Port-Vila à la tête de la délégation calédonienne. Il a même été reçu par le président de la République de Vanuatu, M. George Sokemanu, qui a insisté en le rencontrant sur le « *respect mutuel entre Mélanésiens* ». M. Ukeiwe, interrogé à l'issue de cette entrevue sur une éventuelle indépendance de la Calédonie, a indiqué que « *l'évolution du statut passait par une large concertation entre toutes les tendances politiques du territoire, y compris les partis indépendantistes* ».

A propos des essais nucléaires, M. Walter Lini a estimé qu'ils étaient « *le pire avatar du colonialisme* », car « *certains font exploser les armes mortelles à notre porte plutôt qu'à la leur* ». Il a insisté sur l'importance de la dénucléarisation de l'océan Pacifique. « *C'est une question de vie ou de mort. Il ne peut y avoir sur cette question cruciale ni compromis ni démission.* » Ce thème a été repris au cours de la troisième journée, la France n'étant plus la seule cible, mais aussi les Etats-Unis pour leurs sous-marins atomiques croisant dans le Pacifique, le Japon pour ses immersions de déchets radioactifs, l'Australie pour l'exploitation de l'uranium et le ravitaillement des sous-marins américains. Le représentant des Samoa américaines a fait remarquer qu'il fallait permettre aux puissances métropolitaines d'assurer leur défense. Cela n'a pas empêché la conférence de voter une résolution demandant aux pays concernés d'abandonner les essais nucléaires ainsi que l'immersion de déchets radioactifs dans le Pacifique.

A la demande de nombreux membres de la C.P.S., il a aussi été étudié la possibilité d'une fusion entre cet organisme et le Forum du Pacifique, qui rassemble uniquement les pays indépendants. Aucun accord n'a pu se faire, mais il a été décidé de voir dans quelle mesure les deux organisations pourraient travailler de façon plus étroite. Enfin, les représentants de la conférence ont accepté une augmentation de leur participation au budget de 10 %, ce qui permettra notamment l'organisation, en juin 1982 à Papeete, d'un colloque sur les énergies nouvelles. A noter que le budget s'est élevé cette année à 21 millions, dont 18 millions proviennent des contributions des métropoles ou anciennes métropoles, comme l'Australie, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, la France et le Royaume-Uni. Les actions de la C.P.S. sont essentiellement économiques et sociales mais les prises de position politiques n'y sont pas exclues.

JEAN-NOEL FÉRAUD.

L'aide du Programme alimentaire mondial au Vietnam est bloquée sous la pression des États-Unis

Le comité exécutif du Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM), réuni à Rome, a adopté vingt-deux des vingt-trois projets de développement agricole qui lui étaient soumis pour un montant d'environ 210 millions de dollars. En revanche, pour la seconde fois en moins de deux ans, le comité a rejeté un projet en faveur du Vietnam.

La première version d'un projet de construction de canaux d'irrigation au Vietnam s'était heurtée à l'opposition de l'ensemble des pays donateurs, en raison de l'intervention vietnamienne au Cambodge, et en dépit du fait que la Banque mondiale et d'autres institutions internationales avaient financé la construction de barrages de retenue constituant le gros œuvre des travaux. Contraint de reformuler sa proposition, le secrétariat du PAM le réduisit au cinquième de sa valeur initiale, soit 5 millions de dollars. Mais les Etats-Unis, soutenus par la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, le Canada, le Japon et la Thaïlande, après avoir multiplié les objections techniques, ont menacé de suspendre leur contribution au PAM si le projet était adopté. La France qui, avec le Danemark, la Suède et la majorité des pays communistes et des pays en voie de développement, avait demandé l'exécution du projet a proposé un nouvel ajournement. La discussion reprendra au printemps. En quatre ans, le Vietnam a reçu du PAM une aide de 170 millions de dollars.

Le blocage de l'aide au Vietnam fait partie de la panoplie de mesures utilisées par l'administration Reagan pour faire payer à Hanoï le prix de son « agression » contre le Cambodge et de la menace qu'il ferait peser sur les autres pays d'Asie du Sud-Est.

P. de B.

A TRAVERS LE MONDE

Hongrie

● UNE REUNION DU PACTE DE VARSOVIE A BUDAPEST. — Une « session régulière » du conseil militaire du pacte de Varsovie s'est ouverte le jeudi 29 octobre dans la capitale hongroise.

Libéria

● LE PRESIDENT DOE a renvoyé, jeudi 29 octobre, son ministre des finances, le commandant Dunye, auquel il reproche de « *ne s'être pas suffisamment disculpé* » d'une accusation de fraude, portant sur 250 000 dollars, et d'avoir mal géré son ministère. M. Alvin Jones, trésorier de l'Eglise épiscopale du Libéria, lui succède. D'autre part, l'ancien ministre de la justice, M. Chea Cheapoo, aurait été arrêté près de la frontière ivoirienne au moment où il tentait de fuir le pays. Il avait été récemment démis de ses fonctions pour « *conduite incompatible avec l'administration de la justice* ».

Mozambique

● DEUX PONTS SUR LE FLEUVE PONGUE, qui marque la frontière entre le Mozambique et le Zimbabwe, ont été sabotés dans la nuit du mercredi 28 au jeudi 29 octobre. Selon l'agence portugaise de presse ANOP, les deux actions auraient été menées par le Mouvement de résistance du Mozambique, groupe d'opposition armée au régime du président Machel. Les ouvrages (l'un routier, l'autre ferroviaire) ont été partiellement détruits. Un oléoduc reliant le port de Beira à la raffinerie d'Umtali, au Zimbabwe, aurait été également touché. — *(A.F.P.)*

Namibie

● M. DIRK MUDGE, président du « Conseil des ministres » de Windhoek, s'est déclaré déçu par les dernières propositions du « groupe de contact » après avoir rencontré, jeudi 29 octobre, les représentants des cinq pays occidentaux qui le forment (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale et Canada).

Yougoslavie

● REVOCATION DE CINQ RESPONSABLES AU KOSSOVO. — « *Pour renforcer le gouvernement de la province autonome et le rendre plus efficace* », annonce un communiqué officiel, les responsables de l'information, de la consommation et des prix, de la santé et de la politique sociale, de l'économie et des relations avec l'étranger, ont été révoqués et remplacés. Il est précisé que les intéressés n'avaient eu aucune responsabilité, idéologique ou politique, dans les incidents provoqués par des nationalistes albanais en avril dernier et qui ont valu à deux cent trente-deux personnes d'être arrêtées pour leur participation présumée aux émeutes. — *(Reuter.)*

AFRIQUE

Tchad

M. Goukouni Oueddeï exige le retrait des forces libyennes de N'Djamena

(Suite de la première page).

Jeudi, à l'issue de la troisième audience accordée à l'adjoint du colonel Kadhafi, le chef de l'Etat tchadien, entouré du vice-président du GUNT, le colonel Kamougué, de son ministre de l'intérieur, M. Mahamat Abba Seid, et de M. Acyl Ahmat, a raccompagné le commandant Jalloud sur le perron de sa résidence où il lui a donné l'accolade.

Pour sa part, M. Acyl Ahmat a déclaré à l'envoyé spécial de l'A.F.P., à propos des rumeurs de coup d'Etat : « *Depuis lundi, date de mon retour de Washington, je suis resté avec le président Goukouni Oueddeï; avant de parler de chars dans la rue, il faut au moins les avoir vus.* »

Cette version des événements est en contradiction avec des informations, confirmées jeudi par le quai d'Orsay, selon lesquelles M. Acyl Ahmat était arrivé à N'Djaména mardi dans l'avion du commandant Jalloud, en provenance de Tripoli. Un déploiement de forces de protection libyennes, notamment de blindés, sur l'aéroport de N'Djaména, avait été à l'origine de la tension dont la capitale tchadienne avait été le théâtre jusqu'à mercredi soir.

A Paris, de source officieuse, on estime que la décision du GUNT crée une « *situation nouvelle et importante* ». Elle a provoqué une « surprise » d'autant plus nette que M. Goukouni Oueddeï, lorsqu'il avait reçu, jeudi, après s'être entretenu une dernière fois avec le commandant Jalloud, le chargé d'affaires français, M. Ricard, n'avait rien laissé filtré de cette intention. La surprise française tient également à l'accord apparent sur le retrait libyen des membres du GUNT, dont on connaît à Paris les divergences sur ce point.

Jusqu'à nouvel ordre, le président Goukouni Oueddeï est toujours attendu à Paris, à la tête d'une délégation de dix-huit personnes, pour y participer, les 3 et 4 novembre, au sommet franco-africain.

Pour sa part, dans le message qu'il lui a adressé jeudi, M. Arap Moi, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, a demandé au colonel Kadhafi de s'abstenir de toute action susceptible de « *déstabiliser davantage* » la situation.

En France, l'opposition a réagi par la voix de M. Messmer (R.P.R.). L'ancien premier ministre a demandé jeudi soir, sur les antennes de RTL, à la France « *de ne pas continuer à armer la Libye* », alors que M. Léotard (P.R.) dénonçait « *l'extravagante incohérence* » de la politique de Paris.

J.-C. P.

Les informations « alarmistes » parues dans la presse ne sont pas confirmées

déclare M. Jean-Pierre Cot

M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué à la coopération et au développement, a été entendu, à propos du budget de son ministère, jeudi 29 octobre, par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

M. Cot a notamment répondu à plusieurs questions sur la situation au Tchad. Il a indiqué que la résolution de l'O.U.A., qui prévoit la mise en place d'une force inter-africaine et la reconstitution de l'armée tchadienne en vue du retrait des troupes libyennes, commence à recevoir un début d'exécution.

Le Nigéria et le Sénégal ont pris l'engagement de fournir des contingents, et la présidence de l'O.U.A. recherche d'autres concours, a-t-il souligné. Les Nations unies sont prêtes à apporter leur aide, et le retrait des forces libyennes est conditionné par une demande du gouvernement tchadien qui n'a pas été formulée jusqu'à présent, a-t-il rappelé.

Selon M. Cot, l'évolution de la situation, ces derniers jours, est logique : à mesure que la force inter-africaine prend corps, la Libye est tentée d'accentuer sa pression en vue d'une fusion des deux pays. Des indications préoccupantes sont parvenues au gouvernement la semaine dernière, a ajouté le ministre de la coopération. Elles sont à l'origine du message adressé, de Cancun, par le président de la République au président de l'O.U.A. afin d'accélérer la mise en place de cette force inter-africaine.

Les informations, « alarmistes » à ses yeux, parues dans la presse, ne sont pas confirmées, a noté M. Cot : l'objectif de la France reste la mise en place de la force inter-africaine avant la fin de l'année, ce qui permettrait d'engager le processus de retrait libyen au cours des mois suivants.

Au cas où une fusion entre la Libye et le Tchad interviendrait, M. Cot a indiqué que la France ne pourrait que la condamner s'il apparaissait qu'elle ne bénéficiait pas de l'assentiment populaire et de l'approbation de l'O.U.A. Tous les efforts du gouvernement français visent à éviter une telle évolution, a affirmé M. Cot.

A propos de l'Algérie, le ministre de la coopération a précisé que ce pays ne souhaite pas envoyer de troupes pour des raisons constitutionnelles et sans doute politiques, mais qu'il reste prêt à apporter un soutien financier et logistique.

M. LÉOTARD (P.R.) DÉNONCE L'« INCOHÉRENCE EXTRAVAGANTE » DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

Au terme de la réunion du bureau politique du P.R., jeudi matin 29 octobre, M. François Léotard, secrétaire général adjoint chargé des affaires internationales, a dénoncé l'« *incohérence extravagante* » de la politique de la France au Tchad, qui soutient « *deux positions contradictoires* » en apportant son appui à M. Goukouni et à la force inter-africaine. « *L'amorce de cette contradiction*, a-t-il dit, *va éclater dans les prochains jours.* »

M. Léotard, qui revenait d'un voyage d'études aux Etats-Unis, s'est déclaré « *frappé par le fait que l'affaiblissement de la position internationale de la France, ne fait pas que des mécontents* » à l'étranger. Il a ajouté : « *Compte tenu de la rapidité de* [cette] *dégradation, la nouvelle opposition française est accueillie avec intérêt.* » « *Il est du devoir*, a-t-il poursuivi [de l'opposition], *de mettre en garde nos partenaires* » contre le risque que représente la possibilité pour des ministres communistes de prendre connaissance de certains documents (1).

(1) Dans *l'Humanité* du 30 octobre, Jacques Coubard écrit à ce propos : « *La grossièreté de la démarche de M. Léotard auprès de la Maison Blanche relève de la délation pure et simple. Il est inadmissible qu'un homme politique français se permette d'accuser de trahison à Washington — ou ailleurs — le gouvernement de son pays. C'est le diffamer. C'est porter atteinte à la nation qui a fait le choix politique dont est issu ce gouvernement.* »

Le conflit saharien

LE POLISARIO PRESSE HASSAN II D'OUVRIR DES « NÉGOCIATIONS DIRECTES »

(De notre correspondant.)

Alger. — Par la voix de son secrétaire général, M. Mohamed Abdelaziz, le Polisario a lancé, jeudi 29 octobre, un nouvel appel au roi Hassan II pour l'ouverture de négociations afin de conclure un accord de paix. Dans une lettre adressée au souverain, le responsable sarhaoui écrit : « *Votre recours aux forces étrangères ne fera qu'augmenter l'escalade, exposant ainsi notre région au danger évident d'une guerre généralisée. Il est urgent de réaliser que la solution définitive reste organiquement liée à des négociations directes entre nos pays, seuls belligérants et seuls capables d'arrêter la guerre.* »

Le Polisario a annoncé, d'autre part, que M. Kodjo, secrétaire général de l'O.U.A., s'est rendu, le 29 octobre, « *dans les territoires libérés de la RASD* ». Il effectue une tournée d'information dans la région afin de tenter de rapprocher les points de vue de toutes les parties « concernées » ou « intéressées » par le conflit du Sahara occidental et d'accélérer l'exécution des résolutions prises à Nairobi par l'Organisation africaine en faveur d'un référendum d'autodétermination. Il devait rencontrer, au cours de cette visite, M. Abdelaziz. Avant de partir pour Tindouf, M. Kodjo s'est entretenu avec le chef de l'Etat algérien. C'est la première fois qu'un dirigeant de l'O.U.A. se rend en mission d'information dans les « *territoires sarhaouis libérés* », et c'est là un point important marqué par le Polisario, estime-t-on ici. — D. J.

PARIS ET RABAT DÉCIDENT DE POURSUIVRE LES CONSULTATIONS AU NIVEAU GOUVERNEMENTAL

Rabat (A.F.P.). — A la suite de la visite au Maroc du ministre français des relations extérieures, M. Claude Cheysson, le Maroc et la France sont convenus de poursuivre les contacts au niveau gouvernemental, annonce le communiqué de presse publié jeudi soir 29 octobre, à Rabat, à l'issue des travaux de la grande commission mixte franco-marocaine.

Trois visites de ministres français sont déjà prévues : celles de M. Michel Jobert, ministre d'Etat chargé du commerce extérieur, de M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, et de M. François Abadie, secrétaire d'Etat au tourisme.

Avant son départ pour Paris, jeudi matin, M. Cheysson avait également annoncé que des entretiens se tiendraient très prochainement à Paris entre M. Karim Lamrani, directeur de l'Office chérifien des phosphates (O.C.P.), et le ministre français de l'économie et des finances, M. Jacques Delors. Le programme de développement de l'O.C.P. constitue d'ailleurs l'un des principaux points abordés dans le domaine des relations économiques et financières, dans le cadre plus large du nouveau plan quinquennal marocain.

Algérie

Plusieurs procès témoignent de la volonté des autorités de mettre un terme aux violences

De notre correspondant

Alger. — Après douze heures d'audience, le tribunal correctionnel a condamné, mercredi 28 octobre trois des animateurs du collectif culturel berbère de l'université d'Alger à une peine d'un an de prison ferme. Il s'agit de trois étudiants, MM. Aït Larbi, Mohamed Areski, Elkadi Ihcene et Benramdane Arezki. Le ministère public demandait une peine de trois ans de détention, mais il n'a pas été suivi. Les vingt autres inculpés ont été condamnés à de courtes peines couvertes par leur séjour de cinq mois en détention préventives ou ont été relaxés. Parmi eux se trouvait le fils du colonel Si Haoues, l'un des *héros de la guerre de libération* nationale.

Les prévenus étaient accusés d'avoir participé à de violents incidents qui avaient éclaté à la faculté centrale, en pleine ville, lors de « la journée de l'étudiant », le 19 mai dernier. Un meeting, organisé à cette occasion par l'Union nationale de la jeunesse algérienne (UNJA), avait été troublé par de mystérieux perturbateurs armés de barres de fer et de couteaux qui n'ont jamais été retrouvés.

Les inculpés avaient été arrêtés plusieurs jours après les faits et certains d'entre eux ont pu prouver qu'ils ne se trouvaient pas sur les lieux au moment des affrontements. Une première audience du procès s'est déroulée le 21 octobre, quelques jours après que les inculpés eurent fait une grève de la faim de quatre jours pour demander à être jugés. *Les inculpés étaient défendus* par une trentaine d'avocats algériens, qui ont longuement mis en valeur, avec succès semble-t-il, la fragilité des accusations portées contre leurs clients et l'absence de preuves matérielles.

La veille, le tribunal correctionnel avait infligé des peines allant d'un an à deux ans de prison ferme à des jeunes gens qui, au nom de l'Islam, avaient décidé d'imposer *manu militari* leur conception de la morale dans un *quartier d'Alger*, El Madania. Ils avaient ainsi perturbé un mariage où devait se produire, croyaient-ils, un célèbre chanteur *populaire oranais*, Bellemou, dont les chansons sont jugées par trop profanes et « licencieuses ». Ils étaient mal informés et le chanteur n'était pas au rendez-vous. Mais la famille a porté plainte pour violation de domicile.

D'autres peines de sept à treize *mois* de prison ont été prononcées ces derniers jours par les tribunaux de Bel-Abbès et de Bejaïa à l'encontre de jeunes qui avaient troublé l'ordre public. A Bel-Abbès, en Oranie, il s'agissait d'activistes musulmans qui s'en étaient pris à un membre du conseil supérieur islamique, et à Bejaïa, en petite Kabylie, les condamnés étaient accusés d'avoir pris part aux émeutes qui avaient dévasté plusieurs édifices publics le 19 mai, à la suite de rumeurs annonçant la remise en question *par les autorités de l'édification* d'un centre universitaire dans cette ville. Ces rumeurs devaient d'ailleurs être ensuite démenties.

Cette cascade de procès démontre que le gouvernement est décidé à sévir contre tous les participants à des manifestations violentes, de quelque nature qu'elles soient mais, par la modération des peines prononcées, ces *jugements ont surtout*, semble-t-il, valeur d'avertissement. On n'exclut pas d'ailleurs dans les milieux judiciaires une grâce présidentielle et des demandes vont être déposées en ce sens.

DANIEL JUNQUA.

PROCHE-ORIENT

LA VENTE D'AWACS A L'ARABIE SAOUDITE

Le succès de M. Reagan paraît ouvrir la voie à une coopération entre Ryad et Washington en vue d'un règlement israélo-arabe

Le gouvernement américain, qui savoure son étonnante victoire au Sénat dans le vote sur la vente d'AWACS à l'Arabie Saoudite, a confirmé, le même jour, jeudi 29 octobre, l'intérêt qu'il porte au plan saoudien de paix au Proche-Orient, dont certains aspects sont désormais qualifiés de « *point de départ* » pour une négociation. « *La partie la plus importante de ce plan est qu'il reconnaît qu'Israël est un pays avec qui il faut négocier* », a déclaré M. Reagan jeudi. Il semble donc que la victoire au Sénat l'ait libéré d'un gros souci, et qu'il soit décidé à profiter de cet élan pour rechercher un « *élargissement* » du processus de Camp David, selon le terme employé jeudi par son conseiller de sécurité nationale, *M. Allen*.

A en juger par les réactions saoudiennes, celles des responsables et de la presse, il semble que le champ de coopération entre Ryad et Washington soit appelé à s'étendre, *notamment* en vue d'un règlement du conflit au Proche-Orient. Dans un communiqué publié jeudi, le prince Sultan, ministre de la défense, félicite le président Reagan et l'administration américaine pour « *les efforts remarquables qu'ils ont déployés* » et ajoute : « *La décision du Sénat est une victoire pour la politique de sagesse et de modération de l'Arabie Saoudite, ainsi qu'une victoire pour l'intérêt national américain et l'indépendance de ses décisions politiques, face aux fortes pressions qui ont essayé de mettre la politique étrangère des Etats-Unis au service des objectifs expansionnistes d'un Etat étranger.* »

Autre signe de l'amélioration des relations entre les deux pays : le prince héritier Fahd a accepté de se rendre à Washington « *avant la fin de cette année* » pour engager des pourparlers avec le président Reagan. Les conversations porteront sans nul doute sur le plan de paix qui porte le nom du chef du gouvernement saoudien.

Réactions négatives

Cependant, ce dernier demeure hostile aux accords de Camp David, qu'il cherche à supplanter et non à « élargir », comme le souhaite l'administration américaine. Pour bien marquer sa volonté à cet égard, le gouvernement saoudien a catégoriquement démenti jeudi les « *informations de presse* » selon lesquelles le prince Fahd et le chancelier allemand Helmut Schmidt s'étaient prononcés, à l'issue de leur rencontre mercredi, en *faveur* de la « *ligne politique* » du nouveau président égyptien, M. Husni Moubarak, et qu'ils auraient estimé qu'il « *fallait faire confiance* » à celui-ci (*le Monde* du 30 octobre). Devant ce démenti, le gouvernement de Bonn observe un silence embarrassé.

Si le rapprochement saoudo-américain comble d'aise les gouvernements arabes « modérés » — notamment l'Egypte et le Soudan — il inquiète de toute évidence les pays du « *front de la fermeté* », telle la Syrie. La presse de Damas, *dans son ensemble, souligne* que les AWACS acquis par Ryad seront inutilisables dans l'intérêt de la cause arabe. Elle relève en particulier que les *avions-radars* demeureront, dans la pratique, sous contrôle américain jusqu'en 1990. Le quotidien *Tishrin* s'en prend, pour sa part, aux pays de la C.E.E., qualifiés de « *satellites des Etats-Unis* ». Le journal syrien reproche aux Etats européens de vouloir s'associer à la force multinationale qui stationnera sur les frontières israélo-égyptiennes. « *L'Europe de l'Ouest est devenue le quatrième partenaire des accords de Camp David, après l'Egypte, Israël et les Etats-Unis* », conclut l'éditorialiste.

● A MOSCOU, *Tass* estime que la vente des AWACS poursuit des objectifs « *multiples* » et « *avant tout* » celui d'un « *élargissement de la présence militaire américaine au Proche-Orient* ». Les Etats-Unis, à en croire l'agence *soviétique, se donnent* ainsi les moyens d'occuper militairement, en cas de « *prétendue nécessité* », les gisements pétroliers de la région.

● A PEKIN, *Chine nouvelle* estime pour sa part que la livraison des AWACS à Ryad permettra à Washington de « *faire face à la menace soviétique, avec la coopération de l'Arabie Saoudite* ».

Jérusalem attend que M. Reagan tienne son engagement de garantir la « suprématie d'Israël »

De notre correspondant

Jérusalem. — Autant que son succès au Sénat américain, la manière dont M. Reagan a réussi à amadouer Israël dans l'affaire des AWACS semble relever du tour de force. La réaction du gouvernement Begin à la transaction avec l'Arabie Saoudite a en effet surpris par sa modération.

Au cours du conseil de cabinet *réuni jeudi 29 octobre, plusieurs* membres du gouvernement ont d'ailleurs désapprouvé le ton trop « *timoré* » du communiqué rédigé par M. Begin. Ils estimaient que l'heure de la « *réconciliation* » avec Washington n'avait pas encore sonné. Le *premier* ministre est resté insensible à leurs arguments.

En fait, en adressant auparavant *un télégramme à M. Begin*, M. Reagan avait déjà réussi à désamorcer la crise. Le ton amical et les promesses apaisantes de ce télégramme avaient produit leur effet. En particulier, cette petite phrase citée dans le communiqué du gouvernement : « *Les Etats-Unis s'engagent à assurer la suprématie militaire et technologique d'Israël.* »

Le gouvernement israélien a dès lors préféré mettre à l'épreuve les promesses du président plutôt que de poursuivre la bataille. Et dans les jours à venir, des négociations devraient s'engager afin de déterminer comment les Etats-Unis entendent maintenir cette « *suprématie d'Israël* ». A Jérusalem, on s'attend que cela se traduise de deux *manières. Il y a tout d'abord* l'accord de coopération stratégique entre Israël et les Etats-Unis, qui, en principe, devrait être signé le mois prochain.

Cet accord avait été promis par Begin au cours de leur rencontre le *8 septembre. Cependant*, entre-temps, cette idée de « coopération stratégique » est quelque peu tombée dans l'oubli. Si le Sénat n'avait pas approuvé la transaction avec l'Arabie Saoudite, M. Reagan l'aurait probablement mise en veilleuse ou réduite au minimum. A présent, les Israéliens espèrent que les Etats-Unis se montreront beaucoup plus accommodants *à l'égard du projet élaboré par* le ministre de la défense, M. Ariel Sharon, qui prévoit notamment la possibilité pour l'armée américaine d'entreposer des équipements en Israël.

D'autre part — et ce serait la *seconde manière pour M. Reagan* de tenir ses promesses, — le gouvernement israélien présentera sans doute *prochainement aux Américains* une liste détaillée des équipements militaires qui pourraient servir de « réponse » aux AWACS. Aucune décision concrète n'a encore été prise à ce sujet par le gouvernement.

La plupart des commentateurs, ainsi que certains ministres, comme M. Tsippori (télécommunications) ont souligné que le problème était peut-être autant financier que militaire. Israël est-il en mesure, aujourd'hui, de débloquer de nouveaux crédits *pour acquérir des armes capables* de « neutraliser les AWACS » ? D'autres solutions sont-elles envisagées ?

Face à ce problème, le ministre de la défense, M. Sharon, reste à la fois confiant et énigmatique : « *La transaction avec l'Arabie Saoudite*, a-t-il dit, *est très grave. Elle permet aux armées des pays arabes de réduire le fossé qui les sépare d'Israël. Mais nous trouverons la solution adéquate.* » Cette même confiance se retrouve dans les *propos du vice-ministre des affaires* étrangères, M. Yehouda Ben Meir, qui considère le télégramme de M. Reagan à M. Begin comme « *une preuve du capital de sympathie dont dispose toujours Israël aux Etats-Unis* ». Cette confiance tranche singulièrement sur le ton résolument pessimiste de l'ancien premier ministre travailliste, M. Rabin. Ce dernier *ne cesse, en effet, de mettre* en garde contre le « lent glissement » de la politique du président Reagan qui, à l'en croire, « *s'éloigne de plus en plus de Camp David pour se rapprocher des positions de l'Arabie Saoudite* ». — (Intérim.)

DÉTENTE SUR LA FRONTIÈRE ÉGYPTO-LIBYENNE

Les deux avions américains de détection électronique (AWACS), envoyés en Egypte, après l'assassinat de Sadate, le 6 octobre, rentreront aux Etats-Unis au cours du week-end. Ces appareils avaient reçu pour instruction de surveiller la frontière égypto-libyenne. « *Leur mission est terminée* », a déclaré le porte-parole du Pentagone. Il a précisé qu'il n'était pas prévu de les remplacer. « *Nous sommes prêts à fournir une nouvelle assistance analogue à l'Egypte au cas où la nécessité s'en ferait sentir* », a-t-il encore indiqué.

D'autre part, le président Moubarak a révélé, jeudi 29 octobre, dans une interview à *Al Moussawar*, avoir ordonné une réduction des effectifs des troupes égyptiennes stationnées le long de la frontière libyenne. « *Nous ne faisons et ne ferons aucun préparatif de guerre avec la Libye*, a-t-il affirmé. *Je le dis très clairement, nous ne ferons la guerre à aucun de nos voisins... Si nous avons décidé de ne plus combattre Israël, pourquoi nous lancerions-nous dans un conflit avec un Etat arabe ?* », a-t-il ajouté.

Enfin, le président soudanais Nemeiry s'est prononcé, jeudi, pour des sanctions internationales contre la Libye, et notamment le boycottage pétrolier de Tripoli par les *pays occidentaux*. Selon le compte rendu, par la Middle East News Agency, d'une conférence de presse donnée par le chef de l'Etat à *Khartoum*, le Soudan « *demande aux pays africains de rompre leurs relations diplomatiques avec la Libye* ». M. Nemeiry aurait affirmé que la Libye avait « *organisé plusieurs tentatives d'assassinat* » contre lui et des responsables soudanais. Il a déclaré qu'il « *s'attendait que le colonel Kadhafi entreprenne quelque chose contre le Soudan* » et que la Syrie « *entraînait actuellement des troupes pour soutenir la Libye dans cette entreprise* ». — (Reuter-A.P.-A.F.P.)

AMÉRIQUES

LA JAMAÏQUE ROMPT SES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC CUBA

Kingston (*A.F.P.*). — La *Jamaïque* a *rompu*, le jeudi 29 octobre, ses relations diplomatiques avec Cuba.

Les rapports entre La Havane et Kingston *étaient tendus depuis* les élections d'octobre 1980 en Jamaïque, qui avaient vu la victoire de M. Seaga sur M. Michael Manley, premier ministre socialiste de 1972 à 1980 et artisan du rapprochement avec Cuba. M. Seaga avait pris une orientation pro-occidentale, expulsant immédiatement l'ambassadeur cubain à Kingston, et effectuant son premier déplacement extérieur aux Etats-Unis, où il avait été le premier chef de gouvernement étranger reçu par le président Reagan.

Le gouvernement jamaïquain a donné quarante-huit heures au gouvernement cubain pour fermer son ambassade à Kingston et rappelé son chargé d'affaires.

Dans un message radiodiffusé adressé jeudi après-midi à la nation jamaïquaine, M. Seaga a expliqué les raisons de la rupture : le refus de La Havane de renvoyer à Kingston trois terroristes jamaïquains. Selon M. Seaga, la saisie, au début du mois, de lettres et d'enregistrements envoyés par M. Anthony Brown, alias Tego, recherché pour meurtre et attentats commis à la Jamaïque, au président du parti d'opposition, Paul Burke, a apporté la preuve que plusieurs terroristes jamaïquains vivent à Cuba et y reçoivent un entraînement.

Argentine

Le sort des « disparus » français

LA LIBÉRATION DE M. CANALIS OUVRE DES PERSPECTIVES FAVORABLES

Une délégation des « mères de la place de Mai » a été reçue, le jeudi 29 octobre, à Paris, au siège du parti socialiste par la déléguée nationale du P.S. à l'action féminine internationale. Il a été décidé qu'un projet d'action serait mis au point afin d'aider les familles des « disparus » en Argentine à obtenir des informations sur le sort de leurs amis ou familiers « disparus » depuis quatre ans.

D'autre part, M. Canalis, le ressortissant français expulsé d'Argentine (*le Monde* du 30 octobre), a été accueilli jeudi, à son arrivée en France, par un représentant *du ministère des relations* extérieures et par M. Jacques Miquel, avocat de l'association des parents de Français « disparus » en Argentine.

M. Miquel a précisé que la libération de M. Canalis était un geste de « *bonne volonté politique du gouvernement de Buenos-Aires* » et qu'elle avait été obtenue après des négociations auxquelles « *le nouvel ambassadeur d'Argentine en France, M. Gérard Schamis, avait pris une part personnelle et importante* ». On estime dans l'entourage de l'association comme au Quai d'Orsay que la libération de M. Canalis ouvre des perspectives favorables.

هكذا من الأصل

Le Monde

politique

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1982 A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'art d'échapper à l'impôt ?

Mercredi 28 octobre, à l'issue du conseil des ministres, le président de la République reçoit le ministre du budget pour lui faire part de son inquiétude quant à la prise en compte des œuvres d'art pour le calcul de l'impôt sur les grandes fortunes. Peu après, M. Fabius fait part de son sentiment ; il faut, en effet, faire quelque chose pour sauvegarder le patrimoine artistique de la France, mais une solution doit être bannie : exclure purement et simplement les objets d'art des bases d'imposition en se contentant d'augmenter les taxes sur leurs transactions. Sinon, les œuvres d'art deviendront encore plus une valeur-refuge. Il serait préférable d'encourager le système de la dation, voire de supprimer les taxes sur les ventes. Le gouvernement réfléchit à la mise au point d'un système.

Jeudi 29 octobre, en fin de matinée, l'Elysée fait savoir que M. François Mitterrand a personnellement décidé d'exonérer les œuvres d'art. En contrepartie, les taxes sur les transactions en galeries passeront de 3 à 4,5 % et de 2 à 3 % sur les ventes aux enchères. En début de matinée, la commission des finances de l'Assemblée nationale adopte un amendement du gouvernement — déposé la veille au soir, selon M. Fabius — traduisant législativement le désir du chef de l'Etat.

Voilà pour la forme. Enfin, presque...

Jeudi après-midi, M. Foyer (R.P.R.) dénonce « une procédure insolite » *qui s'apparente, selon lui, à un édit de Louis XV dans lequel ce souverain écrivait :* « Le droit de faire les lois par lesquelles nos sujets doivent être régis et gouvernés nous appartient à nous seul, sans dépendance et sans partage. » *Incidemment, l'ancien garde des sceaux demande* « où est la République ? ». *Le président du groupe socialiste, M. Joxe, déclare que la mise en cause du président de la République n'est pas conforme à la Constitution. Il rappelle la prétension de l'ancien pouvoir à gouverner par voie réglementaire ou par « instructions secrètes ».*

M. Joxe se situe sur le plan des principes, au risque d'oublier l'attitude passée des députés socialistes qui, à l'Assemblée nationale, mettaient en cause les bonnes fortunes africaines d'un président de la République. Le choses ne sont pas de même nature, ni de même gravité ? Sans aucun doute. Mais ce n'est pas une raison pour se réfugier derrière la Constitution.

Sur le fond, on peut craindre cet encouragement à une approche mercantile des œuvres d'art. Comment ne pas voir, aussi, qu'inévitablement les prix vont monter ; que l'augmentation des taxes sur les ventes ne freinera en aucune manière le marché parallèle et illicite, particulièrement bien organisé, du commerce de l'art ; que les tableaux de maitre, par exemple, vont davantage constituer cette valeur-refuge qui permettra, dans certains cas, de passer au large de l'impôt sur les grandes fortunes ?

C'est d'une seule voix que les députés de l'opposition et de la majorité ont pris la défense du patrimoine artistique, de l'héritage culturel, du rayonnement international de la France. Le patrimoine culturel ? N'est-ce pas le bien commun, accessible à tous ? N'est-ce pas les musées nationaux qui doivent le conserver ? En quoi les œuvres d'art qui s'entassent dans les coffres-forts ou qui ornent les collections privées non ouvertes au public participent-elles à l'enrichissement culturel de la collectivité ? Admettons qu'elles sont en réserve...

A l'initiative du groupe socialiste, les taxes sur les ventes en galeries ont été portées de 4,5 % à 6 %, celles sur les ventes aux enchères sont passées de 3 % à 4 %. Sur proposition de M. Debré (R.P.R.), il a été décidé que, lorsque le propriétaire d'objets d'art, d'antiquité ou de collection voudra — avec l'accord du gouvernement — vendre à l'exportation, l'impôt sur les grandes fortunes applicable à cet objet sera payé rétroactivement. L'opposition, le groupe socialiste, le gouvernement, se sont opposés à un amendement du groupe communiste soumettant l'exonération à un système proche de la dation...

Que va-t-il en rester ? L'impôt sur les grandes fortunes sera-t-il réduit, au terme de la discussion législative, à une peau de chagrin ? Les œuvres d'art, les baux fonciers à long terme, les stocks de vins et d'alcools (« Vous êtes en train de vider l'impôt sur les grandes fortunes de son contenu », *a déclaré, sur ce point, M. Jans, P.C.), demain, les châteaux et les forêts ?*

Ah ! les braves gens ! Soucieux de l'intérêt général et non des intérêts particuliers, les députés de l'opposition ont multiplié les amendements destinés à amoindrir la portée de l'impôt sur les grandes fortunes. M. Laignel (P.S.) a suggéré à l'opposition de déposer un amendement « de regroupement », *ainsi libellé :* « Sont exonérés les châteaux classés monuments historiques dont les caves sont garnies d'alcools rares et de grands crus, les murs tapissés d'œuvres de maître et le yacht amarré aux douves... »

L'intention est plaisante. Elle le serait davantage si les députés socialistes ne contribuaient pas à réduire la portée de cet impôt de solidarité.

Sauf — bien sûr — à considérer que l'exonération des œuvres d'art participe de la volonté de réorienter les capitaux vers l'investissement productif...

LAURENT ZECCHINI.

Jeudi 29 octobre, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles de la première partie (recettes) du projet de loi de finances pour 1982.

L'Assemblée examine plusieurs amendements déposés par des députés du groupe R.P.R. après l'article 2 qui institue un impôt annuel sur les grandes fortunes. Afin que ce nouveau prélèvement fiscal « *ne dégénère pas en un véritable impôt confiscatoire* », M. Bas (Paris) propose de limiter l'imposition cumulée de l'impôt sur le revenu et de celui sur les grandes fortunes à 80 % du revenu net imposable. « *Evitons d'imiter l'exemple de la Suède* », indique-t-il. M. Marette (Paris) s'inspire du même souci mais retient le taux de 90 %. Il souligne : « *Pensez aux vieux et aux retraités qui ont la jouissance ou l'usufruit de biens ruraux dont ils ne tirent pratiquement rien et qu'ils ne peuvent pas vendre.* »

M. Pierret (P.S., Vosges), rapporteur général de la commission des finances, assure qu'en fixant un plafond de 80 ou 90 % et en liant l'impôt sur la fortune au revenu on risquerait d'encourager l'évasion et la fraude fiscale. Ces amendements sont repoussés.

● ASSIETTE DE L'IMPOT SUR LES GRANDES FORTUNES

L'article 3 détermine l'assiette de l'impôt et pose la règle de l'imposition par foyer fiscal. L'assiette est constituée par la valeur nette (c'est-à-dire déduction faite des dettes) au 1er janvier de l'année de l'ensemble des biens, droits et valeurs imposables appartenant aux redevables ainsi qu'à leurs conjoints et à leurs enfants lorsqu'ils ont l'administration des biens de ceux-ci (notion de foyer fiscal).

Lorsque le patrimoine comprend des biens professionnels, ceux-ci ne sont pas soumis à l'impôt si leur valeur totale est inférieure à deux millions de francs ; si leur valeur est supérieure, la limite est portée de trois à cinq millions de francs. La valeur des biens est déterminée suivant les règles en vigueur en matière de droits de mutation par décès. Toutefois, la valeur imposable minimum de 5 % des « *meubles meublants* » (vaisselle, tableaux de maîtres, mobilier, etc.) ne s'applique qu'aux meubles meublants autres que les objets d'antiquité, d'art ou de collection.

Plusieurs députés interviennent sur cet article : M. Gantier (U.D.F., Paris) évoque le risque de double imposition entre le mari et la femme. Il déclare : « *Deux époux seront frappés aussi lourdement que deux concubins avec un patrimoine total identique* ». M. Marette estime que le fait de ne pas inclure la notion de parts dans le calcul du nouvel impôt sera une source d'injustices. Assurant que la création artistique ou littéraire va pâtir du système proposé, il indique : « *Plus un sculpteur produira, plus il sera imposé, car ses stocks augmenteront* ».

M. Vivien (R.P.R., Val-de-Marne) observe que la taxe laisse échapper « *les inciviques, les fraudeurs fiscaux, les joueurs de casino et ceux dont le train de vie tapageur résulte d'activités plus ou moins occultes à l'étranger* ». « *Que les jouisseurs se réjouissent* », conclut-il. M. Bas souligne que les promesses de M. Mitterrand selon lesquelles l'outil de travail serait préservé ne sont pas respectées puisque l'abattement pour actifs professionnels jouera seulement à concurrence de deux millions.

« *Un véritable vent de panique a soufflé sur les créateurs, les marchands et les collectionneurs* », rapporte M. Toubon (R.P.R., Paris). Il cite ensuite André Malraux : « *La possession d'une œuvre d'art, c'est la présence d'une œuvre d'art, c'est la présence d'une éternelle réponse à l'interrogation que pose à l'homme sa part d'éternité.* » M. Toubon assure : « *Nous sommes bien loin des considérations mercantiles !* »

M. de Lipkowski (R.P.R., Charente-Maritime) souhaite que les stocks agricoles, qu'il s'agisse de vins, de troupeaux ou de pépinières, ne soient pas englobés dans l'assiette de l'impôt, et M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) se déclare hostile à la notion de foyer justifier, du point de vue de la morale, de la justice et du droit, une disposition qui devrait être condamnée par le Conseil constitutionnel si elle lui était soumise ».

M. Frelaut (P.C., Hauts-de-Seine) souhaite « *préserver la création artistique* », mais, ajoute-t-il, l'œuvre artistique ne doit pas devenir une « valeur refuge » et permettre d'esquiver cet impôt de solidarité. Le système de la dation des œuvres d'art, ajoute-t-il, permettra de s'acquitter envers la nation. M. Jans (P.C., Hauts-de-Seine) déclare : « *La droite veut exonérer les châteaux, les forêts et les fortunes étrangères.* » « *Pour les œuvres d'art*, reconnaît-il, *il y a un problème.* »

A la reprise de la séance, en début d'après-midi, M. Foyer fait état d'une information parue dans *le Monde* du 30 octobre selon laquelle le président de la République a décidé « *personnellement* » d'exonérer les œuvres d'art. « *Nos avertissements commencent à être compris* », souligne-t-il.

L'ancien garde des sceaux ajoute : « *Derrière cette procédure insolite s'exprime une conception qui était formulée dans le préambule d'un édit de Louis XV publié en 1772 et dans lequel ce souverain écrivait : « Le droit de faire les lois par lesquelles nos sujets doivent être régis et gouvernés nous appartient, à nous seul, sans dépendance et sans partage.* » « *Monsieur le président*, conclut-il, *où est la république ?* »

M. JOXE (P.S.) : sauvegarder notre patrimoine culturel

M. Joxe (P.S., Saône-et-Loire) estime que la mise en cause du président de la République « *n'est conforme ni à la lettre ni à l'esprit de la Constitution* ». Il ajoute : « *Ce qui aurait été inacceptable, ç'aurait été de modifier la loi de finances après coup par la voie réglementaire ou au moyen d'instructions secrètes comme cela se pratiquait naguère. Nous avons trop connu ce type de distorsion pour ne pas nous féliciter aujourd'hui d'être saisis de dispositions restrictives propres à sauvegarder notre patrimoine culturel.* »

M. Fabius souligne que la commission des finances a adopté le matin même un amendement du gouvernement (déposé la veille au soir) prévoyant cette disposition. Le ministre du budget observe que le double aspect des œuvres d'art — *œuvres de création et objets de commercialisation* — conduit à leur accorder un « *traitement particulier* » au regard de l'impôt sur la fortune « *dans tous les pays où cet impôt existe* ».

Il ajoute que la solution proposée par le gouvernement « *encouragera la création culturelle* ». A propos de l'abattement de trois millions de francs par foyer fiscal, M. Fabius souligne que la solution qui aurait consisté à distinguer entre les patrimoines des conjoints entraînait deux options :

1) Soit faire jouer deux fois l'abattement de trois millions, ce qui aurait abouti à porter le seuil à six millions, auquel cas, note-t-il, « *nous aurions vidé l'impôt de toute substance* » ;

2) soit diviser l'abattement, ce qui aurait abaissé le seuil à un million et demi. « *L'impôt*, observe-t-il, *aurait alors touché des patrimoines assez modestes qui peuvent, par exemple, appartenir à des veuves.* » Pour ces raisons, la notion de foyer fiscal était préférable.

L'Assemblée commence ensuite l'examen des cinquante-cinq amendements déposés sur l'article 3. M. Tranchant (R.P.R., Hauts-de-Seine), répondant à M. Fabius, observe : « *Vous faites donc passer le patrimoine avant la lutte contre le chômage !* » Selon lui, les dispositions prévues encouragent « *le concubinage et l'immoralité* ». L'Assemblée ne fait pas sienne l'analyse du député des Hauts-de-Seine et repousse son amendement tendant à supprimer l'article 3, après que M. Battist (P.S., Nord) eut souligné : « *Une fortune de trois millions de francs, cela représente quatre-vingts années de salaire d'un smicard !* »

« *Représentant des Français qui ont travaillé et économisé* », M. Robert-André Vivien propose de retenir la valeur nette des biens, soit au 1er janvier, soit au 31 décembre de l'année d'imposition, « *en ne conservant que la situation la plus favorable pour le contribuable* ». Son amendement est également repoussé. Par 331 voix contre 154, les députés repoussent plusieurs amendements du groupe R.P.R. et de M. Mestre (U.D.F., Vendée), tendant à supprimer la prise en compte des biens du conjoint et des enfants.

M. VIVIEN (R.P.R.) : vous désagrégez la cellule familiale

« *Vous désagrégez la cellule familiale* », ajoute M. R.-A. Vivien. Pour M. Debré (R.P.R., la Réunion), l'article 3 est « *une pénalisation fiscale de la famille* ». Au nom de la justice et par souci d'assurer « *l'indispensable renouvellement de la communauté nationale* », l'ancien premier ministre défend un amendement prévoit des abattements selon le nombre d'enfants à charge. M. Pierret souligne que le seuil de trois millions est « *exceptionnellement élevé* » par rapport à toutes les législations fiscales étrangères qui comportent un impôt sur les grandes fortunes. L'amendement de M. Debré est repoussé par 331 voix contre 150.

Se déclarant hostile à une suggestion de M. Foyer tendant à assujettir les « *concubins notoires* » à la même assiette d'impôt que les époux, M. Fabius déclare qu'il n'est pas souhaitable que « *le fisc s'immisce dans la vie privée des gens* ». L'Assemblée refuse ensuite d'exclure la résidence principale, puis les biens professionnels du champ d'application de l'impôt comme le lui proposent MM. Tranchant, Noir (R.P.R., Rhône) et Alphandery (U.D.F., Maine-et-Loire). Par 330 voix contre 153, elle repousse un amendement de M. Tranchant tendant à instituer un mécanisme d'indexation pour l'abattement de deux millions applicable aux biens professionnels.

● IMPOSITION DES ŒUVRES D'ART

L'Assemblée examine plusieurs amendements (émanant du R.P.R. et de l'U.D.F.) tendant à exclure les objets d'antiquité, d'art ou de collection des bases d'imposition. M. Toubon présente notamment un amendement qui, outre cette exclusion, précise : « *Les transactions sur ces biens sont assujetties à une taxe additionnelle sur les mutations dont le taux est fixé forfaitairement à 5 %.* » M. Fabius défend de son côté l'amendement du gouvernement qui a le même objet mais qui précise que la taxe frappant les ventes de « *bijoux, d'objets d'art et d'antiquité* » (actuellement de 3 % pour un montant excédant 20 000 francs) est portée à 4,5 %. Entre les deux amendements il y a donc deux différences : d'une part le montant de la taxe, d'autre part son champ d'application ; l'augmentation prévue par le gouvernement ne s'appliquerait pas aux ventes de collections. L'amendement du gouvernement prévoit, d'autre part, qu'en cas de vente aux enchères la taxe est portée de 2 à 3 %. M. Pierret déclare que la commission des finances a donné son accord à l'amendement du gouvernement, notamment au nom du « rayonnement de la France dans le monde » et de la conservation de son patrimoine sur le territoire national.

Au terme d'un long débat, l'Assemblée adopte les sous-amendements suivants : sur proposition du groupe socialiste, la taxe sur les ventes est portée de 4,5 % à 6 % ; en cas de vente aux enchères, le taux de la taxe est porté de 3 % à 4 % (le groupe communiste s'abstient sur ces deux dispositions).

Sur proposition de M. Debré, il est indiqué que l'exonération ne jouera que lorsque le propriétaire des objets précieux visés s'engagera à ne pas les vendre pour l'exportation. M. Fabius précise la manière dont il conçoit l'application de cette disposition, en indiquant : « *Lorsqu'une demande d'exportation est présentée, la puissance publique peut la refuser, conformément au droit actuel. Mais si elle l'accepte, alors l'impôt sur la fortune doit être payé rétroactivement.* »

L'Assemblée, suivant le gouvernement, qui s'y déclare hostile, repousse le sous-amendement du groupe communiste tendant à soumettre l'exonération aux conditions suivantes : quand les objets ne sortent pas du territoire national et que, « *soit le propriétaire au moment de la détermination du patrimoine s'engage à les léguer à la nation en vue de les faire figurer dans une collection publique, soit, au moment de la succession, l'héritier acquitte, en sus des droits de succession, l'impôt sur la fortune dû au titre de ces objets depuis qu'ils sont entrés dans le patrimoine du défunt* ».

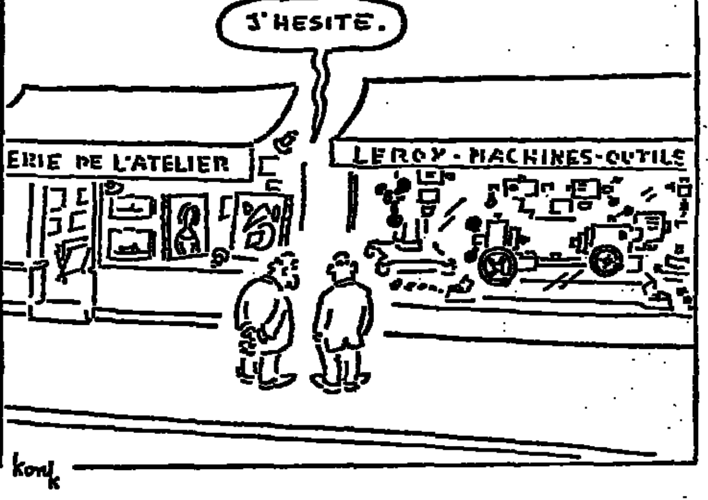
L'Assemblée adopte (à l'unanimité moins une voix, M. Brocard, U.D.F.), l'amendement du gouvernement ainsi modifié. Sa rédaction définitive est la suivante : « *Les objets d'antiquité d'art ou de collection ne sont pas compris dans les bases d'imposition lorsque leur propriétaire s'engage à ne pas les vendre pour l'exportation. La taxe prévue au (paragraphe) I de l'article 302 bis A du code général des impôts est porté de 3 % à 6 % pour les ventes de bijoux, d'objets d'art ou d'antiquité. En cas de ventes aux enchères, le taux de 2 % est porté à 4 %.* »

● STOCKS DE VINS ET D'ALCOOLS

L'Assemblée examine ensuite un amendement du gouvernement, qui dispose : « *Les stocks de vins et d'alcools d'une entreprise industrielle, commerciale ou agricole sont retenus pour leur valeur comptable.* » Les députés repoussent notamment un sous-amendement, défendu par M. Galley (R.P.R., Aube), tendant à exclure certains vins de Champagne, puis un sous-amendement de M. de Lipkowski, député de la Charente-Maritime, excluant les cognac, armagnac, calvados et autres eaux-de-vie. L'amendement du gouvernement est adopté après que M. Jans (P.C.), annonçant l'abstention du groupe communiste sur ces différentes dispositions, eut déclaré : « *Vous êtes en train de vider l'impôt sur les grandes fortunes de son contenu !* ». M. Fabius précise que la « *valeur comptable* » est « *ce qui est inscrit au bilan, en fait le prix de revient* ». « *Dans les faits*, ajoute-t-il, *on neutralise la valeur des stocks due à l'âge.* »

L'Assemblée repousse deux amendements similaires de MM. Mestre et Bas exonérant notamment du calcul de l'impôt sur les grandes fortunes les « immeubles » classés monuments historiques « *en raison de leur caractère historique ou artistique particulier* ».

M. Laignel (P.S., Indre) suggère alors que l'opposition défende un amendement « de regroupement » ainsi rédigé : « *Sont exonérés les châteaux classés monuments historiques dont les caves sont garnies d'alcools rares et de grands crus, les murs tapissés d'œuvres de maîtres et le yacht amarré aux douves...* »



(Dessin de KONK.)

L'Assemblée repousse ensuite de nombreux amendements de l'opposition, notamment un amendement de M. Debré stipulant que les immeubles classés monuments historiques sont comptés pour le quart de leur valeur et pour le cinquième quand ils sont ouverts au public ; trois amendements de M. Méhaignerie (U.D.F., Ille-et-Vilaine) exonérant, sous certaines conditions, les parts de groupements forestiers, les propriétés en nature de bois et forêts, les baux agricoles donnés à bail à long terme. L'ensemble de l'article 3 est ensuite adopté.

● DEFINITION DES BIENS PROFESSIONNELS

L'article 4 définit les biens professionnels ouvrant droit à l'exonération d'un montant maximum de 2 millions de francs prévue à l'article 3 : 1) les biens nécessaires à l'exercice, à titre principal par leur propriétaire, d'une profession industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale ; 2) les parts de certaines *sociétés de personnes* ; 3) les parts de sociétés dont le détenteur a la qualité de gérant majoritaire ; 4) les actions de sociétés lorsque leur propriétaire possède directement ou par l'intermédiaire de son conjoint ou de ses enfants mineurs plus de 25 % du capital de la société et y exerce effectivement des fonctions de direction, de gestion ou d'administration.

L'Assemblée repousse plusieurs amendements de l'opposition tendant à étendre la notion de biens professionnels, et notamment un amendement du groupe R.P.R. tendant à inclure les gérants minoritaires de S.A.R.L. dans le bénéfice de l'exonération. Elle adopte un amendement de M. Pierret et du groupe socialiste élargissant aux ascendants, descendants (mineurs ou non), frères et sœurs du propriétaire et de son conjoint, la propriété des actions de sociétés. L'Assemblée (R.P.R., U.D.F. et P.S.) repousse enfin un amendement du groupe communiste visant à rétablir le critère de participation majoritaire du propriétaire pour l'exonération des actions de sociétés.

La séance est levée, vendredi 30 octobre, à 1 h. 10, la suite du débat étant renvoyée à 10 heures.

La mauvaise fortune de M. Fabius

Pauvre M. Fabius ! Il faisait peine à voir, jeudi, le ministre du budget dont l'impôt sur la fortune, symbole de la justice fiscale, part en quenouille. Le sourire encore plus pâle qu'à l'ordinaire, il promenait dans les couloirs du Palais-Bourbon une mine aussi longue que M. Jean-Pierre Fourcade, en juin 1976, pendant le débat sur les plus-values. Le ministre de l'économie et des finances de l'époque dont l'U.D.R. taillait le projet en pièce avec un bel entrain perdait un jour 100 millions de francs et le lendemain 200. Pour tout dire, il y avait laissé sa chemise.

M. Fabius n'en est pas là. Les œuvres d'art, les stocks de vin et les forêts lui filent entre les doigts. Mais il estime qu'il lui en restera assez pour ne pas creuser un trou trop gros dans les caisses de l'Etat. M. Fabius avait une vision « globale » de l'impôt sur la fortune. L'Elysée lui a restreint son champ de vision.

M. Mitterrand est intervenu en faveur des œuvres d'art mercredi au conseil des ministres. Or M. Fabius avait lutté farouchement afin que la commission des finances de l'Assemblée rejette des amendements, présentés par l'opposition, qui ressemblaient, sur le fond, à celui qu'il a défendu jeudi en séance publique.

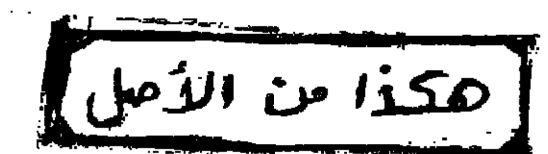
« Dommage qu'il n'ait pas pu en faire autant à l'Elysée », regrette M. Dominique Taddeï, député socialiste du Vaucluse. Les socialistes qui avaient suivi leur ministre en commission des finances, ont dû se forcer pour lui emboîter le pas en sens inverse lorsqu'il a fallu voter en séance publique. Le ministre du budget, comme eux, a fait contre mauvaise forutne bon cœur. Va pour les œuvres d'art et les vins, bientôt pour la forêt ! « *Je suis ministre* », dit-il, comme à regret. Rien que ministre, en effet.

La consigne est venue du « château » d'où M. Mitterrand, selon M. Jean Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) dicte sa loi, tel Louis XV. M. Jacques Toubon (R.P.R., Paris), qui se sent soudain plus socialiste que le roi propose de soumettre à l'impôt les « circonscriptions en or », la sienne en particulier. Il se promène dans les couloirs en feuilletant *le Coup d'Etat permanent* (1) dont un chapitre, marqué par un signet, se termine par cette phrase adressée par M. Mitterrand au général de Gaulle : « *L'Etat, c'est lui* ».

M. Laurent Fabius a eu moins eu la bonne fortune de participer, en séance publique, à un débat policé dont la tenue contraste avec le tohu-bohu des nationalisations. Les députés socialistes ont été vivement *encouragés à maîtriser* leurs nerfs et à ne plus répondre aux « provocations de la droite ». M. André Laignel, député de l'Indre, qui monte habituellement à l'assaut de l'ennemi de classe au sabre d'abordage ose à peine se rabattre sur le fleuret moucheté. « *Le premier qui m'injurie*, dit-il, *je le provoque en duel. A la sarbacanne et aux boulettes de mie de pain* ». M. Laignel s'est rangé aux conseils du président de l'Assemblée, M. Louis Mermaz, qui a invité ses amis à ne plus utiliser contre la droite que « l'arme absolue » du débat parlementaire, l'ironie.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(1) Ouvrage de M. François Mitterrand publié en 1964.



L'EXONÉRATION DES ŒUVRES D'ART DE L'IMPOT SUR LA FORTUNE

Marc Chagall : « Bravo, la France ! »

L'annonce, le jeudi 29 octobre, à l'Assemblée nationale, de la décision du président de la République d'exonérer les œuvres d'art de l'impôt sur la fortune, a suscité de nombreuses réactions dans les milieux artistiques. Les messages personnels et collectifs de félicitations et de remerciements affluent à l'Elysée et au ministère de la culture. Ils émanent d'artistes (Marc Chagall : « Bravo la France ! »), des syndicats d'artistes, des musées de France, du comité professionnel des galeries d'art, des antiquaires... Les commissaires-priseurs sont plus nuancés.

Mme Sylvie Boissonnas, collectionneur, nous a déclaré : « *Cette imposition des œuvres d'art favorisait la clandestinité. Ça n'encourageait pas les gens qui ont acheté des jeunes artistes avec flair, et dont les œuvres ont pris de la valeur. Une telle mesure était difficile à imaginer de la part d'un gouvernement préoccupé de culture.*

» *Difficile d'imaginer par la nature même des œuvres d'art, qui ne doivent pas être considérées comme un capital. Elle me paraissait mauvaise pour celui qui possède des œuvres d'art, et les autres ; je parle de l'atmosphère que cela pouvait engendrer. Cette décision du président de la République est complètement positive pour tout le monde. S'il en avait été autrement, ça aurait enfermé les œuvres d'art encore plus dans une question d'argent.* »

« *On n'arrête pas de sauter de plaisir*, nous a dit M. Karl Flinker, directeur de galerie. *C'est une extraordinaire nouvelle qui arrange tout ce qui était compromis. L'augmentation de la plus-value sur les ventes, c'est pas grave. Ça ne concerne vraiment que les peintres morts, pas les jeunes artistes. Après tout, c'est bien plus normal qu'on paye là-dessus. Ça me paraît être une mesure extrêmement sage.*

« Une réaction saine »

Pour M. Daniel Gervis, président de la Foire internationale des arts plastiques : « *Le président de la République a toujours marqué un intérêt pour la culture. Il a eu une réaction franche, saine, normale. C'était aberrant de pénaliser les collectionneurs. Ce ne sont pas des spéculateurs. Et ils auraient été obligés de vendre leurs œuvres, pour payer l'impôt. C'était une erreur de tir. Les œuvres d'art ont une valeur morale, culturelle.*

» *Par contre, dès qu'il y a prise de bénéfice, dès qu'il y a plus-value on peut envisager une imposition. Il faut toujours payer moins, mais en tout cas être réaliste.* »

D'autre part, M. Emile Bourget, premier vice-président du Syndicat national des antiquaires, a déclaré : « *C'est un dénouement heureux. La décision prise personnellement par le président Mitterrand montre que nous ne sommes pas rejetés. L'augmentation annoncée correspond à un relèvement de 1,5 % de la taxe sur les transactions. Notre souhait maintenant, c'est de pouvoir développer le marché de l'art pour que la France retrouve son rôle international. Nous souhaitons l'adoption d'une politique culturelle à l'intérieur du Marché commun.* »

M. Jean Ziegler, secrétaire général de l'hôtel Drouot, note : « *La première réaction des commissaires-priseurs est une réaction de soulagement. Nous sommes heureux de voir que l'on abandonne un projet qui allait étouffer le marché. Par contre, cette satisfaction s'accompagne d'une certaine réserve. Il semble qu'en annonçant que les taxes sur les objets d'art vendus en salle de vente allaient passer de 2 % à 3 % le gouvernement fasse allusion à la taxe sur la plus-value qui ne touche que les vendeurs. Cette mesure avait été instituée en 1978 et avait été assez mal accueillie. En la portant à 3 % on risque d'écarter les vendeurs des salles de vente.* »

« Une mesure de justice sociale »

Le Syndicat national des artistes plasticiens (SNAP-C.G.T.) « *approuve sans équivoque et comme une mesure de justice sociale la création d'un impôt sur les grandes fortunes.*

» *Assimiler la matérialisation du travail de l'esprit de femmes et d'hommes, travail d'utilité publique, aux biens somptuaires, allait à l'encontre des idées que nous défendons.*

La section française de l'Association internationale des critiques d'art (AICA) « *se réjouit de la décision que vous venez de prendre concernant les œuvres d'art : la vie artistique en dépendait largement* ».

M. Gildo Caputo, président du Comité professionnel des galeries d'art, a adressé un télégramme à M. François Mitterrand pour le remercier de l'immense espoir qu'a suscité sa décision d'exonérer les œuvres d'art de l'impôt sur la fortune.

Le Comité professionnel des galeries d'art a, d'autre part, adressé un télégramme à M. Jacques Lang, *ministre de la culture*, le remerciant de la part prise par son ministère dans la décision d'exonérer les œuvres d'art et l'assurant de l'appui des galeries d'art « *pour une politique nouvelle en faveur de la création* ».

LES CONSERVATEURS DES MUSÉES : UN CHANGEMENT DE MENTALITÉ

Les conservateurs des musées nationaux se sont félicités de cette décision, qui marque un choix culturel national bien affirmé, les œuvres d'art n'étant plus considérées comme de simples valeurs spéculatives. Elle permettra : 1) Une attitude positive à l'endroit de l'art vivant par un encouragement à la création artistique en France ; 2) Une protection plus active du patrimoine ; 3) Un net changement de mentalité en encourageant au contraire les collectionneurs, petits et grands, et en les appelant à participer plus activement à l'accroissement et à l'enrichissement du patrimoine ; 4) L'amorce d'une nouvelle relation entre les musées, les créateurs et les amateurs ; 5) La taxation des transactions permettra enfin de freiner la spéculation.

LES FRONTIÈRES DE L'ART ET DE L'ARTISANAT NE SONT PAS FACILES A DÉTERMINER

La décision prise par M. François Mitterrand d'exonérer les œuvres d'art pose le problème de la définition desdites œuvres d'art.

L'administration fiscale n'est pas désarmée pour résoudre ce genre de problème dans la mesure où déjà, en matière de T.V.A., elle fait la différence entre l'artiste qui ne paie pas cet impôt indirect et l'artisan-créateur qui le paie. C'est l'existence ou non d'une série qui sert de référence. On peut donc penser que *le nombre des objets produits* sera un élément déterminant.

Mais le nombre n'est pas un critère suffisant. La date de fabrication jouera également. Il est évident, par exemple, que M. Mitterrand considère l'art contemporain comme un art à part entière, si l'on peut s'exprimer ainsi, et que dans son esprit les œuvres d'artistes modernes seront exonérées de l'impôt sur les grandes fortunes. L'ennui est que le fisc ne sait pas très bien tracer la limite entre l'artiste contemporain et l'artisan contemporain.

Quid, d'autre part, du mobilier, de l'orfèvrerie, de l'argenterie, etc. ? Une commode ancienne signée sera exonérée. Mais un meuble moderne *très beau ne le sera probablement* pas. Il est extrêmement difficile — voire impossible — de déterminer des règles *a priori*. C'est donc la jurisprudence qui tirera peu à peu les choses au clair. L'administration centrale devra rapidement préciser dans des instructions publiques les critères qui permettront de définir l'œuvre d'art. Cela afin que, dès le départ, soient réduites au maximum les incertitudes de frontière.

A l'évidence, l'impôt étant déclaratif, il appartiendra, dans un premier temps, aux contribuables de déterminer eux-mêmes ce qui, dans leur patrimoine, est œuvre d'art et ce qui ne l'est pas. C'est au fil des contestations de l'administration et des réponses apportées par les commissions contentieuses que se dégagera une définition satisfaisante de l'œuvre d'art. — Al. V.

● *Le Syndicat national unifié des impôts* estime que le champ d'application de l'impôt sur les grandes fortunes, tel qu'il apparaît après les amendements, fait perdre toute signification à cet impôt, « *en raison notamment de l'abattement spécifique de l'outil de travail et de l'exonération sur les œuvres d'art.*

La volonté du président

Déjà, il y a un mois, au cours d'un conseil des ministres restreint, le président de la République avait demandé à M. Fabius d'imaginer une disposition spéciale pour le marché des œuvres d'art et, en tout état de cause, d'exclure de l'impôt les œuvres d'artistes vivants.

On demandait d'aller un peu plus loin du côté de la rue de Valois et d'inclure dans cette exemption les œuvres d'artistes morts depuis moins de cinquante ans, ou, à la rigueur, les œuvres d'artistes morts depuis moins de trente ans. Pour M. Fabius, qui se bat pour l'équilibre du budget, de telles exemptions ouvrent une brèche à d'autres catégories et risquent de vider de son sens la loi sur l'imposition de la fortune.

A la suite d'un arbitrage chez M. Mauroy, le ministre de la culture réclamant l'exonération et le ministre du budget, l'imposition égale pour tous, c'est le président de la République qui, après avoir une dernière fois consulté des amis artistes, collectionneurs et conservateurs de musée, a tranché mercredi après-midi, clairement : la *détention* des œuvres d'art, quelles soient contemporaines ou anciennes, ne sera pas taxée. (Mais rien n'est précisé sur les meubles anciens, les monuments historiques, ni sur l'élargissement du principe de la dation ou paiement en œuvres d'art de l'impôt sur le capital.) En revanche, il a été concédé au ministre du budget une augmentation substantielle de 50 % sur l'impôt sur les *transactions*, soit 3 % pour les ventes publiques et 4,5 % pour les ventes privées et en galeries.

Cette disposition est plus adaptée à la nature du marché de l'art, marché marqué par l'incertitude, le risque et l'évolution du goût. Trop de facteurs non quantifiables entrent en compte — facteurs que le fisc ne sera pas en mesure d'apprécier chaque année, — pour faire finalement appliquer la loi en tenant compte de la différence entre les collectionneurs spéculateurs et les collectionneurs amateurs : on sait bien que la valeur vénale d'une œuvre d'art ne se vérifie qu'au moment de la transaction.

Alors que l'Etat veut jouer les mécènes d'artistes, on ne comprendrait pas qu'il prenne des dispositions qui découragent le mécénat privé et mettent en danger un système qui jusqu'ici a si bien fonctionné. Grâce à ce système, les artistes créateurs trouvent quand même leur compte à court terme ; nos musées et le patrimoine national, à long terme, les collectionneurs agissant comme des conservateurs d'œuvres d'art avant de devenir souvent des donateurs.

Sur les quatre milliards que devrait rapporter l'impôt sur la fortune, la part des œuvres d'art est minime et risquait de faire plus de mal que de bien. La décision du président de la République a clarifié la situation et balayé la méfiance des différents acteurs du marché de l'art. Il y avait en effet risque d'évasion d'œuvres d'art, de collectionneurs étrangers, et même français, risque aussi d'évasion d'artistes, comme c'est le cas en Grande-Bretagne (les artistes anglais ont tendance à quitter leur pays à partir d'un certain revenu...).

De plus, la décision de M. Mitterrand est conforme à la politique qu'il a menée depuis le 10 mai : ne porter en aucun cas tort à l'art et aux artistes (1). Il ne pouvait donc laisser passer des dispositions fiscales dont le principe moins que le prélèvement lui-même inquiétait tout le monde de l'art. Or, le président de la République voudrait, en patron des arts, que son septennat soit celui d'une renaissance. Il voudrait prendre toutes les mesures contribuant à développer la production artistique, que les artistes français se sentent bien dans leur pays et que les étrangers y soient les bienvenus.

Dans cette perspective il a octroyé ce qu'il faut bien appeler un privilège fiscal aux artistes et, le marché de l'art étant un tout, l'élargissement de ce privilège aux collectionneurs.

JACQUES MICHEL.

(1) Voir l'article de *J.-M. Guilhaume* dans *le Monde* du 24 octobre.

POLITIQUE

Le projet de décentralisation sous les feux de la critique sénatoriale

Jeudi 29 octobre, les sénateurs ont poursuivi dans le calme, après les incidents de la veille (le Monde du 30 octobre), l'examen du projet de décentralisation qui a subi les feux de la critique et dont la discussion générale — plus de quatre-vingts orateurs — ne s'achèvera pas avant le début du mois prochain.

M. Max Lejeune (gauche dém., Somme) préconise la création de « régions départementalisées » car il ne croit pas possible la coexistence de deux collectivités territoriales. Il faut donc, estime-t-il, élargir le département aux dimensions de la région. En 1958, déjà, il avait défendu en conseil des ministres l'idée, qu'avait eue M. Michel Debré, de très grands départements. M. Boileau (Un. centr., Meurthe-et-Moselle), sans en tirer les mêmes conséquences que l'orateur précédent, ne croit pas lui non plus qu'une troisième collectivité territoriale puisse sans inconvénient coiffer le département.

M. Edgar Faure (non inscrit, Doubs) pense qu'il convient d'affirmer la prééminence de la région dans le domaine de l'emploi et de la formation pour l'emploi. Il approuve les moyens nouveaux donnés aux régions en matière d'investissement. « *Votre projet,* conclut-il s'adressant au ministre, *va dans le sens de mes aspirations. Personne, je pense, ne me critiquera de vous rejoindre.* »

M. Pellarin (R.I., Haute-Savoie) voudrait que l'on rassure le personnel des préfectures et M. Ooghe (P.C., Essonne) annonce que ses amis soutiendront le projet gouvernemental qui supprime la tutelle financière et les « *interventions abusives* » des préfets. M. Répiquet (R.P.R., la Réunion) reproche au projet de confondre décentralisation administrative et décentralisation politique, la première étant seule justifiée à ses yeux. M. Longequeue (P.S., Haute-Vienne) souhaite l'institution d'une véritable fonction publique locale. M. Touzet (gauche dém., Indre) pense qu'il faut définir clairement les compétences de la région et celles du département.

Pour M. Cluzel (Un. centr., Allier), la région devient une « collectivité territoriale supérieure » et le conseiller régional sera élu dans une circonscription plus étendue que celle du député, ce qui n'est pas sans risque. Mais l'orateur, qui refuse le combat manichéen « gauche - droite », n'entend pas, dit-il, avoir dans le débat une attitude négative.

M. du Luart (non inscrit, Sarthe) regrette la disparition des préfets, qui réalisaient « *une harmonieuse conciliation entre les intérêts de l'Etat et ceux des collectivités locales* ».

M. Defferre : « *Les préfets disposeront de pouvoirs beaucoup plus étendus que par le passé. Ils auront désormais autorité sur tous les services de l'Etat qui sont actuellement sous les ordres des administrations parisiennes, et ils trancheront les conflits entre les différentes administrations locales. Ils seront les représentants de tous les ministres, et non plus du seul ministre de l'intérieur.* »

M. Mathieu (R.I., Rhône), affirme que, « *au lieu de partager les compétences* », le projet crée les conditions d'un « *antagonisme* » entre les trois ordres de collectivités. M. Souvet (ratt. R.P.R., Doubs) critique surtout l'intervention des communes dans le circuit économique qu'autorisera le projet. M. Gargar (app. P.C., Guadeloupe) estime, au contraire, que « *face aux prétentions du patronat* », il faut utiliser la formule d'économie mixte, notamment pour sauver l'industrie sucrière de la Guadeloupe. M. Delfau (P.S., Hérault) compte sur la planification pour coordonner l'action des trois ordres de collectivités. M. Morice (Gauche dém., Loire-Atlantique) plaide en faveur du maintien des préfets et pour la création de « grandes régions ». M. Hoeffel (Un. centr., Bas-Rhin) craint que l'existence de trois échelons de collectivités territoriales ne soit une cause de lourdeur administrative.

Le ministre : « *Elle sera en fait une garantie de rapidité d'exécution entre le citoyen et l'Etat.* » M. Hubert Martin (R.I., Meurthe-et-Moselle) redoute surtout l'encombrement des nouvelles juridictions de contrôle a posteriori.

M. de La Malène (R.P.R., Paris) reproche au parti socialiste d'annoncer pour Paris un statut différent. « *J'ai entendu dire,* déclare-t-il, *que la réforme ne devait pas accroître les pouvoirs du maire de Paris (...).* »

M. Defferre apporte à M. de La Malène les précisions suivantes : « *Paris aura, si le Parlement me suit, un statut de droit commun ; mais pour y parvenir, compte tenu de la situation actuellement particulière faite à Paris, il faut des dispositions particulières aussi. Je suis prêt à m'en entretenir avec vous, comme avec M. Chirac.* »

M. DEFFERRE : l'exercice du pouvoir local deviendra un puissant stimulant

M. Pierre-Christian Taittinger (R.P.R., Paris) ne juge pas « inacceptable » l'idée d'un exécutif départemental. Il exprime quelques regrets de la disparition de la commission départementale permanente et estime qu'il n'est pas sans risques de vouloir traiter séparément des pouvoirs et des ressources, comme le fait le projet gouvernemental.

A cet orateur de l'oppositon qui s'est exprimé avec une modération que M. Defferre déclare « *apprécier* » sont notamment données les réponses suivantes : « *La commission permanente a été créée parce que le conseil général ne se réunit jusqu'ici qu'en sessions fixées annuellement, et non pas à l'initiative de son président, comme fait un conseil municipal sur convocation du maire. Tant qu'il en était ainsi, il fallait que, dans l'intervalle, une commission permanente contrôle le préfet. Mais quand le préfet ne sera plus l'exécutif, ce ne sera plus nécessaire, d'autant que le président du conseil général saura s'entourer d'hommes compétents. (...) La réforme des finances locales exigera un an ou un an et demi : il est nécessaire de procéder à des simulations, qui ne soient pas en chambre comme pour la taxe professionnelle mais bien avec des feuilles d'impôt réellement envoyées, pour en tirer des leçons, et procéder à une large concertation. Si j'avais voulu attendre que cette réforme fût prête, il y en avait pour près de deux ans. Quant aux compétences, communes, départements et régions conserveront celles qu'ils ont actuellement. Les autres feront l'objet d'une étude approfondie.*

(...) On dit qu'il y a trois choses qui font mouvoir les hommes : le pouvoir, l'argent et l'amour. Le pouvoir est effectivement un puissant stimulant pour ceux qui ont la noble ambition de servir la cité. Quand les présidents de conseils généraux et régionaux et les maires auront le pouvoir, ils réclameront des compétences et des moyens, et je suis sûr qu'alors, je trouverai en eux des alliés. »

M. Moinet (M.R.G., Charente-Maritime) apporte au gouvernement l'accord des radicaux de gauche et reproche à la commission d'avoir voulu opposer un texte à celui adopté par l'Assemblée nationale. Son inquiétude s'exprime spécialement à propos du sort des personnels de préfecture.

M. Defferre : « *Quand vous serez l'exécutif, vous disposerez, dans un premier temps, d'un personnel qui aura une double qualité : je veux dire, de tous les agents qui exécutent actuellement des tâches départementales, qu'ils aient le statut d'Etat ou le statut départemental, donc de tous ceux dont dispose actuellement le préfet.* »

Le ministre indique qu'il vient d'avoir avec M. Le Pors et les syndicats représentant les personnels de préfecture une réunion pour étudier la mise au point du ou des statuts.

On entend ensuite MM. Plantagenest (app. R.P.R., Saint-Pierre-et-Miquelon), Mossion (Un. centr., Somme), Poncelet (R.P.R., Vosges), Dagonia (P.S., Guadeloupe), Béranger (M.R.G., Yvelines), Millaud (Un. centr., Polynésie), Puech (R.I., Aveyron), Lacour (Un. centr., Charente), Didier (M.R.G., Hautes-Alpes), Virapoullé (Un. centr., La Réunion), Larché (R.I., Seine-et-Marne).

Les orateurs de la majorité sénatoriale critiquent essentiellement la possibilité d'intervention des collectivités territoriales dans le domaine économique, la suppression de la tutelle des préfets, l'absence de précisions sur les compétences et de dispositions financières.

Le ministre répond, sur le premier point, que les élus devront savoir résister à la demande d'aide financière des « canards boiteux » qui viendront frapper aux portes des collectivités. « *Dans les petites communes,* précise-t-il, *la municipalité n'aura pas la possibilité de refuser, mais non plus les moyens financiers d'aider l'entreprise. Que se passera-t-il alors ? Eh bien, le maire se retournera vers le département, sinon la région, qui acceptera ou refusera.* » — A. G.

● *Décentralisation et classification.* — Dans le deuxième article de Gérard Olivier, intitulé « Une architecture à quatre étages » (*le Monde* du 29 octobre) une ligne sautée a rendu incompréhensible le passage où l'auteur espérait que les relations Etat-régions pourront être gouvernées « *par un régime de séparation des pouvoirs excluant la confusion des genres* ».

Les dirigeants du P.S. tentent de corriger l'image qui est donnée de leur parti

Le parti socialiste s'inquiète de ce que l'on dit de lui et de la manière dont il est perçu. Sa première tentation est de contester l'image que la presse, à travers certains de ses commentaires et de ses sondages, donne de lui et dans laquelle il ne se reconnaît pas. Contestation parfois fondée mais un peu vaine. La seconde tentation est de s'interroger sur les raisons et les faits qui peuvent alimenter ces jugements polémiques ou ces manœuvres. Elle conduit les dirigeants socialistes à s'expliquer davantage et, parfois, à corriger l'effet produit par des initiatives malencontreuses ou détournées de leur objet initial. Le P.S. au pouvoir découvre combien l'opposition peut habilement, voire abusivement, exploiter ses moindres faux pas et approximations.

M. Pierre Mauroy a, au cours d'un entretien informel avec la presse, jeudi 29 octobre, exprimé des doutes sur l'honnêteté intellectuelle d'une partie de la presse à l'égard de la politique gouvernementale. Evoquant notamment la publication de sondages le mettant en compétition avec M. Michel Rocard, le premier ministre a estimé que certains médias relayaient ouvertement les membres de l'opposition qui s'emploient à diviser le parti socialiste. Il a souhaité que la presse fasse un effort de rigueur.

D'autre part, M. Mauroy a jugé extravagants les commentaires faisant référence à la Terreur de 1793-1794 pour analyser les remplacements intervenant à la tête de certaines administrations. Il a expliqué que l'opinion publique ne comprendrait pas que les hauts fonctionnaires chargés de mettre en œuvre la « politique du changement » soient aujourd'hui ceux-là mêmes qui justifiaient naguère la « politique d'austérité ». Au passage, le chef du gouvernement a démenti les rumeurs relatives à un éventuel remplacement de M. Morceau Long au poste de secrétaire général du gouvernement.

● M. LIONEL JOSPIN, premier secrétaire du parti socialiste, s'est efforcé, jeudi 29 octobre, au cours d'une réunion de presse, d'apaiser le « vacarme » créé à propos du débat sur les nationalisations et du congrès du P.S. qui s'est tenu les 23, 24 et 25 octobre à Valence. « *Qu'un journal de M. Hersant puisse parler de « fascisme rose » est une perversion des mots* », a-t-il dit. Une situation politique « *tout à fait artificielle dans laquelle les mots ont perdu leur sens* » a été créée, a ajouté M. Jospin.

Le premier secrétaire du P.S. déplore que l'on « *veuille cantonner les socialistes dans un rôle de dogmatiques imbéciles alors que la droite serait présentée comme l'incarnation de la rationalité économique et de l'intérêt général* ».

● M. LOUIS MERMAZ, président de l'Assemblée nationale, a souhaité, jeudi 29 octobre, sur France-Inter, que « *ses amis utilisent contre la droite l'arme absolue du débat parlementaire qui est l'ironie* ». « *L'ironie,* a-t-il dit, *c'est beaucoup mieux que la fureur.* » A propos de l'alternance, M. Mermaz a ajouté : « *Si les réformes mises en route sont réalisées, une transformation telle de la société interviendra que la vieille droite va disparaître. Il y aura une alternance entre une gauche qui se renforcera et une droite qui sera tout à fait différente de celle d'aujourd'hui.* »

● M. CLAUDE ESTIER, porte-parole du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, directeur de *l'Unité*, hebdomadaire du parti socialiste, écrit dans le numéro de cette publication daté du 31 octobre : « *Qu'elle soit au pouvoir ou dans l'opposition, la droite n'a décidément qu'une seule et même obsession : tenter de développer dans l'opinion publique ce que l'on appelait autrefois la « peur des rouges » et qui est aujourd'hui la peur des socialistes.* » « *La droite essaie de répandre la terreur en feignant de ne pas comprendre de quoi il s'agit* », ajoute-t-il, en faisant allusion aux réactions de l'opposition après le congrès socialiste de Valence.

● M. PIERRE BEREGOVOY, secrétaire général de l'Elysée, a déclaré dans une interview à *Paris-Match* daté du 6 novembre : « *L'intolérance ne vient pas de notre côté. Est-ce être intolérant que de dire comme Pierre Mauroy, « ceux qui estiment que leur » argent est indigne de la France, » ceux-là sont indignes de la » France » ? La France dans ses profondeurs, croyez-moi, les condamne sévèrement. En outre, dire cela à propos du comportement d'un banquier ne signifie pas que tous les opposants soient concernés. Il en est que la passion égare, il en est d'autres — ce sont les plus nombreux — qui ont le sens de l'intérêt natoinal.* »

La polémique sur les archives de l'Algérie française

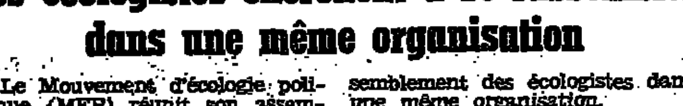
« On essaie de nous faire un faux procès »

déclare le secrétaire d'État aux rapatriés

A l'initiative de plusieurs élus de l'opposition, et notamment de MM. Jean-Claude Gaudin, député des Bouches-du-Rhône, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, et Alain Joissains (U.D.F.-rad.), maire d'Aix-en-Provence, une manifestation devait avoir lieu vendredi après-midi 30 octobre dans cette ville, pour protester contre les négociations en cours entre Paris et Alger en vue de la restitution à l'Algérie de certaines des archives entreposées à Aix-en-Provence (le Monde *du 30 octobre*). *M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés, a accusé, jeudi 29 octobre, les membres de l'opposition de se livrer, en la circonstance, à une opération politique artificielle.*

A l'occasion d'un entretien avec la presse, M. Courrière a déclaré : « *Je suis surpris que cette affaire, qui date de 1962, resurgisse le jour même où des mesures importantes attendues depuis très longtemps sont prises par le gouvernement. Je me demande s'il n'y a pas une volonté de les occulter, et je suspecte certains, dont mon prédécesseur* [M. Jacques Dominati], *qui va arpenter le macadam ces jours-ci à Aix. J'aurais préféré qu'il l'arpentât au cours des années précédentes au service des rapatriés pour faire ce que je suis obligé de faire à sa place aujourd'hui. (...)*

» *Le gouvernement algérien demande la restitution de ces archives depuis l'indépendance de l'Algérie. M. Giscard d'Estaing et ses prédécesseurs ont eu vingt ans pour régler ce problème. Ils n'ont répondu que par des atermoiements. Les réponses écrites faites à ce sujet par M. François-Poncet* [ancien ministre des affaires étrangères] *n'étaient pas claires. M. François-Poncet n'a jamais dit qu'il ne rendrait pas les archives. Il a dit qu'il n'y aurait pas d'abandons. Mais qui veut se livrer à des abandons ? Pas moi ! Le gouvernement français non plus. Seulement, nous, avec franchise, nous abordons le problème. S'il est normal que le gouvernement français défende les intérêts de ses ressortissants, moi, je ne trouve pas anormal que le gouvernement algérien essaie de retrouver ce qu'il considère comme son patrimoine. Il faut dépassionner le débat. On essaie de nous faire un faux procès. (...) Je ne voudrais pas que cette affaire vienne masquer le travail énorme fait par le gouvernement en faveur des rapatriés.(...) Le tri des documents sera fait après les discussions avec le gouvernement algérien, auquel on a fait dire qu'il voulait la totalité de ces archives.* »



Les écologistes cherchent à se rassembler dans une même organisation

Le Mouvement d'écologie politique (MEP) réunit son assemblée générale les 31 octobre et 1er novembre à Chamarande (Essonne), pour définir sa position face aux autres courants écologistes. Le MEP s'était associé au Réseau des amis de la Terre (RAT) et à la « troisième composante » (groupes locaux ou régionaux) du mouvement écologiste pour la campagne en vue de l'élection présidentielle (M. Brice Lalonde avait obtenu 3,87 % des suffrages exprimés le 26 avril). Cette campagne avait permis, aux yeux des responsables du MEP, de confirmer la validité de la position d'« *indépendance vis-à-vis des partis politiques* » adoptée par les écologistes et de préciser les grandes lignes d'un programme (*le Pouvoir de vivre*).

Les élections législatives avaient quelque peu ébranlé l'entente des participants à la campagne de M. Lalonde. Certains, comme M. Philippe Lebreton, président du MEP, qui s'était alors démis de cette fonction, prévoyaient le laminage qu'allait, en effet, subir le courant écologiste (1,08 % des suffrages exprimés le 14 juin) et étaient hostiles à ce qu'il participât à ces élections. Ces péripéties avaient été toutefois effacées, et M. Lalonde, venu au séminaire annuel du MEP à Meltot (Calavdos), début août, avait fait à ses partenaires des campagnes présidentielle et législative des propositions en vue du rassemblement des écologistes dans une même organisation.

Au cours de l'assemblée générale du RAT, les 10 et 11 octobre, des projets de statuts ont été adoptés, prévoyant l'élection, dans les régions, d'un conseil confédéral. Le président du mouvement serait élu par une assemblée générale nationale, et il choisirait lui-même les membres de l'équipe qui travaillerait avec lui.

Le bureau national du MEP, réuni le 24 octobre, a, lui, retenu trois possibilités : maintenir le MEP en tant que tel ; l'engager dans une procédure d'unification passant par l'organisation de structures régionales ; ou bien, enfin, ouvrir des discussions avec le RAT et la « troisième composante », afin d'aboutir à un projet de statuts commun, qui serait *ensuite soumis* aux membres de chaque organisation ou courant.

L'assemblée générale du MEP va *devoir* trancher entre ces trois possibilités.

● RECTIFICATIF. — Dans l'information relative aux protestations soulevées, au sein du parti communiste, par l'« exclusion de fait » de M. Fiszbin et des vingt-neuf autres fondateurs de Rencontres communistes (*le Monde* du 30 octobre), il fallait lire : « *Enfin, trente-six militants de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) (...) contestent à la direction le droit d'« exclure sans débat de fond »*, et non « *de réunir un débat de fond* », comme une coquille nous l'a fait écrire.



Mme BRIGITTE GROS CANDIDATE A LA PRÉSIDENCE DU PARTI RADICAL

Mme Brigitte Gros, sénateur (gauche démocratique) des Yvelines, maire de Meulan, a annoncé, jeudi 29 octobre, sa candidature à la présidence du parti radical. Cette formation est actuellement dirigée par M. Didier Bariani, ancien député U.D.F. de la trentième circonscription de Paris, qui sollicitera le renouvellement de son mandat lors du congrès convoqué pour les 20, 21 et 22 novembre.

Dans la déclaration par laquelle elle annonce et commente sa candidature, Mme Gros déplore le « *processus de banalisation* » dans lequel se sont trouvés engagés les radicaux valoisiens, affirme que « *depuis 1978 l'U.D.F. est devenue, en vérité, plus conservatrice que centriste* » et estime : « *Tant que le parti radical restera lié à l'U.D.F., il ne lui sera pas possible de retrouver ses convictions et, avec elles, son efficacité électorale, pour devenir l'artisan de la résurrection du centre gauche.* »

En bref

● *Le mensuel* Ecologie, que dirige M. Jean-Luc Burgunder, a élargi son équipe de rédaction, qui réunit toutes les composantes du mouvement écologiste, afin de réaliser « *un journal qui soit le reflet écologiste de l'actualité politique, économique, sociale et culturelle* ». Le numéro d'octobre est consacré, en grande partie, à un bilan de l'action gouvernementale. (B.P. 59, 45204 Montargis Cédex. Prix : 15 francs.)

● *M. Marchais*, en visite à Lisbonne, s'est déclaré satisfait de l'action gouvernementale depuis l'entrée de *ministres communistes* au gouvernement. « *C'est la démonstration que, dans un pays capitaliste développé, communistes et socialistes peuvent développer une action commune,* » a-t-il déclaré. Evoquant les « *manœuvres du patronat et de la droite* » pour s'opposer au changement et, notamment, aux nationalisations, le secrétaire général du P.C.F. a déclaré : « *Les victoires de mai et juin n'ont pas mis fin à la lutte des classes, bien au contraire. Elle est plus acharnée que jamais.* »

● *M. François Loncle,* député socialiste de l'Eure, a été élu, jeudi 29 octobre, président de l'intergroupe d'étude des problèmes de l'information, qui réunit plus de quatre-vingts députés. Ont été élus vice-présidents : Mme Toutain (P.S., Paris), MM. Bourguignon (P.S., Seine-Maritime), Robert-André Vivien R.P.R., val-de-Marne), de Préaumont (R.P.R., Paris), Bocquet (P.C., Nord), Hage (P.C., Nord), Madelin (U.D.F., Ille-et-Vilaine), Audinot (n.-inscr., Somme).

● *M. Lionel Jospin,* premier secrétaire du P.S., a commenté, *jeudi 29 octobre*, le nouvel organigramme de la direction du parti socialiste. Il a souligné que M. Paul Quilès, jusqu'alors considéré comme le numéro trois du parti, « *reste l'un de ses principaux animateurs* », bien que son nom soit classé dans l'ordre alphabétique parmi les autres membres du secrétariat national sur la liste distribuée par la direction.

● *M. Philippe Malaud* a déclaré jeudi matin 29 octobre à Europe 1 que le C.N.I.P., dont il est le président, « *s'unit à l'effort de toute l'opposition pour la reconquête démocratique du pouvoir* ». L'ancien ministre, qui s'était entretenu la veille avec M. Michel Pinton, secrétaire général de l'U.D.F., a lancé un appel à « *tous ceux qui, ayant rêvé une ou deux saisons, vont remâcher leur amertume avec un pouvoir d'achat en baisse, des libertés rationnées et une sécurité compromise* ».

Après le débat sur les nationalisations

M. GANTIER (U.D.F.) : UNE DOUBLE INCONGRUITÉ

M. Gilbert Gantier, député U.D.F. de Paris, nous écrit : « *En soumettant, par un décret du 27 octobre* (Journal officiel, *page 2947*), *à des règles particulières les relations financières avec l'étranger des établissements « contrôlés par les sociétés visées aux articles 1, 18 et 27 du projet de loi portant nationalisation », le gouvernement finit sans doute par où il aurait dû commencer pour éviter des manœuvres qu'il réprouve.*

» *Il n'est sommet pas moins une double incongruité juridique : d'une part, il crée en France, pour ce qui est des relations financières avec l'étranger, deux catégories d'entreprises, ce qui est contraire à l'égalité de tous devant la règle de droit ; d'autre part, il mentionne dans un texte réglementaire un « projet » de loi qui n'a, pour l'instant, aucune valeur juridique, ce qui est sans précédent. S'ajoutant à l'intervention directe de l'Elysée dans la discussion de l'impôt sur la fortune, on trouve là une nouvelle preuve de l'affolement de la machine juridique socialiste.* »

● *Sidérurgie* : l'Assemblée a adopté, jeudi 29 octobre, le texte élaboré par une commission mixte paritaire du projet de loi de finances rectificative pour 1981 qui concerne la nationalisation de la sidérurgie. Il s'agit du même texte que celui adopté par les députés en première lecture (*le Monde* du 10 octobre). L'Assemblée a, d'autre part, adopté les textes suivants : avenant à la convention sur la sécurité sociale entre la France et la principauté de Monaco ; accord international de 1979 sur le caoutchouc naturel.

M. ALAIN JUPPÉ (R.P.R.) INVITÉ DE L'ÉMISSION R.T.L. - « LE MONDE »

M. Alain Juppé, membre du comité central du R.P.R., secrétaire général du Club 89, qui est l'un des plus proches collaborateurs de M. Jacques Chirac, sera dimanche 1er novembre l'invité de l'émission « Le grand jury » organisé par R.T.L. et « le Monde » et diffusé de 18 h. 15 à 19 h. 30.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

société

L'héritage des prisons

(Suite de la première page.)

De cette politique, résultat d'une philosophie de la sécurité dont le dernier garde des sceaux de M. Giscard d'Estaing, M. Alain Peyrefitte, s'était fait le champion, les détenus n'espéraient plus rien. D'où leur joie le soir du 10 mai (*le Monde* du 20 juin). « *Ce qui a changé*, précise M. Ivan Zakine, nouveau directeur de l'administration pénitentiaire, *c'est le sentiment d'espoir des détenus en des conditions de vie meilleures, qui m'a été rapporté par divers chefs d'établissements. Ils attendent, avec une certaine confiance, ce qui va être mis en œuvre.* »

Grâce aux libérations à Fresnes (1 000 pour 3 200 détenus) et aussi à Fleury-Mérogis (1 000 sur 4 500), la vie est, à l'évidence, devenue moins oppressante pour ceux qui restent, détenus et surveillants. Ces derniers, qui étaient consignés depuis le 28 mai, ont repris, le 1er août, un service normal.

Au 1er septembre, les prisons françaises ne comptaient plus que 30 850 détenus. Mais il faut désormais tenter de se prémunir contre une nouvelle augmentation, comme l'explique M. Jean Favard, conseiller technique au cabinet du garde des sceaux, chargé des problèmes pénitentiaires : « *Outre la limitation de la détention provisoire, il faudrait éviter les courtes peines d'emprisonnement, qui ne servent à rien sinon à désocialiser, d'autant qu'elles sont le plus souvent exécutées longtemps après les faits. Lorsque le chiffre constant des détenus est de 40 000 environ, 130 000 personnes passent par la prison chaque année. Parmi elles, on note une très forte proportion de condamnés à de courtes peines : plus de 70 % sont inférieures ou égales à six mois d'emprisonnement.* »

Seuls les magistrats peuvent remédier à ces incarcérations inutiles en appliquant, comme la loi le permet, des substituts à l'emprisonnement (amendes, travaux, retrait temporaire du permis de conduire, interdictions diverses).

Si les prisons cessent d'être surpeuplées, elles n'en demeureront pas moins, pour la plupart, inadaptées à ce qu'on imagine aujourd'hui comme une détention décente. La majorité des 180 établissements pénitentiaires français datent, au mieux, du dix-neuvième siècle. Depuis 1900, 13 établissements neufs seulement ont été construits. Un groupe de travail sur les modalités d'exécution des peines, réuni en 1978 sous la présidence de M. Jacques Piot, alors député (R.P.R.) de l'Yonne, conseillait dans son rapport au garde des sceaux, M. Alain Peyrefitte, de désaffecter, dans les plus brefs délais, 35 prisons.

L'administration pénitentiaire elle-même faisait remarquer que ce mauvais équipement rendait impossible la réalisation des deux objectifs qu'elle s'assignait : « *Assurer la sécurité publique en offrant des capacités d'accueil de détenus et assurer l'individualisation des peines.* » D'autant que les rares établissements récents ne donnent pas, eux non plus, satisfaction. Le gigantisme de la maison de Fleury-Mérogis (Essonne) — prévue pour plus de 3 000 détenus — a été dénoncé de manière officielle avant même sa mise en service.

Le travail pénal

Les établissements pour condamnés (maisons centrales et centres de détention), outre qu'ils sont trop peu nombreux, sont mal répartis sur le territoire national. Dans le Sud-Est de la France, notamment, rien n'est prévu pour les jeunes condamnés, que l'on doit transférer à Oermingen (Bas-Rhin) ou à Loos-lez-Lille (Nord). Ils perdent alors le contact avec leur famille, ne reçoivent plus de visites, ce qui hypothèque gravement leur avenir.

Un programme décennal (1980-1990) d'équipement pénitentiaire avait été adopté par M. Peyrefitte. Pour ce qui concerne l'aménagement et la rénovation, la nouvelle administration entend le poursuivre. La politique de construction, en revanche, devra être modifiée. « *Nous ne ferons aucune construction qui ne soit absolument nécessaire* », indique M. Favard.

Conscient que « *la vie pénitentiaire ne peut être agréable* », que la prison est toujours le résultat d'un échec, le directeur de l'administration pénitentiaire voudrait cependant qu'elle cesse de perpétuer et d'aggraver cet échec et que, comme l'a souhaité M. Badinter, « *le temps passé en détention ne soit pas un temps de vie perdu* ». « *Pour cela*, précise M. Zakine, *il faut un autre horizon que la simple cellule d'une maison d'arrêt où l'on ne fait rien, sauf tourner en rond. Il faut pouvoir établir un plan de vie, envisager un avenir. Il faut donc pouvoir travailler.* »

« *Le travail pénal est, avec la surpopulation, le problème le plus grave auquel nous ayons à faire face* », dit M. Favard. La mauvaise qualité de ce travail (obligatoire pour les condamnés) est dénoncée, en vain, depuis des années. Dans un rapport remis à la chancellerie en 1979, M. Jean-Pierre Hoss, maître des requêtes au Conseil d'Etat, s'alarmait des profits excessifs faits par des entreprises privées sur le travail pénitentiaire (*le Monde* du 17 décembre 1979).

Trois catégories d'employeurs fournissent ce travail : environ quatre cents entreprises privées possèdent un contrat de concession avec l'administration pénitentiaire. Mal rémunéré — à un taux horaire moyen inférieur à la moitié du SMIC, — ce travail est souvent de peu d'intérêt (emballage de rasoirs, de flacons de parfum, impression de tee-shirts, etc.).

Le second employeur est l'administration pénitentiaire elle-même, qui affecte des détenus au « service général », pour l'entretien et le fonctionnement quotidien des prisons. De tous les détenus qui travaillent, ils sont les plus mal payés. Ils espèrent du nouveau directeur, M. Zakine, une augmentation rapide d'un salaire qualifié d' « *indécent* » par M. Hoss. Il était de 5 à 21 francs par jour en 1978. Il est aujourd'hui de 9,50 francs par jour pour les emplois temporaires et de 13 à 24,50 francs pour les autres.

Un travail plus formateur — notamment la fabrication de mobilier — est offert par la Régie industrielle des établissements pénitentiaires, organisme d'Etat, financièrement autonome. M. Zakine souhaite le développer.

L'extension du travail pénal ne saurait se concevoir sans de réelles possibilités de formation professionnelle. C'est la deuxième tâche prioritaire que s'assigne le directeur de l'administration pénitentiaire. Pour les jeunes condamnés, deux centres existent : Oermingen et Loos-lez-Lille. Leur conception semble toutefois devoir être modifiée. Une étude faite sur le devenir professionnel des jeunes détenus d'Oermingen fait apparaître que la majorité d'entre eux ne travaillent pas, à leur sortie, dans le secteur d'activité pour lequel on les a formés.

Pour les adultes, on a fait quelques actions ponctuelles, comme un atelier d'informatique à Dijon (*le Monde Dimanche* du 21 décembre 1980). A l'hôpital de Fresnes, où sont réalisées les prothèses dentaires de tous les établissements pénitentiaires français, un atelier de formation de prothésistes, qui accueillera quinze personnes par session, va ouvrir dans quelques mois. Ce ne sont que des pis-aller. M. Zakine souhaite la réalisation d'un plan d'ensemble, assurant une formation professionnelle diversifiée, ainsi qu'une généralisation de l'éducation et de l'alphabétisation en prison.

Pour mettre en place de telles structures, il faut d'abord de l'argent, ensuite aménager les modalités de détention, et en particulier améliorer les relations entre les surveillants et les détenus.

Là encore, la formation professionnelle doit intervenir : celle des surveillants, cette fois. Il est nécessaire de les recruter à un plus haut niveau et de prolonger leur scolarité. Actuellement, la formation comprend huit semaines à l'école de l'administration pénitentiaire et cinq semaines dans un établissement. « *C'est trop peu*, estime M. Zakine. *De plus, il faut prévoir et encourager chez les surveillants l'étude d'au moins une langue, l'arabe, pour rompre l'isolement des détenus qui maîtrisent mal la langue française.* » (Il y avait, au 1er avril 1981, 4 821 détenus maghrébins, dont 3 262 Algériens.)

Ces aménagements, souhaitables, voire indispensables, ne peuvent faire perdre de vue le caractère, par nature conflictuel, de la relation entre celui qui garde et celui qui est gardé. D'autant que se pose, de manière quotidienne, la question de la sécurité. Les solutions apportées jusqu'ici, l'institution de quartiers de sécurité renforcée (Q.S.R.) et de quartiers de plus grande sécurité (Q.P.G.S.) et l'installation de portiques de détection d'objets métalliques à l'entrée des établissements, ont été très controversées.

Une action quotidienne

En 1975, le nombre des places de haute sécurité est passé d'un coup de trente à deux cent vingt-neuf, puis à trois cents. Depuis lors l'effectif de ces quartiers a varié entre quarante-cinq et cent dix détenus, la moyenne étant soixante-quinze, ce qui, selon M. Favard, est encore trop. Dans son livre, *le Labyrinthe pénitentiaire* (1), il précise : « *S'il fallait, à tout prix, exprimer par un chiffre maximum, aussi discutable soit-il, ce phénomène de la dangerosité à prendre en considération à un moment donné, c'est tout au plus celui d'une cinquantaine de condamnés que nous avancerions.* »

Si, à l'évidence, la sécurité de tous ceux qui entrent et vivent en prison doit être assurée, son obsession conduit à la prison dont rêvait M. Peyrefitte dans son dernier livre, *les Chevaux du lac Ladoga* (2).

Cette prison sans rêve d'évasion et sans possibilité pour le détenu d'avancer, par son comportement, la date de sa sortie, l'administration précédente avait commencé de la mettre en place. On avait notamment abandonné la pratique des commutations de certaines peines perpétuelles en vingt ans de réclusion criminelle. Avant 1974, il y en avait plusieurs dizaines chaque année. Depuis 1974, il n'y en a eu qu'une seule, en 1980. Le nombre des détenus condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité est passé de 180 au 1er janvier 1975 à 355 au 1er mai 1981. De même les libérations conditionnelles pour de longues peines sont tombées de 1 147 en 1974 à 532 en 1980. « *Tout cela*, estime M. Favard, *multiplie les risques de voir les condamnés entreprendre des actions désespérées d'une extrême gravité.* »

Pour la nouvelle administration, qui affirme vouloir donner aux détenus l'espoir d'un avenir, il semble clair que désigner des commissions et décréter une réforme pénitentiaire ne saurait être efficace. Changer la prison, expliquent MM. Badinter et Zakine, demande un effort quotidien, une action continue, avec comme principe fondamental que « *tout se négocie* ». Il faut rendre la parole aux détenus et que « *l'écoute des détenus soit une écoute permanente* », précise M. Zakine ; « *je ne suis toutefois pas favorable* a priori *à des comités de détenus, à cause du risque de caïdat*, ajoute-t-il. *Mais on en reparlera.* »

Le discours sur la reconnaissance des détenus, leur écoute, la volonté de réinsertion sociale, a aussi été tenu pendant le précédent septennat, alors que la politique suivie allait dans le sens opposé. Désormais, les détenus sont sceptiques devant les paroles et ils attendent, avec confiance peut-être, mais avec impatience sûrement, les premiers actes des nouveaux gouvernants.

JOSYANE SAVIGNEAU.

(1) Le Centurion, 1980 (*le Monde* du 17 juin).

(2) Alain Peyrefitte, *les Chevaux du lac Ladoga*, Plon, 1981.

JUSTICE

A LA COUR DE PARIS

Le conseiller technique et le chèque volé

La neuvième chambre de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Gilbert Bevin, a examiné, le jeudi 29 octobre, le cas de M. Gustave Hauchard, cinquante-huit ans, accusé de tentative d'escroquerie et de faux en écritures privées. Le prévenu, qui a fait un bref passage au cabinet du secrétaire d'Etat au tourisme, avait fait opposition à un arrêt du 22 novembre 1979 le condamnant, par défaut, à trois ans d'emprisonnement et à 80 000 francs d'amende.

Il semble très sûr de lui, silhouette élégante vêtue de flanelle grise, chevelure argentée, M. Gustave Hauchard, lorsqu'il distribue complaisamment, avant l'audience, une liasse de feuillets dactylographiés aux journalistes. « *Lorsque vous aurez lu cela*, leur dit-il sur le mode indigné, *vous vous demanderez, comme je me le demande, ce que je fais aujourd'hui ici...* »

C'est *probablement* sur le même ton qu'il a dû répondre, le 4 septembre, aux deux inspecteurs venus l'interpeller, forts d'un mandat d'amener, *dans un lieu pour le moins insolite*, son *bureau de...* conseiller technique auprès du secrétaire d'Etat au tourisme, M. François Abadie (1). Là se situe d'ailleurs un petit « *mystère* » : au lieu d'être « *conduit sans délai à la maison d'arrêt* », comme le prescrit la loi, c'est librement que M. Hauchard se présentera, trois jours plus tard, à la justice et, séance tenante, versera *la caution de 100 000 francs*, prix de son maintien en liberté.

D'apparence compliquée, l'affaire qui le mène devant la cour est, finalement, simple. Quelques personnages peu recommandables, dont certains sortent tout juste de prison, se trouvent en possession d'un chèque vierge, volé au *Banco do Brasil*, à Paris, et dont ils voudraient, évidemment, tirer le meilleur profit. *Ils n'y iront pas de main morte* : c'est 2 400 000 francs qu'on choisit d'y inscrire, avant d'imiter les signatures de deux directeurs de l'établissement qui, malheureusement, ont pris leur retraite peu de temps avant.

Trop suspects, trop « marqués », pour prétendre présenter sans risque le précieux viatique à l'encaissement et ne disposant d'aucune « façade » convenable, il ne leur reste qu'une solution : trouver un comparse d'irréprochable allure qui, moyennant une commission, se chargera de l'opération. Commission des plus « confortables », du reste, puisque M. Hauchard entend s'allouer pas moins de 400 000 *francs pour* ses bons offices.

Mais, il le répétera sans cesse à l'audience, M. Hauchard n'a pas *pensé un seul instant qu'il avait* affaire à des gens malhonnêtes, et l'idée qu'il y ait eu quoi que ce soit de frauduleux dans tout cela ne l'a pas *effleuré... Car on lui a présenté* le prétendu bénéficiaire du fameux chèque comme « *un homme d'affaires ayant de sérieux ennuis avec le fisc français* » et ne pouvant, de ce fait, le verser à son propre compte.

Ainsi, c'est... pour venir en aide *à cet industriel dans l'embarras et* percevoir sa commission — cela, il ne le nie point — que M. Hauchard va aller jusqu'à monter une affaire de cession de parts du capital d'une clinique, opération dont le montant est précisément celui même du chèque. On devine la suite, la suspicion des banquiers brésiliens qui s'accroît de jour en jour, puis, enfin, la saisie du chèque lors de son *dépôt, par le truchement d'un avocat* de bonne foi, auprès d'une banque.

Le talent de M[es] Roland Dumas et Veroux ne suffira pas à convaincre l'avocat général, M. Joseph Curti. Il a demandé une peine d'au moins deux ans d'emprisonnement pour l'ex-conseiller technique. L'arrêt sera rendu le 26 novembre.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(1) Dès que M. Abadie a été informé de cette procédure, il a demandé à M. Hauchard de démissionner.

Le procès de Roger Knobelspiess et de ses complices

Comprendre pour requérir

De notre envoyée spéciale

Rouen. — Avec son refus des certitudes, son souci de montrer la réalité dans son ambivalence, de présenter le dossier de Roger Knobelspiess et de ses complices à charge et à décharge, l'avocat général, M[e] *Jean Veyrac, a exprimé pen*dant près de deux heures de réquisitoire, jeudi 29 octobre, aux assises de la Seine-Maritime, une conception rare du rôle du ministère public. Cet humaniste, qui cite volontiers Teilhard de Chardin, ne veut pas être un accusateur systématique. Parlant au nom de la société, il souhaite avant tout *expliquer, comprendre, ce qui* à ses yeux ne signifie pas excuser.

Après avoir évoqué l'« immense gâchis » de cette affaire (*le Monde* du 28 octobre) où les accusés sont aussi des « victimes de leurs propres actes », il a précisé que « *compte tenu de l'état de nos mœurs* » les sanctions à donner *au terme de ce procès « ne pouvaient être que des peines d'incarcération »*. Pour en déterminer les durées respectives il s'est refusé à un « *raisonnement d'égalité mathématique* », « *car dans la conception qui est la mienne*, a-t-il ajouté, *il s'agit de tenir compte des hommes, des circonstances, autant que des faits eux-mêmes* ».

Dans ces affaires de hold-up où l'on a du mal à savoir quel accusé était où et ce qu'il a fait, M[e] Vayrac s'est voulu juste, donc prudent. *Pour Jacqueline* Prost, dont le rôle est le mieux éclairci — elle a ouvert la porte des banques dans trois hold-up — et qui a été incarcérée pendant deux ans déjà, il a demandé à la cour « *surtout de ne pas la réincarcérer et même d'aller au-delà en n'inscrivant pas sa condamnation au bulletin numéro deux du casier judiciaire* ».

Pour Pierre Levigneron, déjà condamné dans une autre affaire à dix ans de réclusion criminelle, « peine sévère », l'avocat général a requis six à sept ans de réclusion criminelle « qui soient confondus avec les dix ans » ; pour Fabien Lemasson et Serge Laquerrière, cinq à six ans de réclusion *criminelle, ce qui après quatre* ans et demi de détention provisoire « leur permettrait de sortir bientôt ».

Si l'activité intellectuelle de Roger Knobelspiess ne doit, selon M[e] Vayrac, lui valoir aucun *traitement de faveur, il faut* cependant, estime-t-il, « *tenir compte de son évolution et de ce qu'il a subi* ». Au terme de longs calculs, *l'avocat général* a constaté que, compte tenu de ses diverses condamnations, Roger Knobelspiess était libérable le 17 juillet 1983. « *Alors je vous pose la question*, a-t-il conclu : *estimez-vous utile et juste qu'il soit détenu au-delà de cette date ? Si vous répondez non, il faut lui donner une peine de trois ans d'emprisonnement.* » — JO. S.

M. Dobbertin ne veut pas être jugé par un T.P.F.A.

M. Rolf Dobbertin *ne veut pas être* le dernier inculpé à comparaître devant un tribunal militaire. Chercheur au C.N.R.S. (physique théorique), M. Dobbertin est en prison depuis le 25 janvier 1979. Il est inculpé d'intelligences avec des agents d'une puissance étrangère. On lui reproche d'avoir communiqué pendant vingt ans à la R.D.A. des renseignements confidentiels sur la physique de pointe notamment. De nationalité est-allemande, M. Dobbertin s'était réfugié en France en 1959. Il ne conteste pas avoir transmis à son pays des informations scientifiques mais minimise leur portée. Il estime en particulier, dans une lettre qu'il nous a adressée, que ces renseignements appartiennent à la « communauté scientifique supranationale ».

M. Dobbertin devait initialement comparaître devant la Cour de sûreté de l'Etat. Après la suppression de celle-ci, la Cour de cassation a décidé qu'il serait jugé par le tribunal permanent des forces armées. Mais les T.P.F.A. doivent disparaître à leur tour avant la fin de l'année (« le Monde » du 21 octobre). Les avocats de M. Dobbertin, M[es] Yves Lachaud et Henri Leclerc, ont le sentiment que la justice militaire veut hâter la procédure, pour juger leur client avant le 31 décembre. Il ne fait pas de doute que la peine infligée à M. Dobbertin sera différente selon qu'il comparaîtra devant un T.P.F.A. ou une cour d'assises.

SCIENCES

Le président et plusieurs membres du Conseil donnent leur démission

(Suite de la première page).

Aux yeux du ministre et de ses collaborateurs, cette attitude est incompréhensible. M. Chevènement ne voit pas comment, chargé de mettre en œuvre une politique nouvelle, il pourrait le faire sans imposer sa volonté quand il a l'impression que les rouages ne répondent pas comme il le désire. M. Morrisson, dont il ne conteste pas les qualités, ne lui paraissait pas du tout l'homme adapté pour mener le profond renouveau qu'il entend donner aux sciences sociales et sur lesquelles il s'est précisément expliqué (*le Monde* du 8 septembre).

Plusieurs décisions prises par le directeur des sciences sociales du C.N.R.S. ont paru au ministre aller en sens inverse de ce qui était souhaitable, et son remplacement a semblé inévitable. M. Chevènement, étant en titre chargé de nommer les directeurs scientifiques, la responsabilité de leurs actions retombe sur lui. C'est pourquoi il a demandé à M. Morrisson de démissionner, et, pour « couvrir » d'une certaine manière M. Ducuing, lui a demandé de proposer en son nom la nomination de M. Godelier

Cela n'interdisait pas au conseil du C.N.R.S. de faire d'autres propositions — mais le président et les membres de ce dernier ne semblent pas l'avoir compris ainsi. Ils estiment que l'attitude du ministre ne leur laissait en réalité pas le choix. M. Chevènement tient à préciser qu'il n'est pas un « *coupeur de têtes* » et fait remarquer que plusieurs *responsables scientifiques lui ont* proposé leur démission peu après sa prise de fonction, et qu'il les a toutes refusées.

Faire passer dans les faits la politique scientifique

Recevant jeudi, à leur demande, les directeurs scientifiques du C.N.R.S., le ministre leur a indiqué qu'il ne souhaitait aucun autre changement dans ce collège. Mais, d'autre part, il n'admet pas de ne pas pouvoir faire passer dans les faits la politique scientifique dont il a la charge, et estime que demander le remplacement d'un homme ne peut être considéré *comme excessif* : aux Etats-Unis, on pratique le *spoil system*, et tous les hauts fonctionnaires changent du jour au lendemain. Cela n'empêche pas ce pays d'être considéré comme un modèle de démocratie.

Pour M. Chevènement, il y a donc « *une certaine hypocrisie à s'abriter derrière l'indépendance de la « science » — incarnée par M. Morrisson — pour s'opposer à la volonté démocratique du peuple français. Et certains, qui ne s'accommodent pas du gouvernement de la gauche, s'accommodaient bien des tutelles de Mme Alice Saunier-Seïté et de M. Raymond Barre* ».

Quoiqu'il en soit, les divergences initiales sur le développement des sciences sociales — on sait bien que ce secteur est très « politique », mais il serait sans doute exagéré d'expliquer les désaccords uniquement en termes d'opposition entre *droite et gauche* — ont débouché sur un conflit de grande ampleur qui menace de ruiner les efforts faits par le gouvernement pour relancer la recherche.

Il y a une incompréhension profonde entre M. Chevènement et son entourage d'une part, l'ensemble de la *communauté scientifique* d'autre part, très jalouse — peut-être trop — de son indépendance.

MAURICE ARVONNY.

1 000 CHERCHEURS EN SCIENCES SOCIALES

Les effectifs du C.N.R.S. s'élèvent à environ 23 350 personnes, dont 9 000 chercheurs. Sur ce total, le secteur sciences sociales arrive au quatrième rang par le nombre avec environ 1 000 chercheurs. Cette discipline reçoit environ 8 % du budget global du C.N.D.R., qui, pour 1981, s'élevait à 4,6 milliards de francs.

Les structures

A la tête du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) se trouvent un président, nommé pour trois ans par décret pris en conseil des ministres, et un directeur général, également nommé par décret, sans précision de durée.

Un conseil de quinze membres, présidé par le président du C.N.R.S., administre le centre et fixe dans le cadre de la politique nationale de recherche, les orientations de la politique scientifique du C.N.R.S. Participent à ces délibérations, auxquelles assistent le directeur général, cinq membres de droit — le président du C.N.R.S., le directeur de la délégation générale à la recherche scientifique et technique, le directeur des affaires générales et financières au ministère de la recherche et de la technologie, le directeur du budget au ministère du budget et le chef de la mission de la recherche au ministère de l'éducation nationale, — quatre personnalités choisies en raison de leur compétence dans le domaine des recherches industrielles et appliquées, comme le P.-D. G. de Matra, et six personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique.

Ces six dernières — MM. Gilbert Dagron, professeur au Collège de France, Yves Freville, professeur à l'université de Rennes-I, Michel Jouvet, membre de l'Institut, et professeur à l'université Claude-Bernard de Lyon, Jacques Lions, membre de l'Institut et professeur au Collège de France, Jacques Metzger, professeur à l'université d'Aix-Marseille-III, et Louis Néel, prix Nobel et membre de l'Institut — font également partie d'un comité scientifique de seize membres que préside le directeur général du C.N.R.S.

Ordonnateur principal du budget du C.N.R.S., le directeur général exécute les délibérations du conseil et assure la direction scientifique, administrative et financière du centre. A ce titre, il a la charge de nommer les agents du centre et de mettre fin à leurs fonctions. Toutefois, les directeurs et conseillers scientifiques du C.N.R.S. sont nommés par arrêté du ministre de la recherche et de la technologie sur proposition du conseil du C.N.R.S., auquel assiste le directeur général.

POINT DE VUE

Abus de pouvoir

par GILBERT DAGRON

M. Gilbert Dagron, professeur au Collège de France (histoire et civilisation du monde byzantin), qui nous a adressé ce texte, a décidé de démissionner du conseil du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.).

DEUX faits d'inégale gravité ont porté le trouble au Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), au moment même où le gouvernement proclame sa volonté, que je crois sincère et bénéfique pour notre pays, d'accentuer l'effort de recherche et le rôle des instances scientifiques : le mercredi 28 octobre, une réunion du conseil du C.N.R.S., pourtant élargi *à des représentants nationaux des* grandes centrales syndicales, n'a pu se tenir par suite de l'occupation de la salle par une délégation de la C.G.T. ; le même jour, un directeur scientifique du C.N.R.S., M. Christian Morrisson, a été contraint par M. Chevènement, ministre de tutelle, de démissionner de ses fonctions pour des raisons politiques avouées et de laisser la place, sans aucune *consultation, à un autre chercheur* mieux orienté, dont la personnalité n'est du reste pas en cause.

Le premier incident est, en soi, mineur. Il trouve ailleurs quelques parallèles et illustre seulement la difficulté actuelle, dans certains ministères ou organismes publics, à maintenir ouvert le dialogue avec les organisations syndicales tout en gardant la maîtrise d'une politique et à faire fonctionner des institutions dont on a trop vite dit qu'elles n'étaient plus que transitoires.

Je rappellerai seulement qu'une lettre signée de plusieurs lauréats français du prix Nobel, peu suspects de conservatisme et sincèrement inquiets pour l'avenir, avait, cet été, expressément demandé à M. Chevènement de confirmer les actuelles *directions des grands organismes de* recherche dans le plein exercice de leurs responsabilités scientifiques (*le Monde* du 27 juillet). L'avertissement aurait dû être mieux perçu ; en fait, l'équivoque a persisté.

Le deuxième incident a de très lourdes conséquences, puisqu'il a déjà entraîné la démission du directeur général du C.N.R.S., M. Jacques Ducuing, celle du président du C.N.R.S., M. Charles Thibault — deux personnalités sur la loyauté et la compétence desquelles le présent gouvernement savait pouvoir compter, — et entraînera très probablement *celle de tous les membres* scientifiques du conseil. Le problème tel qu'il est posé dépasse largement les individus concernés et même les options politiques. Il s'agit de savoir si un savant, proposé à l'unanimité au choix d'un ministre il y a six ou *sept mois et* dont l'activité ne justifie aucune critique, peut être brutalement mis à pied contre l'avis du directeur général, dont il est le plus *proche collaborateur, et malgré les* mises en garde du président, du conseil, de tous ses collègues ; de *savoir surtout si un ministre* peut imposer de sa seule autorité les hommes de son choix à des postes de responsabilité scientifique, faisant ainsi d'une maison comme le C.N.R.S. une simple annexe de son ministère.

Une certaine idée de la science

De telles entorses aux règlements, aux bons usages et à la morale scientifique étaient monnaie courante au temps de Mme Saunier-Seïté, où *le ministre lui-même et bien des* membres de cabinets ministériels cherchaient à truquer le jeu normal des institutions et « réclamaient des têtes ».

Je suis témoin que M. Thibault et M. Ducuing ont résisté alors aux *pressions les plus insistantes, au* nom d'une certaine idée de la science. Je suis témoin aujourd'hui que leur déception est à la mesure de l'espoir que faisait naître en nous le grand projet d'une expansion de la recherche. L'espoir demeure ; mais *les faits sont là, qu'il faut connaître,* et une manière inacceptable de traiter les hommes, qu'il faut dénoncer. Un abus de pouvoir reste un abus de pouvoir, qu'il soit le fait du prince ou qu'il prenne le masque de l'idéologie.

MÉDECINE

A VIRE

Des infirmiers en grève pour une psychiatrie sans grillages

Depuis le 7 octobre, un mouvement de grève oppose la majorité du personnel soignant et le médecin-chef de l'unité de psychiatrie de l'hôpital de Vire (Calvados). Plus que des avantages matériels, les grévistes réclament la possibilité de mettre en œuvre une psychiatrie différente de celle qui leur est imposée. Un « conflit-modèle » dû, entre autres, aux incohérences de la politique de sectorisation psychiatrique.

De notre envoyé spécial

Vire. — « *On a surtout eu peur de se chroniciser.* » Pour les trente-trois infirmiers psychiatriques de l'hôpital-hospice de Vire (Calvados), la grève qu'ils mènent depuis le 7 octobre est celle de la dernière chance. Elle est aussi l'aboutissement d'une situation qu'ils ressentaient comme insoutenable. Dans tout cela, M. Georges Lecouillard, directeur, a surtout le sentiment d'avoir affaire pour l'essentiel « *sinon à une bande d'agitateurs, du moins à une bande d'agités.* »

Monde clos, avec ses soixante-quinze lits et ses soixante-cinq malades, l'unité de psychiatrie tranche avec le reste d'un établissement *pour moitié hôpital* pour moitié hospice. Né dans les années 70, au moment de la mise en pratique, dans le Calvados, des projets ministériels de sectorisation psychiatrique, construit sur l'ancien potager de *l'hospice* Saint-Louis (dix-septième siècle), ce bâtiment moderne accueille depuis 1977 les malades mentaux de la région qui étaient hospitalisés auparavant au Bon Sauveur, un gigantesque hôpital psychiatrique privé de Caen. Au total, il aura coûté environ 1 milliard de centimes.

Aujourd'hui, cette « unité normalisée de psychiatrie », livrée « clés en main » selon les *normes architecturales* ministérielles, abrite à la fois des malades mentaux aigus et chroniques, un service de cardiologie et une école d'infirmières. *Bien que voisins, les occupants ne se rencontrent pas* : les trois sections de l'unité psychiatrique de secteur sont fermées à clé. A l'exception de quelques mètres carrés de pelouse vert-anglais, situés à deux pas d'un cimetière et entourés d'un haut grillage, les malades n'ont aucune possibilité de sortie. De fait, ils ne sortent pas.

Au troisième étage, dans la section « Psy-III » : dix-sept malades « déments » ou « arriérés mentaux profonds » et un polytraumatisé grave. Les fortes doses de neuroleptiques et d'anti-épileptiques ne les *empêchent pas de souffrir. Incontinents, violents*, délirants, quelques-uns d'entre eux se précipitent sur le visiteur, veulent le toucher, le connaître. Infirmiers et auxiliaires, au rythme des 3 × 8, les lavent, les enferment, *les maternent. Deux des malades* se frappent violemment le crâne contre les baies vitrées, un autre mange ses excréments. Un récepteur de télévision fonctionne dans le vide. Les cloisons, tout comme le plafond, *trop fragile, ont été brisées lors* de crises d'agitation.

A l'étage en dessous, les malades errent dans les couloirs, passent le temps. Les infirmiers présents portent un badge à la boutonnière de leur blouse blanche indiquant qu'ils sont en grève, *mais que les soins sont* assurés. Pour eux, une chose est certaine : leur mouvement, émergence d'un conflit chronique avec la direction, ne peut déboucher que sur la démission ou le départ du médecin-chef, le *docteur* Jean-Jacques Halbecq, dont ils condamnent l'attitude autoritaire, les sanctions arbitraires et la volonté de réduire à néant la pratique du secteur, florissante avant son arrivée en mai 1980.

Quelques hectares de verdure

Le docteur Halbecq ne nie pas avoir une conception de la psychiatrie différente de celle de la majorité de son équipe soignante. « *A mon arrivée*, explique-t-il, *j'ai été obligé de remettre de l'ordre. Aujourd'hui, bien évidemment, je suis le bouc émissaire. Néanmoins, je pense qu'avant de faire de l'antipsychiatrie, il faut savoir faire de la psychiatrie.* » Le conflit a éclaté, alimenté par des incohérences budgétaires : le secteur ne fonctionne que grâce aux hospitalisations, via le prix de journée, et les sommes allouées par le département pour la pratique du secteur demeurent minimes.

Les grévistes ont dernièrement exposé leurs difficultés à M. Jack Ralite, ministre de la santé, lors de sa visite à Sotteville-lès-Rouen. Ils ont trouvé dans le *discours* ministériel une tonalité favorable à *leurs préoccupations. Leurs journées* de grève seront intégralement payées en vertu de la circulaire ministérielle du 4 août 1981. Jeunes, passionnés, étiquetés *comme* marginaux par leur entourage, leur mouvement, à l'évidence, une vertu thérapeutique pour le *groupe* : ils rêvent pour les malades de à l'évidence, a une vertu thérapeutique », *de quelques hectares* de verdure sans grillages. Le directeur et le psychiatre aimeraient les voir placés « ailleurs ».

Jusqu'à présent, ni la population ni le personnel de l'hôpital-hospice ne sont venus leur apporter leur soutien. En quatre ans, Vire a découvert la maladie mentale, la psychiatrie traditionnelle, les incohérences administratives et des tenants de l'antipsychiatrie. Inquiète ou méfiante, Vire ne comprend pas.

JEAN-YVES NAU.

DÉFENSE

AVEC LA 31e BRIGADE EN MANŒUVRE EN CORSE

La France disposera d'une troisième division d'intervention

De notre envoyé spécial

Propriano. — Retardées par des vents qui ont balayé le golfe du Lion à 150 kilomètres à l'heure, les manœuvres interarmées Farfadet-81 ont néanmoins permis de débarquer à l'aube du jeudi 29 octobre un escadron de chars AMX-30 sur la plage de Barraci, proche de Propriano en Corse, pour le compte de la trente et unième brigade, cette nouvelle unité des forces d'intervention outre-mer que le ministre de la défense, M. Charles Hernu, préfère désormais appeler forces d'assistance. Les chars sont sortis sans aide extérieure du ventre de *la Dives*, un bâtiment de débarquement de la marine nationale, devant des centaines de badauds attirés avant le lever du soleil, par un ballet d'hélicoptères Puma.

Ce n'est pas la première fois que des chars AMX-30 appartenant normalement au corps de bataille prévu pour les combats en Europe sont engagés en renfort dans une unité d'intervention outre-mer. Déjà, en 1975, à l'occasion d'une manœuvre Sterne, des blindés de ce modèle avaient débarqué sur la côte, près de La Rochelle. Mais l'exercice technique Farfadet-81 est bien davantage que cela : c'est une opération de débarquement et de rembarquement d'un escadron de chars AMX-30 au milieu d'une manœuvre aéro-amphibie de la trente et unième brigade renforcée et appuyée par une escadre réunie autour du porte-avions *Clemenceau*, transformé pour la circonstance en porte-hélicoptères.

Au total deux milles hommes, deux cent cinquante véhicules divers dont soixante-dix blindés et une trentaine d'hélicoptères ont pris possession des plages de Barraci et du Taravo, dans le golfe qui protège la station balnéaire de Propriano en Corse du Sud.

Mais au-delà d'un simple exercice technique de débarquement de chars en Corse, apparaît en réalité la volonté de l'état-major de montrer qu'il disposera — lorsque les équipements arriveront en nombre suffisant dans les unités — d'une troisième division d'intervention outre-mer qui s'ajoutera à la 11e division parachutiste en garnison dans le sud-ouest de la France et à la 9e division d'infanterie de marine, basée en Bretagne.

Telle qu'elle est organisée, la 31e brigade, qui réunit aujourd'hui le 21e régiment d'infanterie de marine à Fréjus (Var) et le 2e régiment étranger d'infanterie à Bonifacio (Corse), se présente comme une unité capable d'accueillir des détachements plus lourds pour des actions extérieures plus « musclées », selon l'expression des utilitaires.

Une unité plus lourde

La manœuvre Farfadet-81 a démontré que la 31e brigade pourrait être renforcée le cas échéant, d'un escadron de chars AMX-30, venus du 501e régiment de chars de combat, stationné à Rambouillet (Yvelines), et d'un escadron d'automitrailleuses du 1er régiment étranger de cavalerie en garnison à Orange (Vaucluse). Ultérieurement, la 31e brigade recevra un renfort d'artillerie composé de batteries de 155 mm tractées, détachées d'un régiment qui n'a pas encore été désigné.

Le plan d'équipement de la 31e brigade prévoit aussi que ses compagnies d'éclairage et d'appui seront dotées dès l'année prochaine du nouveau mortier de 120 mm rayé, plus précis et d'une portée accrue, et que le 21e régiment d'infanterie de marine sera armé en 1983 du nouveau blindé léger de reconnaissance à roues AMX-10 RC avec un canon de 105 mm, pour remplacer ses automitrailleuses. Tous les personnels qui servent les matériels existants ou à venir sont des cadres de carrière et des engagés.

Si l'on tient compte du fait que le 1er régiment étranger de cavalerie sera équipée à la fin de 1982 ou au début de 1983 de la nouvelle auto-mitrailleuse Sagaie à canon de 90 mm, l'intention des états-majors apparaît encore plus évidente : celle de mettre à la disposition du gouvernement une unité plus lourde ou plus « durcie » pour des opérations ponctuelles outre-mer contre un adversaire armé de matériels modernes qui menacerait gravement l'existence de ressortissants français.

Dans de telles circonstances, en effet, la 11e division parachutiste et la 9e division d'infanterie de marine pourraient se révéler à l'usage trop légèrement ou trop faiblement équipées.

Sous le nom de 31e brigade, transparaît dès lors le projet qu'avait conçu il y a plusieurs années le général Jean Lagarde lorsque cet ancien chef d'état-major de l'armée de terre a imaginé de créer un « *groupement opérationnel Méditerranée* » qui puisse faire face à des défis outre-mer du genre des interventions libyennes en Afrique.

Néanmoins, la 31e brigade a ses limites. Les chars AMX-30 et les blindés de reconnaissance AMX-10 RC ne sont pas transportables par les avions Transall de l'armée de l'air en cas d'intervention à longue distance. Ce qui suppose que les moyens lourds de la force d'intervention française outre-mer devront être débarqués par voie maritime en deuxième ligne d'une assistance extérieure et avec les délais que ce type d'acheminement impose au commandement. Le problème aurait pu être résolu avec l'achat, même d'occasion, de quelques avions de transport lourd à réaction, comme le C-141 américain, mais ce projet envisagé dans le passé a depuis été abandonné par la France.

En attendant ce renfort en AMX-10 RC par voie maritime, les forces françaises d'intervention devront davantage faire appel aux blindés Sagaie aérotransportables pour « muscler » leur intervention sur le terrain. Le premier lot de 52 engins de ce type a été commandé. Outre un escadron du 1er régiment étranger de cavalerie pour le compte de la 31e brigade, ces blindés Sagaie équiperont le régiment d'infanterie de chars de marine (R.I.C.M.) qui dépend de la 9e division d'infanterie de marine et le 1er régiment de hussards parachutistes, qui est normalement rattaché à la 11e division parachutiste.

JACQUES ISNARD.

SPORTS

FOOTBALL

LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION « GRANDS STADES »

La France pourra organiser le championnat d'Europe 1984

La Fédération française de football (F.F.F.) va pouvoir déposer avant la date limite du 15 novembre sa candidature à l'organisation du championnat d'Europe 1984. Sollicitées pour la construction d'un nouveau stade (Nantes), l'agrandissement ou la rénovation de stades déjà existants (Lens, Lyon, Marseille, Saint-Etienne et Strasbourg), les municipalités concernées vont, à l'exception peut-être de Lyon, répondre favorablement aux propositions qui leur ont été faites par le ministère de la jeunesse et des sports. C'est le 20 novembre que la commission d'organisation du championnat d'Europe choisira, probablement entre l'Angleterre et la France. Ce choix devra encore être ratifié par le comité exécutif de l'Union européenne des associations de football (U.E.A.F.) qui se réunira le 10 décembre.

Annoncée par M. Valéry Giscard d'Estaing, le 25 novembre 1980, reprise le 15 septembre 1981 par le premier ministre, M. Pierre Mauroy dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, l'opération « Grands stades » est un héritage dont le nouveau gouvernement se serait, semble-t-il, bien passé. L'engagement personnel de l'ancien président de la République n'ayant fait l'objet d'aucune affectation de crédits avant le 10 mai, ceux-ci devront en effet figurer aux budgets de 1982 et de 1983.

Lancé comme une opération politique de prestige, le projet ne peut, aujourd'hui encore, être dissocié de ce contexte. Si on excepte le cas de Strasbourg, où les travaux d'agrandissement du stade avaient été décidés et même entrepris avant novembre 1980, il est curieux de constater que les municipalités tenues par le parti socialiste (Lens, Marseille et Nantes) ou par le parti communiste (Saint-Etienne), perplexes devant le projet giscardien, manifestent aujourd'hui leur conviction en regrettant les tergiversations des conseils généraux ou régionaux également sollicités.

96 millions de subventions

Faute de temps pour réexaminer l'opération dans son ensemble, le gouvernement a pourtant dû se contenter du projet initial dont le coût n'a d'ailleurs pas encore été réévalué. Il s'élevait, fin 1980, à 265 millions de francs pour les travaux propres aux six stades et à 334 millions de francs avec les aménagements externes nécessaires. C'est à partir de ces bases que le gouvernement a fait le 19 octobre ses propositions de subventions aux six villes concernées : 28 600 000 F à Nantes pour un nouveau stade de 38 000 places (1) dont la construction était évaluée à 117 millions de francs; 24 500 000 F à Saint-Etienne (projet d'agrandissement : 75 millions de francs) ; 19 848 000 F à Strasbourg (102 710 000 F) ; 10 900 000 F à Lyon (35 millions de francs) ; 10 350 000 F à Lens (27 millions de francs)) ; 2 millions de francs à Marseille (8 à 10 millions de francs). Outre ces 96 millions de francs de subventions, les collectivités locales pourraient bénéficier d'emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Des six projets de financement, seul celui de Strasbourg a, pour les raisons invoquées plus haut, déjà été mis au point en détail et accepté par toutes les parties concernées. La participation de la ville s'élèvera à 31 507 000 francs (31 %), celle du département à 30 813 000 francs (30 %), celle de l'établissement public régional à 20 542 000 francs (30 %) et celle de l'Etat à 19 %.

A Marseille, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et maire de la ville, a donné son accord de principe dès le 27 octobre. De même à Lens, M. André Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat et maire de la ville, a accueilli favorablement les propositions du ministère de la jeunesse et des sports. L'accord de la municipalité est toutefois lié à un soutien raisonnable du conseil général et du conseil régional qui se réuniront ultérieurement.

A Nantes, la municipalité accepterait de prendre à sa charge 40 % des travaux. Le conseil général, impressionné par une récente visite des installations du centre de formation du club, pourrait porter sa participation à 20 %, tout comme le conseil régional. Une réponse positive devrait intervenir, lundi 2 novembre.

A Saint-Etienne, la municipalité assumera 20 % des travaux. Elle aurait obtenu des assurances verbales du conseil régional pour une part équivalente. Comme la participation de l'Etat s'élève à 40 %, le conseil général, qui se réunit le 20 novembre sera sollicité pour les 20 % restants.

C'est à Lyon que le projet suscite le plus de réserves. Pour des raisons économico-politiques, la municipalité ne tient pas à grever trop lourdement son budget pour cette opération. Pour trouver les 25 millions de francs qui compléteraient les 10 millions de francs de subvention de l'Etat, elle souhaiterait une participation conséquente du conseil général et du conseil régional. Or le premier a déjà bouclé son budget et devrait voter des crédits supplémentaires tandis que le second, qui participe déjà à l'aménagement du stade de Saint-Etienne est aussi sollicité par les Lyonnais pour le transfert de leur foire, prévu en 1984.

Ces réserves et les incertitudes qui subsistent au niveau de la participation des conseils régionaux ou généraux, ne doivent pas, selon le ministère de la jeunesse et des sports, empêcher la France de se porter candidate à l'organisation du championnat d'Europe 1984. On saura, le 20 novembre, ou éventuellement le 10 décembre, si l'U.E.F.A. a été plus sensible aux assurances des uns, ou au manque d'enthousiasme des autres.

GÉRARD ALBOUY.

(1) Trente-deux mille places assises et six mille debout. La capacité du stade pourrait être accrue pour le championnat d'Europe par la suppression de places assises.

TENNIS

Au tournoi de Coubertin

POTIER SURPRENANT VAINQUEUR DE JOHAN KRIEK

Après Yannick Noah, deux autres Français se sont qualifiés, jeudi 20 octobre, pour les quarts de finale du tournoi de Coubertin, à Paris: Si la victoire (6-1, 6-1) de Pascal Portes sur Loïc Courteau (dix-sept ans), le neveu de François Jauffret, était attendue, Jérôme Potier (dix-neuf ans), le champion de France junior 1979 et 1980, a causé une énorme surprise en s'imposant 7-6, 6-3 face au Sud-Africain Johan Kriek, dix-neuvième joueur mondial au classement de l'Association des tennismen professionnels. Mis en difficulté par les puissants coups droits et les services du jeune Français, Johan Kriek, très nerveux, s'est même vu infliger un avertissement pour sa conduite.

Dans les deux autres huitièmes de finale de la journée, l'Américain Stan Smith a battu le Britannique Kohn Feaver (7-6, 7-5) et Brian Gottfried et venu à bout de son jeune compatriote David Siegler (6-2, 4-6, 6-3).

● *A Tokyo* Bjorn Borg, qui n'avait pas rejoué en compétition depuis Flushing Meadow, a été battu 6-3, 6-1 par l'Américain Tim Gullikson, au deuxième tour du tournoi, doté de 300 000 dollars.

INFORMATIONS « SERVICES »

SERVICES PUBLICS

Les factures d'E.D.F.-G.D.F.

Le gaz et l'électricité sont facturés ensemble sur un même document ; le service de la distribution est, en effet, commun aux deux énergies. *Quels sont les grands principes de cette facture E.D.F.-G.D.F. dont la présentation complexe rebute bien des usagers ?*

Tarif simple ou tarif avec heures creuses ? L'abonnement que l'on souscrit pour l'électricité est fonction de la puissance dont on a besoin. Le tarif simple ne fait pas de distinction dans les horaires de consommation. Le compteur n'a qu'un cadran et toute consommation est facturée au même prix. Pour le tarif heures creuses en revanche, un second cadran permet de tenir compte des heures creuses (1) et de les facturer à un prix plus faible.

Le montant mensuel fixe du tarif avec heures creuses est toutefois plus important que celui du tarif simple. A condition de posséder un compteur bleu, on peut paser d'un tarif à l'autre sans frais. Pour le gaz, les tarifs varient selon le niveau de consommation. Avant d'équiper son logement, il faut faire appel aux services locaux du Gaz de France ; après examen, ils indiqueront à l'usager le tarif le plus avantageux.

Le relevé des compteurs s'effectue *tous les quatre mois* sauf dans certaines zones rurales où il n'est réalisé que *tous les six mois.* Si l'on est absent au moment du relevé (et que le compteur n'est pas accessible au dehors de l'habitation), l'usager peut remplir lui-même la carte de relevé déposée par l'agent E.D.F. lors de son passage. Il est néanmoins indispensable que le relevé soit, par intervalle (en général au moins une fois par an) effectué par les soins d'E.D.F.-G.D.F. A défaut, on peut demander un relevé spécial sur rendez-vous. Une participation aux frais de déplacement de l'agent E.D.F. est alors demandée à l'usager.

En l'absence de tout relevé c'est la facture portant la mention *« montant estimé - absence au relevé »* qui est établie. Elle comporte la prime fixe pour quatre ou six mois ainsi que le montant estimé de la consommation effectuée au cours des quatre ou six mois précédents. La régularisation d'après les consommations réelles intervient après le relevé suivant.

La facture intermédiaire, établie entre deux factures sur relevé est systématiquement envoyée à l'usager dont le montant total annuel des factures d'électricité et de gaz dépasse : 1 800 francs hors taxes *si le relevé de compteur est* effectué tous les quatre mois ; 1 200 francs hors taxes si le *relevé de compteur est effectué* tous les six mois. Elle comporte le montant de la prime pour deux mois ainsi que le montant estimé des consommations antérieures pour la période des deux mois précédents.

La facture suivante établie d'après le relevé des compteurs comporte alors le montant de la prime fixe calculée pour quatre ou six mois plus le montant des consommations effectivement relevées moins le montant *total des deux factures* intermédiaires.

Comment payer ? Directement (en espèces dans n'importe quel bureau de poste, virement ou chèque bancaire) ou par prélèvement automatique. Les prélèvements sont effectués sans frais à des dates régulières qui peuvent être précisées par le service E.D.F. local. Le délai est alors suffisant pour provisionner son compte ou, en cas de désaccord, faire suspendre le prélèvement.

Le paiement mensuel (facultatif) des factures E.D.F.-G.D.F. est à l'étude et sa mise en place est prévue courant 1982 indique-t-on à la direction de la distribution E.D.F. Dix prélèvements mensuels égaux seront effectués sur le compte bancaire ou postal de l'usager dont la situation sera régularisée sur relevés lors des deux dernières *mensualités. Cette formule,* au moins à ses débuts, ne sera applicable que sous certaines *conditions : montant des* consommations d'électricité suffisamment important, accessibilité des compteurs des clients concernés.

En dépit des multiples campagnes d'informations d'E.D.F.-G.D.F., il faut bien reconnaître que, du relevé du compteur au recouvrement de la facture par l'usager, le chemin ne se fait pas toujours sans embuche ni malentendu. L'usager n'oublie-t-il pas trop souvent qu'en dépit de sa mission de service public, « l'entreprise E.D.F. » n'en est pas moins contrainte de faire payer la marchandise qu'elle livre comme n'importe quel autre prestataire de service ? E.D.F.-G.D.F., *en revanche, n'aurait-il* pas intérêt à simplifier davantage sa méthode de facturation ?

Une refonte de la présentation des factures est en voie de réalisation précise-t-on à la direction de la distribution. Sage décision. Appliquée avec un souci prioritaire de simplification, elle ne peut que contribuer à aplanir les difficultés encore trop nombreuses qui surgissent entre l'usager et E.D.F.-G.D.F.

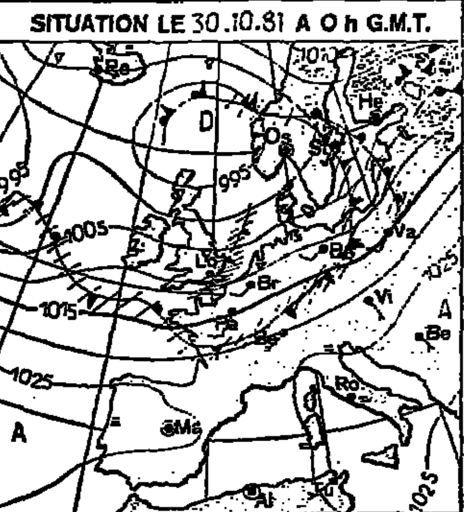
PHILIPPE DUMONT.

★ **Où se renseigner ?** Les factures E.D.F. comportent l'adresse et le numéro de téléphone de l'unité d'exploitation qui gère l'abonnement. Les services de renseignements téléphonés ont fait ces derniers temps de réels efforts et l'on peut faire appel à eux plus efficacement. On peut également se procurer les brochures « le Livret de l'usager de l'électricité », ainsi que « le Gaz de France vous informe », dans tous les points d'accueil situé dans les unités d'exploitation.

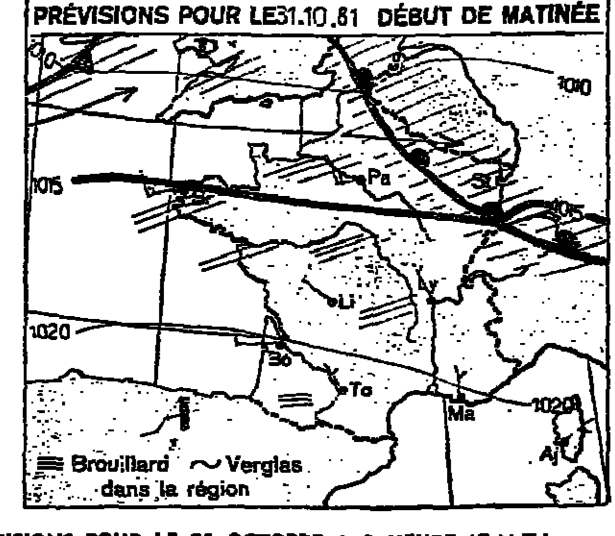
(1) La durée des heures creuses est toujours de huit heures, mais l'horaire n'est pas le même pour tous les clients (se renseigner auprès de son service local E.D.F.).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 30.10.81 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 31.10.81 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 30 octobre à 0 heure et le samedi 31 octobre à 24 heures :

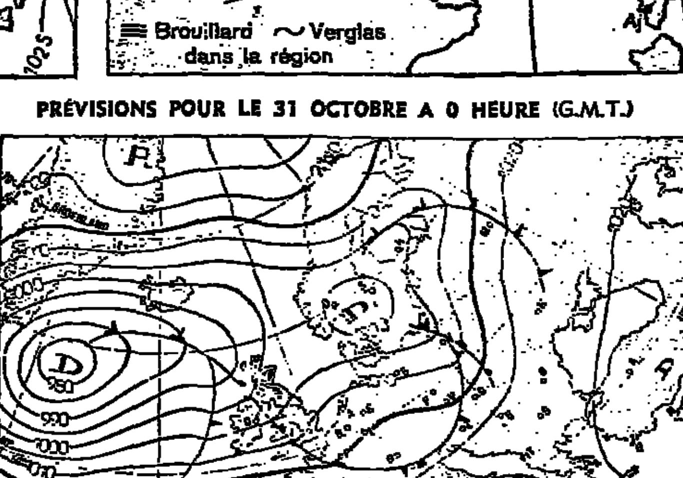
L'air maritime relativement doux *qui alimente le courant perturbé* qui circule de l'Atlantique à l'Europe persistera sur la majeure partie de la France. Par suite d'une hausse du *champ de pression* qui se développera sur la péninsule Ibérique, puis sur la France, cet air relativement humide deviendra moins direct sur notre pays.

Samedi matin, sur les régions méridionales, le temps sera nuageux avec des éclaircies, plus belles près de la Méditerranée, et quelques formations brumeuses seront observées sur le Sud-Ouest. Dans la journée, le temps sera bien ensoleillé et ces éclaircies gagneront en direction de la Loire. Sur le reste de la France, le temps sera très nuageux à couvert le matin avec des pluies intermittentes, plus marquées près des frontières, du Pas-de-Calais au Nord-Est. Dans la journée, ces *précipitations deviendront plus sporadiques.*

Les vents souffleront de l'ouest ; ils seront modérés près de la Manche et du *Pas-de-Calais* et faibles dans le Midi.

Le temps sera en général assez doux pour la saison, mais il sera un peu frais localement dans le Midi, en liaison avec les éclaircies, ainsi que très temporairement sur le Nord et le Nord-Est.

PRÉVISIONS POUR LE 31 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Le vendredi 30 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 012,6 millibars, soit 759,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 29 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 29 au 30) : Ajaccio, 19 et 8 degrés ; Biarritz, 18 et 9 ; Bordeaux, 18 et 12 ; Bourges, 15 et 9 ; Brest, 13 et 9 ; Caen, 13 et 9 ; Cherbourg, 13 et 9 ; Clermont-Ferrand, 15 et 12 ; Dijon, 11 et 9 ; Grenoble, 15 et 3 ; Lille, 12 et 8 ; Lyon, 14 et 12 ; Marseille, 17 et 9 ; Nancy, 13 et 8 ; Nantes, 15 et 12 ; Nice, 17 et 10 ; Paris-Le Bourget, 13 et 10 ; Pau, 19 et 6 ; Perpignan, 17 et 7 ; Rennes, 13 et 10 ; Strasbourg, 13 et 10 ; Tours, 14 et 11 ; Toulouse, 19 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 27 et 9 degrés ; Amsterdam, 11 et 7 ; Athènes, 24 et 13 ; Berlin, 11 et 5 ; Bonn, 12 et 5 ; Bruxelles, 11 et 8 ; Le Caire, 31 et 20 ; îles Canaries : 26 et 19 ; Copenhague, 10 et 5 ; Dakar, 31 et 26 ; Genève, 14 et 8 ; Jérusalem, 27 et 14 ; Lisbonne, 21 et 12 ; Londres, 12 et 5 ; Madrid, 20 et 0 ; Moscou, 10 et 5 ; Nairobi, 27 et 15 ; New-York, 11 et 7 ; Palma-de-Majorque, 22 et 7 ; Rome, 19 et 9 ; Stockholm, 7 et 2.

Probabilités pour la journée du dimanche 1er novembre

Le nombre de régions touchées par le temps très nuageux devrait se restreindre : Bretagne, Nord-Ouest, nord de la Seine et Est. Les *températures y subiront peu de* changements par rapport à la veille. Quelques pluies fines tomberont au cours de la journée surtout sur les côtes de la mer du Nord. Par ailleurs, après un début de journée au cours duquel les nuages seront encore assez nombreux, de belles périodes ensoleillées devraient se développer dans l'après-midi.

La matinée sera par endroits assez fraîche (sur le bassin Aquitain, les vallées des Pyrénées, du Massif Central et des Alpes), mais, à la faveur des éclaircies, les températures monteront assez rapidement jusqu'à 16 à 20 degrés. Sur toutes ces régions, les vents resteront assez faibles.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

PHOTO

La fête de l'amateur

A la porte de Versailles, actuellement, il y a des anoraks, des luges, pour le Salon de la neige et des sports d'hiver, et puis il y a de nouveaux appareils super-mirobolants, pour le trente-quatrième Salon international de la photo et du cinéma. L'industrie du loisir bat son plein, le public ne boude pas son plaisir. La moquette est épaisse et, dans un tel espace, on aime bien se perdre entre de grosses *machines énigmatiques et des* parapluies réflecteurs qui semblent dater des préhistoires. C'est coloré et chaud, totalement hors du monde, et dans un bruit sourd, un peu vibrant, de silence préfabriqué, on se promène entre des clichés, dans les deux sens du mot.

Les amateurs ont leur appareil en bandoulière et, soit ils ont l'air d'insectes à trompes disséminés sur la surface du globe, et prêts à tout pour en ponctionner une fraction (la revue *Photo Reporter* fait bien sa publicité avec la photo d'un enfant ensanglanté), soit ils ont l'air de flâneurs égarés, papillonnants et sympathiques. Dans le hall 3 du Salon, et dans une section dite culturelle, on leur montre les images qu'ils pourront faire eux-mêmes, quand ils seront un peu entraînés, ou des images lointaines ou anciennes qui vont les faire rêver. Cette section, aménagée par Pierre Gassmann, est, comme tous les deux ans, d'une bonne tenue, un peu fouillis ; elle a le mérite, semble-t-il, de ne pas trop déconcerter le lecteur des magazines.

On verra, entre autres, les photos que des Chinois ont pris de leur pays et d'eux-mêmes, le travail soigné de trois paysagistes français, Marc Garanger, André Martin et Frank Horvat, des photos de voiles et d'embruns, des échantillons du magazine *Géo. Tout esprit critique,* ici, deviendrait incongru. Une exposition de photos de nus qui *comprend le travail récent* d'Edouard Boubat, toujours fort, et une exposition de photos anonymes conçue par Yves Aubry représentent l'enclave la plus attachante. Des délégués chinois, raconte Pierre Gassmann, ont fait le voyage jusqu'à la porte de Versailles et ont trouvé notre façon de photographier pas très polie et indiscrète.

HERVÉ GUIBERT.

★ *Porte de Versailles, jusqu'au 2 novembre.*

VIVRE A PARIS

LA DESSERTE DES CIMETIERES PARISIENS. — A l'occasion des fêtes de la Toussaint, un service *gratuit de transports en commun* fonctionnera, de 8 h. 30 à 18 h., en direction des trois cimetières *parisiens de Pantin, Thiais et Bagneux.*

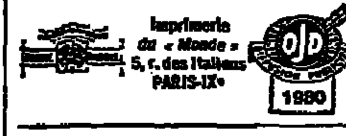
FORMATION PERMANENTE

***LES SCIENCES DU JEU.** — L'Université de Paris-Nord (Villetaneuse)* vient d'être habilitée à délivrer un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) des sciences du jeu. Ce diplôme, créé pour la première fois en France, peut être envisagé pour les étudiants, de toutes disciplines du niveau maîtrise, comme un enseignement pré-professionnel. Il est également ouvert aux professionnels concernés par le jeu et le jouet. La programme comprend des enseignements théoriques ainsi que des travaux pratiques et des stages. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 novembre.

★ **Inscriptions :** D.E.S.S. « Sciences et jeu », Faculté des lettres, bibliothèque lettres, université Paris-Nord, Avenue Jean-Baptiste-Clément, 93340 Villetaneuse. Tél. : 358-38-56 et 821-61-70 (poste 42-50).

Les mots croisés sont en page 20

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication, Claude Julien.



Commission paritaire n° 57 437.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 1er NOVEMBRE

« Le Conseil d'Etat », 15 h., grille d'honneur, place du Palais-Royal, Mme Garnier-Ahlberg.

« Saint-Julien-le-Pauvre », 15 h., devant l'église, Mme Guillier (Caisse nationale des monuments historiques).

« Val-de-Grâce », 15 h. 30, 1, place Alphonse-Lavereau (Mme Camus).

« Salons du ministère des finances », 15 h., 93, rue de Rivoli (Mme Barbier).

« Val-de-Grâce », 15 h. 30, 1, place Alphonse-Lavereau (Mme Camus).

« Montmartre », 15 h., métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel du Châtelet », 15 h., 127, rue de Grenelle (Mme Ferrand).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 15 h., métro Saint-Paul (Mme Hulier).

« La mosquée », 15 h., place du du Puits-de-l'Ermite (Tourisme

« L'Académie française », 14 h. 45, 23, quai Conti (M. de La Roche).

« De l'hôtel Lamoignon à celui des ambassadeurs de Hollande », 15 h., 24, rue Pavée (Paris et son histoire).

« Le vieux Belleville », 15 h., métro Télégraphe (Résurrection du passé).

« La mosquée », 15 h. 30, place dnu puits-de-l'Ermite (Tourisme culturel).

« Les synagogues de la rue des Rosiers », 16 h., 3, rue Malher (le Vieux Paris).

« Les arènes de Lutèce », 15 h., métro Jussieu (Visages de Paris).

LUNDI 2 NOVEMBRE

« Port-Royal », 15 h., 123, boulevard de Port-Royal, Mme Bouquet des Chaux.

« La Conciergerie racontée aux enfants », 15 h., 1, quai de l'Horloge, Mme Hulot (Caisse nationale des monuments historiques).

« *Léon Spilliaert* », 15 h., Grand Palais (Approche de l'art).

« La vie quotidienne au Moyen Age », 15 h., 6, place Paul-Painlevé (Arcus).

« La Sorbonne », 15 h., rue Saint-Jacques (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La cathédrale russe », 15 h., 12, rue Daru (P.-Y. Jasiet).

« Les Croisés », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« Saint-Séverin et Saint-Julien-le-Pauvre », 15 h., port de Saint-Séverin (Paris et son Histoire).

« Saint-Germain-l'Auxerrois », 14 h. 30, métro Louvre (Résurrection du passé).

« L'île Saint-Louis », 14 h. 30, 12, boulevard Henri-IV (le Vieux Paris).

« Montmartre », 15 h., métro Abbesses (Visages de Paris).

ÉCHECS

AU CHAMPIONNAT DU MONDE UNE CALME PARTIE NULLE

Une rencontre, qui peut *comporter un nombre illimité de* parties, puisqu'il faut en gagner six et que les nulles ne comptent pas, ne se déroule pas toujours sur les hauteurs.

C'est donc, contrastant avec les luttes féroces des dernières parties, une calme nullité, qui a conclu la dixième joute entre Anatoly Karpov jouant avec les blancs et son adversaire, Victor Kortchnoï, candidat au titre de champion du monde.

Il y a au moins une ressemblance entre cette partie et la huitième du match que commente *aujourd'hui Claude Lemoine dans le Monde des loisirs.*

Les premiers coups caractérisent le « *Giucco piannissimo* » de la partie italienne, un début très inhabituel dans un championnat du *monde.* Mais la sévère empoignade précédente laissa ici la place à un jeu on ne peut plus calme. Il n'a fallu que trente-deux coups pour conclure la paix.

Samedi, Kortchnoï, encore très nerveux selon les observateurs présents à Merano (Italie) où se déroule la compétition, jouera avec les blancs. Dans les dix premières parties, il n'a marqué qu'un point et il lui faut maintenant à tout prix trouver le défaut de la cuirasse de Karpov. Fort de ses quatre victoires, le champion du monde peut désormais se *contenter d'attendre* la faute adverse.

DIXIEME PARTIE
Blancs : Anatoly KARPOV
Noirs : Victor KORTCHNOI

1. é4	é5		17. T×é3	Tbd8
2. Cf3	Cç6		18. d4	Td7
3. Fç4	Fç5		19. Rf1	Rf8
4. ç3	Cf6		20. Td1	h6
5. d3	a6		21. d×é5	C×é5
6. 0-0	d6		22. C×é5	d×é5
7. Té1	Fa7		23. T×d7	C×d7
8. Fb3	0-0		24. Ré2	Ré7
9. Cbd2	Fé6		25. Cf1	b5
10. Cf1	F×b3		26. Cd2	ç5
11. D×b3	Dç8		27. Tg3	Tg8
12. Cg3	Té8		28. b3	Cb8
13. h3	Tb8		29. a4	Cç6
14. Fé3	Dé6		30. a×b5	a×b5
15. D×é6	f×é6		31. h4	Rf7
16. Tac1	F×é3		32. Tf3+	Nulle

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 30 octobre 1981 :

UNE LOI

● Relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

UN DECRET

● Portant application des dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 112.14-4 du code du travail (règles propres au contrat de travail indéterminé, modalités nouvelles du remboursement par l'employeur fautif, notamment des indemnités de chômage payées au travailleur licencié).

Le Monde

LIVRES

Ces infatigables épistoliers

L'art de la missive

MME DE SÉVIGNÉ confiait à Mme de Grignan : « J'aime à vous écrire. C'est donc signe que j'aime votre absence, ma fille : voilà qui est épouvantable.» Elle faisait ainsi le plus bel aveu du goût qu'on avait à son époque pour le genre épistolaire. Aux dix-septième et dix-huitième siècles, on s'écrivait beaucoup. On lisait dans les salons les lettres qu'on avait reçues, car elles apportaient des nouvelles de toute sorte, concernant les affaires politiques, les intrigues de cour ou les lenteurs de la vie dans les provinces lointaines. L'usage qu'on faisait des missives explique sans doute le soin que mettaient leurs auteurs à les rédiger. Mais même les lettres plus intimes avaient de la tenue. On livrait ses sentiments sans déshabiller son âme.

On refusait de dénaturer ce qu'on éprouvait en l'exprimant d'une manière excessive et complaisante. On donnait à ses aveux le charme de la discrétion.

Ce genre littéraire a produit ainsi quelques-uns de nos écrivains les plus séduisants : Mme de Sévigné, naturellement, mais aussi Mme du Deffand et Mme de Staël. Ces femmes savaient dépeindre sous des traits aimables leurs désarrois comme leurs émois. « Le vrai caractère du style épistolaire, affirmait Joubert, est l'enjouement et l'urbanité. »

Maintenant, on ne s'écrit plus guère. Le téléphone, cette providence des fâcheux, a remplacé les missives. Le genre va probablement disparaître. Mais ne faut-il pas considérer toute littérature comme épistolaire ? Ecrire et publier un livre, c'est adresser une lettre à des inconnus. « On écrit, disait Georges Perros, parce que personne n'écoute. »

FRANÇOIS BOTT.

Joyce persiste et signe

JOYCE est allé plus loin qu'aucun écrivain dans la description hardie de ce que le monde tenait pour secret et honteux : masturbation de Bloom, fantasmes incestueux et voyeurisme de Pierce O'Reille, menstrues de Nausicaa et de Pénélope. Tout de même, on est surpris par le satyre bondissant qui s'échappe de ses lettres à sa femme Nora Barnacle (publiées d'autre part en anglais).

Le gros de la correspondance « publique » présentée par Richard Ellmann est loin d'être captivant. Joyce y proclame ses droits d'homme et d'artiste à la face de ses éditeurs, de la société en général et même de Sa Majesté le Roi. Il harcèle de demandes d'argent son frère Stanislas, confirmant d'autant les prétentions de celui-ci à la sainteté. Il est courtois à l'égard de Harriet Shaw Weaver, qui le combla follement de ses bienfaits. Il a de la générosité pour Shaw, de l'amitié pour Budgen ; tel un thaumaturge, il ressuscite de l'ombre Svevo et Dujardin.

Bref, on passe du langage non littéraire brut (mais jamais brutal) à la courtisanerie madrée et jésuitique, et cela non seulement en anglais, mais en français, en allemand et en deux sortes d'italien. Toutefois, ces lettres ont peu de rapport avec le portrait de l'artiste. En revanche, ôtez Joyce d'entre les hommes et mettez-le parmi les femmes et, là, vous aurez un aperçu des sources de son art.

Toutes ces lettres publiées ne sont pas de Joyce. Mais dire que l'on prend un plaisir plus vif à ce que lui écrivaient sa mère et sa femme qu'à ce qu'il leur écrivait lui-même n'est-il pas le meilleur hommage que l'on puisse lui rendre ? Car on croit alors voir deux de ses personnages sortir tout vifs d'un de ses livres.

Et si l'on veut savoir quelle substance il tirait de Nora, voici la réponse : « *Toujours est-il que je suis complètement vidée aujourd'hui tu n'as pas idée de ce qu'est un gros orage mais si tu te trouvais pris dedans ici tu n'en mènerais pas large c'était quelque chose d'affreux cela a commencé hier soir sur le coup de neuf heures et demie nous étions à quelques-uns dans la salle à manger et comme il avait plu tout le jour on ne s'y attendait pas et voilà que c'est arrivé tout à coup les éclairs et le tonnerre j'ai cru que c'était notre mort et pendant une vingtaine de minutes je suis restée presque raide de peur et après cela le déluge et nous sommes allés nous coucher sur les dix heures et demie mais je n'ai pas fermé l'œil ensuite est venu un ouragan avec des éclairs jusqu'à passé cinq heures du matin...* » Et ainsi de suite sur deux pages qui sont de l'authentique Molly Bloom, droit sortie d'*Ulysse*.

Et quant à la mère de Stephen-James Dedalus-Joyce, la douce, la condamnée, sa « parfaite simplicité », comme dit Ellmann, éclate dans cette réponse à ce fils arrogant qui se plaint de mourir de faim à Paris : « *Mon cher Jim, si ma lettre te déçoit et si comme d'habitude je passe à côté de ce que tu voudrais m'expliquer, crois-moi ce n'est pas faute de désir ni d'envie de comprendre et de trouver les paroles qu'il te faudrait mais comme tu le dis souvent je suis stupide et incapable de rien entendre aux grandes idées si fort que je le veuille. Ne t'use pas l'âme à pleurer et sois brave comme à l'ordinaire en regardant avec espoir vers l'avenir.* »

Joyce ne s'évertue pas à faire du Stephen Dedalus d'*Ulysse* un personnage sympathique ; son jeune rimailleur a beau avoir la grosse tête, du moins se demande-t-il si l'*amor matris* n'est pas la chose la plus importante du monde. Rien de cela dans les lettres : le jeune Joyce, en tant que fils, était un monstre, et sa mère, une héroïne.



Dessin de Bérénice CLEEVE.



Tout profitait à son art

Mais il est un autre pétale qui vient s'ajouter à la corolle du Bloom d'*Ulysse* : l'étrange liaison (qui n'en fut pas une, en réalité) avec Martha Fleischmann. A l'automne de 1918, Joyce, mis en présence de Martha, rougit et pâlit à sa vue, balbutia, se confondit en excuses. Elle lui rappelait, dit-il, une jeune fille aperçue naguère sur une plage irlandaise. Il s'ensuivit une correspondance tant soit peu adolescente (Joyce avait alors trente-six ans, et déclarait à Martha être parvenu *nel mezzo del cammin*, comme Dante), correspondance où il tenta de déguiser son écriture en écrivant les « ε » à la grecque. Et l'on retrouve trace de cette bizarre poussée de fièvre dans *Ulysse*, avec Léopold Bloom qui envoie aussi des lettres à une Martha, en « grécisant » de même ses « ε ». Tout ce qui arrivait à Joyce profitait à son art.

Cela dit, R. Ellmann ne se contente pas de savoir admirablement choisir dans ce foisonnement épistolaire. Il se montre une fois de plus admirable biographe, quand il fait précéder chaque section d'un bref résumé de ce qui se passait dans la vie de Joyce à ce moment-là. Et ce avec l'irrévérence affectueuse qui marquait chaque page de sa biographie de Joyce (1). Par exemple : « *Ses lettres à son fils Giorgio et à sa fille Lucia témoignent de ce don qu'il avait, quand ils étaient dans le pétrin, de se découvrir des misères égales aux leurs et qui devaient servir dans son esprit à leur remonter le moral...* » Ou encore : « *Pour Joyce, vivre à Pola avait été un embarras. A Rome, une irritation. A Trieste, une incommodité pittoresque. Après ces deux dernières villes, Zurich avait du moins offert un mélange de sécurité et d'indifférence. Paris suscita quelque temps sa méfiance, tant la vie y semblait tout près d'être agréable.* »

ANTONY BURGESS.

(Lire la suite page 12)

(1) *James Joyce*, Gallimard, 1962.

Faulkner et la rage d'écrire

« DE tous les écrivains américains, Faulkner est celui dont la vie nous paraît la plus mystérieuse », écrivait Raymond Queneau dans sa préface à *Moustiques* (1). En effet, si bon gré mal gré, l'auteur de *Lumière d'août* participait à des manifestations officielles, écrivait aux journaux pour donner son opinion sur un fait divers significatif ou un problème d'actualité (2), jamais il n'évoqua sa vie privée. Pudeur ou désir de se protéger ? Pas vraiment. Faulkner avait une conception très précise de son rôle d'écrivain, de son statut dans la société.

Déjà, en 1930, lorsque son premier agent littéraire lui suggéra de rédiger une petite notice biographique, il lui répondit : « *Pour la biographie, ne dis rien aux enquiquineurs. Qu'est-ce que ça peut bien leur faire ? Dis-leur que je suis né d'un alligator et d'une esclave noire à la conférence de Genève il y a deux ans.* » Seize ans plus tard, il réaffirmait lors d'un autre échange cette idée qu'il fallait procéder « *comme si Faulkner et la machine à écrire étaient nés ensemble, existaient ensemble et sans passé depuis le moment où ils se sont trouvés face à face à la même table utilitaire et anonyme* ».

Le romancier a toujours défendu férocement sa tranquillité, repoussant les séduisantes avances de magazines qui érigent leur propre gloire sur celle des autres. En conséquence, Faulkner n'a toléré le jeu de la critique que si elle s'appliquait à ses romans et non à des tentatives d'interprétation de son vécu. D'ailleurs, il se voulait fermier — et chasseur à l'occasion — comme des milliers de ses concitoyens. Somme toute, un homme du Sud bien ordinaire, amateur de whisky (ce dont il ne se cachait pas) et de femmes (ce qu'il ne disait pas). Un mur séparait l'écrivain de l'homme public : l'écriture.

D'écriture, on pourrait s'attendre qu'il en soit beaucoup question dans ces *Lettres choisies*, d'autant plus que la majorité d'entre elles sont adressées à des agents littéraires, des éditeurs ou des critiques. Certes, il s'en trouve quelques-unes où il évoque des points précis concernant une nouvelle ou un roman mais, dans l'ensemble, Faulkner ne s'attarde ni ne s'attache guère aux questions esthétiques. Se justifier, se situer par rapport à un courant ou à des influences ne l'intéresse pas. A ses yeux ce qui importe c'est le résultat, le plaisir que prendra le lecteur à lire son texte.

L'argent et le travail

Paradoxalement, les deux thèmes qui reviennent le plus souvent sont l'argent et le travail, deux fardeaux qu'il portera longtemps. Jeune homme, lorsqu'il écrit, de Paris, à sa mère, dans des lettres pleines d'humour et fourmillant de « choses vues », il énumère le prix d'une chambre d'hôtel, d'un déjeuner, d'un billet de train, etc. Devenu écrivain professionnel, le voici qui parle encore plus d'espèces sonnantes et trébuchantes : il sollicite des avances auprès de son éditeur, tente de négocier, au meilleur prix, des contrats, s'inquiète de ses impôts.

Faulkner est un chef de famille qui a de nombreuses bouches à nourrir (ce dont il se plaint, parfois) ; ensuite, l'argent qui rentre signifie, pour lui, un certain succès, confirmant son choix du métier d'écrivain. Avant que le prix Nobel de littérature lui soit décerné (en 1950), il faut dire que sa situation financière et matérielle n'est pas brillante. Il a beau avoir « *le ventre plein d'écriture* » cela ne suffit pas à nourrir un homme. Alors, le voici qui écrit des textes alimentaires (« *je refais la putain avec des nouvelles* », dit-il à l'un de ses correspondants) et surtout, il commence à travailler pour le cinéma.

Au regard de l'incroyable énergie qu'il dépense pour — et quelquefois contre — les studios d'Hollywood, les gains qu'il en retire sont médiocres et les déceptions souvent immenses. Pis, il se rend compte, bientôt, que cette activité menace sa propre création. Mais Faulkner a le virus de la littérature, une véritable rage. Et il s'accroche. On pense, en lisant ses lettres, à Hugo ou à Flaubert, hommes de lettres qui se posent en véritables combattants de l'écriture, affirmant leur volonté d'être des personnages singuliers, grands maîtres du texte. Il y a là quelque chose de sacré et de désespéré qui veut effacer ou combler l'abîme du silence.

Les lettres de ce choix ne sont pas toutes d'un grand intérêt, mais il faut les lire comme les expressions diverses d'un génie littéraire tout entier tourné vers une seule préoccupation, une seule volonté, une seule nécessité vitale : écrire, encore et toujours.

BERNARD GÉNIÈS.

★ LETTRES CHOISIES, de William Faulkner. Préface de Michel Gresset. Traduit de l'anglais par Didier Coupaye et Michel Gresset. Gallimard, 494 p. Env. 180 F.

(1) Roman réédité dans la collection « Points ». Le Seuil, 1980.
(2) Voir l'excellent recueil des *Essais, discours et lettres ouvertes*, de W. Faulkner, Gallimard.



le feuilleton

Jean-Pierre Enard, Patrick Besson

Suffit-il que l'auteur se fasse plaisir ?

ON parle d'eux pour les Prix. On a raison. Ce sont d'indéniables professionnels. La preuve : ils se cherchent déjà des crosses dans les journaux. Il y a plus sérieux : Enard et Besson ont à leur actif trois, quatre livres bien ficelés où, nous l'avons dit ici, une voix singulière se pose. Leurs derniers-nés tiennent debout. On voit bien qu'ils savent raconter une histoire. Inventer des personnages, encore plus. L'un et l'autre en font défiler des dizaines ; même qu'on en a le tournis. Une langue un peu poissarde ici, gourmée là, mais bien maniée, en connaisseur, en jouisseur. Nos jeunes gens aiment ça, écrire. Rien ne les en dissuadera et ils auront raison. De vrais « pros », vous dis-je ! Ils sont ainsi toute une troupe, cet automne, dignes de solliciter notre attention...

Et pourtant, une sorte de vertige saisit, à les lire. Pourquoi ces assauts de virtuosité, puisque leur savoir-faire n'est plus à démontrer ? Pour le plaisir de laisser courir la plume ? De ne pas laisser perdre une opportunité légitime de publier ? D'ajouter un titre de plus à la liste « du même auteur » ? Hors cette frêle assurance personnelle contre l'anonymat et l'oubli, il ne se dégage de leurs livres, je le dis à regret, aucune nécessité partageable, aucune urgence. La question court, au long des pages : bravo, la trouvaille ; joli, le clin d'œil ; mais encore ? On a beau savoir s'amuser d'un rien, savourer le retour au romanesque « pur », n'être pas affamé de sens et de visions cosmiques, à quoi bon tout ça ?

PRENONS Enard, l'aîné. La trentaine, bien introduit dans le milieu, trois titres remarqués : *la Ligne de cœur* (1977), où se croisent sans se voir un homme mûr en rupture de métier et une comédienne en mal de rôle ; *la Photo de classe* (1978), où un cinéaste en chômage cherche à faire coïncider le souvenir d'une amie d'enfance et l'image de la criminelle qu'elle est peut-être devenue ; enfin, *le Dernier Dimanche de Sartre* (1980), le plus original à mes yeux, où, un an avant que la mort ne lui donne raison, un petit-fils spirituel du philosophe suit son fantôme dans les rues de Montparnasse et récapitule son existence, moins par iconoclastie que pour conjurer l'horreur du déclin.

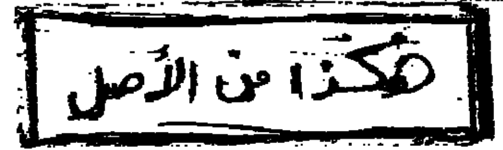
par Bertrand Poirot-Delpech

Comme celui de *la Ligne de cœur*, le héros du *Voyage des comédiens* a résolu de changer de vie. Avocat, il vient d'échouer à sauver, devant les assises de Caen, la tête d'un jeune criminel, qui se pendra dans sa cellule. En route pour Paris, où l'attendent femme et enfants, sa voiture accroche un minibus de comédiens en tournée. C'est décidé : il suivra la troupe, ou plutôt la belle Marie Lévenis, « Isabelle » dans *le Capitaine Fracasse*. A Nice, terme de la tournée, il tombera dans le coma, suite probable de l'accident, à moins que ce ne soit de sa brève excursion dans le monde de l'illusion.

ENCORE une fois, Enard sait boucler une histoire. Mais on dirait qu'il n'a de cesse d'en apporter la preuve superflue. On ne s'explique pas autrement une profusion de détails qui s'annulent mutuellement et dispersent l'attention. En trois cents pages, j'ai dénombré quelque vingt personnages secondaires, et autant de figurants. A ce compte, il ne peut s'agir que d'un synopsis et de notations stéréotypées. Les acteurs et actrices de la troupe relèvent de la convention la plus éculée. Sur les vanités et les petites misères d'une troupe de second ordre, on ne peut que renvoyer aux romans de Christopher Frank et Jean-Pierre Chabrol, ou aux films de Truffaut et d'Yves Robert-Dabadie (*Salut l'artiste*). Eux au moins ont cherché l'ambiguïté et l'imprévu derrière les clichés de l'artiste sans gloire.

Quant au couple central, on en est réduit, sur ce qu'il vit, à des indications de pense-bête comme : « *Ils étaient ensemble, que c'en était gênant.* » Cette tournure familière est à l'image de la manière dont écrit Enard. Après une sorte de préface très soignée, qu'on dirait pastichée de Nimier, sur la médiocrité de nos pères, source increvable de dépits secs, le ton se veut parlé, gouailleur. A part des allusions à Queneau, Reverzy ou Calet, sous forme de noms de rue, le style navigue entre la conversation de train — « *Louise était sortie faire les commissions* » — et l'aphorisme allant de soi ou parfaitement réversible, du genre : « *Il est connu que les enfants empêchent les parents de s'exprimer* », « *en amour, ce qu'il y a de mieux, ce sont les commencements* », ou « *la police n'est jamais là quand on a besoin d'elle* ». Lorsqu'une histoire vous laisse indifférent parce que trop dispersée et simpliste, et qu'il ne vous reste qu'à guetter la voix de l'auteur, pareilles évidences relancent la question : pourquoi, mais pourquoi cette course au mot « fin » ? Pourquoi jeter à la mer la bouteille qu'est tout livre, si c'est pour n'y enfermer que ce message-là ?

(Lire la suite page 17)



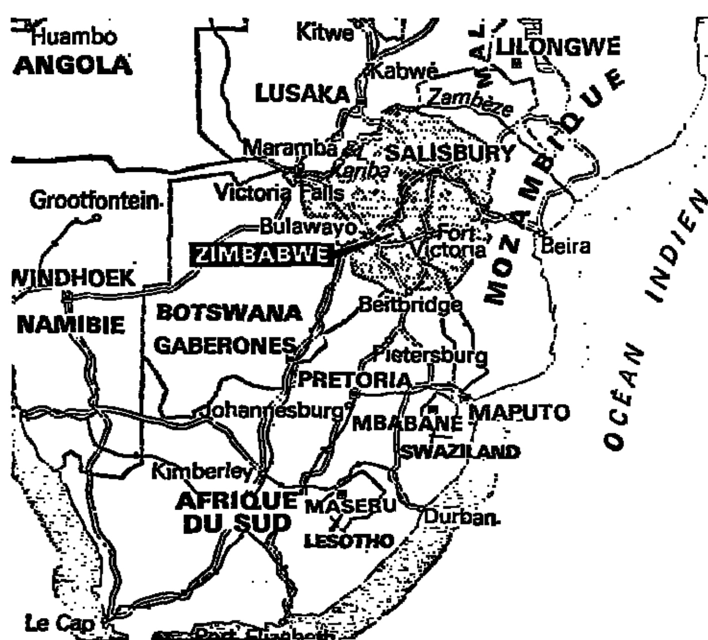
LE NORD VERS LE SUD

Livingstone retrouve le Zimbabwe

(Suite de la page 15.)

« Certains aigles pêcheurs se trompent sur la taille de leur proie et se trouvent dans l'incapacité de décoller avec elle... Il existe neuf espèces de mouches tsé-tsé : trois seulement peuvent transmettre à l'homme la maladie du sommeil... »

Il faut dormir au moins une nuit sur la plate-forme qu'il a aménagée dans un grand arbre tué par la mise en eau du barrage de Kariba. Là, au-dessus de l'eau que le crépuscule estompe pendant que le soleil incendie le couchant, l'oreille guette les grognements de l'hippopotame, les caquètements des hérons, le saut des perches, les battements d'ailes des cormorans. Et Russel parle et parle encore de cette vie aquatique qui palpite sous le signe de la croix du Sud et de Vénus.



Qui croirait dans ce Zimbabwe paisible que, il y a deux ans encore la communauté blanche combattait l'accession au pouvoir des fronts de libération noirs ? Il y a deux ans, les hôtels du parc de Wankie étaient fermés, les voitures et les autocars ne circulaient qu'en convois protégés par des véhicules blindés, et on redoutait que les maquisards n'abattent les avions des lignes intérieures rhodésiennes comme ils l'avaient fait par deux fois. Depuis, M. Robert Mugabe, l'ancien *« terroriste communiste »*, est devenu premier ministre du Zimbabwe enfin indépendant de la couronne britannique. Les fermiers blancs restent. La guerre est finie.

Certes, l'hôtel de Elephant Hills à Victoria-Falls montre toujours les dégâts causés par la roquette qui l'a frappé ; Jean-Claude, un Français immigré, conservera toute sa vie la cicatrice de la balle qui l'a *touché au menton* ; le beurre est toujours classé parmi les denrées rares.

Mais il est difficile de trouver en Afrique une société plus policée et moins policière. Aucun barrage routier, pas de vérification d'identité, nul militaire en vue, des avions qui partent et arrivent à l'heure, un service hôtelier qualitativement supérieur à celui du Kenya et l'immense gentillesse des Blancs et des Noirs : c'est l'état de grâce touristique.

« Il nous faut des devises, commente M. Etherton Mpisaunga, directeur du bureau national du tourisme. *Mais nous sommes conscients que le développement du tourisme comporte des risques. En 1979, nous avions accueilli soixante-dix mille étrangers. Nous atteindrons, cette année, le chiffre de trois cent cinquante mille. Nous ne dépasserons pas le million, car les risques écologiques sont réels. Par exemple, le site des chutes Victoria ne peut pas recevoir sans dommage plus de mille deux cents personnes chaque jour. D'autre part, nous avons décidé de pratiquer des tarifs aériens élevés car nous ne souhaitons pas attirer une clientèle de « hippies ». Enfin, si le secteur privé conserve toute sa place dans le développement du tourisme de notre pays, le gouvernement entend en avoir l'initiative. »*

Le Zimbabwe socialiste s'ouvre à un tourisme peut-être pas encore vraiment socialiste.

ALAIN FAUJAS.

COMMENT S'Y RENDRE ?

Il n'existe pas de liaisons aériennes directes entre la **France et le Zimbabwe. Le voyageur doit transiter par Londres** *ou Francfort.* **Les compagnies aériennes régulières — principalement Air Zimbabwe et British Airways — pratiquent des** *tarifs relativement élevés.* **L'aller-retour y coûte 5 165 F pour un séjour minimum de quatorze jours commençant en** *novembre (basse saison) à condi*tion que le paiement soit effectué dans sa totalité un mois avant la date du départ.

Autre exemple, l'affréteur **Trans Air Charter (toutes agences de voyages) propose un aller-retour sans condition particulière** *au tarif de 5 350 F.*

AGENCES DE VOYAGES

Jet Tours et Touring-Vacances organisent, au départ de l'Afrique du Sud, des circuits aux chutes Victoria.

★ **Jet Tours et Touring Vacances (toutes agences de voyages).**

Kuoni et le Tourisme français proposent, de surcroît, un safari dans le parc national de Wankie et une visite de Salisbury, la capitale.

★ **Kuoni et le Tourisme français (toutes agences de voyages).**

Africatours, M.V.M. et Explorator proposent une découverte du Zimbabwe et de lui seul. De 5 760 F (Africatours) à 12 200 F (M.V.M.) et 16 500 (Explorator).

★ **Africatours et M.V.M. (toutes agences de voyages), Explorator, 16, place de la Madeleine, 75008 Paris. Tél. : (1) 266-66-24.**

L'Amérique débarque dans la baie des Cochons

(Suite de la page 15.)

La « ville-plage » comme l'appelle les Cubains, à 200 kilomètres au nord-ouest de La Havane, juste en face de Key-West, premier avant-poste de l'adversaire américain. La bourgeoisie new-yorkaise en avait déjà fait son havre de paix en 1920. La famille *Du Pont de Nemours y a encore* son palais-villa, une bâtisse kitsch qui mêle le style basque espagnol à l'architecture tropicale.

Le golf des Du Pont de Nemours a été transformé en parc, *parsemé de résidences officielles*, comme la maison de repos des cosmonautes soviétiques, ou d'hôtels de bonne classe. Varadero est l'endroit préféré des Canadiens et des coopérants russes méritants. Les premiers *tours-opérateurs des pays de* l'Est déposent là, entre mer — aux reflets d'émeraude — et campagne, plusieurs centaines de privilégiés chaque mois. On y croise, à bicyclette, les premiers Français.

Barlovento, Santiago-de-Cuba, Varadero ne sont que des exemples avancés. Cuba a bien d'autres projets d'investissement. Selon les prévisions, trois cent mille touristes devraient venir, chaque année, abandonner leurs dollars *contre des journées de plage.* Trois cent mille touristes, c'est le chiffre des visiteurs étrangers entrés à Cuba en 1958, quelques mois avant la révolution. Avant que le pays ne se replie sur lui-même. Jusqu'en 1973, seuls quelques *groupes d'étrangers, mem*bres pour la plupart des partis frères ou du monde communiste, ont eu la chance de visiter l'île. L'ouverture a, ensuite, été très lente, sans cesse menacée par des changements de stratégie *politique.*

Si, aujourd'hui, l'Etat cubain semble opter pour un essort définitif, il le doit surtout à l'aventure d'un groupe d'hommes discrets, membres-fondateurs de la Cimex Corporation, le seul holding international à travailler essentiellement pour La Havane.

Leur aventure vaut d'être comptée. Membres de la communauté de gauche sud-américaine, exilés politiques, grands voyageurs, M. Carlos Alfonso, le président, et ses amis, se sont rencontrés après la révolution, dans le groupe d'économistes et d'hommes d'affaires liés au Che. Cuba, le ministère du plan, la Bolivie, le Chili de Salvator Allende... après ces déboires, ces *jeunes gens* décident de devenir des financiers, âpres au gain comme les Américains. Ils persuadent Fidel Castro, en 1978, d'accueillir, pour de brefs séjours, les réfugiés cubains de Floride. L'époque est à l'apaisement. En quelques semaines, ils créent une compagnie de charters et, malgré les tentatives de l'*administration américaine*, parviennent à faire venir cent cinquante mille membres de la communauté cubaine.

Un « coup » touristique

Ce « coup » touristique a une répercussion mondiale. Avec les bénéfices, ils créent une société panaméenne, trouvent des associés, se lancent dans les affaires. Ils passent un accord financier après l'autre avec Cuba, vendent *des camions Berliet pour* l'Angola, achètent des entreprises au Brésil ou en Italie, cherchent tous les moyens de contourner le blocus économique de l'île.

En 1981, les actifs de la Corporation se montent à 70 millions de dollars. 70 % de son chiffre d'affaires est réalisé avec Cuba. Dans le domaine du tourisme, d'abord. Lassé des méthodes « tropicales » et socialistes en cours dans les hôtels, le groupe obtient la gestion de plusieurs *ensembles ; il forme lui-même*, à l'occidentale, son personnel, recruté dans les universités de La Havane ; il va créer son entreprise de cars, lancer une ligne aérienne depuis Paris ; il négocie les contrats avec American *Express, crée une compagnie de* taxis...

Sa filiale, Havanatur, se voit confier désormais l'avenir du tourisme cubain. C'est elle qui négocie, avec les Occidentaux, le sort de Cayo Largo. L'Etat cubain touchera, pour le prêt de trente ans d'une parcelle de son territoire, 51 % des bénéfices *mais* n'apporte pas un sou. Un accord en or. La Cimex a obtenu aussi le droit de chasser les trésors des galions espagnols engloutis dans les eaux territoriales.

Carlos Alfonso et ses amis bâtissent peu à peu leur fortune et drainent vers Cuba des millions de dollars qui font défaut à l'économie. Les anciens amis du « Che » ont une idée par jour : une maison du tabac, des livres, des disques, une société d'avocats *internationaux* — prêtée à l'Iran pour la récupération des avoirs dans les banques américaines — mise partout dans le monde au service des contentieux cubains.

La Cimex, depuis trois ans, apparaît comme l'artisan de l'ouverture économique et touristique de Cuba. Cela ne va pas sans anicroches. De nombreux Cubains, même dans l'appareil d'Etat, estiment que les événements du printemps dernier à l'ambassade du Pérou ont pu être indirectement provoqués par l'afflux vers La Havane, un an plus tôt, de ces Cubains de Miami, à l'idéologie matérialiste.

Quels effets sur une révolution encore fragile peut provoquer un essort touristique que tous les responsables cubains promettent important ? *« Le risque vaut la peine d'être pris »*, nous répète-t-on. Economiquement bien sûr, mais aussi politiquement. *« Il est temps que les touristes américains comprennent que nous ne sommes pas des monstres. »*

PHILIPPE BOGGIO.

ADRESSES

Agent de voyages spécialisé dans les destinations originales, principalement en Asie et en Amérique du Sud, « Delta-Voyages » diffuse en France les produits touristiques d'Havanatur.

Delta-Voyages propose d'abord plusieurs séjours de quinze jours dans les lieux de villégiature sur les côtes cubaines : à Varadero (pension complète, 4 900 francs) ; à Maraiui (5 100 francs) ;

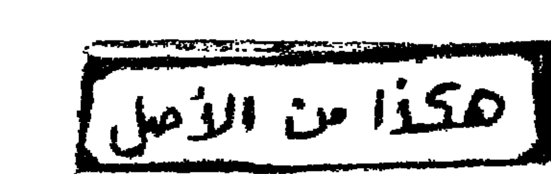
Delta-Voyages organise aussi un circuit de quinze jours mêlant la découverte de Cuba à des séjours en bord de mer. Quatre jours à La Havane, visite de la baie des Cochons, de Cienfuegos, ville portuaire du sud de l'île, de Trinidad, petite ville fondée par les Espagnols en 1535, puis séjour à Varadero.

Au départ de Luxembourg : 7 600 francs.

★ **Havanatur, 24, rue du 4-Septembre, 75002 Paris. Tél. 742-91-21.**

★ **Delta-Voyages, 54, rue des Ecoles, 75005 Paris, tél. 329-21-17.**





CARNETS DE FRANCE

Les riches heures du Mans

« AUCUNE cathédrale ne permet de retrouver encore debout autant de siècles d'architecture aussi chargés d'événements et d'en comprendre le sens ! » *La cathédrale Saint-Julien du Mans est bien la seule cathédrale française où les strates de l'histoire se sont incrustées avec cette densité sur une aussi longue période : de l'époque romane au gothique de la fin du Moyen Age, de la nef du onzième au transept du quinzième, en passant par le chœur du treizième. Un vrai livre d'histoire... qu'il restait à écrire. C'est fait avec la publication d'un* ouvrage de 188 pages *paru aux éditions Berger-Levrault sous le titre* la Cathédrale du Mans, *sous la direction du professeur* André Mussat, *de l'université de Haute-Bretagne, spécialiste des cathédrales de l'Ouest.*

Des siècles durant, depuis la fin du premier millénaire, cette cathédrale Saint-Julien aura été le « grand témoin » de la grande et de la petite histoire, quitte à s'en trouver transformée, modifiée, agrandie. Mais jamais rasée : c'est son originalité par rapport à toutes les autres, Paris, Amiens, Chartres.

Au premier coup d'œil, une telle succession, une telle juxtaposition, peuvent faire paraître l'ensemble très disparate. « En fait, la dialectique du contraste des parties et de l'unité de l'ensemble se déchiffre très vite. Chaque innovation ne détruit pas ce qui existait, mais l'enrichit, en exalte les virtualités », *explique André Mussat.*

« Grand témoin », elle l'est devenue de par sa situation, d'abord : Le Mans est au centre d'une région carrefour, aux marches de la Normandie, du Bassin parisien et de l'Anjou, la cathédrale voit se succéder les dominations, avant de consacrer les alliances. « Grand témoin » surtout de l'affrontement permanent qui oppose le pouvoir temporel au pouvoir religieux, les évêques et le pouvoir politique du moment.

Un étendard de pierre

Partout, le pouvoir des clercs est affirmé haut et fort, d'abord dans les dimensions exceptionnelles de l'édifice roman, qui servira de base aux constructions gothiques, ensuite dans les vitraux où sont représentés les évêques mérovingiens, « ce qui veut souligner la mainmise de la puissance temporelle sur l'iconographie, l'affirmation d'une personnalité mancelle face au pouvoir royal ».

Leur puissance, les évêques du Mans la tenaient aussi de saint Julien, l'évêque fondateur, disciple des apôtres. Les reliques de saint Julien faisaient l'objet d'un pèlerinage où s'unissaient les pulsions populaires et les retombées économiques. Qu'une querelle éclate entre l'évêque et le comte manceau, le pèlerinage tombe en sommeil... et les boutiquiers se révoltent. Mais qu'un prédicateur fasse se dresser le peuple contre les richesses du clergé pendant une visite de l'évêque à Rome, et c'est à saint Julien que l'évêque doit en appeler pour refaire l'unité. La cathédrale et saint Julien sont restés pendant des siècles l'étendard des Manceaux, puissants et sans-grade, le symbole de leur unité spirituelle... et économique.

« Grand témoin », la cathédrale Saint-Julien l'est encore à un tournant décisif de l'histoire de France... et de sa propre histoire : c'est à la cathédrale que Geoffroi Plantagenêt, l'Angevin, scelle l'alliance entre les prélats manceaux et la puissance angevine en épousant Mathilde, héritière de l'immense domaine anglo-normand. C'est à la cathédrale que leur fils Henri est baptisé : le futur Henri II d'Angleterre. C'est à la cathédrale aussi que Geoffroi sera enterré : l'évêque Guillaume lui fait faire une plaque tombale en cuivre forgé émaillé. C'est l'« émail Plantagenêt », unique en son genre, conservé au musée du Mans, l'un des trésors de la cathédrale. L'évêque Guillaume a toujours su ménager les Plantagenêt, pendant ses quarante-trois ans de « règne »...

« Ce monument est bien plus qu'une cathédrale, *affirme André Mussat.* Dans la situation sociale de la ville, il est l'étendard de l'aristocratie des clercs, une aristocratie capable de concevoir l'art de construire comme un élément de prestige autant que de culture. Ce sont les prélats et les chanoines des époques troublées qui ont imposé à ce monument sa vastitude. Peut-être justement à cause des moments difficiles. »

ALAIN MACHEFER.

Sur les pas de Lamartine

LORSQUE M. de Lamartine allait au pas de son alezan de « Milly sa terre natale » au château de Saint-Point auprès duquel il repose depuis 1869, il ne manquait pas de s'arrêter pour une pieuse station dans la chapelle du château des Moines de Berzé-la-Ville, prieuré champêtre relevant de l'abbaye de Cluny. Edifié au douzième siècle, pour servir de résidence d'été aux abbés de Cluny, situé sur la route qui s'élève jusqu'au point culminant des monts du Mâconnais, le château des Moines fut complètement réédifié en 1740.

La chapelle qui date du douzième siècle comme la grande abbatiale de Cluny doit sa célébrité à son décor peint relatant les vies de saint Laurent et de saint Blaise, protecteurs du village de Berzé et de sa région riche en vins délectables, décor qui a été exécuté aux douzième et treizième siècles.

D'un plan extrêmement simple avec une nef unique sur laquelle se greffe un chœur semi circulaire, la chapelle est entièrement décorée de fresques remarquables qui, outre les vies des saints protecteurs, présente au-dessus du chœur un Christ dans une mandorle entouré de saints et d'apôtres.

Au dix-huitième siècle on badigeonna de blanc toutes les peintures du petit sanctuaire. Il ne faut pas le regretter car c'est sans doute ce qui a contribué à leur sauvegarde. Ce n'est d'ailleurs qu'en 1877 qu'un paysan qui utilisait le prieuré comme hangar informa le curé de la découverte qu'il venait de faire en grattant un de ses murs.

Ledit curé signala cette trouvaille au préfet de Saône-et-Loire qui en saisit la commission des monuments historiques. Celle-ci en décida le classement et demanda qu'on y entreprît un chantier d'investigations systématiques en 1896, chantier qui révéla l'importance et l'intérêt du décor peint.

Entre 1896 et 1975, les peintures de Berzé ne firent l'objet que de travaux *conservatoires,* mais en 1976, un nouveau chantier permit de dégager les peintures de la petite abside.

A partir de 1976 et jusqu'en 1980, des opérations de restauration se sont poursuivies inlassablement qui ont pu rendre leur éclat aux peintures du chœur, de *l'avant-chœur et de la nef. Le* nettoyage et la protection des fresques ont été réalisés selon les procédés les plus modernes et sous la surveillance de peintres restaurateurs. La dernière campagne de travaux qui date de cette année a permis, tout en restituant aux fresques de Berzé presque tout leur éclat primitif, de mieux connaître la technique picturale de l'école clunisoise.

Il faut, une fois de plus, rendre hommage à la revue des *Monuments historiques* qui vient de publier un remarquable « tiré à part » consacré à la chapelle aux Moines de Berzé-la-Ville qui permettra la découverte dans un paysage romantique d'un prieuré dont le magnifique décor peint n'a probablement pas d'égal en France (1).

ANDRÉE JACOB.

(1) *La Chapelle aux moines de Berzé-la-Ville,* 16 pages, photos, illustrations en couleur, 21 × 21. Prix : 16 F. En vente à la Caisse nationale des monuments historiques et des arts, hôtel Sully, 62, rue Saint-Antoine. Pour ceux que la visite du prieuré intéresse : route de Cluny, à Mâcon (nationale 79).

Un golf à loyer modéré

CONSIDERE comme un test par la Fédération française de golf et comme un équipement sportif exceptionnel dans une ville nouvelle, le golf public de Saint-Quentin-en-Yvelines, inauguré le 30 octobre, veut aller à contre-courant de l'image par trop sélect que revêt encore en France la pratique de ce sport de plein air.

Quinzième golf public français créé au sein même de la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines qui s'étend sur près de 600 hectares, le nouveau golf vient après ceux de Villeray et de Saint-Aubin, *tous* deux dans l'Essonne, et devrait permettre une réelle popularisation du green, en particulier dans les milieux scolaires, universitaires et corporatifs.

A proximité du lac de Saint-Quentin et de la R.N. 12, là où il y a quelques mois encore subsistait une repoussante décharge publique, s'étendent maintenant 55 hectares de gazon arrosés à moindre frais grâce à l'eau puisée dans l'étang. Dix trous, le practice d'entraînement et trois trous d'initiation sont en service depuis août. Le parcours de dix-huit trous, long de 5 900 mètres, sera prêt dès le mois d'avril.

En dépit des résultats financiers peu encourageants, la Fédération française de golf reste très attachée au développement des golfs publics. Celui de Saint-Quentin répond à une demande importante venant des habitants de Versailles et de la banlieue ouest, mais aussi de nombreux cadres moyens résidant dans la ville nouvelle.

Pourtant, c'est le grand public que visent les responsables du nouveau golf. Les tarifs affichés en témoignent. Le « baptême », qui comprend une leçon d'une heure avec présentation du sport et est donné à des groupes de dix personnes au maximum, coûte 20 francs pour les adultes et 5 francs pour les enfants. « *Nous voulons attirer les familles entières* », explique Jacques Phily, directeur. Le week-end, le trois trous coûte 21 francs la journée et le dix trous 49 francs. La semaine, ces tarifs tombent à 14 et 35 francs. Le seau de balles coûte 7 francs et le sac de clubs 7 francs également.

L'effort a surtout porté sur l'enseignement, afin de convertir les non-initiés et tous ceux qui hésitent encore à se risquer sur un green. Le stage de deux jours et demi revient à 250 francs et la carte de dix leçons à 280 francs, balles et clubs compris. Les scolaires sont admis pour 150 francs par trimestre et tous les professeurs d'éducation physique se voient offrir un baptême gratuit.

Un club-house avec vestiaires, douches et cafétéria ouvre directement sur le parcours. « *Un sondage, effectué récemment, prouve que 56 % des Français font ou souhaitent faire du jogging,* précise Jacques Phily. *Le golf, qui permet de marcher pendant plusieurs heures, est le sport idéal pour ces amateurs de grand air.* »

A Saint-Quentin-en-Yvelines, le nouveau golf a été implanté face à un vaste ensemble de H.L.M. où les cas sociaux, assez nombreux, y ont vu une véritable provocation. « *Une insulte même* », déclare un groupe de jeunes dont la plupart sont chômeurs et qui stationnent dans un des squares. Alors, il n'en a pas fallu plus pour que les jeunes prennent l'habitude de venir, clandestinement, à moto, labourer le green, par ailleurs piétiné avec plaisir par la population qui se rend, « par le chemin le plus court », à la base de loisirs voisine.

Les responsables du terrain sont donc contraints de jouer aux gendarmes. Convaincus, toutefois, de mener le bon combat pour placer le golf à la portée du plus grand nombre.

DAMIEN RÉGIS.

● *Stages d'un jour.* — Chaumont-en-Vexin (Oise) n'est qu'à quarante-cinq minutes de Paris. Son dix-huit trous, installés sur le domaine de Bertichères, est un des plus « techniques » de France. André Miura y organise, les jeudi et vendredi seulement, des mini-stages d'une journée pour les joueurs de tous niveaux. Une formule souple et abordable : 120 F tout compris (prêt du matériel, trois heures de cours le matin et trois heures sur le parcours l'après-midi), plus le repas — *facultatif* (60 F) — au club-house. Pierre Antoine, le professeur du club, exerce selon la même formule les lundi et mercredi. Mais c'est plus cher (180 F + 60 F). Renseignements au secrétariat du club : 16 (4) 449-00-81.

Philatélie

FRANCE : Année internationale des personnes handicapées.

Après de très nombreux pays qui ont déjà souligné l'Année internationale des personnes handicapées par un timbre, l'administration française des postes à son tour a décidé d'émettre « hors programme » une figurine postale. Vente générale le 9 novembre (57e/31). — Retrait prévu pour le 4 juin 1982.



1,60 F, noir, gris-bleu et rouge.

Format 36×22 millimètres. Dessin et gravure de Claude Andréotto. Tirage : 9.000.000 d'exemplaires. Taille-douce. Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 7 et 8 novembre, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste temporaire ouvert au siège de l'Association des paralysés de France, 17-19, boulevard Auguste-Blanqui, Paris (13e). — Oblitération « P. J. ».

— Le 7 novembre, de 8 heures à 12 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris (1er) et au bureau de poste de Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris (7e) et de 10 heures à 17 heures, au Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris (15e). — Boîtes aux lettres spéciales pour « P. J. ».

Vient de paraître...

Le Catalogue officiel 1982, édité par la Chambre professionnelle belge des négociants en timbres-poste, reproduit en couleurs les timbres de : Belgique, Congo, Ruanda Urundi, Rwanda, Burundi, « Europa » et les émissions à sujet européen. Prix : 295 FB (380 pages). De même source le Catalogue de timbres de Belgique « préoblitérés » (typographiquement) au prix de 100 FB (28 pages). — C.S.B.N.T.P., 868/870, ch. de Waterloo, 1180 Bruxelles.

FRANCE : la « relève » de la « Sabine ».

Treize valeurs au nouveau type « Liberté » (... guidant le peuple »), de Delacroix seront émises, dès le mois de janvier prochain, en remplacement de nos figurines actuelles du type « Sabine » (le Monde des 25-26 octobre 1981), dont les deux premières valeurs furent émises en « P.J. », les 17-18 décembre 1977 et les trois dernières, avec la mention « République française », le 1er septembre 1981.

La « Liberté » est gravée également par Pierre Gandon et imprimée en taille-douce, tout comme la « Sabine », dont le format de l'image est de 15 × 23 mm. Pas de changement pour les barres phosphorescentes.

● Le timbre 1,60 F, de la Maison de la chasse et de la nature (« le Monde » du 17 octobre) a été imprimé dans les couleurs brun et ocre.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 33000 Bordeaux (Foire exposition), du 30 oct. au 12 novembre. — Exposition du confort ménager.

⊙ 80000 Amiens (14, rue Alphonse-Paillat), les 8 et 11 novembre. — Exposition « Amiens hier et demain ».

⊙ 75017 Paris (salle Wagram, 39, avenue Wagram), le 13 novembre. — 35e Salon philatélique.

⊙ 92250 Bois-Colombes (hôtel de ville, 15, rue Charles-Duflos), le 21 novembre. — Exposition philatélique franco-allemande jeunesse.

⊙ 92250 Bois-Colombes (Salle des fêtes, 10, rue Louis-Jean), les 28 et 29 novembre. — Première exposition philatélique.

FRANCE : retraits de timbres.

Le vendredi 6 novembre au soir, onze timbres seront retirés de la vente des guichets des bureaux de poste :

1,20 F, vert, « Sabine » ;
1,40 F, rouge, « Sabine » ;
1,60 F, prune, « Sabine » ;
1,20 F, Biologie ;
1,40 F, Energies nouvelles ;
1,40 F, L'eau ;
1,40 F + 0,30 F, Journée du timbre « La lettre d'amour », de Goya ;
1,30 F, Fond marins ;
2,00 F, Télématique ;
4,00 F, « Message de paix », d'Agam ;
4,00 F, « Femme aux yeux bleus », de Modigliani.

En bref...

● BARBADE. — Une série de quatre timbres titrée « Hurricane Season », 35, 50, 60 c. et 1,00 dol. Litho. polychrome.

● CAYMAN. — Série des fleurs, 3, 10, 20 c. et 1 dollar. Litho. polychrome.

● HONGRIE. — Journée internationale de l'alimentation, 2 F ; 450e anniversaire du collège calviniste de Pàpa, 2 forint.

● ISLANDE. — Une peinture intitulée « On rentre la ligne » de Gunnlaugur Scheving est le sujet d'un timbre de 5.000 aurar. F. 30. Hélio ; Courvoisier S.A., Suisse.

● LESOTHO. — Série de « Noël 1981 », 6, 10, 15, 20, 25 et 60 s. F 12. Bloc-feuillet 1,25 M, « Mystic Nativity » de Botticelli (1445-1510).

● MAURICE. — Série des personnalités célèbres. 20 c., Emanuel Anquetil et Guy Rozemont ; 25 c., Remy Ollier et Sookdeo Bissoondoyal ; 1,25 R., Maurice Curé et Barthélemy Ohsan ; 1,50 R., Sir Guy Forget C.B.E. et Renganaden Seeneevassen ; 2,00 R., Sir Abdul Razak Mohamed et Jules Koenig Q.C. ; 2,50 R., Abdoollatiff Mahomed Osman O.B.E. et Dazzi Rama (Pandit Sahadev) ; 5,00 R., Sir Thomas Lewis.

● VIERGES. — Année internationale des personnes handicapées. 15, 20, 30 c. et 1 dol. Litho. polychrome. F 2×25.

ADALBERT VITALYOS.

Randonnées

Promeneurs sans balise

COMME semblent le confirmer des chiffres récents, la randonnée pédestre connaît un engouement sans précédent. Délaissant les villes, les randonneurs, dont on commence à mieux cerner le profil, se lancent à grandes enjambées sur les sentiers dont la France est sillonnée. 54 % des randonneurs marchent de cinq à six heures par jour, 33 % plus de six heures, 13 % moins de quatre heures. On admet d'une manière générale que le randonneur est celui qui parcourt des trajets d'au moins quatre à cinq heures sur un ou plusieurs jours, la moyenne se situant entre trois et huit jours.

Ainsi le comité régional du tourisme Midi-Pyrénées, dont un sondage sur un échantillon de mille cent vingt personnes se veut représentatif du territoire métropolitain, donne un certain nombre de chiffres tout à fait indicatifs dans ce domaine. 32 % des personnes interrogées font des randonnées de trois à huit jours, 24 % de huit à quinze jours, 20 % de plus de quinze jours, 21 % de un jour et 3 % de deux jours.

76 % des randonneurs font des randonnées de plus de trois jours, donc de longue durée, nécessitant une préparation et un matériel appropriés. C'est là qu'on distingue le randonneur du promeneur.

Les randonneurs proviennent de régions diverses. On peut dire aujourd'hui avec certitude que la randonnée est un sport de citadins. 43 % des randonneurs sont issus de la région parisienne. Viennent ensuite la région du Sud-Est avec 14 %, la région du Sud-Ouest avec 11,5 %, celle de l'Ouest avec 10,5 %, celle de l'Est avec 6 %. Le reste est réparti entre le Nord, avec 3 %, le Centre, avec 5 %, et enfin les randonneurs étrangers, avec 32%, ces derniers étant principalement des Allemands et des Néerlandais.

Les régions de montagne sont les régions les plus touchées par cet engouement. La surfréquentation se fait surtout sentir sur le GR 5, sur le tour du massif du Mont-Blanc, sur le tour du massif de l'Oisans et, depuis peu, sur le GR 20 des Pyrénées et le GR 10 de Corse, dans une moindre mesure.

Parmi cette population de randonneurs, 37 % sont des scolaires ou des étudiants, 27 % des cadres moyens ou des employés, 26,5 % des membres des professions libérales ou des cadres supérieurs, et 9,5 % seulement des ouvriers ou des agriculteurs. La population rurale dans son ensemble est donc faiblement représentée, sans doute peu sensibilisée au retour à la nature à travers l'effort physique. La périodicité ou le rythme des congés explique encore cette démobilisation.

55 % des randonneurs pratiquent la randonnée en été contre 20 % au printemps, 20 % également à l'automne et 5 % en hiver. Les statistiques citées permettent de définir avec une certaine précision les besoins concernant les infrastructures d'accueil et leur espacement. Dans ce domaine, les chiffres sont révélateurs d'un retour à des structures adaptées à la randonnée et conformes au paysage naturel. 51 % des randonneurs préfèrent en effet le camping, 33 % choisissent les gîtes d'étape, 13 % la chambre d'hôte, et seulement 4 % l'hôtel.

Pollutions

Les principales associations de randonnée pédestre sont réunies au sein d'une Fédération française de randonnée pédestre (F.F.R.P.), elle-même issue du célèbre Comité national des sentiers de grande randonnée (C.N.S.G.R.) créé en 1947. 30 000 kilomètres de sentiers sont aujourd'hui balisés par la F.F.R.P. (1) et d'autres associations — dont le club vosgien n'est pas la moindre.

Le C.N.S.G.R. vendait onze mille topos-guides en 1968 ; la F.F.R.P. en a vendu cent trente mille en 1980 et prévoit un chiffre de cent cinquante mille en 1981.

En moins de quinze ans, la randonnée pédestre est donc devenue un véritable phénomène national, au même titre que le ski de fond et plus récemment le jogging.

Pour répondre à une demande chaque jour plus forte, les associations ont créé de nouveaux itinéraires et mis en place des infrastructures d'accueil importantes. La grande traversée des Alpes (G.T.A.), très fréquentée l'été à pied et l'hiver à ski, en est l'exemple type. On peut citer encore la traversée du Jura, pour laquelle on commence à percevoir un début de volonté de coordination, la traversée de la Corse, que jalonnent quelques refuges nouveaux.

Malheureusement, le balisage et l'installation de structures d'accueil portent leurs propres contradictions. Sur certains itinéraires, la surfréquentation a fait son apparition avec des cohortes processionnaires de marcheurs et leurs pollutions en tous genres. La détérioration de l'environnement est parfois d'une extrême gravité. Pour ne donner qu'un exemple, la forêt de Fontainebleau subit le choc des visiteurs, des grimpeurs, des randonneurs et de très nombreux promeneurs pour lesquels le bois de Boulogne ne représente plus l'idéal du dépaysement dominical. Mais ne nous y trompons pas. Le pollueur n'est pas seulement le touriste venu piqueniquer autour d'un carrefour aménagé. La pollution est au plus profond de la forêt, le long des sentiers balisés et au pied des rochers. Les grimpeurs et les randonneurs sont donc en cause, eux qui devraient être particulièrement sensibles à la conservation de leurs terrains de jeu.

Il existe, quoique plus rarement citée, une autre forme de préjudice aussi grave que cette pollution : la modification et la détérioration de la couche végétale, qui entraîne, dans le cas de Fontainebleau, la chute de rochers déjà en instabilité.

Mais aussi, bien que moins perceptible, la surfréquentation transforme le paysage humain et sociologique de certaines régions.

Phénomène moderne, elle n'épargne pas la randonnée pédestre, créant des abcès de fixation préjudiciables à l'équilibre écologique. De toute évidence, le balisage « canalisateur » est en partie responsable de cette surfréquentation. Alors, comme le pensent certains, faut-il continuer à baliser les sentiers et favoriser la surfréquentation dans certaines régions pour éviter la « contamination » d'autres zones ou au contraire, comme le suggèrent d'autres, arrêter le balisage, voire « débaliser » les sentiers existants ? Le débat est ouvert.

MICHEL SCHUNMAN.

(1) 92, rue de Clignancourt, 75883 Paris Cedex 18 (tél. 259-60-40).

● **Pour la défense du Touring-Club.** Une association des sociétaires et amis pour la défense du Touring-Club de France (A.S.A.D.T.C.F.) vient d'être créée (B.P. 59, 91560 Crosne). Elle souhaite rassembler tous ceux qui ne font confiance, pour défendre la survie et l'esprit du Touring, ni aux administrateurs ni au personnel de cette association. Elle veut être l'interlocuteur des pouvoirs publics pour la recherche d'une solution à la crise financière et morale qui affecte le T.C.F.

Hippisme

Un jour sans gloire

ON ne peut dire que, dimanche, les courses aient ajouté à leur gloire.

Qu'une gagnante de l'Arc-de-Triomphe soit battue à sa sortie suivante, passe. Mais que, sur une distance qui devait normalement lui convenir mieux que celle de l'Arc, *elle soit non pas battue : écrasée* ; qu'elle se révèle incapable d'un sursaut devant l'attaque d'une *Proustille*, certes honnête, régulière et dure mais qui, contre des adversaires moins titrés, n'a pu gagner une course depuis un an ; que, en fin de compte, elle passe la ligne d'arrivée deux longueurs et demie derrière cette *Proustille* et près de sept derrière *Ardross*, il y a là quelque chose de plus que déroutant : inquiétant.

On comprend la réaction du public (ne disons surtout pas de la foule : guère plus de deux mille personnes à Longchamp pour ce dimanche de clôture), manifestant au retour de la jument.

Les dirigeants de la Société d'encouragement, eux, ne paraissent pas avoir été troublés : pas de communiqué annonçant une enquête ou des « demandes d'explication ». Probablement ont-ils admis, une fois pour toutes, qu'il ne faut s'étonner de rien avec les juments de l'Arc.

Celle-ci, en tout cas, ajoute, *a posteriori*, un point d'interrogation à ceux qu'ont laissé, depuis *San San* en 1972, la plupart de ses devancières.

Que l'ombre du point d'interrogation, du moins, ne ternisse pas les mérites du vainqueur. *Ardross* ne comptait, cette année, qu'une performance relativement effacée : dans l'Arc où, ayant reçu au tirage au sort le numéro de départ le plus à l'extérieur (24), il avait terminé cinquième. Auparavant, il avait gagné toutes les grandes courses anglaises de distance. Il a reconquis, dimanche, chez nous, le titre de meilleur cheval d'âge du Royaume-Uni.

L'autre grand visiteur anglais de la journée, *Moorestyle*, a confirmé, lui, son titre de meilleur sprinter non pas seulement d'Angleterre mais d'Europe : quatre longueurs d'intervalle (et quatre longueurs très « relaxe »...) entre lui et *Lou Piguet*, à l'arrivée du prix de la Forêt. Ma parole : on a même vu sourire son jockey, le long, filiforme et perpétuellement désespéré Lester Piggott, dont les Anglais disent qu'il ne se nourrit que des cours de la Bourse. Sauf oubli improbable, c'était la première fois, en vingt ans, que nous avions la preuve visuelle que ses lèvres peuvent se détendre dans une autre perspective que celle de saisir un cigare ou de laisser tomber : « *No comment.* »

D'Est en Ouest

Le propriétaire de *Moorestyle* aussi a le sourire. Le nom du cheval est celui de la marque des meubles qu'il fabrique. Il le lui avait donné en considérant que, s'il gagnait quelque course, ce serait toujours autant de publicité gratuite. En fait, le cheval, dont les exploits ont depuis longtemps dépassé le cadre des rubriques hippiques, a fait éclater le nom de la marque à la « une » de tous les journaux britanniques et sur toutes les chaînes de télévision. Il a assumé, de ses seuls sabots, une campagne de publicité dont le coût aurait été de plusieurs millions de livres. Une telle opération serait envisageable en France : les sociétés de courses, inquiètes de la diminution du nombre des propriétaires traditionnels, admettent, depuis quelques années, les écuries de marques. Mais aucune firme ne s'est encore engagée dans cette voie. Probablement celle-ci se situe-t-elle trop en dehors du cheminement habituel des rémunérations et commissions. Il existe aussi, il est vrai, un risque : que le cheval porte-fanion se révèle médiocre, ou versatile, et qu'on aboutisse ainsi à une contre-publicité.

Evénement à l'Est : la plus grande course (relativement) de Tchécoslovaquie a été gagnée par un fils posthume d'*Anilin*, le meilleur pur-sang de l'histoire de l'U.R.S.S., mort voilà six ans, et qui avait stupéfié le monde des courses occidentales en prenant, voilà une quinzaine d'années, une quatrième place dans l'Arc, en dépit de la totale inexpérience de son jockey, Nabarov, aussitôt promu « héros de l'Union soviétique ». Les pays de l'Est admettent, chez les pur-sang, l'insémination artificielle et la conservation de semence.

L'Ouest — où tous les circuits hippiques commerciaux voleraient en éclats — n'a jamais voulu en entendre parler. Pourtant, c'est la seule voie qui permettrait d'abaisser (d'environ 25 %) le prix de revient de l'élevage d'un cheval de course.

Une certitude : il faudra y venir, tôt ou tard. Quelles que soient la nostalgie ou les inquiétudes qu'on éprouve, il faut constater que le monde vient de changer, se souvenir qu'il ne fait jamais totalement marche arrière, et s'adapter, dans chaque domaine, à son évolution et à ce qu'on suppose qu'elle sera.

Un succès partiellement français aux Etats-Unis : *April Run*, excellente troisième de l'Arc, d'origine américaine et appartenant au propriétaire américain Firestone, mais entraînée à Chantilly, a gagné le « Turf Classic ». Que, cependant, elle nous excuse : nous n'applaudirons plus au succès d'une jument sur les mâles. Trop d'applaudissements, dont nous avons le sentiment, avec le recul du temps, qu'ils ont été usurpés, nous restent en travers des jumelles.

LOUIS DENIEL.

N.B. — Le docteur vétérinaire Jean Lucas nous fait part du récent décès du professeur Berthelon. Celui-ci avait été, voilà une quarantaine d'années, un des précurseurs de la gynécologie équine. Il avait formé, notamment dans cette discipline, de nombreuses promotions d'étudiants aux Ecoles vétérinaires d'Alfort et de Toulouse. La retraite étant venue, il avait mis en pratique son enseignement, comme propriétaire-éleveur, dans le Sud-Ouest. Il avait remarquablement réussi avec des sujets dédaignés ou même répudiés par beaucoup (nous pensons notamment aux étalons *Yorick* et *Sunday*). Nous exprimons toutes nos condoléances à sa famille.

Plaisirs de la table

Du bon et du banal

VENU d'un « Relais et Châteaux de Bretagne », pour des raisons familiales, s'installer à Paris, Georges Masraff et sa bien charmante femme ont eu la chance de trouver une vieille bicoque et de pouvoir la restaurer. Cela s'appelle *Au Quai des Ormes* (72, quai de l'Hôtel-de-Ville, tél. 274-72-22), j'ai eu l'occasion de le signaler. Ce n'était qu'une « miette », et cela vaut plus, même si le décor volontairement provincial et linéaire ne plaît pas aux amateurs d'esbroufe.

Mais parlons de la cuisine, très remarquable, avec des menus (dont un pour les dames et leur « ligne » basses calories) et une carte agrémentée chaque jour d'une dizaine de suggestions. Le poisson domine, et, du dos de daurade rose au safran à la fricassée de sole et girolles, du turbot à l'infusion de vin rouge et jeunes poireaux aux huîtres chaudes aux trois parfums en passant par la raie au beurre de moutarde ou les simples crevettes roses poêlées, tout est à la fois de délicatesse et de sagesse. Ce qui ne doit pas faire négliger les raviolis de champignons des bois, le râble de lapereau, ragoût de morilles et pâtes fraîches, le canard de Challans sauce au poivre frais. Jean Chaumontet, de la *Pâtisserie Saint-Philippe*, estime les desserts et gourmandises les meilleurs qui soient, c'est une référence !

Bon service de Hubert et de Nicole. Fermeture les samedis et dimanches. J'ajouterai : avec le café, des truffes enfin peu sucrées, merveilleuses !

Le Pactole ! Dans l'ex-restaurant de Jacques Manière, son ami Roland Magne a su se tailler un gentil petit empire (*le Pactole*, 44, boulevard Saint-Germain, tél. 633-31-31, parking en face). Laissant l'intéressant menu à 110 francs sans le vin, j'ai trouvé ici une cuisine souple mais solide, avec de vraies portions.

Les aiguillettes de canard au chou cru, la salade de meschun au foie gras poêlé et la cassolette d'escargots aux poivrons doux sont agréable entrée en matière, le bar « Cravache d'or » est un hommage au cher Bernard (passé du *Petit Bedon* à *la Cravache d'or* à Bruxelles), la blanquette de baudroie à l'oseille, le pavé de foie de veau à la vapeur (style Manière) sont intéressants. Bons desserts. Bon accueil de Noëlle Magne, et, parmi les vins, un château de Monthélie (de B. de Suremain) d'un excellent rapport qualité-prix, comme le dit justement Magne dans une « interview » de *la Revue du vin de France-Sommelier du monde*, qui vient de paraître. Belle cuisine, gentille maison... le Pactole, quoi !

Je suis allé incognito au *Chat grippé*. La carte indiquait une salade de « crisses ».

« *Ce doit être des cristes-marines* », dis-je.

Le patron, d'un haussement d'épaules, souligna mon indignité : « *Les cristes-marines, monsieur, sont des coquillages. Ici, il s'agit d'algues : les crisses. Je suis docteur ès lettres !...* »

Il avait tort, bien sûr (voir le Larousse), mais n'en était pas moins péremptoire. Puis comme je demandais que la bouteille de fleurie soit mise dans un seau avec quelques glaçons, il apostropha le garçon :

« *N'en faites rien ! Cela va le réchauffer !* » Il ajoute : « *Mes vins, monsieur, sont à 7,5 °C, alors !* » Effectivement, le fleurie était à cette température. Le patron en profita pour nous dire qu'il était aussi docteur ès sciences, noble, et que le cuisinier était son fils adultérin.

A part cela, nous mangeâmes banalement, très banalement (mais, reconnaissons-le, à prix très raisonnable). J'ai lu, depuis, dans la revue *Cuisine et Vins de France*, que le cuisinier travailla en maison bourgeoise. Que n'y est-il pas resté ! Quant au chat, s'il est grippé, qu'il prenne de l'aspirine !

LA REYNIÈRE.

La marge des vins

Il faudrait savoir, demandai-je ? Eh bien, nous savons ! Du moins, une lettre de M. Ph. Rouvillois, directeur général des impôts, au directeur de ce journal, nous fait savoir que : « En vertu de la jurisprudence et de la doctrine administrative, les redressements effectués sont calculés à partir des marges réellement pratiquées par l'entreprise vérifiée, les services fiscaux se bornant à tirer les conséquences des conditions réelles d'exploitation, telles qu'elles sont créées par les exploitants eux-mêmes... »

En revanche, poursuit M. Rouvillois, « l'administration fiscale est fondée à établir les chiffres d'affaires et les bénéfices qui ont été effectivement réalisés par les exploitants »...

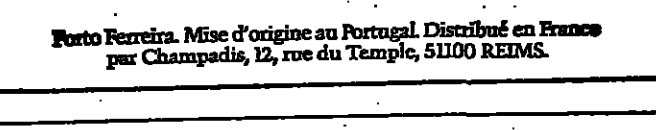
Mais alors, pourquoi tant de restaurateurs — et les présidents de syndicats eux-mêmes — assurent-ils le contraire ? Loin de moi l'idée de mettre en doute la parole du directeur général des impôts. Loin de moi aussi l'intention de traiter tous ces restaurateurs de menteurs. Alors ?

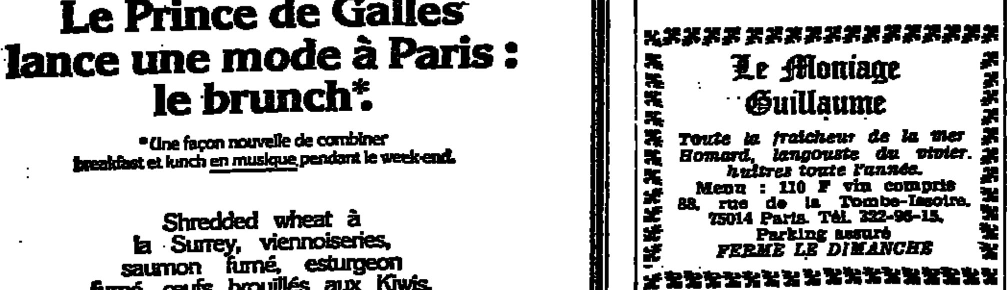
Alors, remercions un responsable de cette précision, et engageons les restaurateurs se croyant victimes de l'administration à s'adresser directement à M. Rouvillois. Nul doute aussi que son ministre réponde de même aux deux sénateurs ayant posé une question écrite à ce sujet. — L.R.

MIETTES

● Pour une année à champignons c'est une très riche année à champignons ! Si les chefs en pouvaient profiter pour supprimer de leurs plats les insipides champignons de Paris ! En tout cas, J.-C. Ferrero (*Le Marcande*, 52, rue de Miromesnil, tél. : 265-76-85), propose un menu « tout champignons » et Christiane Massia (*Restaurant du Marché*, 59, rue de Dantzig, tél. : 828-31-55) présente à sa carte un « festival de cèpes frais » : salade de canard aux cèpes, cèpes garde champêtre, omelette aux cèpes, fricassée de cœurs d'oie aux cèpes, etc.

● Une lectrice s'insurge contre les cartes non chiffrées données aux dames. Généralement, ces mêmes cartes sont aussi proposées aux invitées. C'est une initiative américaine reprise la première fois à Paris chez *Lasserre*, abandonnée puis reprise à la demande de la majorité des clients. Car il y a cela aussi, madame, que les avis restent partagés mais que beaucoup de jolies femmes préfèrent les cartes non chiffrées. Alors ? Référendum...





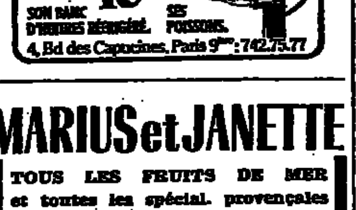






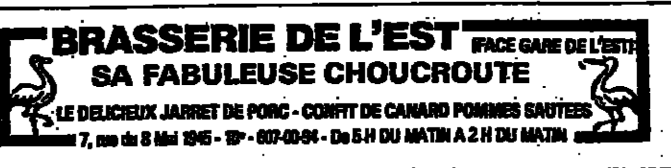
















Jeux

échecs Nº 941

L'ÉTONNANTE RÉSISTANCE DE KORTCHNOI

(Huitième partie du match de championnat du monde

Merano, 1981)

Blancs : A. KARPOV
Noirs : V. KORTCHNOI

Voir en page 14 la dixième partie.

1. é4	é5	42. f4 !	é×f4 (v)
2. Cf3	Cç6	43. g×f4	Cb6 !
3. Fç4 (a)	Fç5 (b)	44. Ff3 (w)	Td8 !
4. ç3	Cf6	45. Fé2 (x)	Ca4
5. d3 (ç)	d6 (d)	46. Ta7!	Tb7 (y)
6. Cb-d2 (é)	a6 (f)	47. Rd2	Cé6
7. 0-0 (g)	0-0	48. T×d7(z)	F×d7
8. Fb3	Fa7 (h)	49. Fg4 !	g6
9. h3 (i)	Fé6	50. f5!	g×f5(aa)
10. Fç2	d5	51. F×f5	Rg7
11. Té1	d×é4	52. é5 ! (ab)	Cf8
12. d×é4	Ch5 (j)	53. F×d7 (aç)	C×d7
13. Cf1 (k)	D×d1	54. é6 !	Cd-b6!(ad)
14. T×d1	Ta-d8	55. Cf4	Rf8
15. Fé3	f6	56. Rd3	Cç8
16. T×a7	C×a7	57. Cg4	Ré7
17. Cé3	Cf4	58. Ch6 !	Rd6 (aé)
18. h4! (l)	Ff7	59. Rd4	Cé7
19. Cé1 ! (m)	Cç8	60. Cf7+	Rç7
20. f3	Cé6	61. Ch5	ç5+!! (af)
21. Cd3 !	Td7	62. b×ç5	Cç6 +
22. Fb3	Cé7	63. Ré3	C×ç5
23. Cd5 ! (n)	Cç6	64. C×f6	C×é6
24. Fa4 ! (o)	b5	65. h5 ! (ag)	Cf8
25. Fç2	Tf-d8	66. Ré4	Rb6
26. a4 !	Rf8 (p)	67. Cg5	h6
27. g3	Td6	68. Cf7	Cé6
28. b4	Cé7	69. Cé8 (ah)	Cç5 +
29. Cé3	Tç6	70. Ré3	Ca4
30. Ta3	Cç8	71. Rd2(ai)	b4
31. a×b5	a×b5	72. ç×b4	C×b4(aj)
32. Rf2	Cb6	73. C×h6	Cç5
33. Cb2 ! (r)	T×d1	74. Cf5	Cd5
34. F×d1	Td6	75. h6	Cé4+ (ak)
35. Fé2	Fé8 (s)	76. Rd3	Cg5
36. Ta5	Td8 ! (t)	77. Rd4	Rç6 (al)
37. Ré1	ç6	78. Cf-g7	Cé7
38. Ta6	Tb8	79. Cf6	Cg6(am)
39. Fd1	Cç8	80. Cf5 nulle.	
40. Cd3	Cç7		
41. Ta5	Ta8 (u)		

a) Tombé dans une embuscade *espagnole à la sortie d'une variante* de réputation douteuse de la « défense ouverte », dans la sixième partie (après 3. Fb5, a6 ; Fa4, Cf6 ; 5. *0-0, C×é4 ; 6. d4, b5 ; 7. Fb3, d5 ;* 8. d×é5, Fé6 ; 9. ç3, Fç5 ; 10. Cb-d2, 0-0 ; 11. Fç2, Ff5 ; 12. Cb3, Fg6), le champion du monde choisit la « Partie italienne », ce qui constitue un événement historique dans un match de cette importance. On peut cependant noter, depuis trois ans, quelques réapparitions de cette ouverture, notamment en U.R.S.S.

b) ou 3..., Cf6 ; 4. d3, Fé7 ; 5. Fb3, 0-0 ; 6. 0-0, *d5* ; 7. Cd-d2, d×é4 ; 8 d×é4, Fç5 ; 9. ç3, a5 ; 10. h3, Dé7 ; 11. Dç2, Ch5 ! (Psahis-Tchekov, championnat d'U.R.S.S. 1980-1981).

c) *A la Steinitz. Ce système,* « giucco pianissimo », considéré comme le plus tranquille, est pratiqué par Gipslis et Dolmatov. Dans *les parties récentes*, Van der Wiel-Karpov (Amsterdam, 1980), et Miles-Kortchnoï (Afrique du Sud, 1979), la suite fut 5. d4, é×4 ; 6. ç×4, Fb4+ ; 7. Fd2, F×d2+ ; 8. Cb×d2, d5 ; 9. é×d5, C×d5 ; 10. Db3, Cç-é7 ; 12. 0-0, 0-0 avec gain des noirs dans les deux cas.

d) *Avec 5.... d5 nous revenons* en 1874 (Steinbühler-Steinitz, Manchester) : 6. é×d5, C×d5 ; 7. 0-0, 0-0 ; 8. Té1, Fb6 ; 9. C×é5, C×é5 ; 10. T×é5, *F×F2+* ; 11. Rh1, *Cf6* ; 12. Fg5 avec avantage aux blancs. 7. Db3 semble encore plus fort.

é) ou 6. b4, Fb6 ; 7. a4, a6 ou 6. 0-0, 0-0 ; 7. Fb3, a6 ; 8. Té1, Fa7 ; 9. h3, *Cé7* ; 10. *Cb-d2, Cg6* ; 11. *Cf1, Té8* ; 12. Cg3, h6 ; 13. d4 ! (Dolmatov-Razuvaiev, U.R.S.S., 1980).

f) Avec égalité selon Unzicker.

g) 7. Fb3 est préférable, selon Gipslis, afin d'éviter, après 7. 0-0, Ca5 !

h) Ou 8..., Fé6 ; 9. Cç4.

i) *La partie* Gipslis - Ruderfer (U.R.S.S., 1979) continua ainsi : 9. Té1, Cé7 ; 10. h3, Cg6 ; 11. Cf1, h6 ; 12. Cg3, ç6 ; 13. d4 !

j) A considérer est aussi 12..., Dé7 suivi de Ta-d8.

k) Et non 13. C×é5, F×f2 + ; 14. R×f2, Dh4+.

l) Préparant la chasse du Cf4 par g3.

m) Visant la case ç5.

n) Menace 24. C×é5, f×é5 ; 25. Cf6+ et 26. T×d7.

o) Menace 25. F×ç6.

p) Durant cette patiente guerre de manœuvres, les blancs ont gagné un peu de terrain tout en exerçant une pression pénible sur leur adversaire qui a déjà consacré deux heures et vingt minutes aux vingt-six premiers coups et ne dispose plus que de neuf minutes pour les quatorze prochains coups !

r) Défendant a4 et ç4.

s) Et non 35..., Td2 ; 36. Cd3 et 37. Ré1.

t) Les noirs se défendent, malgré la crise de temps avec finesse. Si 37. F×b5, F×b5 ; 38. T×b5, Td2+ avec gain du Cb2.

u) Ajournement. Une nouvelle partie commence. Kortchnoï a réussi à jouer les dix derniers coups en deux minutes, sans compromettre sa position toujours serrée !

v) Après 42..., T×a5 ; 43. b×a5, les difficultés des Noirs deviendraient insurmontables.

w) Menaçant 45. é5.

x) Et non 45. Ré2, Ca4 !

y) Si 46..., Cé6 ; 47. f5!.

z) Suppression des T sur l'échiquier.

aa) Si 50..., Cg7 ; 51. f×g6 avec gain.

ab) Malgré la simplification du matériel, les Blancs continuent à poser aux Noirs de sérieux problèmes. (52 é×f6 et 54. F×h7.) Si 52..., f×é5 ; 53. C×é5 avec gain.

ac) Si 53. Fé4, Cg6! Suppression des F et entrée en finale de 4C.

ad) Toujours le seul coup. Si 54..., Cf8 ; *55. é7 et si 54.... Cé5* ; 55. *Cf5+*, Rf8 ; 56. C×é5, f×é5 ; 57. Rd3, etc. Kortchnoï n'a plus que quelques secondes à la pendule.

ae) Si 58..., Cd6 ; 59. Cg8+ et 60. C×f6.

af) Toujours en zeitnot. Kortchnoï trouve le meilleur coup, qui augmente ses chances de nulle. Sur 61..., Cd5 les Blancs répondraient 62. Cg7! Si 62..., Ca×ç3 ; 63. é7! C×é7 ; 64. R×ç3, Cd5+ ; 65. Rb3.

ag) Dans cette finale de deux C+ deux P, les Blancs conservent toujours leur léger avantage, bien que les perspectives de nullité croissent. Karpov mise son dernier atout sur le pion h et surprend son adversaire au zeitnot, qui attendait 65. C×h7, b4.

ah) Si 69. C×h6, Cg7 suivi de 70..., C×h5 et 71.... b4 nulle.

ai) Repoussant 71. C×h6, C×ç3 ; 72. Cf7, Cé7 ; 73. Cé5, b4 ; 74. Rd3, Cf5 ; 75. Rç4, Cé4 ; 76. R×b4, Cg3 ; 77. Cf6, C×h5 ; 78. C×h5 nulle.

aj) Les Noirs sont encore en crise aiguë de temps, leur R et leurs C sont complètement excentrés, leur pion h va tomber, mais leur position n'est perdante qu'en apparence.

ak) Par miracle, un échec qui gagne un temps.

al) Encore quelques secondes à la pendule.

am) La position est nulle depuis assez longtemps, mais il fallait le démontrer. Maintenant, le R blanc ne peut franchir le carré formé par la cavalerie ennemie. Une partie superbe, dans laquelle le challenger a réussi à résister à la formidable pression constamment exercée par son adversaire, tout en jouant très précisément durant quatre grandes crises de zeitnot.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 940

V. KALANDADZE, 1980.

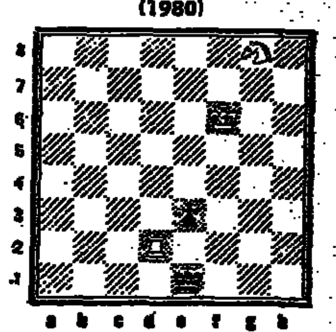
(Blancs : Rg1, Dg8, Pb4 et b4. Noirs : Ra7, Da8, Pg3.)

1. b6+, Rb7 ; 2. Dd5+, Rb8 ; 3. *Dé5+, Rb7 ; 4. Dé4+, Rb8 ; 5.* Df4+, Rb7 ; 6. Df3+, Rb8 ; 7. D×g3+, Rb7 ; 8. Dç7+, Ra8 ; 9. b7, Dg8+ ; 10. Rf2!, Df8+ ; 11. Ré2, *D×b4 ; 12. b8=C+!, Rb5 ; 13. Dç6+,* Ra5 ; 14. Da6 mat.

Ou 11..., Dé8+ ; 12. Rd2 !, Db5 ; 13. Rç3!, D×b7 ; 14. Da5 mat.

ÉTUDE

D. GURGUENIDZE (1980)



BLANCS (3) : Rf6, Td2, Cg8.
NOIRS (2) : Ré1, Pé3.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge Nº 938

LE CHAMPIONNAT DU MONDE

Tandis que s'achève la Bermuda Bowl qui se déroule à New-York, rappelons que les Américains avaient remporté le précédent championnat du monde, à Rio, en 1979, en battant par... 253 à 248 les *Italiens. Cet écart* infime correspondait à une marque partielle comme celle que réussit Kantar à la première table, tandis que, à l'autre table, le même contrat avait chuté de deux levées.

Nord : ♠ D 8 7 ; ♥ A 4 ; ♦ R D V 6 5 2 ; ♣ 8 5
Ouest : ♠ A 10 4 3 ; ♥ 10 8 6 5 ; ♦ 9 3 ; ♣ A D 4
Est : ♠ V 9 5 2 ; ♥ D 7 3 ; ♦ A 10 8 7 ; ♣ R 3
Sud : ♠ R 6 ; ♥ R V 9 2 ; ♦ 4 ; ♣ V 10 9 7 6 2

Ann. : E. donn. E.-O. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
De Fal.	Eisenb.	Franco	Kantar
—	—	passe	passe
passe	3 ♣ !	passe	3 ♦
passe	passe	passe	

Ouest ayant entamé le 5 de cœur, *grâce à quelle astuce Kantar, en Sud, a-t-il gagné* TROIS CARREAUX ?

Réponse :

L'ouverture de barrage de « trois trèfles » était un Texas qui obligeait le partenaire à annoncer la couleur au-dessus. C'est ce qui explique que Kantar ait été le déclarant, alors que, à l'autre table, c'est Belladonna (Nord) qui avait joué le même contrat de « trois carreaux ».

De Falco, en Ouest, ayant entamé le 5 de cœur, Kantar prit *avec... l'as* afin de jouer tout de suite le 7 de *pique pour le roi* de sa main. Ouest prit avec l'as, mais il lui était difficile d'imaginer que Sud pouvait avoir roi et valet à cœur puisqu'il avait mis l'as au lieu de fournir le 4. Il estima donc que la continuation à cœur était sans risque. Alors Kantar prit la *dame de cœur d'Est avec le roi,* puis il joua la dame de pique, *coupa un pique* avec son unique atout, tira le valet de cœur maître pour défausser un trèfle du mort et concéda au total un pique, un trèfle et deux atouts...

Le trophée de Venise

C'est le nom donné au championnat du monde des dames depuis que ce tournoi a eu lieu, pour la première fois, à Venise en 1974. Deux ans plus tard, la même équipe américaine allait conserver la couronne mondiale, en battant cette fois les Anglaises. A New-York ce ne sont pas les mêmes Américaines qui ont disputé l'épreuve, sauf Mmes Kennedy et Sanders.

Voici une donne qui avait contribué à leur victoire dans le précédent trophée.

Ouest entama son singleton à cœur, le 8, pris par l'as du mort. La déclarante joua alors le roi de trèfle pour l'as sec d'Est qui rejoua *le 6 de cœur sous son roi*. Sud défaussa un carreau, et Ouest, après avoir coupé avec le 2 de pique, contre-attaqua le valet de trèfle coupé par Est qui rejoua le 9 de cœur. *Comment Carole Sanders, en Sud, a-t-elle joué* la suite du coup pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Nord : ♠ R V 3 ; ♥ A D 7 5 4 2 ; ♦ A 10 ; ♣ R 6
Ouest : ♠ D 2 ; ♥ 8 ; ♦ D 6 3 ; ♣ V 10 8 5 4 3 2
Est : ♠ 10 8 6 ; ♥ R V 9 6 3 ; ♦ R 8 4 2 ; ♣ A
Sud : ♠ A 9 7 5 4 ; ♥ 10 ; ♦ V 9 7 5 ; ♣ D 9 7

Ann. : N. donn., N.-S. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
—	1 ♥	passe	1 ♠
passe	4 ♠	passe	passe

Note sur les enchères :

Sur la réponse de « un pique » *aucune redemande en Nord n'était vraiment bonne*. En effet, la main est trop belle pour dire « deux piques », et il manque un pique pour faire un saut à « trois ou quatre piques ». Un jump à « trois cœurs » n'indique pas le soutien à pique et les gardes dans les autres couleurs. Enfin il manque un ou deux points d'honneurs pour bondir à « deux sans atouts ». Finalement l'enchère de « quatre *piques » permit de jouer* un contrat raisonnable.

A l'autre table les annonces avaient été :

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
—	1 ♥	passe	1 ♠
3 ♣	4 ♥	passe	passe.

Le contrat, évidemment, chuta.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble® Nº 123

PREMIER RAVALEMENT

Après le grand chambardement *causé par la refonte complète du* P.L.I. 1981, les scrabbleurs seront heureux d'apprendre qu'ils pourront souffler quelque peu l'an prochain : les mots nouveaux de l'édition 1982 (ou du moins les mots *scrabblesques*) ne dépassent guère la vingtaine.

Comme à l'accoutumée, c'est l'anglais qui nous envoie le plus gros contingent de nouveautés : DEALER, revendeur de drogue (un LEADER bouleversé ?) ; FIXING, cotation de l'or ; JOGGING (si vous voulez être *vraiment in, pratiquez-le* équipé d'un WALKMAN (s) ; LOFT, entrepôt ou usine transformé en logement ; WISHBONE (1), vergue en forme de bréchet (les philologues rapprocheront ce mot de *os du bonheur*, nom donné autrefois au bréchet : entre deux personnes qui s'arrachaient cet os, celle qui obtenait le fragment le plus long voyait son vœu exaucé) ; GROUPIE (du pianiste .. ou du *group*) ; CHICANO, corruption de *mejicano*, mexicain ; notons enfin deux mots qui n'ont d'anglo-saxonne que leur origine : CIBISTE, adepte de la *citizen band*, et UFOLOGIE, étude des ovnis (U.F.O. = unidentified flying object. *(A suivre.)*

P.L.M. St-Jacques, Paris. Mardi 29 septembre 1981. Tournois mardi à 21 heures, lundi, jeudi et samedi à 15 heures.

Le dictionnaire en vigueur est le P.L.I. (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. *Le tiret* qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

	TIRAGE	*SOLUTION*	*REF.*	*POINTS*
1	*I I L U T A K*			
2	T U I + H L O T	KALI	H 5	26
3	T T U I + E A S	KHOL	5 H	32
4	E R R U S L E	AUTISTE (a)	L 1	83
5	A N R U I C Y	LEURRES	9 B	73
6	E E E M U B ?	CYANURAI (b)	1 F	107
7	T E N I D O S	EMBUERE (Z)	E 4	90
8	E E B C A A N	DELITONS	B 7	72
9	I T W P L A ?	ENCABANE (c)	13 A	76
10	T I L + F I E R	(s) WAP	8 L	49
11	V A R M O Z E	TREFILAI (d)	N 2	76
12	V A M E + T I A	ZERO	H 12	69
13	T E V + S O D G	ZAMIA (e)	12 H	30
14	G O D E + V N S	VESTE	8 A	32
15	G O + P S U H J	VENDS	10 J	33
16	G U + Q E E A N	JOSEPH (f)	4 B	36 + 10
17	G N + U G E I M	QUETERA	3 I	44
18	M + O F D R X N	GUIGNE	2 A	26
19	D X M N + T E L	ROOF (g)	12 A	33 + 10
20	D M N L + O	TAXE	F 12	33
21	L O N décomposé	DEMI	K 9	12
22		LI	C 1	2
23		GOS	D 2	4
24		LINO (h)	C 1	12
25				
26			Total ..	1 070

NOTES

(a) P.L.I. 81 : replié pathologiquement sur lui-même. (b) P.L.I. 81 (métallurgie). (c) Place des vers à soie sur une claie. (d) Où scrabblez-vous si vous ne songez pas à vous appuyer sur (S) WAP ? Réponse note (h). (e) Sorte de cycas. (f) Papier filtre; solo de H. Lévite. (g) P.L.I. 81 : voir ROUF ; solo de M. Bonnet. (h) Réponse à la note (d) : LIFTIER, 12 H, 75.

(1) Ce mot est, en fait, entré en 1981.

Résultats : 1. Epingard, 1 023 ; 2. Pialat, 1 021 ; 3. Julien Kourotchkine, 1 018.

● *Pentascrabble de M. Robert Fournier (Marseille)* : AAEMPRV - CEELRTU - ADDIMRS - GIKNRT ? - AALJRTU.

Deux solutions, l'une à 570 points, l'autre à 701 points.

MICHEL CHARLEMAGNE

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

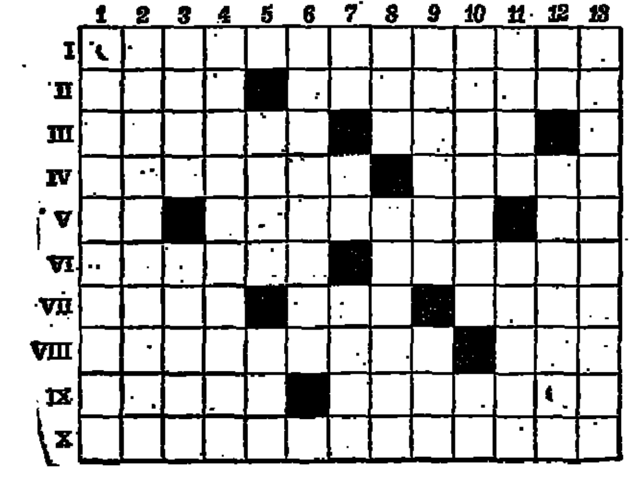
Nº 169

Horizontalement

I. Pour lui, à croupetons convient mieux qu'accroupi. — II. Légataire. Rit jaune. — III. Touchent juste. Un sang impur. — IV. On n'y est pas toujours de bois. Ancienne petite fille. — V. Répare une omission. Du nouveau avec eux, à l'Ouest plutôt qu'à l'Est. Le nouveau, bientôt. — VI. Bouche à eau. Rafraîchi. — VII. Noir quand on le jette. Donne appétit, ou finit le repas. Remonte, en un sens. — VIII. Plutôt casse-pieds. Un tel, cul par-dessus tête. — IX. Méconnues. Donner le meilleur profil. — X. Un type contesté.

Verticalement

1. Se fait mousser. — 2. C'est rigolo ! — 3. C'est bien peu. Mal rincé. — 4. Inégal ou illégal. — 5. Pareil, mais tout à l'opposé du précédent. Dangereux quand on le redouble. — 6. Restera présent. — 7. Une sorte d'alpiniste ? Souvent après la langouste. Souvent avant le bon sens. — 8. Pronom. Frapper de bas en haut. — 9. Aime la société. Prend du temps. — 10. Connaît les règles. Voyelles. — 11. Mesure. Arrivé. 12. Fin de parcours. Touche malheureusement au jarret. — 13. Tant qu'il ne s'agit que du sort de l'argent !



Solution du nº 168

Horizontalement

I. Correspondant. — II. Ouies. Etoilée. — III. Frac. Fusilier. — — IV. Flirte. Urug. — V. Réserve. Senti. — VI. Et. Aïeul. Serf. — VII. Etc. Sac. Moi. — VIII. Option. Saleté. — IX. Ragot. Régente. — X. Transparentes.

Verticalement

1. Coffre-fort. — 2. Ourlet. Par. — 3. Riais. Etga. — 4. Récréation. — 5. Es. Tricots. — 6. Fève. — 7. Peu. Eus. Ra. — 8. Otsu. Laser. — 9. Noirs. Cage. — 10. Dilués. Len. — 11. Alignement. — 12. Née. Trotte. — 13. Terrifiées.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

Nº 169

Horizontalement

1. AABILRU. — 2. EEIQRSU (+ 3). — 3. AILNSU. — 4. ACDEHIMS. — 5. EEIIOSTV. — 6. EILSTU (+ 2). — 7. AEEGHNN. — 8. DEEFIRST. — 9. AEILNSS (+ 5). — 10. AILNSY. — 11. AAESTTT (+ 1). — 12. AAEIST. — 13. ACEHMNO. — 14. AEIIMNX. — 15. AEEINRT (+ 6). — 16. EEIMSSS (+ 2).

Verticalement

17. ABDEOTU (+ 2). — 18. ACEHMPR. — 19. EEIILT. — 20. AIOSSTTU (+ 1). — 21. AEIMNO — 22. ACENNOT (+ 2). — 23. AEEIMSSS. — 24. IILLNOSU. — 25. AEFIRST (+ 1). — 26. AAEITX. — 27. AIQRSTU (+ 1). — 28. EEILRSST. — 29. ADEILOR (+ 1). — 30. EEIPRTY. — 31. AEELMMNST.

Solution du nº 168

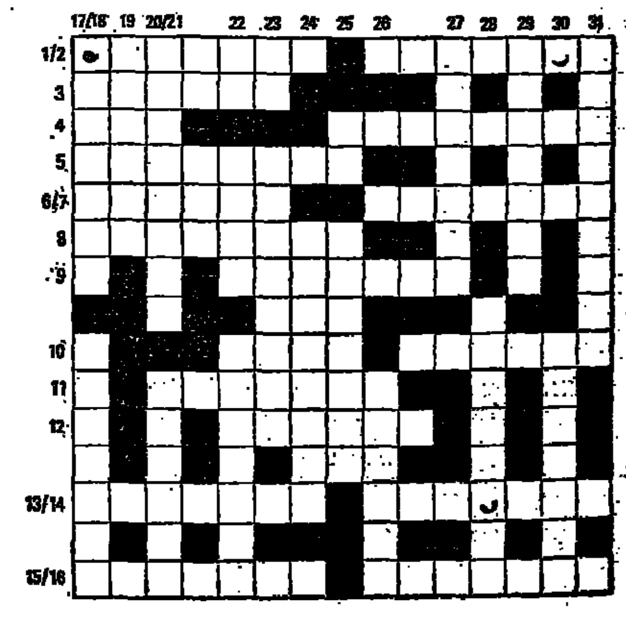
Horizontalement

1. REGGAES (GRESAGE, AGREGES). — 2. DIESELS. — 3. *LENTEUR (ELURENT)*. — 4. ATRABILE (BLATERAI, ETABLIRA, TABLERAI). — 5. ENUMERA. — 6. *QUIETUDE*. — 7. ASPERITE (ESPERAIT, PESERAIT, PESTERAI, PETERAIS, PIETERAS, PIRATEES, REPETAIS). — 8. SEMELLE. — 9. CHANOINE. — 10. INGRATE (AGIRENT, GANTIER, GRANITE, GRATINE, GRENAIT, INGERAT INTEGRA, REGNAIT). — 11. ŒILLETS. — 12. VUMETRE. — 13. OSTRACA. —

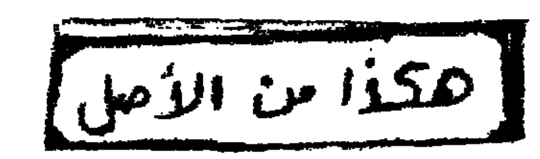
Verticalement

14. RELIQUAT. — 15. PRUNEAU. — 16. BRINELL. — 17. *GLAIEUL*. — *18. INCREEE*. — 19. AERATEUR. — 20. AVIATEUR. — 21. STANDARD. — 22. POUSSINE (EPUISONS). — 23. IRANIEN. — 24. MIELLAT (MAILLET). — 25. IMMISCE. — 26. LIERRES (IRREELS, LISERER). — 27. *LOUSTIC (COUTILS)*. — 28. ANESSES (ASSENES).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



(*) Jeu déposé.



مكبرا من الأصل

Le Monde

culture

PIERRE BOULEZ, UN FESTIVAL

MUSIQUE

Le chef et le compositeur

Comme un cadeau d'adieu offert à Pierre Vozlinsky, l'Orchestre national de France s'est surpassé le 29 octobre, chacun de ses pupitres apparaissant digne des plus grands orchestres internationaux. Son chef, il est vrai, s'appelait Pierre Boulez...

Une déception cependant, celle de n'avoir pu entendre *Visage nuptial* (1946-1947), la « *partition la plus éloquente de Boulez* » selon Dominique Jameux, sur un poème de René Char, dont le matériel s'est révélé impropre à toute exécution ! Mais à sa place, quelle lumineuse interprétation du *Chant du rossignol* de Stravinsky, joué avec une délicatesse, une transparence et une pureté de timbres exceptionnelles, des phrasés de solistes inspirés, une atmosphère chinoise point trop prise au sérieux et l'élan d'un orchestre euphorique.

De Boulez compositeur, nous n'eûmes donc que *le Soleil des eaux* (1947-1965), œuvre courte, mais d'une extrême concentration, opposant le calme apparent d'une nature provençale (avec ses grandes arabesques vocales et son orchestre tantôt scintillant, tantôt étouffé comme une menace cachée) aux rumeurs d'une foule, levée pour défendre sa rivière, son pays peut-être, chœur à la limite du chant, du cri et de la manifestation, musique mystérieuse et épique, d'une intensité intérieure explosive comme certaines pages de Nono. Pages devenues limpides et admirablement interprétées, avec Phyllis Bryn-Julson et les chœurs de Radio-France préparés par Jacques Jouineau.

Boulez s'est enfin prodigué sans compter, avec des gestes toujours aussi précis, mais d'une envergure plus prononcée et d'un caractère plus explicite que d'habitude, pour déployer l'immense *Pelléas et Mélisande* (1902) de Schoenberg, colosse à la Richard Strauss, aux amples développements post-wagnériens, parfois quasi franckistes, qu'il faut tenir à bout de bras pour en modeler le lyrisme. Œuvre superbe qui montre *a contrario* ce qu'il a fallu à Schoenberg de conscience artistique pour aller au-delà, ailleurs, sur un chemin bordé d'épines plus que de roses.

La veille et le jour même de ce concert, le cycle Boulez du Festival d'automne se poursuivait également à l'Orchestre de Paris, où Daniel Barenboïm donnait une excellente exécution de *Rituel* (1974), partition curieuse qui ressemble à un discours de réception comme membre *honoris causa* à l'université de Tokyo. Cette lente cérémonie « japonaise » où les gongs sonnent sans cesse comme dans *Et exapecto* de Messiaen, ces belles couleurs châtoyantes, ces *percussions sèches ou colorées qui se* répondent « rituellement », ces séquences d'une majesté astronomique, ces groupes qui méditent chacun à son rythme dans sa petite chambre solitaire, ne posent guère de problème d'écoute, mais coïncident mal avec l'image que nous nous faisons de Boulez.

Mais Barenboïm et l'Orchestre de Paris donnaient aussi une splendide réplique, dans le *Concerto à la mémoire d'un ange* d'Alban Berg, à Ghidon Kremer, dont la sonorité d'un sublime raffinement, les danses, les pleurs, les accents fous, les séquences rageuses, le chant de plus en plus solitaire sur les sommets abrupts du destin, nous amenaient, haletants de beauté et d'émotion, jusqu'à l'ultime tremblement du doigt pathétique sur la note aiguë, aux confins de la mort.

JACQUES LONCHAMPT.

DANSE

Alchimie pour Maurice Béjart

Maurice Béjart ne dirige plus en personne le Ballet du XXe siècle, mais il en est toujours le chorégraphe bienheureux. Pour la présentation, le 27 octobre, de la Monnaie de Bruxelles — quatrième et dernière compagnie invitée au Festival international de la danse —, le Théâtre des Champs Elysées était comble jusqu'aux dernières galeries. Quel chemin parcouru depuis la *Symphonie pour un homme seul*, ô combien, des «ballets de l'Etoile» ! Quelle maîtrise aujourd'hui qui lui permet d'épurer ses œuvres comme tous les grands artistes parvenus sur leur terrain de vérité.

Le programme de la soirée, dédaignant les ballets à messages est, en effet, extrêmement simple. Béjart à choisi de le consacrer à deux productions qu'il a créées, il y a une dizaine d'années, sur deux partitions de Pierre Boulez, *le Marteau sans maître*, qui est presque devenu un classique, et *Pli selon pli*, trois pièces inspirées d'un poème de Mallarmé, qui, pour beaucoup de jeunes que captivent les audaces de Béjart, constituait une primeur.

Ce Pli selon pli ne fait pas un pli. C'est un chef-d'œuvre de la chorégraphie la plus moderne. Dès le lever de rideau, quatre danseurs et deux danseuses s'isolent ou se rejoignent, à peine voilés, dans les prismes d'un plateau savamment éclairé. Chacun va, composant, décomposant ou recomposant des allitérations de gestes qui s'imposent ou s'opposent dans l'espace, animé d'une verve titillante d'une extrême fraîcheur et sans la moindre obscénité. Les scènes, comme sculptées par le pouce d'un statuaire, suggèrent le cycle de l'homme depuis le mouvement originel jusqu'à ce dernier souffle que nous exhalerons un jour et que nous voudrions tant retenir.

Interprétation au-dessus de tout éloge par des danseurs d'une plastique et d'une technique inégalables, aux noms inconnus ou imprononçables, les derniers promus de la troupe du XXe siècle. Seuls accessoires de scène : un piédestal, une ou deux chaises, ces fameuses chaises qui étaient le leitmotiv des premiers ballets de Roland Petit et du Jérome Robbins de 1950.

Le tout est sonorisé par l'alchimie exubérante de Boulez, cette musique pour capsules galaxiques, cathédrales d'abîme, usines métallurgiques du troisième millénaire qui barattent avec une fureur admirable le rythme de la chorégraphie. Boulez avec Béjart : génie selon génie.

OLIVIER MERLIN.

ERATO OU EUTERPE ?

Quelques lecteurs se sont émus de voir Maurice Fleuret nommé directeur de la musique « pour désembourber le char d'Erato » (« le Monde » du 29 octobre) et s'inquiètent de la situation où se trouverait cette maison de disques, pourtant étayée par la puissante Gaumont. Rassurons-les, il ne s'agit là que d'une erreur de muse : Erato, bien que portant une lyre, n'est que la muse de l'élégie ; c'est donc au char d'Euterpe que Maurice Fleuret est appelé à appliquer son cric, même si cette muse de la musique n'utilise qu'un instrument plus léger que la lyre : un aulos (flûte) simple ou double. Quant aux disques Erato, ils se portent fort bien, merci. — J. L.

PETITES NOUVELLES

■ **Le batteur de jazz anglais Al Graig est mort le 25 octobre à Nice. Il était âgé de soixante-quatorze ans.**

[Il avait accompagné Fats Waller à Londres, Benny Carter à la fin des années 30, puis Django Reinhardt après la guerre. En 1949, il était venu habiter à Nice, et avait effectué ensuite de nombreuses tournées en Allemagne et en Suisse.]

■ **La modéliste Edith Head est morte le 24 octobre à Los Angeles. Elle était âgée de soixante-quatorze ans. Elle avait habillé toutes les stars de l'âge d'or hollywoodien et avait remporté huit oscars.**

■ **« Branchements cinégraphiques » (cinéma expérimental) organise, du 2 au 28 novembre, une exposition à la bibliothèque Picpus, 70, rue de Picpus (Tél. : 345-87-12). Deux projections-rencontres auront lieu le mardi 17 novembre, à 18 h. 30, et le samedi 21 novembre, à 15 h. 30. Entrée libre.**

■ **La bibliothèque Faidherbe, 18, rue Faidherbe, à Paris (tél. : 371-71-16); organise, du 3 au 28 novembre, une exposition photographique sur le thème « Documents Exposition coloniale, Paris 1931 ». Des visites-conférences, des rencontres et des projections de films auront lieu à cette occasion. L'entrée est gratuite, ouverture à 10 heures. Fermé dimanche et lundi.**

CINÉMA

« LE FAUSSAIRE », UN FILM DE VOLKER SCHLOENDORFF

La mort, comme une habitude

(Suite de la première page).

Cette rupture, pense-t-il, va lui permettre de voir clair dans le conflit qui l'oppose à sa femme, de débrouiller l'inextricable écheveau que sont devenus leurs rapports.

En finir avec les incertitudes, les rabachâges, les faux-semblants. Ne plus être dupe de soi-même et de l'autre, ne plus risquer de prendre « *pour une vraie vie une vie de faussaire* ».

Ce besoin de lucidité, de loyauté intellectuelle, Georg l'éprouve pareillement dans l'exercice de son métier. Quand il arrive à Beyrouth, il ne connaît de la situation que ce que ses confrères en ont dit. S'il sympathise, d'instinct, avec les Palestiniens, c'est « *parce qu'ils sont les plus faibles* ». Mais il sait que le problème est infiniment complexe et que, malgré sa « manie allemande » de toujours vouloir distinguer les bons et les méchants, il lui sera difficile de porter un jugement équitable. Il envie le photographe qui l'accompagne (Jerzy Skolimowski) : « *Lui a la chance de ne voir que ce qu'il voit, c'est à moi qu'est réservé le doute.* »

Le doute, un des mots-clés du film. Qui tire sur qui dans cette ville démente ? Qui a raison et qui a tort ? Où sont les bourreaux, où sont les victimes ? De quel côté de la « ligne de mort » se situent les vrais responsables ?

Jour et nuit, et plus d'une fois au péril de sa vie, Georg observe et se renseigne. Des phalangistes qui l'avaient capturé lui expliquent qu'ils sont les défenseurs du monde occidental. Au milieu de ses cèdres — symboles d'amour et de paix éternelle, — un notable chrétien déclare : « *Nous ne voulons pas nous laisser assassiner par l'histoire.* » De leur côté, les Palestiniens dénoncent, preuves à l'appui, les crimes commis par leurs adversaires. Familles massacrées, femmes violées, enfants et vieillards égorgés, et ces immondes charniers sur la grève, Georg n'a pas besoin des photos que lui propose un commerçant français (Jean Carmet, visqueux à souhait) pour se convaincre de l'omniprésence de l'horreur. Horreur que chacun justifie en proclamant que la vérité — *sa* vérité — doit vaincre. La vérité ici a de multiples visages. Seuls les cadavres se ressemblent.

Parenthèse dans le film. Georg a retrouvé à Beyrouth une amie allemande qui, veuve d'un Arabe, habite une belle maison miraculeusement préservée. Dès le soir de leur rencontre, elle devient (ou redevient) sa maîtresse. Ariane (merveilleuse Hanna Schygulla), qui depuis longtemps souhaite adopter un enfant, entraîne Georg dans un orphelinat tenu par des religieuses catholiques. A cause de son mariage avec un musulman, les bébés nés de parents chrétiens lui sont refusés. Mais il y a là un nourrisson abandonné, une larve moricaude (« *certainement pas de chez nous* », tient à préciser la sœur) qu'on veut bien lui remettre... Traitée avec une cruauté glaciale, l'anecdote renvoie évidemment au drame général. La guerre à Beyrouth sépare même les berceaux.

Est-ce à cause d'Arianne que Georg refuse de suivre ses collègues, lorsque ceux-ci décident de plier bagage ? C'est possible. A moins qu'il n'ait pressenti qu'il lui restait encore un acte à accomplir pour parachever son enquête. Pendant un bombardement, Georg est retenu dans sa fuite par un vieillard qui s'est abattu sur lui et le cloue au sol. Afin de se libérer, Georg poignarde le vieillard. Réflexe de défense, geste décisif qui, brusquement, transforme en protagoniste du drame, en complice de la peur et de la violence, le voyeur professionnel.

Georg maintenant peut partir. Ariane en aime un autre, et aucun discours, aucun témoignage, ne lui fera jamais mieux comprendre le malheur de Beyrouth que son propre crime. « *Je n'ai plus à m'indigner de la laideur, je la partage.* » D'ailleurs, en Allemagne, en Europe, qui se soucie du Liban ? Ce ne sont pas des cadavres, c'est de la « politique » que les lecteurs réclament. Aussi, quand on lui demande quelle sera la longueur de son « papier », Georg hausse-t-il les épaules : quelques lignes à peine.

Sa femme l'attend chez lui. Georg n'a jamais expédié la lettre que tout au long de son absence il n'a cessé de lui écrire. La vie, comme on dit, va reprendre ses droits. Etreintes et querelles alternées. Les petites falsifications quotidiennes. Tout est à recommencer.

Voilà un beau film, dur et rugueux, sans concessions esthétiques ni complaisances idéologiques. Intégrer l'itinéraire d'un individu à un drame collectif est toujours un exercice difficile. Volker Schlöndorff est maître dans ce domaine. La réussite du *Faussaire* égale celle du *Tambour*. Et peut-être même la dépasse dans la mesure où la métaphore littéraire fait place ici au reportage à chaud, à l'actualité vécue. Schlöndorff et son équipe ont, de toute évidence, réalisé leur film dans des conditions dangereuses. Il fallait ce danger pour que la réalité soit présente à l'écran et que les scènes prises sur le vif authentifient les scènes reconstituées. Il arrive qu'on perçoive l'amalgame. Mais même lorsque le feu des artificiers se distingue de celui des bombes, la ville-cimetière, elle, impose sa présence, et l'on se souvient que c'est leurs propres rôles que jouent les figurants du film.

Récit tr gique. Une fois encore les cris et la fureur. La raison violée par le fanatisme, la justice bafouée au nom de la justice. Beyrouth, certes, mais au-delà de Beyrouth, toutes les cités du monde où règne l'épouvante. Et cet homme qui se voulait juste, s'enfonçant dans la nuit... Comme son héros, Volker Schlöndorff regarde, décrit, s'interroge sur la signification profonde de toute cette folie. Sa démarche est passionnante. Son film, exemplaire.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

UN ENTRETIEN AVEC LE RÉALISATEUR

« Nous ne comprenons rien à la marche du monde »

« *N'aviez-vous pas, après le* Tambour, *l'intention de tourner un film sur le mur de Berlin ?*

— Oui. C'était même un projet avancé, avec un titre : *L'homme sur le mur*. Je l'avais entrepris, avec Peter Schneider, le scénariste du *Couteau dans la tête*, de Reinhard Hauff. Et puis, à un moment donné, j'ai eu des doutes et j'ai proposé à Reinhard Hauff de faire la mise en scène. Le tournage commencera au mois de décembre. Je ne me sentais pas capable de réaliser un film sur Berlin, je n'étais pas vraiment concerné par le problème de la division de l'Allemagne. Cela aurait été comme un pensum. Il fallait que je tourne ailleurs.

— *Pourquoi le Liban, Beyrouth ?*

— A la suite de la sortie du *Tambour*, j'ai voyagé en Indonésie, en Inde et en Egypte, avec Günter Grass. Nous avions envie de rendre compte de cette expérience. Nous avons ébauché un scénario que Günter Grass a développé selon ses propositions de « film à faire ». Son travail doit, d'ailleurs, être publié en France, aux éditions du Seuil, sous le titre *Les enfants par la tête*. Le thème, c'était Günter Grass-Willy Brandt, le rapport entre la prospérité de l'Allemagne fédérale et la pauvreté des pays du tiers-monde. En décembre 1979, en travaillant à ce scénario, j'ai appris, par Grass, la mort de Nicolas Born, un écrivain dont je ne savais rien et qui venait de publier un roman, *le Faussaire*. Je me suis procuré ce roman. J'ai reçu un choc, j'y ai trouvé, de façon moins cérébrale, plus vécue, les thèmes que nous essayions alors de traiter. J'ai dit à Grass que je préférais réaliser une adaptation du *Faussaire* et j'ai cessé de travailler avec lui.

» Je n'ai pas plus de liens avec le Liban qu'avec l'Egypte ou l'Indonésie, je ne suis pas spécialement attiré par le monde arabe, mais je me suis retrouvé dans le personnage de Georg Laschen, inventé par Nicolas Born. Cet intellectuel européen, plein de bonne volonté pour comprendre les problèmes du monde et qui trouve, en s'occupant des autres, une façon d'échapper à lui-même, ce pouvait être moi. Laschen m'a troublé dans son rapport avec la paix, sa maison, sa femme, son pays, dans son besoin de se rendre *sur les champs de bataille*.

» Je pensais reconstituer le Liban en Algérie ou ailleurs. Je ne voulais pas faire un reportage de guerre, je croyais qu'il suffirait de quelques signes pour évoquer cette guerre. Mais je suis quelqu'un qui se documente. Le scénario du *Faussaire* étant terminé, je suis allé à Beyrouth, au mois de juillet 1980. J'ai été confronté à une réalité que j'ai ressentie comme prémonitoire. En voyant cette ville en ruine, je me suis dit : « Voilà ce qu'il y aura, un » jour, chez nous, bientôt, peut-» être. » Et j'ai eu envie de tourner là. J'avais, avec beaucoup de mauvaise conscience, déchanté sur l'idée du pacifisme facile.

— *Comment ressentez-vous la confrontation de Laschen, le journaliste, avec ce monde oriental en plein chaos ?*

— Laschen voudrait être Hemingway dans une guerre d'Espagne aux camps bien tranchés, et il se retrouve dans une réalité sur laquelle son idéologie, sa grille d'analyse n'ont pas de prise. Laschen comprend qu'il ne peut écrire sur la guerre du Liban sans y participer et, en même temps, il sent sa totale incapacité à y participer. J'ai pris soin, dans le film, de ne pas analyser les événements. Depuis le début de ce conflit, toutes les informations ont été abondamment fournies par les médias et les choses restent incompréhensibles. Je n'avais pas à résumer ce que signifient les événements. Il nous faut, à nous Occidentaux, admettre, une fois pour toutes, que nous ne comprenons rien, actuellement, à la marche du monde, au Liban ou ailleurs. Nous n'avons que nos rationalisations européennes et elles passent à côté de la réalité du tiers-monde.

» Cela ne veut pas dire que le monde soit absurde. Les gens pris dans le conflit libanais, à quelque camp qu'ils appartiennent, ignorent la notion d'absurde. Ils connaissent leurs raisons de se battre. Pas nous. Je n'ai pas cherché à expliquer, à distribuer des étiquettes de bons ou de méchants. J'ai suivi l'itinéraire personnel de Laschen. Il essaie d'échapper à la réalité qui se dérobe à son jugement en tentant une liaison amoureuse avec Arianne Nassar. Cela ne fait que le renvoyer à la réalité qu'il fuyait. Arianne est une Allemande, elle prétend s'être faite arabe, elle a épousé un Arabe, elle cherche à adopter un enfant, elle veut rester dans le monde oriental mais, à mon sens, c'est comme si elle s'était exposée longtemps au soleil pour bronzer : cela ne change rien à son identité allemande. Laschen veut raisonner et il échoue. Arianne s'installe dans le chaos, l'accepte et cela lui réussit. Le défi de la distribution a été de placer Hanna Schygulla, actrice que j'ai toujours considérée comme un personnage très pragmatique, dans la réalité de Beyrouth en guerre pour révéler à la fois son côté spontané et son caractère de sphynge. Quelque chose en elle reste insaisissable. Pour Laschen, en lisant le roman, j'avais tout de suite pensé à Bruno Ganz. Mais je crois qu'il n'aurait peut-être pas accepté le rôle si j'avais tourné le film en Allemagne. Aller au Liban, c'était une manière de s'exposer à la réalité en cours.

Morale d'une mise en scène

— *Comment peut-on réaliser un film de ce genre dans une ville en guerre ?*

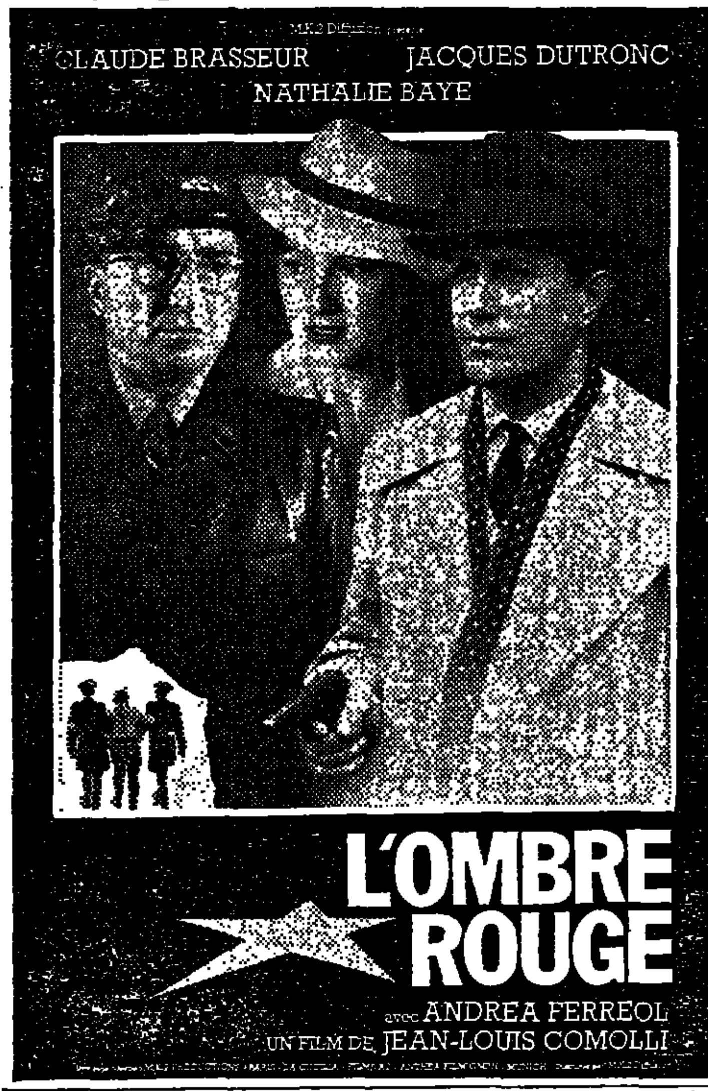
— Ah ! la question inévitable !... Il n'y a pas toujours la guerre à Beyrouth, partout. Cela peut arriver dans un quartier, et ailleurs il ne se passe rien. Mais la réponse à la question est dans le parti pris du film : la mise en scène. Pas de caméra à la main, pas de cadrages approximatifs aucun document emprunté à la réalité (sauf les photos de massacres qui circulent). J'ai fait en sorte que mon film ressemble le plus possible à une fiction. Il n'y a plus d'autorités au Liban, donc pas d'autorisations à demander : il n'y a pas d'interdictions non plus. Le film a été préparé des mois à l'avance, répété, concerté. Il a été tourné en décors réels, aménagés, avec du matériel d'artificiers pour les fusillades, les bombardements et les incendies, dans une période de calme relatif.

» La mise en scène de ces décors réels est, tout de même, un travail historique puisque les événements du *Faussaire* se situent en janvier 1976. C'est, de toute façon, une reconstitution. J'aurais pu préciser les dates mais la réalité serait redevenue quelque chose qui était passé et sur quoi on aurait pu mettre des étiquettes. Or, j'ai voulu que ce film soit comme des sables mouvants et que le spectateur lui-même y perde pied. Le rationalisme européen panique dès qu'il perd pied. On m'a dit qu'il était immoral de tourner un film de guerre dans un pays en guerre. Pour moi, c'est un argument philistin, comme de prétendre qu'il n'est pas moral de faire des films de gangsters à New-York ou à Chicago.

» Une fois sur place, nous n'avons jamais éprouvé le besoin de nous justifier. Même si le témoin ne comprend pas ce qu'il voit, c'est tout de même une vertu de ne pas fermer les yeux. Je suis allé contre la télévision et le documentaire. Les mouvements de caméra à la grue, les éclairages, montrent bien qu'il s'agit d'une réalité transfigurée, d'une fiction à partir du vrai. « Guerre-spectacle », a-t-on dit aussi. Il y a plus de spectacle dans la vraie guerre que dans la guerre de cinéma. Sur place, le bien-fondé de notre présence de cinéastes et d'acteurs n'a jamais été mis en doute. Les habitants de Beyrouth, les groupes armés, ont participé à notre fiction parce qu'ils sentaient que cela correspondait à leur réalité. Je sais qu'il y a quelque chose d'intolérable dans le fait que la guerre continue. Lorsque le film a été terminé, nous nous sentions comme des « lâcheurs », nous n'avions rien achevé pour ceux qui restaient. Les grands combats ont repris quinze jours après notre départ. Mais je ne regrette rien de mon parti pris de mise en scène de la réalité. »

Propos recueillis par JACQUES SICLIER.







SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Feydeau, Labiche, Courteline : Coupe-Chou. Beaubourg (272-01-73), 22 h.

Poèmes démazoutés : l'Ecume (542-71-16), 20 h. 30.

La Fleur de l'âge et le cocktail : Huchette (326-38-99), 18 h. 30.

La chambre aux sommets bleus : Evry, Agora (077-93-50).

Les salles subventionnées et municipales

Palais des Sports (Opéra) (828-40-90), 20 h. 15 : Carmen.
Salle Favart (296-12-20), 20 h. 30 : Prends bien garde aux zeppelins.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : Andromaque
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Médée.
Petit-Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Point sublime.
TEP (797-96-06), 20 h. 30 : la Mandragore.
Petit TEP (797-96-06), 20 h. 30 : Bienvenue au conseil d'administration.
Théâtre de la Ville (274-22-77), 18 h. 30 : Anna Prucnal : 20 h. 30 : Peer Gynt.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : la Vie parisienne.

Les autres salles

Antoine (207-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : Princesse Baraka.
Astelle-Théâtre (202-34-31) : l'Occasion.
Atelier (606-49-24), 21 h. : le Nombril
Athénée (742-82-23), 20 h. 30 : la Bête dans la jungle.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h. 30 : Pour... Samuel Beckett.
Centre d'Arts celtiques (358-97-63), 20 h. 45 : Prévert-Breton.
Centre culturel de Belgique (371-26-16), 20 h. 45 : le Journal d'une femme de chambre.
Centre Confluence (387-67-38), 20 h. 30 : Mille et Une Nuits.
Cinq-Diamants (588-11-00), 21 h. : Ka.
Cité internationale universitaire (589-67-57), Galerie, 20 h. 30 : Mademoiselle Julie. — Resserre, 20 h 30 : *Rousseau juge de Jean-Jacques*. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : la Fausse Suivante.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysée (720-08-24)), 20 h. 45 : le Jardin d'Eponine.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h. 30 : la Servante amoureuse ; 22 h. 30 : Un p'tit rêve dans l'nez.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : Sandwich on the blues ; 21 h. 30 : les Aventures de Georges Larrere.





Vendredi 30 octobre

Daunou (261-69-14), 21 h. : la Vie est trop courte.
Deux Portes (361-49-92), 20 h. 30 : les Fausses Confidences.
Edouard-VII (742-57-49), 20 h. 30 : Deburau.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : Tranches de vie.
Espace-Marais (271-10-19), 20 h. 30 : la Mouette ; 22 h. 15 : Mort et Vie.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h. 15 : Incendie au sous-sol ; 21 h. 30 : Attention copy-right. — Salle II, 18 h. 30 : Blaise Cendrars ; 20 h. 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ?
Fondation Deutsch de la Meurthe (340-36-35), 21 h. : le roi Gordogane.
Fontaine (874-74-04), 20 h. 30 : les Trois Jeanne ; 22 h. : la Tour de la Défense.
Gaîté - Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Anatole.
Galerie 55 (326-63-51), 21 h. : Figaro *Solo*.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h. 30 : l'Architecte et l'Empereur d'Assyrie.
Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon ; 22 h. 30 : les Armes secrètes.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : le Divan.
Le Lierre-Théâtre (586-55-83), 21 h. : les Bouffons.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : Yerma ; 20 h. 30 : Faut pas faire ça tout seul. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Textomino ; 20 h. : Douce. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Mais le meilleur guerrier ; 22 h. : Calamity Jane.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Domino. Salle Gabriel (225-20-74), 21 h. : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Mademoiselle.
Moderne (874-94-28), 20 h. 30 : Zirelia.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style. — Petite salle, 20 h. 30 : Un dibouk pour deux personnes.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Œuvre (874-45-52), 21 h : Pa.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Joyeuses Pâques.
Poche (548-92-37), 21 h. : Accordez vos violons.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. : Un soleil en pleine nuit.
Roquette (805-78-51), 21 h. : la Mort du roi Arthur ; 22 h. : Flora Tristan ; Petite-Roquette, 20 h. 30 : le Métro.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 45 : le Charimari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
TAI-Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : la Famille Fenouillard ; 20 h. 30 : le Rouge et le Noir ; 22 h. : le Chien des Baskerville.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 15 : Vinci avait raison ; 21 h. 30 : Nous, on fait où on nous dit de faire. — II, 23 h. 15 : le Chant du bouc.
Théâtre du Marais (278-50-27), 20 h. 30 : Henri IV.
Théâtre de Ménilmontant (366-60-60), 20 h. 30 : Le roi se meurt.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h. 30 : Les livrets de l'enfer.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h. 30 : Bent.
Théâtre Paris 12 (343-19-01), 20 h. 30 : Thérèse Raquin.
Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : Si jamais je te pince...
Théâtre Présent (203-02-55), amphithéâtre, 21 h. : la Brasse à l'envers.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h. 30 : l'Amour de l'amour. — — Petite salle, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours.
Théâtre 13 (589-05-99), 20 h. 45 : Bérénice.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h. : Pierre Abelard.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Une heure à tuer.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (269-29-35), 20 h. : A la rencontre de M. Proust ; 21 h. 15 : le Grand Ecart ; 22 h. 30 : Hé ! dis, Jeannette.
Blancs-Manteaux (887-15-84) I. 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : les *Démones Loulou* ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier. II. 20 h. 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 23 h. 30 : Pit et Rik.
Café d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 Tiens, voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h. : Electrochoc. — II. 20 h. 30 : D. Herczog ; 21 h. 45 : Zephir et Aquilon.
Café de la Gare (278-52-51), 22 h. : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?
Connétable (277-41-01), 21 h. 30 : Dominique Noël ; 22 h. 30 : Djalma.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince.
Fanal (233-91-17), 20 h. : Un ouvrage de dames ; 21 h. 15 : F. Blanche.
Petit Casino (278-36-50), I. 21 h. : Douby... be good ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes ; II. 20 h. 30 : Trois Filles d'Eve ; 22 h. Architruc.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Ça alors ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.
La Soupap (278-27-54), 21 h. 30 : Josy coiffure.
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h. 30 : Enfin seul.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : F. Brunold ; 21 h. 30 : Il en est... de la police ; 22 h. 30 : Teleny.
Vingt-Cinquième Heure (439-36-59), 21 h. 30 : Théophile.

La danse

Espace Marais (271-10-10), 18 h. 30 : Danse sacrée de l'Orissa.
Espace Cardin (266-17-30), 20 h. 30 : Woyzeck.
Essaïon (278-46-42), 18 h. 30 : la Création, les dieux de l'Inde.
Palais des Congrès (758-21-34), 20 h. 30 : Ballet Moïsseïev.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h. : la Cause des mouches.

Les comédies musicales

Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h. 30 : Violettes impériales.
Renaissance (208-21-75), 20 h. 30 : Soleil d'Espagne.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 45 : M. Arrignon, I. Lepage, J.-F. Balleure (Bartok) ;
Salle Gaveau, 20 h. 30 : Ensemble vocal M. Piquemal, N. Lee, R. Vieille, C. Crenne, M. Guyot, S. Soufflard, M. Stilz (Mozart, Schubert).
Radio-France, Grand Auditorium, 20 h. 30 : S. Robinson, C. Chanel (Dowland, Couperin, Scarlatti...).
F.I.A.P., 20 h. 30 : C. Lupovici (Beethoven, *Schumann*, *Chopin*).
Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h. : Ensemble de chambre de Paris, dir. A. Boulfroy (Vivaldi, Bach).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h. : B. Haynes, R. Claire, M. Muller, M. Cook (Bach, Quantz, Janitsch).

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE
(296-12-27)

DANSE

Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : Odissi.
Centre Pompidou, 18 h. 30 : Ton Simons ; 21 h. : Karole Armitage.

THEATRE

Athénée, 20 h. 30 : Salto Mortale.
American Center, 21 h. : Fin de partie.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête 20 h. 30 : Alarmes 2.
Gennevilliers, Théâtre 20 h. 45 : Café d'Amérique.
Ivry, Studio, 20 h. 30 : Compagnie.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 20 h. 30 : Premier Amour.

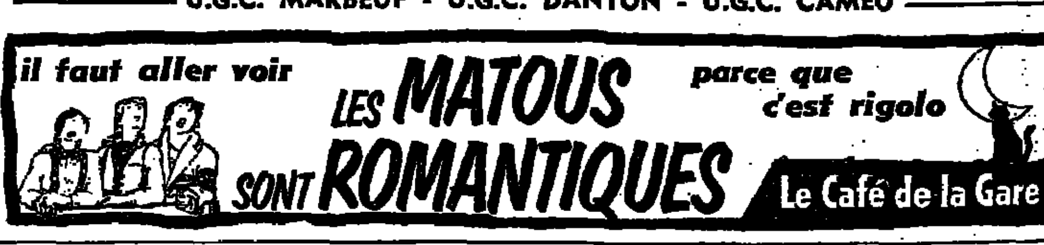
EXPOSITION

Chapelle de la Salpêtrière, de 12 h. à 20 h. : Architecture.











هكذا من الأصل

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : la Sonnette d'alarme, de Christian-Jaque ; 19 h. : Hommage à K. Vidor : Stella Dallas ; 21 h : le Couteau dans la tête, de R. Hauff.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : le Diable dans la ville, de G. Dulac ; 17 h : Hommage à V. Cottafavi : La flamme qui ne s'éteint pas ; 19 h : la Troisième Génération, de R.-W. Fassbinder.

Les exclusivités

AGATHA (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR NU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain - Huchette, 5e (633-63-20) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-09-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), h. sp.
L'ARME A L'ŒIL (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'AU-DELA (It.) (**), v.o. : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
AU-DELA DU REEL (A.) (*), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
BEAU-PERE (Fr.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramont - Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
LA BOUM (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LES CASSEURS (A., v.f.) (*) : Cinéac Italiens, 2e (296-80-27) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14)
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-36-14)
EXCALIBUR (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.) (*), v.o. : Studio de la Harpe - Huchette, 5e (633-08-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic - Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Paris Loisirs Bowling, 17e (606-64-98).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LA FEMME D'A COTE (Fr.), Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint - Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27)) ; Biarritz, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) h. sp. ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
GARDE A VUE (Fr.), Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont - Sud, (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (327-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.), Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-93-82) ; Studio 28, 18e (606-36-07), h. sp.
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Calypso, 17e (380-30-11) h. sp. ; Tourelles, 20e (636-51-98).
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.), Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
IRAN, UN PRINTEMPS EN HIVER (Fr.), Escurial, 13e (707-28-04), h sp.
LE JARDINIER (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38).
JAZZ SINGER (A., v.o.), Marbeuf, 8e (225-18-45).
MADAME CLAUDE 2 (Fr.) (**), Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Miramar, 14e (320-89-52).
LA MALEDICTION FINALE (A., v.f.) (*), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
MALEVIL (Fr.), Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES MATOUS SONT ROMANTIQUES (Fr.), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44).
MOI, CHRISTIANE F... (All.) (**), v.o. : Paramount - City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
MOURIR A BELFAST (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
NEW-YORK 1997 (A., v.f.), Marivaux, 2e (296-80-40).
NOCES DE SANG (Esp.), v.o. : Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet - Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
OUTLAND (A., v.o) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
PIROSMANI (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
POLYESTER (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15).
POUR LA DEFENSE DU PEUPLE (Iran., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-90-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (339-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount-Bastille, 12e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
PUTAIN D'HISTOIRE D'AMOUR (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Studio 28, 18e (606-36-07), h. sp.
REGARDS ET SOURIRES (Ang., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.o.) : Gaumont - Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
RUST NEVER SLEEPS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., (v.o.) : 14 - Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00).
LE SANG DU FLAMBOYANT (Fr.) : Cin'ac-Italiens, 2e (296-80-27) ; Parnassiens, 14e (296-80-27).
TAIS - TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Marignan, 8e (359-92-82).
TARZAN L'HOMME SINGE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), J. V.
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), h. sp. — V. f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES FILMS NOUVEAUX

LES BIDASSES AUX GRANDES MANŒUVRES, film français de Raphaël Delpard. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C Antony, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (206-71-33).
CONDORMAN, film américain de Charles Jarrott. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e Clichy-Pathé, 18e (522-46-01). mand de Vadim Glowna. — mand de Vradim Glowna. — Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES ENRACINES, film français d'André Harris et Alain de Sédouy. — Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE FAUSSAIRE, film allemand de Volker Schlondorff. — U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02)
JULIETTE DU COTE DES HOMMES, film français de Claudine Bories — St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Studio-43, 9e (770-63-40).
LE MAITRE D'ECOLE, film français de Claude Berri. — Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; France - Elysées, 8e (723-71-11) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Convention St - Charles, 15e (579-33-00) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'OMBRE ROUGE, film français de Jean-Louis Comolli. — U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; U G.C Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37), Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) · Murats, 16e (651-99-75)
VOTRE ENFANT M'INTERESSE film français de Jean - Michel Carré. — Saint - Séverin, 5e (354-50-91).
INNER TUBE, film américain de Paul Tschinkel. — Vidéostone, 6e (325-60-34).

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 30 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Dramatique : La double vie de Théophraste Longuet.
Le Trésor. Réalisation Y. Andrei, avec J. Carmet, G. Fontanel, N. Silberg...
Les aventures souterraines d'un retraité possédé par le brigand Cartouche.

22 h Expressions : Que sera l'art demain ?
Magazine de Cl. Wellhoff.
Au sommaire :
Les ordinateurs au service du peintre : Vera Molnar ; la bulle où vit depuis plusieurs années l'architecte Hans Walter Muller ; le mur de livres derrière lequel parle le dessinateur Jacques Tardi ; Stockhausen ou l'opéra de l'avenir. a

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Feuilleton : Marie Marie.
Bobby père et fils (dernier épisode).
Grâce à une chiromancienne, Marie connaît les sentiments de Maxime.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. La politique, un art du cynisme ? Avec P. Boutang *(la Fontaine politique)*, A. Glucksmann *(Cynisme et Passion)*, A. Grosser *(le Sel de la terre)*, J.-P. Jouary *(Eloge de la politique)*.

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle Orson Welles) : Dossier secret : (Monsieur Arkadin).
Film franco-hispano-américain d'O. Welles (1955), avec O. Welles, M. Redgrave, P. Medina, R. Arden, P. Morik, A. Tamiroff, M. Auer (v.o. sous-titré N. Rediffusion.)
Feignant d'avoir perdu la mémoire, un homme d'affaires international charge un aventurier minable, épris de sa fille et désireux de la faire chanter, de retrouver les témoins de son passé douteux. Il suit l'enquêteur pour les assassiner. Etonnante chasse à l'homme à travers l'Europe des bas-fonds, des épaves humaines, et jusqu'au Mexique. Le tournage souffrit de nombreuses difficultés mais la mise en scène est marquée par le génie de Welles et l'interprétation est magistrale.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 V 3 - *Le nouveau vendredi* : Le chagrin et la pitié.
Débat animé par R. Pietri et un journaliste de FR 3 Auvergne : les réactions des lycéens de Clermont-Ferrand.

21 h 30 Document : Jules Ferry.
Première partie : Les roses en dedans.
Texte d'A. Conte. Réalisation : J. Dewever.
Portrait complexe de Jules Ferry marqué par son enfance, l'influence de sa sœur, son amitié avec son frère et sa passion pour Blandine Liszt.

22 h 25 Journal.

22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

20 h, Sherlock Holmes contre Conan Doyle, par A. Adelmann.
21 h 30, Black and blue : Le jazz de « L'ombre rouge ».
22 h 30, Nuits magnétiques : L'argent ; Georges Henein.

FRANCE-MUSIQUE

20 h, Le royaume de la musique.
20 h 20, Concert : Orch radiosymphonique de Sarrebrück, dir. S. Baudo (Berlioz, « Ouverture du roi Lear » ; Bizet, « Symphonie en ut majeur » ; Honegger, « Symphonie no 5 »).
22 h 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches. « Sonate », de Bartok, sol. C Helffer ; 23 h 5, Vieilles cires, Debussy, Respighi ; 0 h 5, Jazz forum

Samedi 31 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

11 h 50 Magazine de l'aventure.

12 h 30 Cuisine légère.
Crème au chocolat.

12 h 45 Magazine : Avenir.
Des métiers des services sociaux et socio-culturels.

13 h Journal.

13 h 30 Le monde de l'accordéon.

13 h 45 Variétés : Fugues à Fugain.
Série : Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut ; Archibald le magicien ; Temps X ; Serpico.

18 h 5 Trente millions d'amis.
Mon métier : zoologue ; gros plan : le saint Hubert.

18 h 45 Magazine auto-moto.

19 h 5 Tout va très bien (I.N.C.).

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les paris de TF 1.

20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Stars.
En direct du pavillon Baltard.
Avec J.-P. Capdevielle, K. Carnes, R. Mariconas, M. Mathieu, S. Lama, S. Distel, A. Girardot.

21 h 30 Série : Jacquou le Croquant.
Réalisation S. Lorenzi avec E. Damain, S. Rieukor, G. Dournel...
Les aventures de l'enfant martyr.

23 h 20 Télé-foot 1.

0 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.

11 h 50 Journal des sourds et des malentendants.

12 h La vérité est au fond de la marmite.
Gâteaux aux carottes.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Des animaux et des hommes.
Les ours sont entrés dans la ville.

14 h 25 Les jeux du stade.
Gymnastique : les Soviétiques à Wembley ; Basketball : Stade Français-Antibes ; Football.

17 h 20 Récré A 2.
La bande à Bédé ; La révolte irlandaise.

18 h Musique : Ouvertures.
(En liaison avec France-Musique) en direct de Radio-France, dans le cadre de la journée Pierre Boulez. L'Ensemble intercontemporain interprète la « Grande Fugue » de Beethoven, « Deux Etudes pour piano » de Debussy et des « poèmes de Mallarmé pour voix et quatuors » de Ravel.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les gens d'ici.

20 h Journal.

20 h 35 Les enquêtes du commissaire Maigret.
Le voleur de Maigret, de G. Simenon. Réalisation J.-P. Sassy, avec J. Richard, E. Swann, V. Monier, L. Arbessier...
Maigret plongé dans un univers malsain...

22 h 5 Série documentaire : Cosmos.
Le paradis et l'enfer, de C. Sagan.

23 h 10 Les carnets de l'aventure.

Sahara-Kenya, de J.-M. Hieber.
Une expédition de cinq mois chez les Touaregs, les Peuls et les Bororos.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
Ulysse 31 : Chronos ; à 18 h 55, En direct du passé : l'année 1314.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé.
Ulysse 31 : Planète perdue.

20 h Les jeux.

20 h 30 Le roman du samedi : Histoire contemporaine.
« Le Mannequin d'osier », d'après A. France. Réalisation M. Boisrond.
Une belle fresque de la vie française à la fin du dix-neuvième siècle.

21 h 55 Journal.

22 h 15 Champ contre champ.

FRANCE-CULTURE

8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Emploi, Qualité de vie, Liberté.
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... F. Venaille : Jack to Jack.
11 h 2, La musique prend la parole : Musique et récit (Septième symphonie de Beethoven).
12 h 5, Le Pont des arts.
14 h, Sons.
14 h 5, Ouvriers agricoles : L'amour du métier.
16 h 20, Le livre d'or : Cycle d'orgue au Festival d'Avignon (Tradition et recherche).
17 h 30, Hommage à Albert Cohen : le Testament.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : Planète en évolution (les mouvements des océans).
20 h, Théâtre du siècle d'or espagnol : Le Damné par manque de foi, de Tirso de Molina.
21 h 42, Musique enregistrée.
21 h 55, Ad. lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h 2, L'opérette du jour : « Dédé », d'Henri Christiné ; Actualités lyriques.
9 h 2, Journée Pierre Boulez : « le Soleil des eaux », de P. Boulez ; « Chorale du dogme » de Bach ; Interview de P. Boulez ; « Lélio » de Berlioz.
10 h, Interview de P. Boulez : « Trope », sol. C. Helffer ; Schoenberg, « Pelléas et Mélisande », chœurs de Radio-France, dir. P. Boulez.
11 h, Rituel de P. Boulez : « la Mer », de Debussy, dir. A. Toscanini ; 12 h, Double de P. Boulez, « Sonate op 106 no 29 », par M. Pollini, piano ; 13 h 5, « le Marteau sans maître », de P. Boulez ; « Concerto pour violon et orchestre, d'Alban Berg, « Intégrales », de Varèse.
14 h, Une autre musique : Xenakis, Henze, Masson, Sinopoli ; 15 h 30, H. Dufourt, « Antiphysis », interview de P. Boulez ; 16 h, Acte I du « Crépuscule des dieux », de R. Wagner.
17 h, Concert : (en direct du studio 103 de la Maison de Radio-France). Quatuor intercontemporain, « Livre pour quatuor » de P. Boulez, « Quatuor no 4 » de Bartok ; 18 h, « Grande Fugue » de Beethoven, « Deux études pour piano » (A. Neveu), « Poème de Mallarmé » de Ravel ; 18 h 50, « Visage nuptial » de P. Boulez ; « Das Klagende » de Mahler, dir. P. Boulez ; 20 h, « Deuxième sonate pour piano », de P. Boulez, M. Pollini ; « Don Juan », de Mozart, par l'Orchestre de la société des concerts du Conservatoire, dir. H. Rosbaud.
20 h 30, Concert : (en direct du grand auditorium 104 de Radio-France) Ensemble intercontemporain et Groupe vocal de France : « Siegfried Idyll » de Wagner, « Messages, esquisses », de P. Boulez ; « l'Art de la fugue », de Bach ; « Via Crucis », de Liszt ; « Cummings ist der Dichter », de P. Boulez ; 23 h, « Improvisations sur Mallarmé », de P. Boulez, « Concerto no 17 en sol mineur » de Mozart, dir. G. Szell, sol. R. Serkin ; « Abschied », de Mahler, dir. P. Boulez.

TRIBUNES ET DEBATS

DIMANCHE 1er NOVEMBRE

— *M. Alain Juppé*, secrétaire général du Club 89, est l'invité du « Grand jury » de R.T.L.-le Monde, à 18 h. 15.

— *M. Michel Rocard*, ministre du plan et de l'aménagement du territoire, participe au « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.

PRESSE

M. DE CLERMONT-TONNERRE NOUVEAU P.-D.G. DES ÉDITIONS MONDIALES

Le conseil d'administration des Editions mondiales, anciennement groupe Del Duca, a nommé mercredi 28 octobre, président-directeur général de la société, M. Antoine de Clermont-Tonnerre. Il succède à M. Daniel Lebard, qui avait été nommé en décembre 1980. Les Editions mondiales publient notamment *Télé-Poche*, *Nous deux*, *Modes et Travaux*, etc.

[M. Antoine de Clermont-Tonnerre, âgé de quarante ans, administrateur civil, a été président de la Société française de production (S.F.P.) de janvier 1979 à juin 1981. Auparavant, il avait effectué la plus grande partie de sa carrière dans des cabinets ministériels. Il a été, notamment, conseiller technique chargé des problèmes juridiques et techniques de l'information et de l'audiovisuel, de 1976 à 1978, au cabinet de M. Raymond Barre, puis conseiller auprès du premier ministre pour les problèmes de culture et de communication, jusqu'à sa nomination à la tête de la S.F.P.]

● *A « Libération »*, le vote prévu pour le vendredi 30 octobre a été repoussé. En effet, à la suite de la mise en minorité de M. Serge July sur son projet de développement du journal (*le Monde* daté 25-26 octobre), la rédaction et l'administration se sont réunies pour examiner séparément les trois points du programme proposé. Ils ont alors été votés à la majorité des voix moyennant quelques modifications.

L'idée d'un prêt n'impliquant aucun engagement politique de l'équipe et du journal a été acceptée, ainsi que le principe d'une étude d'un financement extérieur.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

GROUPE IMPORTANT
RÉPARTITION NATIONALE
recherche pour son siège social
à Paris-17e

CHEF DU PERSONNEL

– Licencié en droit.
– Solide expérience.
Tél. pr R.-V. 766-41-89.

CB INFORMATIQUE
recherche

ANALYSTES PROGRAMMEURS
gestion BASIC - HP 98/45

INGÉNIEURS
FORTRAN - DATA GENERAL ECLIPSE

INGÉNIEURS
SOLAR 16/40

ASSEMBLEURS
PL/16 – TEMPS RÉEL
Un min. de 3 ans d'expérience est exigé. Libres de suite. Se présenter avec références. 41, rue Lecourbe, PARIS-15e. Métro : Sèvres-Lecourbe. 121, rue Saint-Lazare, Paris-8e. Métro : Saint-Lazare.

VILLE d'ATHIS-MONS
recrute d'urgence
un animateur responsable du service culturel municipal. Conditions statutaires conformes au décret du 15-7-1981, paru au Journal Officiel du 28-7-1981.
Adresser curriculum vitae à : Madame le Maire, 91205 ATHIS-MONS

SAINT-CANNIAH INDUSTRIE
recherche
tôlier-chaudronnier
très expérimenté, bonne connaissance, fabrication pièce automobile. Etudie prix de revient. T. 827-19-63 pr R.-VS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE
recherche
1 SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
expérience indispensable, rewriting et mise en pages. Ecr. ou Tél. à L'HOTELLERIE 79, Champs-Elysées, Paris-8e. Téléphone : 723-43-19.



ORGANISME FRANÇAIS recrute pour
L'AFRIQUE DU NORD
sous contrat de longue durée

INGENIEURS
Mécaniciens, Electromécaniciens

diplômes exigés, possédant si possible une expérience de l'entretien pour une mission de quelques années concernant :
la formation de jeunes techniciens
l'organisation de l'entretien de grandes usines du pays.

Cette mission sera effectuée avec l'appui d'une société française spécialisée dans l'entretien qui vous assurera un complément de formation.

Tous les dossiers de candidats très expérimentés en entretien seront pris en considération.
Salaire versé partiellement en France.
Congés annuels.

Ecrire avec CV, photo et prétentions sous référence 2758 M CORT
65, av. Kléber 75116 PARIS

CORT
MEMBRE DE SYNTEC

Jeune fille au pair, 16-18 ans, cherchée pour 6 mois par famille suisse allemande (j. f. 17 + j. h. 18 ans, hobby tennis + ski) pour conversation française + petite aide ménagère.

M. Erich Rost, Pilatusrain 1, CH-6210 Sursee, 20 km de Lucerne.

BUREAU D'ÉTUDES
recherche
INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL
Exp. ét. de barr., hydraulique, géologie, géotechn., bét. armé. Conn. souhaitée en électro mécanique. Missions fréquentes en AFRIQUE DE L'OUEST. Adr. C.V. et prét., n° 30.02M RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

DEMANDES D'EMPLOIS

Cadre, 57 ans, 30 ans expér. élect.-ménag., machines tourn., Etudes, achats, cherche, sit. Ecr. s/n° 7.295 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CALCULATEUR ACTURIAT
Agent de maîtrise
39 ans, 10 ans expérience assurances vie-groupe, cherche poste
PARIS OU BANLIEUE-OUEST, libre immédiatement.
ETUD. TOUTE PROPOSITION
Ecr. s/n° 6.159 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JOURNALISTE CONFIRMÉE, 33 ANS,
Bonne connaissance du monde politique et culturel, expérience édition, examinerait toutes propositions. Ecr. s/n° 6.205 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H., 30 ans, 3e cycle, bio-chimie cherche poste stable, technicien ou chercheur, 3 années d'expér. Ecrire sous le n° T 029.939 M RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

INGÉNIEUR ECL + ICG
Trilingue anglais espagnol, 44 ans. Exp. France et étranger ingénierie nég. cciale suivi et gest. contrats tab. s/trait. et constr. cherche Dir. PME/PMI ou poste ht niv. div. gde ind. Rég. midi (dépt. 34, 30, 84, 13). Ecr. s/n° 1.914 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, *5, rue des Italiens, 75009 Paris.*

Journ. retr. dés. trav. av. écriv. Ecr. s/n° 1.926, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H., 36 ans, form. génér. sup., libre, expér. pédag.-didact., traduct. italien, 13 ans à Paris, 10 ans trav. litt., sc. humaines, essais, développ. littér. rech. synthèse bibl., classement, nomenclature, étudie ttes proposit. Ecr. s/n° 1.931, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

HOMME 40 ans - ACHETEUR tts produits non alimentaires. Excellente connaissance sect. P.V.C. Format. marketing. Disponible début septembre. Etudie toutes propositions en rapport s/région parisienne. Ecr. s/n° 262 M, Régie-Presse, 85 bis r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F., 33 ans, documentaliste-iconographe, 4 ans expér. doc. textes (histoire contemporaine Maghreb...), 8 ans exp. iconopresse, édit. pub., recherche travaux ponctuels sur ouvrage ou collections. Tél. 523-45-49.

J.H., 26 a., Maîtrise d'Histoire, Anglais-Allemand. Ch. emploi même temporaire, librairie, presse, édition.
Ecrire sous le n° 30025 M RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H., 29 ans, maîtrise de lettres et de géographie, 1 an expér. en milieu rural, rech. emploi province ou région parisienne. Ecr. s/n° 6.206 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, *5, rue des Italiens, 75009 Paris.*

capitaux propositions commerciales

BIOLOGISCHES HAARWUCHS-MITTEL
Haare wachsen garantiert! Rezeptur zu verkaufen. Lizenzvergabe für alle Länder. Ungeahnte Möglichkeiten, die ich – als « geistiger Vater » – im Interesse von Millionen Haargeschädigter nicht bewältigen kann. Produktion kann sofort aufgenommen werden! Nur seriöse Angebote. Sie werden garantiert umfassend informiert.

Lewandrowski + Partner, Postfach 14, CH-8853 Lachen.

information divers

Emplois et carrières de la fonction publique
FRANCE-CARRIÈRES
chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger
MIGRATIONS
chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

1, RUE MONTSIGNY
LUXUEUSE REHABILITATION STUD. 2 P., livr. imm. Sur pl. ts les jrs, 10 h.-12 h 30, 14 h. 30-17 h. 30. 261-15-15

4e arrdt

NOTRE-DAME
62 m², 3e ét., bel imm. ancien. GARBI - 567-22-88.

Prox. Place des Vosges, splendide 5 P. bourgeois, immeuble pierre de t., asc. 1.300.000 F. LERMS, 355-58-88.

5e arrdt

PANTHÉON 1er étage, 4 pièces, cuisine, bains, cabinet toilette, tout cft. 106 m² + chambre service. Téléphone : 265-32-32.

12e arrdt

PROCHE DU BOIS DE VINCENNES
A 300 m. M° Porte-Charenton 6, rue des Jardiniers.
A vendre très beau 4 pièces 96 m² + balc. Px 905.000 F. Habitables immédiatement. Visite sur r.-vous, les lundi, jeudi, vendredi, 14 h. à 18 h.
Tél. 825-29-48.
ou
Capri 321-47-93.

14e arrdt

MÉTRO ALÉSIA
Imm. neuf, studio 21 m² + park. 180.000 F. Première mutation. Tél. avant 11 h ou après 17 h. Tél. 504-02-52.

Pte ORLEANS, pr. Facultés, 8e ét., pptaire vd 150.000 F. 2 P., 27 m², entrée, cuis., bains, w.-c., bel imm., voir 16-18 h., 14, rue RADIGUEY, Montrouge. samedi, dimanche. 224-18-42.

15e arrdt

140, RUE SAINT-CHARLES
5 P. TT CFT. 875.000 F.
Voir gardien ou 781-17-02.

4-5 p., imm. réc. 115 m², 5e ét., soleil, 2 bns, 1 million, sur place, 49, rue Desnouettes. Samedi 11-17 h. : 532-88-14.

5, RUE OLIER. Récent, séjour, 4 chbres, 880.000 F., possibilité prof. lib. S/pl. lundi 13 à 18 h.

SQUARE
DESNOUETTES
Dans cadre verdoyant et calme GD ATELIER D'ARTISTE avec 2 chbres tt confort 10.000 F le m². 806-19-64.

16e arrdt

VICTOR-HUGO
Imm. pierre, balc. soleil, b. 4 p. 96 m², parf. ét. 920.000 F. *Voir samedi 14-18 h,* 22, rue des Belles-Feuilles.

Métro VICTOR-HUGO
Imm. pierre de taille, chff. cent. GD LIVING DBLE. CHAMBRE, entrée, cuisine, bains, 80 m².
PRIX INTÉRESSANT
123, RUE DE LA POMPE. Samedi, dim., lundi 14 à 17 h.

19e arrdt

Quartier Buttes-Chaumont, 2e ét. propriétaire vend 175.000 F. 2 p., 35 m², entrée, cuis., bns, w.-c. Bel imm. Voir 13-15 h, 28, rue OURCQ, m° Crimée, samedi, dimanche. Téléph. : 520-13-57.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE
LA PRINCIPAUTÉ
Rue de l'Abreuvoir, dans un petit immeuble pierre de taille de 3 étages, à vendre TRÈS BEAUX APPARTEMENTS de 3, 4 et 5 pièces SUR LUXUEUSES PRESTATIONS. Livraison début 1982. Visites sur place et sur rendez-vous, lundi, jeudi, vend., 14 à 19 h.
Tél. 825-29-48.
ou
Capri 321-47-93.

BOULOGNE, 5 P.
M° JAURÈS, 116, rue de Paris, imm. récent, soleil. 800.000 F. VERNEL. 526-01-50. Voir samedi, 14 à 18 heures.

94 Val-de-Marne

(94) VAL-DE-MARNE
LE PERREUX
Part. vend ds imm. stand. 1er ét., soleil, verdure, calme. Près comm., gare S.N.C.F., R.E.R., écoles, C.E.S. Appt 4 p., entr., cuis., liv. dble, 2 ch., s. de b., w.-c., balcons, cave, boxe, ch. centr. gaz. Libre. 490.000 F. Tél. : 324-07-83 pour visite.

Libre à Créteil, dans « Tour Philippines », très bel appt, tt cft, aménagé s/114 m². T. bur. M. DANIEL. 274-14-34.

Province

PORT LA ROCHELLE
dominant mer et plage.
LES RÉSIDENCES DU GULF STREAM
vous proposent des appartements de grand confort avec de vastes terrasses ou d'agréables jardins privés plein sud face à la mer. *Dans un site exceptionnel* du studio au cinq pièces. Réalisation et vente :



9, rue Gargoulleau, 17025 LA ROCHELLE.
Téléphone : (46) 41-382. (46) 41-499.

Au cœur de la France Près de Vichy. Accès aisé par la route, le rail, les airs. Luxueux appartement grand confort, à vendre dans une résidence de qualité, très bien située.
Renseignements et vente : GETISA IMMOBILIÈRE boulevard de Grancy, 1 1006 Lausane (CH). Téléphone : (21) 27-54-56. Télex Medome 26387.

CANNES
Vue unique, bord de mer, Sud. Splendides appartements. *Téléphone* : (93) 47-00-55.

COTE D'AZUR
PART. VD très beau 2 p. stdg, grand cft. Le Cannet de Cannes. T. (1) 587-00-89 ap. 20 h.

appartements achats

RECHERCHE URGENT
3 à 6 p. tt cft, 8e, 16e, 17e. Michel et Reyl : 265-90-05.

RECHERCHE Urgent Paris.
2 à 4 p., bon quartier, paie cpt chez notaire. Tél. 873-23-56.

ACHÈTE Comptant Paris
bon quartier, STUDIO OU 2 P. Urgent. Mme Faure. 261-38-78. DOMICILE. 900-84-25.

locations non meublées demandes

Paris

Cherche appart. 2/3 pces dans arrondissement 1er, 2e, 3e, 4e, 7e, 11e, au loyer de 1.500 F à 2.000 F ch. compr. Tél. de 11 h. à 13 h. et de 14 h. à 18 h. 30 au 296-89-32, sf sam., dim., lundi.

Avocat recherche 3/4 pièces, 70 à 80 m² Maubert/Panthéon. Téléphone : 723-78-01.

Universitaire, cherche 3 p., 10e, 11e, 3e. Loyer max. 2.200 CC. Tél. avant 9 h, 806-49-25.

Région parisienne

Pour Stés européennes, cherche villas, pavillons pour CADRES, *durée 2 à 6 ans.* 283-57-02.

URGENT
Jeune couple cherche, pour le 1er novembre, appartement 2-3 pces ou pet. pavillon. Loyer max. 3.000 F. Banl. Ouest. Tél. dom. 775-84-52.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa clientèle, beaux appts. de standing, 4 pièces et plus. 281-10-20.

locations non meublées offres

Paris

Location Luxembourg, récent, ss commission, 2 p., s. de bains, cuisine, w.-c., 55 m², balcon, *soleil, 2e ét. Env. 2.700 - ch.* compr. T. 222-78-70 ap. 18 h,

ILE SAINT-LOUIS, dans imm. ancien, très beau 7 pces, cft, 3 salles de bains, parf. état. 20.000 F. + charges. Tél. matin SEGECO. 522-69-92.

RASPAIL, grand 6 pièces, confort, 2 salles de bains. Bon état, 6.000 F. + ch. Tél. matin SEGECO. 522-69-92.

17e LIMITE NEUILLY
dans imm. moderne, beau 3 p. tt cft, 84 m² + balc. Téléph. matin SEGECO. 522-69-92.

locations meublées offres

Région parisienne

NEUILLY-S/SEINE, appt 3 p., 100 m. bois, 1er ét., visite sur place, samedi 31, 13 h.-17 h. 45 bis, rue J.-Dulud (ag. s'abst.)

immobilier information

LE soleil ★ LA COSTA BRAVA ★ LA mer

A BAGUR (Espagne)
Votre villa type MASIA

– Situé au milieu des pins, à proximité des plages.
– Tous vos loisirs : Tennis, équitation, golf, etc.
– Sans buildings ni béton, ni tourisme de masse.

PRIX **3.600.–** *FF* LE m² HABITABLE

3 chambres + salon séjour, salle à manger, cuisine, salle de bains entièrement équipée, balcon, terrasse, sur 500 m² tout compris. Villas à partir de 43 m² terrain compris (sup. 101 m² habitables).
Demandez notre documentation
Retournez ce coupon ou téléphonez à

RÉALISATION GRUPO AGA, 7, rue Pestalozzi, 1202 GENÈVE, 16/75.37.40.52, M. Thévenet

Nom ____ *Prénom* ____
Adresse ____
N.P. ____ *Localité* ____ *Tél.* ____ 4 F

fonds de commerce

A vendre
MANUFACTURE DE VÊTEMENTS EN SUISSE
(Société par actions)

Fabrique de pantalons, possibilité bail longue durée, occupe 40-50 employés de langue française, région dont le taux salarial est avantageux.

Pour tous renseignements s'adresser à notre conseiller
KSA, Tirolerweg 6, CH-6300 ZUG
Tél. 042-21-51-19. Telex 865381.

NICE COTE-D'AZUR
Quartier Gambetta-Promenade à vendre murs et fonds. GRAND MAGASIN, angle rue, 35 mètres de façade, 300 m², superficie, licence. Prix : 4.000.000 F. Possibilité appartement 3 P. 100 m² tout refait : 800.000 F. Conviendrait à Agence Bancaire ou brasseries. Ecrire Havas, B.P. 346 - 06072 Nice Cedex, qui transmettra, réf. 0939.

NICE, quartier France-Meyerbeer, grande activité, local 92 m², plain-pied, grandes vitrines, bail tous commerces. BLANDIN, Nice. Téléphone : (93) 88-20-33.

SAINT-MALO
cède
AGENCE IMMOBILIÈRE
3 bureaux bien aménagés sur rue principale, mise au courant assurée, il faut disposer de 400.000 F. *Téléphone* : (99) 81-30-80 ou (99) 46-94-73.

A vendre AFFAIRE avec MURS, carrosserie poids lourds, tôlerie indust., superf. 6.000 m², dont 530 m² couverts, bénéfice prouvé sur comptabilité. Ecrire *RAYMOND Frères, rue Alexis-Carrel,* Z.I. 34500 BEZIERS.

immeubles

SORTEZ LÉGALEMENT VOTRE ARGENT DE FRANCE en acceptant l'une de nos propriétés à haute rentabilité en Belgique. Tél. : (1932) 71/36-00-44.

hôtels particuliers

IENA MARCEAU
HOTEL PARTICULIER LIBRE
Disponible de suite
2.700.000 F. 522-95-20.

boutiques

BON. 5e, TOUTE PROPRIÉTÉ
LOCAL, 150 m² + 130 m²
toutes possibilités. Prix exceptionnel. propriété. 766-49-94.

bureaux

Locations

DOMICILIATIONS et SIEGES SOCIAUX
BUREAUX meublés - TELEX
Permanence téléphonique
CONSTITUTION STES
Prix compet., délais rapides
ASPAC 293.60.50
C P A 355.17.50

8e ET CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliat. R.M., R.C., S.A.R.L. A partir de 150 F. CONSTITUTION DE SOCIETES Tél., Télex toutes démarches. C 2 E. Téléphone : 562-42-12.

PARIS 11e propriétaire, loue 1.600 m² en 1 ou 2 lots, 563-67-78.

VOTRE SIÈGE SOCIAL, 8e
LOYER 150 A 300 F/MOIS
TÉLEX - SECRÉTARIAT
SERVICES SÉRIEUX
AGECO - 294-95-28.
R.C. PARIS, 319-127-080.

SIÈGE SOCIAL
secrétariat, tél., formalités
CONSTITUTION
de Société - TÉLEX
S.M.P. - 268-08-90.

BUREAUX MEUBLES
SIÈGES DE STES AV. SECRÉT. Tél., télex, toutes démarches *POUR CRÉAT. D'ENTREPRISE*
ACTE S.A. 261-80-88. +
BORDEAUX (56) 81-96-80.

locaux commerciaux

Local à usage commercial à concéder dans la gare de PARIS-EST (23 m²). Renseignements S.N.C.F., Service du Domaine. Concessions *commerciales dans les bâtiments* voyageurs. 5, rue de Florence, 75008 Paris. Tél. 285-63-54.

terrains

Dans le département des Pyrénées-Orientales, à Villeneuve-les-Escaldes, vendons, proche station préolympique de Font-Romeu, à 1.300 m. d'altitude, terrain 25.960 m². Permis de construire pour 124 logts, hôtel résidence, ensemble de loisirs et de détente. PRIX : 1.500.000 F. BARBARO & Cie, 4, rue Paul-Courty, 66000 PERPIGNAN. Tél. : (68) 34-43-77.

VEND terrain 18.000 m² LA SEYNE (83), vue sur mer, 2 km de toutes plages. Ecr. HAVAS TOULON 15.837.

RÉGION MONTARGIS
125 km PARIS-SUD
PARCELLES DE TERRE
très bien situées, sortie petite ville. De 15.000 m² à 33.000 m², dont 2 parcelles en bordure d'eau. Pour placement : prix 3 F le m². Renseignt. Tél. : (38) 95-00-24.

chalets

SUISSE, à vendre
CHALETS
dès Sfr 160.000 dans différentes stations du Valais central, directement du Constructeur Promoteur. Terrains à disposition. LARGEY PROMOTION. Case postale 3199, CH 1951. SION. Tél. 1941/27-22-07-67.

propriétés

CHER, 15 KM NEVERS dans bourg 1500 habit., grande maison av. pigeon. atten., cuis., salle-à-manger, salon, bur., 3 ch., 2 bns, cheminées + gd bâtim. compr. 2 gar., 1 cellier, 1 cuis., jardin sur 3.000 m² clos, trav. par riv. Prix 850.000 F. Ecrire sous le n° 025.591 M RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SALON-DE-PROVENCE
à 4 km CENTRE VILLE
PROPRIÉTÉ AGRÉMENT
CADRE - VERDURE
10 HA PARC NATUREL
JARDIN-PISCINE-VUE
- Demeure cft 400 m².
- *Vastes dépend. 800 m².*
- Logt gardien service.
- Affaire famil. S.C.I.

J. RICARD
Les Plaines
Le Val de Cuech
13300 SALON
Tél. : (16-90) 56-12-72
(préférence matin/soir).

PARMAIN, beau parc boisé
2 MAISONS 4 HA
1.400.000 F. 550-34-00.

maisons individuelles

Versailles. Maison 200 m² + jdin 750 m², trav. Px à débat. Tél. : 277-91-01, 236-22-84.

pavillons

M° ROUAULT, Notaire, CHANTONNAY (Vendée) Tél. : (51) 94-30-06.
VENDÉE. Très belle maison luxueuse et récente sur sous-sol, 3 chambres, cuisine aménagée, jardin paysager.
– LA ROCHELLE nouv. port de plaisance. Pavillon 3 pièces. Prix très intéressant.

LA VARENNE-ST-HILAIRE (94) RER 25 min Etoile. Part. vd pavillon meulière 6 p., cuisine, 2 s. de bains, 3 w.-c., garage. Px 950.000 F. Tél. 886-97-53.

villas

A 17' Pau, s/26 a., part. vd b. vil. tt cft 6 p. + g. = 130 + 21 m². 750.000 - (59) 68-33-93, 19 h.

20 km de CANNES
Arrière-pays, près de Grasse, jolies maisons provençales en hameaux, 2 et 3 pièces. Habitables immédiatement. 1er prix : 558.000 F. LES HAMEAUX DE PEYMEINADE. Départementale 2562. 06530 PEYMEINADE. Tél. : (93) 66-04-49.

NICE proximité immédiate « Promenade des Anglais » Villa gd stand., parfait état, 360 m² habitables dont récept. 60 m², parc 500 m² plantés, gar. 2.450.000 de F. MAT IMO, PARIS - Tél. : (1) 272-33-25.

Part. vend VILLA BASQUE Hossegor (40) 3 ch. ter. 800 m² 550.000 F. 16 (56) 08-11-32.

EXCEPT. PORTE PARIS à 3' M° CITÉ-UNIVERSIT. A ARCUEIL, M° LAPLACE
s/beau terr. 600 m², projet ville s/mes., style fermette, 6 p., avec garage. A SAISIR.
PRIX : 998.000 F. ou
POSS. 2 VILLAS JUMELÉES. Tél. 236-17-15, 664-98-33.

domaines

AIX-EN-PROVENCE
Au pied de la montagne SAINTE-VICTOIRE belle propriété agricole 40 ha environ, 2 fermes à rest. Vignes, bois, labours. Site tr. provençal. Beau panorama. Prix important mais justifié. Pour renseignement et visite : LOGEPRIM, 38, bd Carnot, AIX-EN-PROVENCE. Tél. (42) 62-43-71.

ACHÈTE GRAND DOMAINE à vocation forestière et chasse, préférence départements : 45, 41, 18, 89, 68. Ecr. HAVAS PARIS N° 200656, 136, av. Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE.

مكذا من الأصل

هكذا من الأصل

RELIGION

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE AU RANELAGH

« Un soleil en pleine nuit »

Le catéchisme ? Parfois un peu artificiel. Les offices liturgiques, les sermons ? Souvent fort ennuyeux. En vérité, l'Eglise dispose de moyens assez pauvres pour diffuser son message. La Bible elle-même n'est pas toujours claire ni facile. Reste les jeux scéniques, auxquels le Moyen Age attachait quelque importance, et qui semblent redevenir à la mode.

Dans le cadre précieux du Théâtre l. Ranelagh, Michel Orphelin, qui nous vient d'Edimbourg, prend saint François d'Assise à bras-le-corps et tient tout seul la scène, de bout en bout.

Quelques surprises. La production s'inspire du courant de pensée du réarmement moral ; le Vatican et les papes sont pratiquement gommés, ce qui n'est guère gênant. François n'a pas la fibre protestante, si ce n'est son évangélisme total, et les membres de l'Armée du salut qui s'égaillent dans la salle se sentent parfaitement à l'aise.

Le jeu de Michel Orphelin se ressent quelque peu de ses antécédents : cabarets, chansonniers, clowneries, mimes. De temps à autre, on a un peu l'impression d'avoir plus à faire à un François d'opérette ou à un virtuose qu'à un saint, à une gaieté un peu factice d'Olympia plutôt qu'à la *joie* intérieure d'un *mystique*. Tel don Camillo, Orphelin dialogue familièrement avec le Christ. Les dimensions cosmiques du grand jeu de la vie et de la mort de François *ne transparaissent pas toujours* sur cette scène étriquée et solitaire.

En revanche, parfaits en tous points, grâce à des diapositives geantes, sont les épisodes avec sainte Claire.

N'ont pas été escamotés — et c'était bien utile pour rappeler (ou apprendre) le tragique de l'existence du *poverello* — les moments où le saint a frôlé le désespoir. *« Poignardé dans le dos »* par ses propres religieux, incapable de faire accepter les rigueurs de sa règle, contraint de céder la main. Tenté une nuit par l'amour humain, lui vient cette merveilleuse idée de sculpter dans le froid trois bonshommes de neige : *« Voilà ma femme, voici mes enfants »*, dira-t-il. Puis, au petit matin, il se lava le visage dans cette neige fondue.

H. F.

★ Le Ranelagh, 5, rue des Vignes (16e) métro : La Muette. *Un soleil en pleine nuit.*

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de Turquie a donné une réception jeudi à l'occasion de l'anniversaire de la République et du centenaire d'Atatürk.

— Pour prendre congé de M. Dénes Baracs, correspondant de l'Agence télégraphique hongroise à Paris et pour présenter son successeur, M. Janos Dobsa, l'ambassadeur de la République populaire hongroise, M. Jozsef Bényi, a offert le jeudi 29 octobre un cocktail dans les salons de l'ambassade.

Décès

— Mme Monique Autesserre,
Mlle Fabienne Autesserre,
Mlle Françoise Autesserre,
M. René Autesserre,
M. et Mme Charles Autesserre et leurs enfants,
M. et Mme Denis Autesserre et leur fille,
Mlle Maryvonne Autesserre,
Les familles Autesserre, Charlemagne, Le Moille, Cardona, Puges, Rodrigues, Saladin, Costagliola, Calmels, Dumas-Baudron, Giuliano,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Jacques AUTESSERRE,

leur époux, père, fils, frère, beau-frère, gendre, neveu, cousin, parent et allié,
survenu le 24 octobre 1981, à Marseille.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 26 octobre 1981, en l'église de Mar-Vivo dans l'intimité, suivie de l'inhumation au cimetière de La Seyne-sur-Mer.

Selon la volonté du défunt, un service religieux sera célébré ultérieurement à Salon-de-Provence.

2, rue Sainte-Croix,
13300 Salon-de-Provence.

— Me Tony Buhagiar,
son époux,
M. et Mme Philippe Buhagiar,
ses enfants,
Et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Léla BUHAGIAR,

survenu le 25 octobre 1981, à Louveciennes.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le jeudi 29 octobre 1981, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Assia Cerf,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

André CERF,
journaliste,

survenu le 11 octobre 1981, à Montréal.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

30, rue Eugène-Joly,
42100 Saint-Etienne.

— Mme Henry Dejean,
sa mère,
Mlle Bernadette Dejean,
M. et Mme Pierre Dejean et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Dejean et leurs enfants,
M. et Mme Claude Gignoux et leurs enfants,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alain DEJEAN,
reporter photographe
à l'agence Sygma,

survenu à Paris, le 26 octobre 1981.

Une cérémonie religieuse aura lieu le mardi 3 novembre, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, à Paris-6e.

Une messe sera célébrée à son intention le mercredi 4 novembre, à 9 h. 30, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, à La Tronche (Isère).

L'inhumation aura lieu dans l'intimité.

24, rue Boileau,
38700 La Tronche.

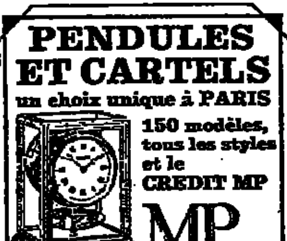
— Mme Yveline Guerbe, née Ménard,
Ses enfants,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Roger GUERBE,
officier de marine,
ancien combattant 1939-1940
déporté,
directeur commercial,
restaurateur,

survenu le 25 octobre 1981, dans sa soixante et unième année.

Les obsèques civiles ont eu lieu le 29 octobre 1981, à l'hôpital Paoli-Calmette, à Marseille.

5, esplanade des Belges,
13500 Martigues.



— M. et Mme André Joly,
M. et Mme Philippe Muleant et leurs enfants,
Le docteur et Mme Jean-Bernard Joly et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Chabrun et leurs enfants,
M. et Mme Jean Mignon,
M. et Mme Marc Callies et leurs enfants,
M. et Mme François Joly et leurs enfants,
Mlle Christiane Joly,
M. et Mme Thierry Dujardin et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Philippe JOLY,

leur frère, beau-frère, oncle et grand-oncle,
survenu aux Epinettes, dans sa quatre-vingt-unième année, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, le samedi 31 octobre, à 9 h. 15, en l'église de Marines (Val-d'Oise).

95640 Marines.

— Le docteur Jacques Marty,
M. et Mme Olivier Marty et leurs enfants,
M. et Mme Didier Marty et leurs enfants,
M. et Mme Dominique Marty et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur épouse, mère et grand-mère,

Mme Jacques MARTY,
née Georgette Le Maguet,

survenu le 22 octobre, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

63, rue des Saints-Pères,
75006 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Alfred SOUDET,
née Guillaume,

survenu à Neuilly, le 28 octobre 1981.

Ses amis,
Les amis de son fils

Pierre,

décédé l'an dernier sont invités à se réunir en l'église Saint-Roch (296, rue Saint-Honoré, Paris-1er), le samedi 21 novembre, à 9 heures.

32, rue de la Ferme,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Mme Henri Valières,
Mlle Jacqueline Valières,
M. et Mme Georges Valières,
M. et Mme Philippe Valières,
font part du décès de

M. Henri VALIÈRES,

leur époux, père et grand-père,
survenu le 28 octobre 1981, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, à Paris.

La levée de corps se fera le lundi 2 novembre, à 8 heures (12, rue Méchain, Paris-14e).

Le service religieux sera célébré le mardi 3 novembre, à 14 h. 30, en la collégiale de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

236, rue de Tolbiac,
75013 Paris.

Remerciements

— Les familles Assuied, Haik et Cohen-Boulakia,
remercient vivement tous ceux qui se sont associés à leur peine lors du décès de

Marcelle HAIK.

Les prières d'usage auront lieu le samedi 31 octobre 1981, à 11 heures, à la synagogue de la Victoire (oratoire tunisien), 44, rue de la Victoire, Paris-9e.

— M. André Dumaitre,
M. Stéphane Dumaitre,
Mme Constença Rabinovici,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

Mme Béatrice DUMAITRE,

adressent ici leurs sincères remerciements.

Services religieux

— Un service religieux à la mémoire de

Jacques GRIMBERG

aura lieu à la synagogue (44, rue de la Victoire), le mercredi 4 novembre, à 18 heures.

Avis de messe

— Une messe du souvenir, à la mémoire des

officiers, sous-officiers et soldats du 3e Régiment de tirailleurs marocains

disparus, sera célébrée en la chapelle de l'Ecole militaire (13, avenue de la Motte-Picquet, Paris-7e), le dimanche 8 novembre 1981, à 11 heures.

Anniversaires

— A l'occasion du cinquième anniversaire du décès de

M. G.M. FAKRA,

une pensée émue est demandée à ceux qui l'ont connu, estimé, aimé.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

l'agenda du Monde

Hôtes payants

Cherche personne seule ou famille pour héberger jeune fille 17 ans (Dîner coucher) du lundi soir au vendredi matin. Tél. (47) 24-45-68 après 17 h.

Bateaux

V. ÉVASION 22, 6,95 m, 1980, diesel, comme neuf possib. place. Marché du Bateau. Tél. : 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

V. ÉVASION 25, 8,20 m, 1979, diesel 25 CV, exc. ét. Marché du Bateau. Tél. : 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

V. ÉVASION 29, 9 m, bat. expo, jamais navigué. Px intér. Poss. place. Marché du Bateau. Tél. : 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

V. BAROUDEUR, 7,20 m, 79, diesel, tr. b. ét. Poss. place. Marché du Bateau. Tél. : 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

V. AQUILA, 8,28 m, 79, diesel, 2e cat., très équipé, poss. place. Marché du Bateau. Tél. : 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

V. CONTEST, 31, 9,50 m, diesel, excel. état, bat. sûr et robuste. Marché du Bateau. Tél. : 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

V. SANGRIA, 78, comme neuf, diesel, équipement. Marché du Bateau. Tél. : 94/41-45-47.

Recherche bateaux récents à placer en dépôt-vente sur terrain. Marché du Bateau, Région Toulon. Tél. après-midi : 94/41-45-47.

V. AQUILA, 79, mot. diesel, équip. 2e cat. Tél. Marché du Bateau : 94/41-45-47.

V. SANGRIA, 78, comme neuf, diesel, équip., possibilité place. Toulon. Tél. Marché du Bateau : 94/41-45-47.

V. CONTEST 31, 9,50 m, équipé gde croisière, exc. ét. marin et confortable. Sacrifié, 15,5 u. Tél. ap.-midi : 94/41-45-47.

V. FIFTY KIRIÉ 27, 78, diesel Perkins, sec. armement, bon ét. Tél. Marché du Bateau : 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

V. GIN FIZZ, 79, comme neuf, équipé 1re cat. Tél. Marché du Bateau : 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

V. FIRST 35, exc. ét., bien équipé. Tél. Marché du Bateau : 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

Bijoux

BIJOUX SUR MESURE avec VOTRE or ou le nôtre. Bijoux neufs et d'occasion. Transformations, réparations. Diamants, pierres précieuses. PRIX FABRICANT. L'ATELIER, 210, boul. Raspail, 75014 Paris. Tél. : 320-88-03.

MÊME LE SAMEDI
COMMODORE
ACHÈTE COMPTANT
OR - ARGENT
98, BD DU MONTPARNASSE
Tél. : 325-55-11.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Cuisine

PROMOTION KITCHINETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie) en 1 m : 2 300 F. Paris Frigo 140 litres : 950 F SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris (6e). Ouvert le samedi. 222-44-44.

Détective

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Vidéo

VIDÉO-FILMS
Loc. et vente de cass. vidéo
ABONNEMENT GRATUIT
15 F PAR JOUR
Hausmann Ciné-photo-vidéo. 26, RUE TAITBOUT, 75009. Téléphone : 246-58-31.

Débarras

Pour tous vos débarras cave, grenier, appartement. Achat et paiement comptant de la marchandise enlevée. Téléphoner matin et soir au 430-25-94.

Cours et leçons

ANCIENS ÉLÈVES E.N.A.
organisent Séances de préparation aux oraux d'entrée à l'E.N.A. 266-38-34, 20-22 h.

Galeries de peinture

Vous êtes ARTISTE PEINTRE. Voulez-vs EXPOSER vos tablx dans une galerie, Panthéon, Vessat, 24, r. Tournefort, 75005 ou tél. le matin 605-03-37.

Camping-car

V. Mobil-Home, type Hymer Mobile Mercedes 6 pl., 1980. Et. neuf. Tél. Marché du Bateau : 94/89-10-13.

Instruments de musique

PIANOS LABROSSE
10, rue Vivienne, PARIS 2e
260-06-39 - PIANOS NEUFS et OCCASIONS. CLAVECINS. Marques sélectionnées RÉPARATIONS, ACCORDS CRÉDIT A LONG TERME SANS APPORT PERSONNEL.

Auto-écoles

ÉCOLE DE CONDUITE
FRANCE-OCÉAN INDIEN
pour obtenir rapidement votre permis auto-moto. Adr.-vous 10, r. Robert-Fleury, 75015 Paris. Tél. 306-84-98. Me Cambronne bis nr 49 Miollis. Carte étudiant, remise 20 %.

Vacances - Tourisme - Loisirs

DEUX-ALPES
1.600-3.600 mètres
2 chalets de 13 studios, pied des pistes.
Vue exceptionnelle. Prix de lancement.
Réalisation IMMOSER.
Tél. 16 (6) 928-49-50 ou 16 (76) 80-50-22.

ANTILLES : Location directe de voiliers avec équipage. CARIBCHARTER Tél. : 627-03-38 / 469-28-33.

VAL-D'ISÈRE
Locations studios appartements
VAL AGENCE
B.P. 54,
73150 VAL-D'ISÈRE
(79) 06-15-22.

Skiez en Andorre. A louer appts tt cft. Bourdin, 22 s. pl. Jaurès, 77140 NEMOURS. Tél. : (6) 428-41-52.

LES ORRES, Hautes-Alpes, 1550-2770 m. 17 remontées mécaniques, ski de piste, de fond, grand choix locations studios, appartements. Renseign. LOGEVAC-LES-ORRES, 05200. Tél. : (92) 44-01-80.

Répondeurs téléphoniques

RÉPONDEURS ENREGISTREURS neufs agréés P.T.T., 1.250 et 1.500 F, avec interrog. à dist., 2.190 F. 557-21-11.

SOCIÉTÉ VEND RÉPONDEURS ENREGISTREURS TÉLÉPHONIQUES GARANTIS — PRIX SACRIFIÉS — Tél. : 978-59-58.

Stages

LA PELOUSE CLUB VERT mixte 6-15 ans, stages 6 jours. Equitation, photo, danse 1er - 12 novembre Montgeron, 20 km Paris (RN6). Téléphone : 903-50-80.

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

Maisons de retraite

Votre 3e âge dans le Parc historique du Château d'Ermenonville (Oise), 40 km de Paris autoroute Nord. Pension à court et long termes. Deux possibilités : Le Pavillon Girardin à partir de 200 F jour ttc. La Résidence du Parc à partir de 165 F/jour ttc. Retraite, repos, convalescence, soins assurés, parc. Téléph. : (18-4) 454-01-48.

Matériel de bureau

A vendre machine à écrire ADLER électrique. Ruban film, tabulateur. Achetée 6.000 F en 1978 cédée 3.000 F. Téléph. : 491-23-73 à partir de 19 h. 30.

Mode

30/40 % moins cher
DIRECT USINES
COSTUMES
LES MARQUES DE LUXE
5, av. de Villiers. Me Villiers.

Moquettes

INCROYABLE
30 000 M2
DE MOQUETTE
en stock à liquider pure laine et synthétique prix de gros, pose assurée renseignements : Tél. : 757-19-19.

Tapis

TAPIS D'ORIENT ancien, moderne. KILIMS d'Anatolie à partir de 350 F (50 × 100 cm). 10, rue St-Roch, 75001 Paris. Me Tuileries. Tél. : 260-69-36.

Transports

S.O.S. TRANSPORTS
Intervention immédiate par véhicule radioguidé. Transports, petits déménagements. Prix forfaitaire. Tél. 246-14-41.

automobiles



ventes

de 5 à 7 C.V.

A vendre R 8 Gordini 1969. Bon état moteur et carrosserie, 6.000 F. Tél. 015-14-56, ap. 19 h.

A vdre R8 Gordini 1969, bon état, moteur et carrosserie, 6.000 F. T. 015-14-56 ap. 19h.

A vendre Peugeot 305 SR 38.000 km, mai 1979, très bon état, métallisée. Prix 26.000 F. Téléphone : 060-69-10.

SIMCA 1307 S, mod. 77, 73.000 km, vert Adriatique, bon état général, 15.000 F. Prix à déb. Tél. 041-68-21 ap. 20 h.

Part. vend Renault 12 TL 128.000 km, année 1972, bon état, bleu, révision sur facture, embrayage neuf. Prix 4.000 F. Téléphone : (16) (38) 34-60-75.

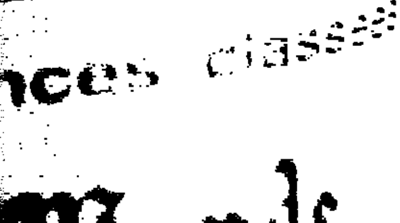
de 8 à 11 C.V.

Collab. Renault vend Fuego GTS, bleu océan, 6 mois, 5.000 km, Téléphone : 969-68-60.

divers

RASSUREZ-VOUS
AUCUNE SURPRISE
18 F TTC PAR JOUR
Peugeot 104 et R 5 TL
38 F TTC PAR JOUR
R 5 Turbo Alpine, golf GTI, R 20 TX automatique, 604 SL.
+ facturat. d'au — 50 km p. jr. Assurance compr. av. franchise.
EXPRESS ASSISTANCE
504-01-50

FLASH AUTO RADIO
SPÉCIALISTE C.B.
104, av. Jean-Jaurès, 93120 La Courneuve. T. : 838-18-38.
Propose à des prix
SUPER DISCOUNT
avec une garantie de 5 ans les marques suivantes : Blaupunkt, Aurion, Clarion, Autovox, Pioneer, chaîne Roadstar
Crédit simplifié,
montage 1 h. en rendez-vous.



Le Monde

équipement

Architecture, la grande et l'autre

Il ne saurait y avoir, selon le président de la République, de « grande politique » *pour la France* « sans une grande architecture qui marque son époque ». *Ces propos ont été rapportés, à l'issue du conseil des ministres du mercredi 28 octobre par M. Pierre Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée. M. Mitterrand a aussi constaté que* « les grands modèles d'architecture ont souvent été recherchés à l'extérieur », *et il souhaite qu'un effort national soit entrepris pour que* « chacun retrouve le goût du beau ».

Le discours n'est pas nouveau. M. Valéry Giscard d'Estaing ne disait pas autre chose, à l'UNESCO, en décembre 1977, ou dans une interview au Nouvel Observateur, *en septembre 1980. La différence portera sans doute sur la nature de cette* « grande architecture » *que les présidents, l'un après l'autre, appellent de leurs vœux.*

Depuis quelques années, en effet, on parle d'architecture, au-delà du cercle restreint des professionnels. On en parle beaucoup, dans les écoles, dans les concours. Et parfois, on en fait : ici et là, des bâtiments donnent à espérer un renouveau de la création, lié à une sagesse de l'inspiration, nourrie de retrouvailles avec l'histoire. Sans céder à tous les tics du post-modernisme, qui a au moins le mérite de proclamer que la tyrannie moderniste est ébranlée, les architectes font enfin preuve d'imagination et de fantaisie. Ce qu'ils attendent des pouvoirs publics, c'est un peu de confiance, d'encouragement, de suite dans les idées ; des chantiers à la suite des concours, par exemple.

Mais voilà que, tout en préparant des déclarations solennelles sur la nécessité d'une « grande architecture », *les nouveaux gouvernants prennent, en catimini, des dispositions qui inquiètent, dérangent et désorganisent, avant même que de nouvelles pratiques soient proposées.*

En adressant, dès le 1er septembre, une lettre personnelle aux directeurs de l'équipement, M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, voulait faire réfléchir ces fonctionnaires sur leur rôle et leur préciser les limites que doit avoir, à ses yeux, l'intervention de l'administration à l'égard de ceux qui demandent un permis de construire. Le souci du ministre était amplement nourri de son expérience d'élu local et de l'agacement des administrés soumis à des contrôles successifs et parfois contradictoires. Mais il semblait prendre le contre-pied des tentatives faites depuis plusieurs années d'insérer la préoccupation architecturale dans les pratiques administratives.

« Il me paraît contraire au bon sens et à l'esprit de décentralisation de trancher de qualité architecturale, de couleurs, de matériaux, de technique », *écrivait le ministre, en souhaitant que le contrôle soit limité à quelques interdictions simples.*

Entre les excès du contrôle et le règne du bon sens total, l'administration cherche sa voie, à la lumière troublante des déclarations ministérielles...

MICHÈLE CHAMPENOIS.

POINT DE VUE

L'ordre est mort, vive les architectes !

Par JEAN-CLAUDE RIBAUT (*)

EN gravant au fronton d'un monument législatif « l'architecture est d'intérêt public », la réforme de 1977 n'a guère plus servi l'architecture que le Trocadéro l'œuvre de Paul Valéry. Originalité essentielle de ce texte, ce fut aussi son principe de faiblesse.

L'intérêt public ne se décrète pas. Il en va de cette notion comme de la solidarité, elle doit être ressentie pour être vécue. La loi de 1977 n'a pas plus défini l'architecture ; c'est un effort d'ailleurs peut-être impossible. Mais, alors, à quoi a pu servir ce « coup de menton » législatif sinon à opacifier encore les relations des usagers et des architectes, alors même que la partie la plus abondante de cette loi était consacrée à l'organisation de la profession, sans que jamais l'apport original de l'architecte ai été défini autrement que par des procédures. La loi sur l'architecture — en vigueur pour combien de temps encore ? — était par nature une norme creuse, une manière d'incantation à prétention normative. Elle ne pouvait entrer dans les faits.

Les architectes constatent sans surprise qu'elle n'a rien réglé de leurs problèmes concrets. Or leur intervention se situe au carrefour de trois préoccupations. L'une, *politique*, qui entend l'organisation de l'espace commun par référence au pouvoir politique et social. L'autre, *économique*, qui, depuis le XIXe siècle distingue le rôle de l'architecte des responsabilités de l'entrepreneur, sans en avoir épuisé toutes les conséquences. La troisième, *d'ordre esthétique*, par laquelle l'architecture est à la fois un acte nécessaire — un besoin social — et un acte volontaire — la création architecturale. Comme toute création, le geste architectural s'inscrit dans un dialogue culturel, à la fois par référence aux constructions du passé et en écho à la culture du temps, à la musique et à la littérature d'aujourd'hui.

Cette dimension esthétique et culturelle — qui place l'architecte au même rang que les autres créateurs de formes, de sons ou de mots auxquels il devrait apporter autant qu'il emprunte — est totalement occultée par les officiels de la profession. Leur action n'est fondée que sur une réponse aux contraintes réglementaires dans un laborieux face-à-face entre eux et l'État. Le statut de profession libérale leur paraît être cette réponse. C'est que, dans le contexte bourgeois où ils se placent, elle assure cette indépendance passive qui justifie la notabilité.

De ce point de vue l'organisation en ordre, quoi qu'ils en aient, apporte une profonde satisfaction à ceux qui se préoccupent plus d'être ou de paraître que de faire. Il est frappant de constater que le débat entre architectes porte plus souvent sur la profession que sur le métier, car le métier implique la création. La profession n'exige que le respect d'un code.

Il faut aujourd'hui définitivement inverser l'approche des problèmes de l'architecture. C'est autour de leur place dans l'ensemble des processus de création qu'il faut désormais orienter les réflexions. Le statut de l'architecte, qu'il soit public ou privé, ne peut être qu'individuel : qu'il soit seul, intégré à une équipe ou agent public, la responsabilité de l'architecte ne peut être que personnelle. Il ne peut dépendre des seules règles administratives ou économiques qui régissent la construction. Pour s'affranchir de ces contraintes, il doit se voir reconnaître le statut de créateur.

Or les problèmes de l'architecte créateur ne sont pas distincts de ceux que rencontrent et que tentent de résoudre l'écrivain, l'homme de théâtre, le réalisateur de cinéma, qui ont à concilier les mêmes contraintes sociales, économiques et culturelles. Pour les écrivains, le Centre national des lettres, pour les auteurs, l'aide au théâtre, créée par André Malraux, et,pour les metteurs en scène, de cinéma, l'avance sur recettes sont des outils de régulation et la première condition du maintien d'un secteur de la création en France.

Sans l'Opéra de Paris et les festivals subventionnés par les municipalités, l'art lyrique ne serait plus dans notre pays qu'une lointaine survivance. Pour l'architecte rien de tout cela n'existe ; l'architecture pour le public est une langue morte.

Le parti socialiste a eu, semble-t-il, l'idée à plusieurs reprises d'un grand centre national de la création artistique dont la vocation serait un peu celle du C.N.R.S. pour la recherche scientifique. La volonté de l'État à l'égard de l'architecture doit s'inscrire dans un tel cadre qui pourrait être financé, comme l'est le Centre national des lettres par les éditeurs, au moyen d'une contribution des constructeurs.

L'Institut français d'architecture pourrait utilement explorer cette voie. C'est celle qu'attendent de nombreux jeunes architectes impatients non pas tant d'accéder à la commande qu'à la faculté de créer. D'ailleurs, qu'on ne s'y trompe pas, l'exigence ressassée d'un enseignement architectural de qualité va accroître le décalage entre les préoccupations administratives de ceux qui, aujourd'hui, prétendent parler au nom des architectes et les exigences créatrices des nouveaux diplômés. Alors supprimer l'ordre ? Pour eux il est déjà mort.

(*) Architecte.

Faits et projets

LA C.G.T. CRITIQUE LE PROJET DE BUDGET DES P.T.T.

Le secrétaire général de la Fédération C.G.T.-P.T.T., M. Louis Viannet, a déploré, au cours d'une conférence de presse, « *l'absence totale de concertation, le secret des arbitrages, le caractère arbitraire de certaines décisions de portée grave* » dans l'élaboration du budget P.T.T., rappelant, selon lui, des « *pratiques antérieures* » au 10 mai.

M. Viannet a relevé notamment que le projet 1982 prévoit la création de 5 650 emplois supplémentaires et la juge « insuffisante », rappelant l'engagement électoral de M. Mitterrand de créer 50 000 emplois dans les P.T.T. d'ici à fin 1982.

TOURISME EN FORÊT DE SAOU (DROME)

Les 2 500 hectares de la forêt de Saou (Drôme), particulièrement riche pour la faune et la flore, et fréquentée par les amateurs d'alpinisme, viennent d'être achetés par une filiale de la Société générale. Elle aurait été payée, selon les estimations des services de l'agriculture, entre 22 et 32 millions de francs. L'importance de cette somme a provoqué une certaine émotion dans la région, car on se demande si l'acquéreur ne nourrit pas des projets d'exploitation touristique.

La commune de Saou entend que la forêt ne soit pas soumise à n'importe quel genre de tourisme et qu'elle ne soit pas non plus fermée au public. M. Maurice Pic, sénateur (P.S.) de la Drôme et président du conseil général, a fait remarquer que cette acquisition s'était faite sans qu'aucune autorité en soit informée. — *(Corresp.)*

VA-T-ON INTERROMPRE L'AMÉNAGEMENT DE LA LOIRE ?

M. Jean Royer, député non inscrit et maire de Tours, lors de la réunion du comité de bassin Loire-Bretagne à Orléans, le lundi 26 octobre, est intervenu vigoureusement pour que le nouveau gouvernement poursuive l'œuvre d'aménagement de la Loire et de son bassin. Le maire de Tours, appuyé par tous les membres du comité, a demandé que des crédits d'étude soient inscrits dans le plan intérimaire pour la continuation du programme.

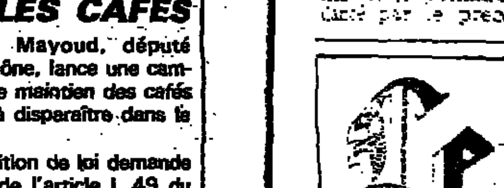
Actuellement, un seul grand barrage-réservoir est construit, à Naussac, en Lozère, un deuxième à Villerest, en amont de Roanne dans les gorges de la Loire, sera achevé fin 1982, mais aucun autre ouvrage n'a été mis en chantier. Les riverains, depuis la publication du rapport Chapon (*le Monde* du 13 mars 1980), réclament la réalisation de barrages sur chacun des gros affluents de la Loire, l'Allier, le Cher, la Vienne, et de deux autres sur le fleuve, l'un en amont de Nantes et un dernier en Haute-Loire pour éviter que les inondations catastrophiques de l'an passé ne se renouvellent. — *(Corresp.)*

POUR LES CAFÉS

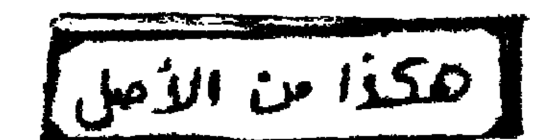
M. Alain Mayoud, député U.D.F. du Rhône, lance une campagne pour le maintien des cafés qui tendent à disparaître dans le milieu rural.

Sa proposition de loi demande l'abrogation de l'article L 49 du code des communes, qui interdit d'ouvrir des débits de boisson à proximité de certains édifices comme les églises ou les écoles.

M. Mayoud explique : « *Il faut mesurer toute l'importance pour une commune rurale de l'émoi provoqué par la fermeture éventuelle de l'unique café. Dans nos villages, les cafés sont les lieux de rencontre naturel des habitants. Toute disposition qui tend à les supprimer ne peut donc que conduire à intensifier le phénomène de désertification rurale, déjà par trop grave dans de nombreuses régions* ».







Le Monde

équipement

URBANISME

M. Quilliot veut mettre fin à la « censure » des permis de construire

Créer les conditions d'une architecture qui traduise la force du projet social et s'exprime en priorité dans les bâtiments publics. Rendre aux collectivités locales leur responsabilité dans ce domaine. Abolir la censure et encourager le conseil architectural. Libérer les architectes des excès du règlement et leur permettre d'exercer selon des modes divers, et notamment dans les ateliers publics. Supprimer l'ordre et rendre aux syndicats la tâche de défense et de représentation de la profession. Réformer, enfin, l'enseignement.

La politique architecturale du gouvernement, telle que M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, l'a *présentée* au conseil des ministres du 28 octobre et commentée pour la presse, le jeudi 29, est ambitieuse. Tous les éléments qui pèsent diversement sur la qualité finale de l'environnement bâti sont abordés et, pour certains, de nouveaux textes de loi seront nécessaires.

En quelques *« banalités liminaires »*, M. Quilliot a évoqué le rôle symbolique de l'architecture. Citant Malherbe et *« les beaux et grands bâtiments d'éternelle structure »*, il a noté que même si *« la prétention à l'éternité n'était pas toujours satisfaite, les bâtiments marquaient durablement l'expression d'un pouvoir ou d'une foi. La IIIe République l'a fait, selon lui, plus nettement que les suivantes »*.

Estimant que la *« période gaullienne avait été marquée par la construction du quartier de la Défense »*, le ministre a estimé que, après le « néo-classicisme giscardien », le pays se trouvait à une « charnière ». Pas question, selon M. Quilliot, de *« parler d'une architecture d'Etat »* mais *« la collectivité nationale ne peut se désintéresser de l'architecture »* chargée de *« témoigner d'une période nouvelle et forte de notre histoire »*.

● UN SECTEUR PILOTE DANS L'HABITAT SOCIAL.

Tout en étudiant la suppression des règles techniques *« superflues ou nuisibles »* qui sont un *« obstacle inutile »* à la création architecturale, et en aidant les architectes et les maîtres d'ouvrage à passer outre, à titre expérimental, à certaines normes, l'Etat devra *« s'organiser concrètement pour faire jouer à la commande publique un rôle moteur »*. Sans attendre les propositions en ce sens de M. Jean Millier (*le Monde* du 29 octobre), un « secteur pilote » vient d'être créé pour l'habitat social : vingt mille logements chaque année bénéficieront d'une aide renforcée (52 millions de francs en 1982) et le palmarès de l'habitat (lancé par le précédent gouvernement) sera proclamé chaque année.

● DECENTRALISATION ET CONTROLE ARCHITECTURAL.

Au moment où il affirme l'importance de l'architecture, le pouvoir central se prépare aussi à confier, ou à rendre, cette responsabilité aux collectivités locales. Celles-ci doivent, selon M. Quilliot, *« élaborer un projet urbain »*, qui prenne en compte cette discipline dès la fabrication des documents d'urbanisme, afin d'alléger ensuite le contrôle architectural, qui serait ainsi *« rattaché à des règles établies à l'avance sous la responsabilité des élus »*.

Très préoccupé par le « *« dévoiement du contrôle architectural en censure »*, M. Quilliot estime que celle-ci *« n'a pas eu les effets positifs qui pouvaient assurer sa persistance »*. *« Dans la mesure où la contrainte n'a pas payé, il faut,* estime M. Quilliot, *donner sa chance à la liberté »*, et passer du contrôle au conseil.

« J'ai commencé à prendre le tournant en écrivant une lettre aux directeurs de l'équipement, qui a été diversement appréciée. Je leur demandais de veiller à l'application des documents d'urbanisme et des règlements parfaitement objectifs, qui peuvent être mesurés et d'être moins interventionnistes sur les éléments subjectifs. »

L'avis du chef cantonnier

Fort d'une longue expérience d'élu local, le ministre cite plusieurs anecdotes parfois caricaturales qui témoignent des excès et de l'injustice d'une administration versatile. Sur le terrain, c'est plus souvent, selon M. Quilliot, le chef cantonnier que l'architecte qui donne un avis sur telle ou telle construction, et de toute façon, les responsables de l'équipement, quel que soit leur niveau, ne sont pas, selon lui, *« mieux préparés que les élus à trancher d'architecture »*.

Dès maintenant, le ministre souhaite mettre fin à l'arbitraire. Les communes devront préciser les règles qu'elles entendent faire respecter, en débattre au sein des ateliers publics d'architecture ou s'entourer de l'avis des « caoués », ces conseils d'architecture et d'urbanisme départementaux, créés par la loi de 1977 (un projet de loi va les décharger du contrôle de tous les permis qu'ils devaient assurer à partir du 1er janvier prochain) et qui sont livrés au bon vouloir des conseils généraux.

Toutefois, l'Etat n'abandonnera pas la protection des « espaces fragiles » (abords des monuments historiques, sites classés, etc.). Soulignant la *« distorsion considérable entre les moyens très modestes et les compétences toujours accrues »* des architectes des bâtiments de France, qui exercent une *« responsabilité quasiment régalienne »*, et sont théoriquement concernés par 30 % des permis de construire, M. Quilliot estime que leur intervention devrait être limitée aux « points forts ». Plusieurs niveaux de protection (nationale, régionale, ou locale) devraient être définis. Des discussions sont en cours avec le ministère de la culture et les fonctionnaires concernés qui sont d'autre part d'accord pour que lors de l'instruction des permis de construire, leur délai de réponse de quatre mois soit raccourci.

● UNE PROFESSION SANS ORDRE.

Justifiant le projet de supprimer l'ordre des architectes et de rendre aux syndicats le rôle de représenter la profession, M. Quilliot a estimé que la *« valorisation de la fonction de l'architecte ne passait pas par la protection de la profession »*. *« Est-il nécessaire,* a précisé le ministre, *qu'il existe un ordre de type corporatiste critiqué pour son caractère tentaculaire et dont on ne m'a pas encore prouvé le rôle déontologique, certains exemples tendant à prouver plutôt le contraire ? »*

M. Ch.

TRANSPORTS

Rencontre franco-britannique à Londres

CONCORDE TOUJOURS EN SURSIS

Comme cela avait été décidé lors du dernier sommet franco-britannique, MM. Norman Lamont, secrétaire d'Etat britannique pour l'industrie, et Charles Fiterman, ministre français des transports, se sont rencontrés le 29 octobre à Londres pour parler de plusieurs dossiers intéressant les deux pays.

Concorde. — L'avenir du suepersonique construit en commun par les deux pays et exploité par chacun d'entre eux n'est pas menacé dans l'immédiat. Les ministres sont convenus de continuer les études sur l'exploitation de l'appareil et de *« se rencontrer à nouveau en temps utile pour en tirer ensemble les conclusions »*. Ils *« ont approuvé le programme d'économies mis au point par leurs services et ils ont demandé que l'effort entrepris pour la réduction des coûts soit poursuivi dans tous les domaines avec la détermination nécessaire »*.

Airbus. — Les ministres ont *« passé en revue les progrès réalisés dans l'évolution du programme Airbus A 320 »*. Ils ont réaffirmé *« leur conviction de l'importance de ce programme et ont pris acte des propositions qui leur ont été faites par leurs industriels respectifs et par Airbus Industrie »*. Une décision est attendue *« dans les prochains mois »*.

Tunnel sous la Manche. — La France et la Grande-Bretagne ont décidé de *« conduire le plus rapidement possible »* les études conjointes sur la « liaison fixe Transmanche », sans autre précision. Le « groupe directeur » franco-britannique créé après l'accord entre Mme Thatcher et M. François Mitterrand lors du dernier sommet franco-britannique, et qui a été chargé de mener les études sur ce projet, se réunira désormais tous les quinze jours, alternativement à Paris et à Londres.

M. Michel Rocard précise les nouvelles orientations de la politique de la montagne

De notre correspondante

Toulouse. — M. Michel Rocard, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, après avoir visité le Languedoc-*Roussillon, le 28 octobre*, a rencontré les milieux socio-économiques de la région Midi-Pyrénées et devait se rendre en Aquitaine le 30 octobre.

La première étape de M. Rocard a été pour l'Ariège, à Saverdun, à l'occasion de la naissance du Comité interrégional de développement et d'aménagement des Pyrénées, le CIDAP. Cet organisme redonnera vie à ces montagnes grâce à une planification démocratique (tous les Pyrénéens pourront donner leur avis) et à l'aide financière du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR).

Le ministre a rappelé que le plan intérimaire de deux ans propose des orientations pour une nouvelle politique de la montagne. Les efforts porteront sur l'installation des jeunes agriculteurs, sur une meilleure exploitation de la forêt et sur le régime des prêts à l'artisanat et aux petits commerce.

A Toulouse, M. Rocard a visité le Centre d'études et de recherches (CERT) dans le complexe universitaire de Rangueil, symbole de l'innovation technologique dans une région pourtant défavorisée.

Le voyage s'est terminé dans le Gers, un département frappé par l'exode et par la faiblesse de son économie. *« Le département le plus agricole de France »*, a dit le président du conseil général, député et maire d'Auch, le docteur Jean Laborde (P.S.), qui a accueilli M. Rocard en ces termes : *« Voilà cent ans que nous vous attendions. La décentralisation donnera à chacun l'égalité des chances, vous êtes le ministre de l'avenir. »*

Le budget de 1982 prévoit une enveloppe de trois cents millions de francs qui sera mise à la disposition des trois régions du Sud-Ouest.

M. Rocard a précisé sa philosophie de cette décentralisation : *« Il n'est pas vrai que l'administration centrale d'un grand Etat puisse prendre en charge l'animation économique de vingt-deux régions. »*

CATHERINE LAURENS.

Le Monde

économie

ÉNERGIE

LA FIN DE LA CONFÉRENCE DE L'OPEP

• Le prix de référence du pétrole brut passe de 32 à 34 dollars le baril
• Pas d'augmentation d'ici au 31 décembre 1982

Les treize pays membres de l'OPEP, réunis le 29 octobre, à Genève, sont parvenus, pour l'essentiel, à un accord. Le prix du pétrole de référence — l'arabe léger d'Arabie Saoudite — est fixé à 34 dollars le baril, soit une hausse de 2 dollars. Ce niveau est valable jusqu'au *31 décembre 1982. Les primes de qualité* et de rapprochement des marchés de consommation de chaque pétrole sont établies au centime près pour la plupart des pays membres, à l'exception des pays africains qui disposent d'une certaine marge de manœuvre.

Tous ces prix sont applicables, à en croire le communiqué, « au plus tard le *1er novembre 1981 », ce qui laisse supposer* que plusieurs membres pourraient les assortir d'une certaine rétroactivité. Le prix moyen du pétrole vendu par l'OPEP devrait ainsi être relevé de moins d'un dollar.

Une réunion du comité de stratégie à long terme, chargé d'élaborer notamment une politique de fixation des prix, devait *se tenir, le 30 octobre*, au niveau ministériel. Ce comité rendra compte de ses travaux, en décembre, à Abou-Dhabi.

Vers un retournement du marché

Pour l'OPEP, le creux de la vague est passé. Elle a rétabli une certaine logique dans la fixation des prix du brut et l'accord devrait provoquer un raffermissement sur le marché. « *La conférence est consciente que cette décision aura un effet positif évident sur l'économie mondiale du fait de l'organisation du marché du pétrole qui, en retour, contribuera à la consolidation de l'OPEP comme principal fournisseur d'hydrocarbures sur le marché international* », précise le communiqué.

L'Arabie Saoudite fait le geste principal en relevant le prix de référence — l'arabe léger — de 32 à 34 dollars le baril. Mais le Royaume a clairement imposé son poids dans l'organisation. Les pays africains, qui refusaient cet accord en mai, ont été contraints de le signer sous la pression des faits. De plus, ces 34 dollars sont valables pour *quatorze mois*, et les prix des autres bruts saoudiens sont relevés de moins de 2 dollars par baril (1 dollar pour les pétroles lourds et 1,5 dollar pour le médium).

Les Saoudiens ont-ils obtenu en échange de ce geste les concessions qu'ils désiraient ? Dans le Golfe — y compris de la part des Iraniens — c'est indéniable. Désormais, les pétroles légers d'Iran et d'Irak valent respectivement 34,18 et 34,20 dollars le baril, et le « murban » d'Abou-Dhabi, 35,70 dollars. Il n'y a plus que 1,10 dollar de différence là où il y en avait 4,5 au début de l'année. Autant dire que la logique est ainsi respectée.

Hors du Golfe, tant en Indonésie qu'au *Venezuela et en Equateur*, on assiste aussi à un retour vers ce que l'on appelle les « *différentiels historiques* », c'est-à-dire un système de fixation des prix défini bien avant la révolution iranienne, en avril 1976 à Bali. En revanche, les trois principaux exportateurs africains ne sont pas parvenus à s'entendre. L'Algérie et la Libye ont demandé à pouvoir bénéficier de primes de qualité fixées entre 3,5 et 4 dollars. Alors que le Nigéria, du fait d'engagements préalables à la conférence, maintiendra sur ses « *contrats anciens* » — un terme vague — un prix de 36,5 dollars, et pour ses contrats nouveaux, 37 dollars par baril.

Ces 4 dollars obtenus par Alger et Tripoli semblent sans doute excessifs à Ryad, mais le royaume désirait faire un pas vers ces deux pays avant le sommet des chefs d'Etats arabes, le 10 novembre à Fez, où il compte obtenir un appui pour son plan de règlement « *juste et global* » au Proche-Orient. De plus, Cheikh Yamani, le ministre saoudien du pétrole, espère vraisemblablement que le marché mettra un peu d'ordre là où les experts réunis *toute la journée de jeudi n'y sont* pas parvenus.

Il est certain que les acheteurs de brut léger vont se tourner vers le Nigéria dans les semaines à venir, lui permettant de retrouver une production substantielle (Lagos espère extraire 1,8 million de barils par jour à la fin de l'année) au détriment d'Alger et de Tripoli.

Les Algériens, peu désireux de réduire trop fortement leurs prix officiels au moment, notamment, où ils négocient le principe d'une parité calorifique des prix du pétrole et du gaz, ont cependant senti le danger. Ils ont réclamé et obtenu, pour garder leurs clients, de pouvoir faire jouer la baisse de 2 dollars rétroactivement, éventuellement jusqu'au 1er août. D'où la *formule* du communiqué qui affirme que les nouveaux prix entreront en vigueur « *au plus tard le 1er novembre* ». D'autres pays — au *premier rang* desquels l'Arabie Saoudite à la hausse — pourraient faire jouer cette clause de rétroactivité.

Deux inconnues

Une telle incertitude rend difficile l'appréciation des *effets* de l'accord de Genève sur la facture pétrolière des pays occidentaux.

Le ministre du Venezuela, M. Calderon Berti, affirmait jeudi : « *Pour moi, l'opération est blanche. J'abaisserai les prix de 320 000 barils par jour de pétrole léger et j'augmenterai en moindre proportion les 650 000 barils de brut lourd. Mais je suis sûr que, sur le marché des produits, le cours des fuels va se redresser.* » D'une manière générale, à court terme, le prix moyen de l'OPEP, qui était descendu en dessous des 34 dollars la dernière semaine, devrait se redresser d'un peu moins d'un dollar. Pour la France, qui importe 52 % de brut saoudien, le renchérissement pourrait être quelque peu supérieur.

A moyen terme, en revanche, l'évolution du marché va dépendre de deux inconnues que n'ont pas levées les treize ministres de l'organisation. L'Arabie Saoudite va-t-elle, comme on lui en prête l'intention, réduire sa production de 9,2 à 8,5 millions de barils par jour ? L'accord intervenu en mai 1981 sur une limitation de la production à 11,4 millions de barils par jour par dix des treize pays membres (Ryad, *Téhéran et Bagdad n'étaient pas* signataires) est-il toujours en vigueur ?

Sur le premier point, la plupart des délégués interrogés estiment que l'Arabie Saoudite ne réduira sa production qu'à condition que cela n'entraîne pas une nouvelle tension sur le marché. En revanche, les avis divergent sur le second point, certains pensant que l'accord demeure valable puisqu'il n'a pas été remis en cause, pas même discuté.

« *Dans douze ou treize mois, tous les pays auront retrouvé une production satisfaisante* », prévoit pour sa part le ministre du Koweït, le cheikh Ali Khalifa Al-Sabah, qui ajoute que le marché sera, dans cette période, équilibré.

Alors que le conflit entre l'Iran et l'Irak se poursuit, que les pays industrialisés ont déjà beaucoup tiré sur des stocks, il est vrai importants, *le retour* à une *structure* cohérente des prix du pétrole sonne comme un avertissement pour les pays consommateurs : le gel des prix pour quatorze mois leur laisse un répit, mais la tendance est vraisemblablement sur le point de se renverser et le large excédent de l'offre sur la demande risque de n'être plus bientôt qu'un beau souvenir.

BRUNO DETHOMAS.

RENCHÉRISSEMENT DE LA FACTURE PÉTROLIÈRE FRANÇAISE

La facture pétrolière de la *France va se renchérir* après la décision de l'Arabie Saoudite de relever de 32 à 34 dollars le prix du baril. Ce pays fournit la moitié de l'approvisionnement français en brut (51 % en quantités, soit 27,5 millions de tonnes, 48 % en valeur, soit 36,5 millions de francs de janvier à juillet).

La facture pétrolière saoudienne représentant environ 5,2 milliards de francs par mois, la hausse annoncée par Ryad se traduit mathématiquement par une augmentation mensuelle de quelque *320 millions de francs*, ce qui correspond pour le consommateur à une majoration de 5 ou 6 centimes par litre d'essence ou de fuel. *Pour* arrêter *leurs* calculs, les experts vont aussi devoir tenir compte de la date exacte d'entrée en application de la décision de l'Arabie Saoudite.

Toutefois, cette augmentation du prix du pétrole saoudien devrait être légèrement amoindrie par la baisse des tarifs des autres pays producteurs de l'OPEP entrée en vigueur ces derniers *mois. Sous* la *pression* de leurs clients, les pays de l'OPEP, dans une situation excédentaire de l'offre de pétrole, avaient dû accorder des rabais assez substantiels. En revanche, les compagnies estiment avoir un retard de 15 à 20 centimes par litre de produit pétrolier à récupérer malgré les hausses décidées au cours de l'été. Enfin, le gouvernement doit prendre en compte la tenue du dollar, monnaie de règlement du brut.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	5,6390	5,6470	0	+ 40	− 35	+ 20	− 110	+ 10
$ can.	4,6830	4,6910	− 145	− 90	− 280	− 210	− 600	− 450
Yen (100)	2,4200	2,4260	+ 165	+ 200	+ 340	+ 385	+1030	+1100
D.M.	2,5075	2,5130	+ 75	+ 100	+ 150	+ 185	+ 525	+ 600
Florin	2,2755	2,2815	+ 35	+ 65	+ 85	+ 120	+ 320	+ 390
F.B. (100)	14,9810	15,0150	− 480	− 290	−1045	− 775	−2640	−2095
F.S.	3,0630	3,0705	+ 115	+ 155	+ 215	+ 265	+ 670	+ 870
L. (1 000)	4,7050	4,7160	− 275	− 200	− 575	− 490	−1700	−1495
£	10,4350	10,4585	− 85	+ 20	− 150	− 5	− 150	+ 130

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	10 13/16	11 3/16	11	11 3/8	11 1/8	11 1/2	11 1/8	11 1/2
$ E.-U.	14 1/4	14 3/4	14 15/16	15 5/16	15 3/8	15 3/4	16 1/16	16 7/16
Florin	12 1/4	13	12 1/2	13 1/4	12 1/2	13 1/4	12 1/2	13 1/4
F.B. (100)	13 3/4	16 1/4	18	19 3/8	18 5/8	19 11/16	18 7/8	19 7/8
F.S.	3 7/8	4 1/8	9 7/8	10 1/4	10 1/16	11 1/16	10 3/8	10 3/4
L. (1 000)	17 3/4	19 1/4	20 7/8	22 7/16	21 3/4	22 7/8	22 3/4	23 7/8
£	15 1/2	16 1/4	15 7/8	16 1/2	16 1/16	16 11/16	16 1/4	16 7/8
F français	15 1/4	16	15 3/4	16 3/4	16 3/4	17 3/4	18 1/8	19 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

Le volume des activités des industries mécaniques serait en diminution de 3 % par rapport à 1980

Pour les industries mécaniques et transformatrices des métaux (cinq cent quatre-vingt-dix mille salariés) l'année 1981 sera mauvaise. La *Fédération* que regroupe l'ensemble des entreprises de ce secteur prévoit une baisse en volume de 3 % des activités (par rapport à 1980). L'an *prochain*, elle ne s'attend pas à une reprise avant l'été ; au total, la croissance serait de l'ordre de 1 % en *1982*.

La diminution de l'activité est due cette année à la dégradation de la demande intérieure (— 6 % environ) qui touche pour l'essentiel les industries de l'équipement (transformation des métaux, sous-traitance de l'automobile notamment) et aussi la précision et le machinisme agricole.

En revanche, les ventes à l'étranger des entreprises de la mécanique ont augmenté de 3 % (en volume) au cours des trois premiers trimestres. Ce développement est dû exclusivement d'une part à la demande des pays en voie de développement (grands ensembles industriels) et d'autre *part aux commandes* de gros matériels pour la production d'énergie (nucléaire, pétrole) et aux équipements pour les transports.

Enfin la remontée du cours du dollar et de celui du yen en 1980-1981 a nettement contribuée aux développement des exportations de la mécanique, sur des marchés où la concurrence des Etats-Unis et du Japon est très forte.

Les importations sont en diminution de 2 %. Au total la Fédération de la mécanique prévoit une balance commerciale en excédent cette année, de 16 milliards de francs environ (11,90 milliards de francs en 1980).

Conséquence de la diminution de la production, la réduction des effectifs (cinq cent quatre-vingt-dix mille salariés) a continué (— 3,5 %). Depuis 1974, 17 % des postes de travail ont été supprimés dans les entreprises de la mécanique.

Le prix de l'acier

La profession a présenté aux pouvoirs publics des propositions afin d'assurer la compétitivité des entreprises. Elle demande que les soutiens publics à la recherche industrielle dans la mécanique soient triplés en cinq ans (279 millions de francs en 1981 ; 880 millions en 1986).

Elle s'inquiète aussi de l'accroissement des charges et elle critique notamment l'imposition de l'outil de travail et des frais généraux des entreprises.

Les industriels de la mécanique *s'inquiètent enfin du relèvement* brutal en octobre, des prix de l'acier (+ 25 à 30 % en moyenne sur les aciers ordinaires et de 35 à 40 % sur les aciers spéciaux). Et elle redoute de nouvelles hausses prévues pour le début de l'année (15 à 18 %).

En 1983
LE MAVICA DE SONY SERAIT MIS EN VENTE AU PRIX DE 1 000 DOLLARS

*New-York (A.F.P.). — L'ap*pareil photo-vidéo révolutionnaire de la firme japonaise Sony, le « Mavica », sera probablement mis en vente aux Etats-Unis au prix de 1 000 dollars, en 1983, avec son équipement pour visionner les images, a annoncé la firme à New-York.

Le principe optique du « Mavica » est le même que celui d'un appareil photo reflex 24-36 à objectifs interchangeables, auquel il ressemble dans son aspect extérieur. Le film est remplacé *par un disque magnétique* réutilisable — qui pourrait être vendu 3 dollars — pouvant enregistrer jusqu'à cinquante images (*le Monde* du 26 août et du 26 septembre).

Les détracteurs de cet appareil révolutionnaire, et en particulier la firme Eastman Kodak, ne croient pas à sa commercialisation. Ils estiment que le prix de l'ensemble devrait être inférieur à 500 dollars pour avoir quelque chance de succès. Eastman Kodak a, au demeurant, ré*pliqué aux dirigeants de Sony* en affirmant la primauté de la pellicule photographique classique. Cependant, la firme américaine envisage elle aussi de développer des procédés de conversion de l'image à support chimique et support vidéo.

LE DÉMÉNAGEMENT DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DEVRA SE FAIRE DANS UN DÉLAI DE CINQ ANS
précise M. Mauroy

M. Mauroy a écrit à M. Vidal une lettre dans laquelle il charge l'ancien directeur du budget de la réinstallation du ministère de l'économie et des finances dans de nouveaux locaux. Il écrit :

« *Le président de la République a annoncé (...) la décision d'étendre à l'ensemble du palais du Louvre sa destination de musée (...). Il m'a demandé de prévoir la construction de nouveaux locaux permettant l'installation des services centraux du ministère de l'économie et des finances (...).*

Vous vous attacherez à ce que le coût du transfert, qui devra être mené à son terme dans un délai maximum de cinq ans, reste dans des limites compatibles avec les contraintes budgétaires (...). »

● *L'acte de naissance de l'ENOXY*, groupe chimique constitué à 50/50 entre l'Office national italien des hydrocarbures (ENI) et le groupe américain Occidental Petroleum (OXY), a été officiellement enregistré le 29 octobre.

L'ENOXY, dont la création avait été projetée au printemps dernier (*le Monde* du 17 mars), recevra comme actifs industriels cinquante-six entreprises pétrochimiques italiennes, provenant pour la plupart des groupes en liquidation ANIC et Liquichimica repris par l'ENI et quatre mines de charbon américaines cédées par l'OXY. Son capital sera de 1,05 milliard de dollars (6,05 milliards de francs). Cet ensemble industriel, qui permettra à la chimie italienne de trouver un second souffle et à l'OXY d'entrer de plain-pied dans l'industrie chimique européenne, deviendrait dans les cinq ans le plus puissant de tout le vieux continent, en chimie lourde.

LE GROUPE PARIBAS NE DÉTIENT PLUS LE CONTROLE DE LA SOCIÉTÉ COBEPA

Conséquence de la prise de contrôle de sa filiale suisse par la société Pargesa (*le Monde* du *24 octobre*), *le groupe de la* Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas (Paribas) a également perdu la majorité du capital de la société holding belge Cobepa, qu'elle détenait jusqu'à présent à hauteur de 59,6 %.

Selon des informations confirmées tant à Paris qu'à Bruxelles, cette participation serait, en effet, sensiblement inférieure à 50 % aux termes de deux opérations simultanées concernant Cobepa, troisième société de holding belge, qui détient d'importants intérêts industriels, notamment une participation de 12 % dans G.B. Inno B.M. et de 100 % dans la société Vibem (l'un des actionnaires d'Agfa-Gevaert).

C'est pour déjouer ce genre d'opérations que le gouvernement a pris la décision d'interdire par décret, à compter du 29 octobre, aux dirigeants de sociétés nationalisables de procéder, sans autorisation préalable des pouvoirs publics, à toute cession d'actifs à l'étranger, une mesure dont le caractère préventif est bien tardif ainsi que le démontre avec éclat les deux épisodes Pargesa et Cobepa, qui viennent compliquer singulièrement le sort finalement dévolu au groupe Paribas.

De son côté, M. de Fouchier, qui a succédé à titre intérimaire à M. Moussa, sans occuper pour autant le siège de président, poursuit ses contacts avec les pouvoirs publics en reprenant l'idée chère à *M. Moussa*, à *savoir de créer* deux sociétés holdings regroupant, d'une part, les actifs industriels et, d'autre part, les activités bancaires *du groupe*, *l'ensemble étant* la propriété d'une nouvelle entité placée sous le contrôle de l'Etat. Cette suggestion, qui ne semble pas satisfaire les pouvoirs publics en raison du danger évident de reconstitution d'un autre « pôle privé », compte tenu de la rétrocession des filiales, à côté d'un groupe Paribas nationalisé, certes, mais vidé de sa substance.

LA SOCIÉTÉ PARGESA DÉTIENT 52,5 % DU CAPITAL DE PARIBAS-SUISSE

La société Holding S.A. détient 52,5 % du capital de la filiale suisse du groupe Paribas, a confirmé vendredi 30 octobre 1981 à Genève, son président, M. André de Pfytter, lors de l'assemblée générale des actionnaires.

La réussite de l'offre publique d'échange (OPE), lancée le 9 octobre dernier par Pargesa sur Paribas-Suisse est confortée par l'acquisition *d'obligations convertibles émise par* la filiale de Paris-Suisse au Bahamas, en 1980, pour un montant de 16,8 millions de francs suisses. Ces obligations, rachetées en espèces par Pargesa, si elles étaient converties, représenteraient 9,3 % du capital de Paribas-Suisse.

● « *La France a besoin et aura besoin des grandes entreprises privées à vocation internationale, puissamment implantées à l'étranger* », a affirmé, jeudi 29 octobre, M. Mauroy, à l'occasion de la remise du diplôme de « Manager de l'année » décerné par la revue *le Nouvel Economiste*, à M. Olivier Lecerf, P.-D.G. du groupe Lafarge-Coppée. Depuis 1974, M. Lecerf a été notamment l'artisan de l'expansion du groupe en Amérique du Nord. Il est membre du conseil exécutif du C.N.P.F.

ÉTRANGER

LES DIFFICULTÉS DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA C.E.E.

La Grèce est contrainte de freiner ses exportations de textiles vers la France

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — *La Grèce devra modérer, au cours des trois prochains mois, ses exportations de filés de coton peigné vers la France. La Commission l'a décidé, le 28 octobre, à la suite d'une requête présentée dans ce sens par Paris, en raison de difficultés rencontrées par l'industrie française.*

Les contraintes ne vont pas toutefois aussi loin — tant s'en faut — que ce qui était demandé : les exportations grecques de filés de coton peigné vers la France ne pourront pas excéder 300 tonnes pour chacun des deux derniers mois de 1981 et 650 tonnes en janvier. Les Français auraient voulu que ces exportations soient plafonnées tout au long de 1982. La Commission n'aime guère les entraves — même justifiées — à la libre circulation à l'intérieur de la C.E.E. En outre, elle est soucieuse de ménager un nouveau gouvernement grec — déjà réticent à l'égard de la Communauté. Aussi a-t-elle choisi de prendre une décision minimale avec l'idée que Français et Grecs devraient mettre à profit les trois prochains mois pour trouver un arrangement amiable.

Autolimitation

Selon les Français, les importations en provenance de Grèce ont augmenté de 20 % au cours du premier semestre de 1981, et leur progression dépassera sensiblement 30 % sur l'ensemble de l'année. Dans le même temps, l'activité de l'industrie française de filés de coton peigné, qui emploie quatre mille trois cents personnes — pour l'essentiel dans le nord de la France, — a chuté de 14 %. La baisse des commandes de la bonneterie — son principal débouché, — due à la chute de la consommation, a été amplifiée par l'accroissement des importations de filés de coton.

En 1980, les importations des produits textiles grecs dans la C.E.E. étaient réglés par un accord d'autolimitation comportant des plafonds pour les produits les plus sensibles. Depuis l'adhésion, ce garde-fou a été supprimé et n'a été remplacé par aucune autre forme de discipline, sinon le recours possible, durant la période de transition, à la clause de sauvegarde — de maniement toujours délicat.

Pour empêcher que de telles situations ne se reproduisent, la Communauté, à la demande de la France, cherche à obtenir, dans les négociations avec l'Espagne et le Portugal, que la progression de leurs exportations textiles demeure surveillée et limitée durant la période de transition qui suivra leur entrée dans le Marché commun.

PHILIPPE LEMAITRE.

En Suisse

L'ORDONNANCE LIMITANT LE NOMBRE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS EST RECONDUITE POUR UN AN

Berne *(A.F.P.)*. — Le Conseil fédéral (gouvernement) a décidé de reconduire pour un an, à partir du 1er novembre, l'ordonnance limitant le nombre des étrangers travaillant en Suisse. Au 31 août, 901 483 étrangers résidaient en Suisse (14,20 % de la population totale), soit 10 % de plus qu'à la fin de 1980. Près de 690 000 disposaient d'un permis permanent, près de 212 000 autres d'un permis annuel.

L'économie suisse souffre actuellement d'un manque de main-d'œuvre, le nombre des chômeurs recensés n'atteignant que 4 644 face aux 11 200 offres d'emploi disponibles. « *Le Conseil fédéral est conscient de ces difficultés* », mais un ralentissement de la conjoncture pourrait diminuer la « *tension* » sur le marché de l'emploi.

Les contingents pour les autorisations annuelles et saisonnières demeurent donc inchangés jusqu'au 31 octobre 1982. En revanche, le contingent pour les jeunes « *stagiaires* » autorisés à travailler pendant moins d'un an passe de 8 000 à 11 000, ce qui devrait atténuer les problèmes dans l'hôtellerie et la santé publique.

Le Liechtenstein combat l'« emprise helvétique »

De notre correspondant

Berne. — Les Suisses se plaignaient naguère de la surpopulation étrangère. Aujourd'hui, c'est au tour du Liechtenstein de s'élever contre l' « *emprise helvétique* ». Sur les 26 000 habitants que compte cette petite principauté enserrée entre la Confédération et l'Autriche, 9 400, soit 36 %, sont des étrangers, dont près de la moitié des Suisses.

Préoccupé par cette situation qui menaçait à ses yeux de « *plonger la principauté dans une sérieuse crise d'identité* », le gouvernement liechtensteinois avait déjà pris des mesures restreignant l'établissement des étrangers. Maintenant il vient d'obtenir de la Suisse la suspension partielle de l'accord de libre circulation conclu en 1963.

D'après la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 19 octobre, les ressortissants des deux pays auront besoin d'une autorisation pour s'installer dans l'autre. Jusqu'à présent de nombreux Suisses avaient profité des facilités qui leur étaient offertes pour s'établir dans ce paradis fiscal qu'est le Liechtenstein (pour quelques-uns, il s'agissait de se soustraire à leurs obligations militaires).

Etat indépendant, le Liechtenstein fait partie du système douanier helvétique et a adopté le franc suisse comme monnaie officielle. La Confédération est également chargée de sa représentation diplomatique et consulaire à l'étranger.

J.-C. B.

États-Unis

● *Le déficit de la balance commerciale américaine* a été réduit de plus de moitié en septembre, se situant à 2,58 milliards de dollars contre 5,61 milliards en août (2,01 milliards en septembre 1980). Les importations (base C.A.F.), en baisse de 9,9 %, se sont élevées à 22,23 milliards de dollars et les exportations, en amélioration de 3,20 %, à 19,65 milliards. La réduction des importations reflète essentiellement une baisse des achats de produits manufacturés (— 12,7 %) notamment d'automobiles. L'amélioration des exportations a été due principalement à un accroissement des ventes de produits agricoles (+ 12,20 %), blé et soja en particulier. Pour les neuf premiers mois de 1981, la balance commerciale a enregistré un déficit de 28,7 milliards de dollars contre 29,3 milliards de dollars pour la même période de 1980 (36,4 milliards pour toute l'année dernière). — *(Agefi.)*

● *Le déficit budgétaire américain* pour l'exercice 1981 — achevé le 30 septembre — s'est élevé à 57,93 milliards de dollars, soit 2,3 milliards de plus que ne l'avait prévu le président Reagan. Les dépenses ont atteint 660,5 milliards et les recettes 602,6 milliards. Pour l'exercice précédent, le déficit budgétaire avait atteint 59,55 milliards de dollars et celui de l'exercice en cours est actuellement estimé à 43,1 milliards. Toutefois, selon les projections de l'Office du budget, ce déficit devrait être de l'ordre de 60 milliards et pourrait même atteindre 100 milliards, à défaut de mesures appropriées prises par le Congrès. — *(Agefi.)*

Brésil

● *Un consortium de banques vient de mettre à la disposition du Brésil* un important prêt de 1 120 millions de dollars pour l'aider à financer divers projets devant être réalisés en grande partie avec du matériel acheté à l'industrie britannique, annonce le 28 octobre la Lloyds Bank International qui a organisé l'opération. Ce prêt sera garanti, à concurrence de 620 millions de dollars, par le service officiel britannique d'assurance-crédit à l'exportation, dans le cadre du protocole d'accord financier anglo-brésilien signé le 26 octobre, à Londres. Le prêt doit être réparti de la manière suivante : 300 millions de dollars pour l'achat aux chantiers britanniques de six navires de commerce ; 290 millions de dollars pour la conversion du mazout au charbon de la centrale électrique de Santa-Cruz ; 160 millions de dollars pour l'exploitation de la mine de charbon de Bonito ; 230 millions de dollars pour l'achat d'équipements destinés à la construction au Brésil de corvettes destinées aux forces navales brésiliennes ; 140 millions pour la construction d'un système de transport urbain à Recife. — *(A.F.P.)*

R. F. A.

● *Le coût de la vie* ouest-allemand a augmenté de 0,40 % en octobre contre 0,50 % en septembre, annonce l'Office fédéral de statistiques, sur la base de données encore provisoires établies en milieu de mois. Pour les douze derniers mois le taux d'inflation a atteint 6,80 % contre 6,50 % le mois précédent.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

SOCIAL

La régularisation des «sans-papiers» se déroule normalement

estime M. François Autain

Visitant mercredi soir 28 octobre les locaux de l'Office national d'immigration, M. Autain, secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés, a fait le point sur l'opération de régularisation des clandestins, qui a débuté le 31 août et prendra fin le 31 décembre.

Selon les premières statistiques portant sur Paris et sa région, l'Alsace et la Lorraine, Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur, les préfectures, qui avaient délivré du 6 juillet au 31 août 66 440 autorisations provisoires de séjour ont, à la date du *15 octobre, reçu 44 712 dossiers de* régularisation, dont 14 197 ont pu être transmis à la direction départementale du travail. A cette même date, plus de 1 300 cartes de travail et de séjour ont été délivrées dans vingt départements. Selon M. Autain, si ce rythme se poursuit, c'est environ cent mille dossiers de régularisation qui seront déposés dans les régions concernées — indépendamment des autres départements.

On peut donc dire, a conclu M. Autain, que la régularisation exceptionnelle décidée par le gouvernement est une opération qui suit son cours normal : « *Ce n'est ni l'invasion ni la désaffection prédites par les uns et les autres.* » Selon le secrétaire d'Etat, cette opération a permis une meilleure approche de la situation des étrangers clandestins et de la diversité des difficultés qu'ils rencontrent, notamment pour les travailleurs saisonniers, les intérimaires et les employés de maison, pour lesquels des facilités sont prévues.

Rappelant que la présence en France avant le 1er janvier 1981 ouvre le droit pour l'étranger « *à entrer dans la procédure de régularisation* », le secrétaire d'Etat a souligné que « *les guichets sont des lieux de réception et non de filtrage des demandes* ». La fin de l'opération, a-t-il affirmé, ne marquera pas « *le début d'une chasse aux immigrés* ».

M. Autain avait d'autre part affirmé que les employeurs qui refusent d'entrer dans le jeu de la régularisation seront traités avec une « grande sévérité », au besoin par l'application anticipée des nouvelles peines dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier prochain.

Immigrés en panne

Une enseigne laconique : D.M.S. Un sigle commercial qui *doit vouloir signifier* « Dépannage matériel sanitaire », ou quelque chose d'approchant, on ne sait pas, personne ne sait, personne n'a jamais su. La maison D.M.S. vous propose « *dans le cadre de la rénovation de l'habitat, le confort et la sécurité à des prix étudiés* ».

Pour ces dépannages en tous genres, eau, gaz, électricité, T.V., portes blindées, signaux d'alarme, vous appelez un numéro de téléphone : 341-50-50 et on vous dépêche un « technicien ». Génial. On ne dit pas à la vieille dame le prix que coûtera la réparation d'un robinet, mais soyons rassurés : « Crédit total 100 % ; maximum sept ans ». C'est écrit sur un de ces petits bristols publicitaires qu'une main bienveillante introduit presque chaque jour sous votre porte ou dans votre boîte *aux lettres.*

Un autre bristol : R.S.D. Un autre slogan : « Installations par spécialistes. » Un autre indicatif téléphonique : 341-80-80. Les deux sigles, les deux numéros d'appel, renvoient à la même *adresse : 3, rue de Madagascar,* Paris-12e. Un bureau minuscule, un comptoir, un fichier et, bien sûr, l'appareil téléphonique. En somme, une simple officine comme il y en a tant dans la capitale. Depuis plus d'une se*maine, ce local, situé près de la* porte de Charenton, est occupé par des immigrés « sans papiers ». Ce sont les employés de MM. Patrick Gontard et David Brahmi, patrons des établissements D.M.S. Une vingtaine d'Egyptiens et plusieurs Algériens, assis en tailleur sur le carrelage, racontent leur histoire.

Pour fonctionner, l'officine avait besoin de démarcheurs et de distributeurs de prospectus. Pas question de leur fournir un contrat qui leur donnerait droit au SMIC et à la sécurité sociale. On utilise donc des travailleurs *clandestins.* L'un d'eux, Mohamed, « dans la boîte depuis plus d'un an », explique le mécanisme : « *Pour 100 francs par jour, jamais plus, on nous réunissait chaque matin à 7 heures. On nous remettait un plan du quartier à quadriller et on nous envoyait dans tous les coins de Paris, surtout dans les H.L.M. Des centaines d'escaliers à monter et descendre, trois mille prospectus à distribuer par jour. Le salaire était réglé en liquide, à la fin de la semaine de cinq jours. Pas de bulletins de paie, pas de vacances, pas de congés payés. On acceptait parce qu'on était obligés.* »

A la mi-septembre, ces immigrés décident de demander la régularisation de leur situation. *Ils s'en ouvrent au* « *sous-traitant* » qui gère l'officine, M. Isaac Elbaz, et ce dernier disparaît dans la nature. Quant aux patrons, ils menacent de « *licencier tout le monde* » et annoncent qu'ils vont fermer boutique. L'inspecteur du travail, alerté, fait savoir à MM. Gontard et Brahmi qu'ils devront proposer à leurs employés un *contrat d'un an en bonne et* due forme, acquitter les cotisations de sécurité sociale et verser une redevance à l'Etat pour chaque embauche réglementaire. Silence des deux intéressés... qui disparaissent à *leur tour, n'ayant apparemment* d'autre adresse que celle de la rue de Madagascar. Avec d'autres « clandestins » — travaillant notamment pour le compte de MIL-Diffusion et du journal *Marché du travail* à Montrouge, ou de l'entreprise Média-Diffusion à Montreuil, — les distributeurs de prospectus ont constitué un Comité de *coordination des travailleurs* sans papiers en lutte (1).

« *Sur les quelque 350 000 immigrés sans papiers qui séjournent en France,* demande M. Nabil, délégué du Comité de défense, *combien pourront aujourd'hui convaincre leurs employeurs de signer un contrat d'un an ? Quel patron, en cette période de chômage, va accepter de payer 600 francs de charges supplémentaires ? Au mieux, il embauchera d'autres immigrés, ceux-là en situation régulière. Au pis, il reprendra* « *au noir* » *d'autres salariés français ou étrangers moins récalcitrants. Quand on connaît l'importance du travail intérimaire, ne peut-on craindre que beaucoup de clandestins ne soient pas* « *régularisés* » *avant l'échéance du 31 décembre ?* »

JEAN BENOIT.

(1) 27, avenue de Choisy, Paris-13e.

LE « JOURNAL OFFICIEL » PUBLIE LE TEXTE DE LA LOI SUR L'ENTRÉE ET LE SÉJOUR DES ÉTRANGERS

Le « Journal officiel » du 30 octobre a publié la loi du 29 octobre 1981 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, adoptée le 14 octobre par l'Assemblée et le 15 octobre par le Sénat.

Ce texte abroge notamment les dispositions de la loi du 10 janvier 1980, dite « loi Bonnet », qui légalisait les centres de détention temporaire des étrangers en instance de refoulement ou d'expulsion et allongeait la liste des cas d'expulsion.

Tout en prévoyant des sanctions sévères pour les entrées irrégulières, la loi se montre plus libérale en matière d'expulsions, interdisant notamment celles des mineurs de dix-huit ans, des étrangers résidant en France depuis l'âge de dix ans ou depuis plus de quinze années, et celles des invalides du travail (à 20 %).

● *Les organisations syndicales des chauffeurs de taxis* ont appelé l'ensemble des taxis parisiens à cesser le travail vendredi 30 octobre, de 10 heures à 13 heures. Elles entendent ainsi attirer l'attention des pouvoirs publics et obtenir des « *mesures de protection efficaces* » après l'assassinat d'une de leur collègues le 19 octobre.

LE FINANCEMENT DU DÉFICIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Un déplafonnement sélectif des cotisations sociales serait envisagé

Un comité interministériel sur la Sécurité sociale s'est tenu à Paris, le 29 octobre, sous la présidence de M. Mauroy. Cette réunion avait pour objet de préparer le conseil des ministres du 4 novembre où des mesures visant à financer le déficit (1) du régime général des salariés (maladie, vieillesse, famille) devraient être annoncées. Dans un deuxième temps, serait présenté un pro*gramme permettant de maîtriser* l'évolution des dépenses de santé.

M. Mauroy devait arbitrer entre les principaux ministres concernés, MM. Delors et Fabius pour les « recettes », Mme Questiaux et M. Ralite pour les « dépenses ».

Mme Questiaux, ministre de la solidarité, a présenté un plan, comme le gouvernement le lui avait demandé, après avoir consulté les principaux partenaires sociaux.

Où en est-on avant les derniers arbitrages ? Le rétablissement du point supplémentaire de cotisations, supprimé au début de 1981, paraît acquis (cela rapporterait de 12 à 13 milliards de francs à l'Etat).

Mais l'arbitrage est plus délicat en ce qui concerne l'augmentation des charges des entreprises dont on espère un surcroît de recettes. *Les préoccupations* financières se doublent de précautions économiques.

Pour l'heure, on envisagerait un déplafonnement des cotisations patronales (2), quitte à prévoir un plancher de cotisations qui permettrait d'exonérer les P.M.E. *employant des smicards (entre*prises principalement de main-d'œuvre).

M. Mauroy devrait trancher d'ici au 4 novembre.

Les non-salariés (professions libérales, agriculture) pourraient être mis à contribution et une cotisation spéciale pourrait être demandée aux fonctionnaires. Enfin, l'Etat pourrait accroître sa participation au financement.

(1) Ce déficit est évalué à 7 milliards de francs en 1981 et 23 milliards en 1982.

(2) Le déplafonnement d'un point rapporterait 2,4 milliards de francs, estime le ministère de la solidarité nationale, dans son rapport « Elément de réflexion sur la réforme de l'assiette des cotisations sociales ».

Les relations C.G.T.-C.F.D.T.

(Suite de la première page).

Les discordances que l'on constate aujourd'hui entre les fédérations des banques, ajoutent un alinéa de plus à la liste des désaccords surgis lors de la grève des *O.S.* de *Renault-Billancourt,* du personnel d'Air France ou des cheminots de Villeneuve-Saint-Georges — l'antagonisme, dans ce *dernier cas, ayant été amplifié* par l'intervention de M. Fiterman, ministre des transports, mettant en cause le comportement des militants C.F.D.T.

D'apaisements en rebondissements, la polémique entre le ministre communiste et les cédétistes vient de faire resurgir les anathèmes qui avaient disparu depuis plusieurs années entre la C.G.T. et la C.F.D.T. Ainsi, traitant devant la presse de la grève de Villeneuve-Saint-Georges, Mme Sylvie Tharreau, porte-parole de la fédération des transports C.G.T., n'a pas hésité à y voir « *la manœuvre de grande envergure lancée par la C.F.D.T.* », « *au coude à coude avec la C.G.C., Lutte ouvrière et l'Organisation communiste internationaliste (O.C.I.)* [...] *qui vise à bloquer le processus de négociation en cours* ». Déjà, il est *vrai,* les *cégétistes* de Renault avaient accusé les cédétistes de manœuvres « gauchistes ».

Ces polémiques ne sont que la partie visible de l'iceberg qui gèle les rapports entre la C.G.T. et la C.F.D.T.

La première affiche une confiance « *éclairée* » à l'égard du gouvernement, et ses mouvements revendicatifs sont essentiellement dirigés contre les patrons du secteur privé.

La C.F.D.T., au contraire, juge qu'il est temps de stimuler le pouvoir. D'où le récent « coup de colère » de M. Maire, destiné aussi à rassurer ceux qui, dans les rangs de la C.F.D.T., jugeaient leur centrale trop pro-gouvernementale et trop molle.

Le même clivage apparaît à propos des discussions sur l'aménagement de la durée du travail. M. Krasucki continue de reprocher durement à la C.F.D.T., et aux autres syndicats d'avoir signé, en juillet, un accord jusqu'à présent assez stérile et fait confiance à la loi que préparera un gouvernement où siègent les communistes.

M. Maire, hier encore, réaffirmait sa confiance dans le dialogue avec les patrons, dialogue qui s'inscrit dans la ligne du *recentrage cédétiste. Cependant,* si les syndicats, C.G.T. et C.F.D.T. en tête, ont du mal à se situer dans leurs rapports avec le nou*veau pouvoir,* la *présence* de membres du P.C.F. au gouvernement constitue une difficulté supplémentaire. M. Fiterman s'est plus *comporté* « *comme un militant communiste que comme un ministre d'Etat* », a déclaré M. Maire en stigmatisant les déclarations du ministre, et, à la C.F.D.T., on souligne durement la similitude des propos tenus, à vingt-quatre heures d'intervalle, par M. Fiterman puis par M. Krasucki, blâmant les comportements des cheminots cédétistes. On tend à y voir une offensive concertée.

Au demeurant, les admonestations adressées par M. Fiterman aux cheminots du centre de triage ne constituaient pas la première intervention du ministre dans un conflit social. En septembre, il avait tancé, par lettre, M. Germon, député socialiste des Yvelines — et ancien membre de la *commission exécutive de la* C.G.T., — venu encourager les grévisets d'Air France, à Orly.

La tâche des ministres commu*nistes risque de s'alourdir consi*dérablement si, outre les devoirs de leur charge, il leur faut aussi prendre en compte l'attitude à *observer* selon la couleur politique et syndicale de leurs interlocuteurs...

JOANINE ROY.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BARCLAYS France —  SOCIETE GENERALE

Signature d'un accord de financement de biens d'équipement français en faveur du Zimbabwe

La Société générale et la Barclays Bank S.A., d'une part, et *la Barclays Bank (Zimbabwe), d'autre part, ont signé le* 22 octobre 1981 à Paris un accord-cadre de crédits acheteurs de 100 millions de F.F., en vertu duquel la Barclays Bank (Zimbabwe), qui est la plus grande banque du pays, s'engage à garantir les prêts accordés par les deux banques françaises à des acheteurs de biens d'équipement français. Le montant minimum des commandes unitaires pourra être égal à 1 million de F.F. dans le but de favoriser en particulier les exportations de petites et moyennes entreprises.

CHARGEURS RÉUNIS
COMPAGNIE MARITIME DES CHARGEURS RÉUNIS

Les conseils d'administration de ces deux sociétés réunis le 27 octobre ont examiné un projet d'absorption de la Compagnie maritime des Chargeurs réunis (C.M.C.R.) par Chargeurs réunis (C.R.).

A la suite de cet examen, les conseils d'administration des deux sociétés ont décidé de proposer à leurs actionnaires une parité de 1 action Chargeurs réunis pour 4 actions Compagnie maritime des Chargeurs réunis, toutes jouissance, le 1er janvier 1981.

Cette absorption serait suivie immédiatement de l'apport à une *nouvelle société,* qui reprendrait la dénomination de Compagnie maritime des Chargeurs réunis, de l'activité exercée directement par la C.M.C.R. dans les transports mari*times et, en* particulier, de l'ensemble de sa flotte. La nouvelle société — qui poursuivra l'activité actuelle d'armateur de la C.M.C.R. — se trouvera substituée à cette dernière dans l'ensemble des relations afférentes à son exploitation. Elle reprendra l'ensemble du personnel sans modification du statut de celui-ci.

A la suite de ces opérations, C.R. contrôlerait la totalité du capital de *cette nouvelle filiale et ne conserve*rait sur les biens apportés par C.M.C.R. que les principales participations (Union navale, Société navale Chargeurs Delmas-Vieljeux, *Nouvelle Compagnie de Paquebots,* ATA-Walon) et la charge de certains emprunts.

Cette réorganisation des structures internes du secteur maritime de Chargeurs réunis devrait en améliorer l'efficacité et en faciliter les financements. Elle s'effectuerait d'ici à fin 1981 sous réserve de l'obtention des différentes autorisations administratives indispensables et entraînerait une augmentation inférieure à 5 % du capital actuel de 394 millions de francs de Chargeurs réunis.

SADE
Société de Développement Régional d'Alsace

Le conseil d'administration a statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1981 et arrêté le dividende qui sera proposé à l'assemblée générale *des actionnaires. Celle-ci se* tiendra à Strasbourg, le 11 décembre prochain à 17 heures, à l'hôtel Holiday Inn, 2, place de Bordeaux.

Au cours de son vingt-cinquième exercice, la SADE est intervenue en faveur de 138 entreprises pour un montant de 247 000 000 de francs contre 155 entreprises et 269 000 000 de francs l'exercice précédent. Durant cette *période, la SADE a maintenu sa part dans* l'encours des *crédits* à long terme de la région Alsace et contribué fortement au développement des investissements du secteur tertiaire (27 % des prêts contre 17 % l'exercice précédent). Cet exercice a aussi été marqué par l'ouverture effectuée par la SADE au profit des entreprises régionales en matière d'instruction des procédures *spéciales d'aides à l'investissement sur fonds publics.*

Le bénéfice net après amortissement des frais exceptionnels de l'augmentation de capital réalisée en janvier 1981 (2 156 000 F) ressort à 8 297 000 F contre 8 535 000 F en 1980 et 6 328 000 F en 1979.

Le dividende proposé à l'assemblée se décompose ainsi :

En Francs	Action nouvelle (1/2 exercice)	Action ancienne	Exercice précédent
Coupon net	5,875	11,75	11,75
Avoir fiscal	1,360	2,72	4,27
Coupon total	7,235	14,47	16,02

Au cours boursier du 30 juin 1981, le rendement de l'action SADE ressort à 11,9 % contre 10,86 % en 1980.

Envoi des documents préparatoires à l'assemblée, des invitations à cette réunion et du compte rendu correspondant, sur simple demande à la SADE, 4, allée de la Robertsau, 67084 Strasbourg Cedex.

L'ORÉAL

Le chiffre d'affaires consolidé de L'Oréal et de ses filiales françaises et étrangères s'élève pour le premier semestre 1981 à 4 893,9 millions de francs.

A données comparables, c'est-à-dire à taux de change identiques, sans les sociétés nouvellement entrées en consolidation et selon les mêmes méthodes de consolidation, la progression par rapport à la période correspondante de 1980 est de 14,01 %.

En ce qui concerne les résultats, le bénéfice d'exploitation consolidé s'élève à 470 millions de francs, contre 405 millions de francs au *30 juin 1980.*

Le bénéfice net (après déduction des plus-values et élimination de l'incidence des provisions pour investissements) passe de 188 millions de francs au 30 *juin 1980* à *226* millions de francs au 30 juin 1981.

BANQUE FRANÇAISE DE CRÉDIT COOPÉRATIF

Parmi les nouveaux administrateurs et censeurs désignés par l'assemblée du 20 octobre, nous trouvons :

● Au titre des associations du secteur sanitaire et social : l'U.N.I.O.P.S.S. (M. Feltesse), l'U.N.A.P.E.I. (M. Calvino), et le *comité de coordination des œuvres* mutualistes et coopératives de l'éducation nationale (M. Roussel), administrateurs.

JAEGER

Le conseil d'administration de Jaeger, dans sa séance du 8 octobre 1981, a arrêté les comptes relatifs au premier semestre 1981.

Au cours de ces six premiers mois, les difficultés se sont accumulées : *baisse considérable de l'activité* automobile, hausse très forte du loyer de l'argent. Cette période restera l'une des plus difficiles de la Société. Pour s'en dégager, un énorme effort d'adaptation, amorcé en 1980, aura été poursuivi.

Si les moyens du redressement ont été mis en place, le premier semestre 1981 restera marqué par un déficit d'exploitation et un résultat négatif :

- 37 millions de francs au niveau de l'exploitation ;
- 38 millions de francs au niveau du résultat net.

Dès le second semestre 1981, et grâce aux mesures prises, la situation redeviendra plus normale : le résultat d'exploitation redevient positif même si cet excédent est utilisé pour résoudre les problèmes d'effectifs. En conséquence, le résultat net n'évoluera plus sur l'exercice.

Pour le Groupe, la situation est restée très nettement meilleure : l'ensemble des filiales (françaises et étrangères, régulation et hors régulation) reste bénéficiaire.

Pour cet ensemble, la marge brute d'autofinancement de 1981 restera supérieure à 30 millions de francs.

Au niveau de la Société, l'ensemble des mesures a été rendu possible par *le maintien de l'avance consentie* par l'actionnaire principal et par l'obtention, grâce au pool bancaire, dans les meilleures conditions du moment, d'emprunts à long et moyen terme. *Dans le même temps,* le programme de désinvestissement horloger s'est poursuivi dans les conditions prévues.

L'ensemble de ces mesures doit *permettre le retour à une situation* d'exploitation positive dès le début de 1982.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE LYONNAISE

Le conseil d'administration de la Société foncière lyonnaise, réuni le 27 octobre sous la présidence de M. Feuilhade de Chauvin, a pris connaissance des *résultats* provisoires au 30 juin 1981.

Les loyers émis au cours du premier semestre ont atteint 26 390 000 F contre 22 836 000 au cours de la période correspondante de 1980, soit une augmentation de plus de 15 %. Par ailleurs, le produit du placement, à des taux d'intérêt élevés, des importantes disponibilités en attente d'affectation, a triplé, passant de 1 655 000 F à 5 182 000 F.

Les charges globales n'ayant pour leur part augmenté que de moins de 3 % en raison notamment de la réduction des charges financières résultant d'une importante conversion d'obligations, le bénéfice d'exploitation avant l'impôt s'établit à 17 658 000 F contre 11 456 000 F (+ 54 %). A produits financiers d'importance comparable, cette augmentation aurait été de près de 25 %.

Pour l'exercice complet, le bénéfice provenant de l'exploitation normale, hors profits exceptionnels, devrait donc permettre une nouvelle progression du dividende malgré l'augmentation du nombre d'actions à rémunérer.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

29 OCTOBRE

Nouvel accès de faiblesse

Depuis une demi-douzaine de séances, le marché parisien descend chaque jour de quelques degrés sans atteindre apparemment le palier qui lui permettrait de redémarrer.

Il est vrai que cette descente est très progressive puisque à titre d'exemple, l'indicateur instantané s'est contenté d'afficher une baisse de 0,3 % jeudi après l'évolution quasiment insignifiante de la veille.

Dans le même temps, on assiste à une nette contraction du volume des échanges sur les valeurs « nationalisables », ce qui a pour effet de réduire sensiblement le chiffre d'affaires global dont elles constituent l'essentiel des titres traités, une tendance qui devrait prévaloir jusqu'à la fin de la semaine.

Face à cet étiolement général, le fait marquant de la séance est la chute de 38 % de Maritime des chargeurs, alors que le groupe procède à sa restructuration, laquelle semble poser un certain nombre de problèmes au sein du conseil d'administration.

Parmi les autres titres en baisse figurent Saulnes (– 4,5 %), Moulinex (– 4,4 %) et Chiers (– 3,6 %) alors que Lefebvre gagne 7 %, Penarroya, Manurhin et P.L.M. s'adjugent 3 % à 4 %, suivis de près par Elf-Gabon (+ 2,7 %), Valéo (+ 2,6 %) et Cie du Midi (+ 2,5 %).

Conséquence de la baisse de l'or fin sur les places internationales (le métal fin a été coté à 422,25 dollars l'once jeudi matin au « fixing » de Londres contre 431,50 dollars la veille), le lingot abandonne 1.480 F à 80.000 F.

De son côté, le napoléon cède 24,90 F à 750 F, le dollar se négociant à 5,76 F, tandis que le dollar-titre s'inscrit à 6,70/74 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

JEAGER. – Durement frappée par la crise automobile et la hausse des taux, la société a enregistré pour le premier semestre un déficit net de 38 millions de francs contre un bénéfice net de 2,28 millions de francs au 30 juin 1980 et de 7,76 millions en 1979 à pareille époque. La situation est nettement meilleure pour le groupe, dont le résultat reste positif ; pour l'exercice entier sa marge brute sera supérieure à 30 millions de francs. Les dirigeants de la société tablent sur un retour à une exploitation bénéficiaire début 1982.

USINOR. – Les comptes du premier semestre se soldent par une perte nette de 1 485 millions de francs contre un bénéfice net de 89 millions au 30 juin 1980.

NOUVELLES GALERIES. – Le redressement se poursuit, et pour le premier semestre le bénéfice s'élève à 3,5 millions de francs contre une perte de 45,8 millions. Les comptes de la chaîne intégrée (B.H.V., Uniprix) font ressortir un résultat net de 11 millions de francs (+ 43,6 %).

J. BOREL INTERNATIONAL. – La situation du groupe s'améliore. La perte nette consolidée au 30 juin atteint seulement 8,5 millions de francs contre 18,5 millions un an auparavant et 31,1 millions en 1979 à pareille époque. Sauf incident, les résultats de 1981 confirment le retour au profit de l'ensemble du groupe, indique-t-on au siège.

HUARD. – Les comptes provisoires consolidés du premier semestre font ressortir une perte de 1,6 million de francs. En 1980, à pareille époque, le déficit s'élevait à 3,9 millions. Un résultat équilibré est escompté pour l'exercice entier si le volume des commandes se maintient au rythme actuel.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	28 oct.	29 oct.
Valeurs françaises	83,2	82,9
Valeurs étrangères	129,7	129,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	88,7	88,5

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 30 oct. .... 15 7/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	29/10	30/10
1 dollar (en yens)	235,00	233,35

NEW-YORK

Le pessimisme l'emporte

La séance de jeudi n'a pas été meilleure que la précédente.

Les cours se sont d'abord assez fortement repliés, pour regagner ensuite tout le terrain perdu, et même très au-delà, pour retomber ensuite lourdement. Finalement, l'indice des industrielles s'est établi à 832,94, soit à 4,67 points en dessous de son niveau précédent. Au plus bas de la séance, sa perte s'élevait à 11,03 points, et, au plus haut, son gain atteignait 9,53 points. C'est dire à quel point le marché a été heurté, mais avec beaucoup moins d'affaires, 40,07 millions de titres ayant changé de main, contre 48,10 millions la veille.

Pour tout dire, les mauvaises nouvelles ont eu un effet déterminant sur le comportement des opérateurs. La baisse de 2,7 % du principal indicateur économique en septembre, la plus importante depuis dix-sept mois, a produit l'effet d'une douche glacée, démontrant, s'il en était besoin, que les États-Unis étaient entrés de plain-pied dans la récession. Mais le timide espoir soulevé en cours de séance par la décision de la Continental Illinois d'abaisser de 18 % à 17 1/2 % son taux de base devait en atténuer l'impact. Pas longtemps, aucune autre banque n'ayant suivi l'exemple donné, les investisseurs se remirent à broyer du noir, et ce d'autant que l'action I.B.M., véritable baromètre de la Bourse, venait de tomber à son plus bas niveau depuis six ans.

VALEURS	Cours 28 oct.	Cours 29 oct.
Alcoa	24	24 1/4
A.T.T.	58 3/8	57 1/2
Boeing	26 1/8	26 1/8
Chase Manhattan Bank	54 5/8	54 5/8
Du Pont de Nemours	38 1/2	37 5/8
Eastman Kodak	64 3/8	64 1/8
Exxon	30 5/8	30 1/2
Ford	16	16 7/8
General Electric	53 1/2	53 1/8
General Foods	30 3/4	30 5/8
General Motors	36 1/8	35 3/4
Goodyear	17 1/8	18 7/8
I.B.M.	49 1/2	49
I.T.T.	28 5/8	28 5/8
Mobil Oil	28 1/2	28 1/4
Pfizer	46 1/8	45 3/8
Schlumberger	54 1/8	53 5/8
Texaco	31 3/4	31 3/4
U.A.L. Inc.	17 3/4	17 1/4
Union Carbide	46 7/8	46 7/8
U.S. Steel	27 5/8	27 1/2
Westinghouse	24 5/8	24 1/8
Xerox Corp.	38 1/2	39 3/8

BOURSE DE PARIS 29 OCTOBRE COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	28	0 238
5 %	....	3 712
3 % amort. 45-54	71	0 740
4 1/4 % 1963	99	0 377
Emp. N. Eq. 6 % 67	103 50	2 482
Emp. 7 % 1973	6695	..
Emp. 8,80 % 77	92 20	3 858
Emp. 9,80 % 78	75 95	2 963
E.D.F. 7,8 % 61	....	5 941
E.D.F. 14,5 % 80-92	90 50	5 506
Ch. France 3 %	212	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	166	....
Aciers Peugeot	68 60	67
Actibail	120 10	123
Agence Havas	585	585
A.G.F. (St Cent.)	349	350
A.G.P. Vie	2580	2580
Agr. Inc. Madag.	40	....
Air-Industrie	20	....
Alfred Herlicq	70	....
Allobroge	300	300
Alsacienne Banque	285	263
Amrep	865	870
André Roudière	100	99
Applic. Hydraul.	230	230
Arbel	119	113 80
A. Thiery-Sigrand	24	25 75
Artois	249	249
At. Ch. Loire	36 80	38 30
Aussedat-Rey	24 50	24
Bain C. Monaco	90	93 50 d
Banania	302	304
Banque Hervet	180	185
Banque Hypoth. Eur.	247	246
Banque Nat. Paris	388	389 10
B.O.I.C.	28 45	28 50
Banque Worms	180	168 o
Bénédictine	792	792
Bernard-Moteurs	50 20	50 20
Biscuit (Génér.)	403	403
Bongrain S.A.	773	773
Bon-Marché	78 30	75 20 o
Borie	450	482 d
Bras. Glac. Int.	502	....
Bretagne (Fin.)	69 80	72
B. Scalb. Dup.	121	121
B.S.L.	74	71
Cambodge	125 20	125
C.A.M.E.	95	95
Campenon Bern.	228 30	228 30
Caout. Padang	275	....
Carbone-Lorraine	48	49 50
Carnaud S.A.	70	70
Caves Roquefort	536	528
Cedis	825	818
C.E.G.Frig.	140	140 20
Centen. Blanzy	450	465
Centrest (Ny)	116	....
Cerabati	139	138
C.F.F. Ferrailles	196 50	196
C.F.S.	515	516
C.G.I.B.	10 20	9 80
C.G.Maritime	18 20	19 60 d
C.G.V.	125	120
Chambon (M.)	187	188
Chambourcy (M.)	675	....
Champex (Ny)	106	106
Chim. Gde Paroisse	62 50	60
C.I. Maritime	258	250
Ciments Vicat	224 60	225
CIPEL	128	135
Citram (B)	139	138
Clause	392	398
Cl. MA (Fr.-Bail)	262	272 d
CMM-Mar Madag.	38	38
Cochery	63	63
Cofradel (Ly)	430	435
Cogifi	147	147
Comindus	340	330
Comiphos	130	....
Comp. Lyon-Alem.	152 60	151 20
Concorde (La)	265	265
C.M.P.	29 80	20 80 o
Conte S.A. (Li)	27 15	26 05 o
Crédit (C.F.B.)	153	....
Créd. Gén. Ind.	175	175
Crédit Lyonnais	626	631
Crédit Univers.	262	280
Créditel	87	88
C. Sabl. Seine	145 50	148
Darnart-Servip	1029	1029
Darblay S.A.	28 70	....
De Dietrich	310	322 50
Degremont	104	101
Delalande S.A.	134 30	135 10
Delmas-Vieljeux	382	380
Dév. Rég. P.d.C (Li)	114	114 20
Didot-Bottin	284	280
Dist. Indochine	383	351
Drag. Trav. Pub.	150 10	150
Duc-Lamothe	283 50	274
Dunlop	7 10	7 10
Eaux Bass. Vichy	946	946
Eaux Vittel	450	450
Ecco	588	611
Economats Centre	458	450 50
Electro-Banque	113	110
Electro-Financ.	305	301 20
Elf-Antargaz	210	....
E.L.M. Leblanc	349	349
Entrepôts Paris	171 20	170 20
Epargne (B)	1040	1055
Epargne de France	341	....
Ernault-Somua	24 40	....
Escaut-Meuse	170	170
Eurobail	125	125
Euromarché	871	890
Europ. Accumul.	80	80
Félix Potin	899	890
Ferm. Vichy (Ly)	220	220
Files-Fourmies	5 10	5 10
Finalens	70	71
FIPP	177 40	....
Fnac	293	303
Focep (Chât. eau)	1260	1260
Foncière (Cie)	155	....
Fonc. Agache-W.	342	86 50 o
Fonc. Lyonnaise	1060	1050
Foncina	98	96
Forges Gueugnon	20	20
Forges Strasbourg	132	133 50
Fougerolle	145	145
France I.A.R.D.	140	138
France (La)	485	485
F.B.M. (Li)	70	....
Frankel	254	....
Fromageries Bel	285 10	294
From. P.-Renard	419	287
GAN	695	697
Gaumont	368	360
Gaz et Eaux	660	660
Gén. Géophysique	1428	1423
Genvrain	190	182 50
Gér. Arm. Hold.	21 10	20 80
Gerland (Ly)	303	305
Gévelot	52	54
Gr. Fin. Constr.	147	148
Gds Moul. Corbeil	106	108
Goulet-Turpin	180	180
Gds Moul. Paris	255	255
Gds Trav. de l'Est	20 80	....
Groupe Victoire	287 50	285 60
G. Transp. Ind.	92	92
Huard-U.C.F.	79	82
Hutchinson Mapa	27 50	26 50 o
Hydro-Energie	80	80
Hydroc. St-Denis	115	....
Immindo S.A.	115	112
Immoinvest	113 80	113 80
Immobail	150 10	150 10
Immobanque	234	234
Immob. Marseille	1175	1171
Immofice	195	194 50
Imp. G.-Lang	5 30	5 30
Industrielle Cie	300	300
Interbail	190	182 50
Intertechnique	651	654
Jaeger	79 80	70 60
Jaz S.A.	59 40	44 80
Kinta S.A.	277 50	270
Lafitte-Bail	146 50	144 50
Lambert Frères	86 80	....
Lampes	109 20	104 90
La Brosse-Dupont	85	....
Lebon Cie	333	331
Leroy	53 50	53 50
Lille-Bonnières	260	251
Locabail Immob.	255 30	255 30
Loca-Expansion	113 50	113 10
Locafinancière	130 10	....
Locatel	308	307
Lordex (Ny)	92	....
Louvre	230 50	221 50
Luchaire S.A.	97 80	94
Lyonnaise Immob.	104	104
Magasins Uniprix	57 10	57 10
Magnant S.A.	48	48
Maritimes Part.	86 90	86 90
Marocaine Cie	24 50	24 50
Marseille Créd.	154 80	140
Maurel et Prom.	25	25
Merlin-Gerin	390	390
Métal Déployé	280 10	280 10
Mic	203	....
Mokta	378	....
Mors	170	174
Nadella S.A.	15 80	16 30 o
Naval Worms	118	118
Navig. (Nat. de)	64	64
Nicolas	410	415
Nodet-Gougis	270	270
Omn. F. Paris	785	804
OPB Paribas	113	....
Optorg	115	110 40
Origny-Desvroise	162	161
Palais Nouveauté	289	289
Paris-Orléans	95	88 80
Paris-Réescompte	284	295
Part. Fin. Gest. Im.	153 80	147 50
Pathé-Cinéma	70	....
Pathé-Marconi	33 50	34 80
Piles Wonder	128	124
Piper-Heidsieck	261 10	251
Porcher	288 50	285 10
Profils Tubes Est	10 10	....
Promodès	1117	1109
Prouvost et Lain.R.	21	....
Providence S.A.	295	295
Publicis	442	439
Radiologie	56	....
Raff. Souf. R.	188	188
Rasier-For. G.S.P.	7 50	....
Ressorts Indust.	130	125 50
Ricqlès-Zan	104	113 d
Ripolin	62 50	63
Rista (La)	14 20	13 o
Rochefortaise S.A.	195	195 50
Rochette-Cenpa	22 80	21 90
Rosario (Fin.)	161	160 50
Rougier et Fils	76 80	73 80 o
Rousselot S.A.	189 50	180
Sacer	41 40	41 30
SAFAA	47	....
Safic-Alcan	164	170 50
SAFT	608	584
Sainrapt et Brice	130	130
Saint-Raphaël	98	99 20
Salins du Midi	270	266
Santa-Fé	122	....
Satam	78	79 50
Savoisienne (M)	90	....
SCAC	171	183 30
SCDB (Cent. B.)	87 80	88 10
Sellier-Leblanc	210	209
Semelle Maubeuge	92	91
S.E.P. (M)	56 20	55 10
Séquanaise Banq.	291	295
Serv. Equip. Véh.	18 05	18 80
Sfim	651	651
Sicli	65 10	65 10
Sicotel	133	135
Sinra	376	361
Sinvim	112	107 50
Siph (Plant. Hévéas)	130	127
S.K.F.	84 20	84
Slminco	277	271
SMAC Acieroïd	145 50	145
Société Générale	287	287
Sofal financière	357 50	356
Soffo	128 90	127
Soficomi	231	227 50
S.O.F.I.P. (M)	91	....
Sofragi	380 20	380 20
Sogepal	378 50	....
Soudure Autog.	119 70	115
Sovabail	277 50	....
S.P.E.G.	150	150
Speichim	156	152
S.P.I.	127	128
Spie Batignolles	125 10	130
Stemi	320 30	307 40
Synthelabo	90 50	90
Taittinger	345 10	368
Testut-Aequitas	97	....
Thann et Mulh.	44 90	44 50
Tissmétal	39	39
Tour Eiffel	197	200
Trailor S.A.	190	168 o
Ufimeg	84 10	84 10
Ufiner S.M.D.	78	77 20
Ugimo	118 10	118 10
Unibail	250	260
Unidel	65	65
U.A.P.	550	551
Union Brasseries	49	....
Union Habit.	201	204
Un. Imm. France	172	172
Un. Ind. Crédit	222 20	222 20
Union Ind. Ouest	300	294
Unipol	154	156
Vincey Bourget (Ny)	13 50	13 20 o
Virax	46 20	....
Waterman S.A.	178 50	171 40
Brass. du Maroc	175	172
Brass. Ouest-Afr.	27 20	26 10

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	170	153 o
Akzo	59	53
Alcan Alum.	141	....
Algemeine Bank	770	785
Am. Petrofina	405	372
Arbed	146	....
Asturienne Mines	55 85	....
Bco Pop Espanol	115	112
B. N. Mexique	25 80	25 50
B. Régl. Internat.	50000	50000
Barlow Rand	50	....
Bell Canada	96	95
Blyvoor	78	75
Bowater	23 20	23 60
British Petroleum	36	36
Br. Lambert	155	....
Caland Holdings	84	84
Canadian-Pacific	210	210
Cockerill-Ougre	19 60	....
Cominco	300	290
Commerzbank	410	....
Courtaulds	5 50	....
Dart. and Kraft	311	....
De Beers (port.)	41 70	42
Dow Chemical	166	166
Dresdner Bank	395	390
Est-Asiatique	71	....
Femmes d'Auj.	72	....
Finoutremer	144	140
Finsider	0 31	....
Fosseco	24 50	24 50
Gén. Belgique	160	....
Gevaert	201	....
Glaxo	49 50	48 50
Goodyear	110	....
Grace and Co	297	....
Grand Metropolitan	20 70	20
Gulf Oil Canada	107	105
Hartebeest	360 20	360
Honeywell Inc.	530	....
Hoogoven	40 70	....
I. C. Industries	210	211
Int. Min. Chem	221 60	222
Johannesburg	442	....
Kubota	9 40	9 80
Latonia	151 40	....
Mannesmann	436	....
Marks-Spencer	13 50	....
Matsushita	37 90	39 20
Mineral-Ressourc.	51 60	50 05
Nat. Nederlanden	300	300
Noranda	120	119 20
Olivetti	13 95	13 10
Pakhoed Holding	94	....
Petrofina Canada	680	....
Pfizer Inc.	300	300
Phoenix Assuranc.	25 50	....
Pirelli	10 90	9 o
Président Steyn.	235	225
Procter Gamble	480	510
Ricoh Cy Ltd	19 30	20 20
Rolinco	585	588
Robeco	578	555
Shell fr. (port.)	42 20	....
S.K.F. Aktiebolag	145	150
Sperry Rand	220	219 50
Steel Cy of Can.	173	170
Stilfontein	110	....
Sud. Allumettes	110 20	109 80
Tenneco	220 50	....
Thorn EMI	52 10	....
Thyssen c. 1 000	173 10	....
Val Reefs	426 50	418
Vieille Montagne	180	180
Wagons-Lits	127	126
West Rand	17 50	....

HORS-COTE

Compartiment spécial

Entrepose	174 80	175
Sarakreek N.V.	169	166 50
Sicomer	126 50	126 50
Solibus	219	....
Rodamco	305	307

Autres valeurs hors cote

Alsar	124	....
Cellulose du Pin	33 50	....
Coparex	450	450
Iena Industries	13	....
La Mure	67 10	....
Metallurgique Minière	139 90	....
Océanic	26 60	....
Petrofigaz	433	....
Pronuptia	241	230 o
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	80	....
Ufinex	188	....
Voyer S.A.	2 40	2 20 o
Rorento NV	349	362

SICAV

29/10	Émission Frais inclus	Rachat net
1re catégorie	8810 85	8411 41
Actions France	144 99	138 42
Actions-Investiss.	172 29	164 48
Actions sélectives	196 46	187 55
Audificand	224 38	214 21
A.G.F. 5000	169 78	162 08
Agfimo	258 69	246 96
Altefi	189 98	181 32
A.L.T.O.	165 44	157 94
Amérique Gestion	310 06	295 99
Bourse-Investiss.	181 19	172 97
C.I.P.	577 42	551 24
Convertimo	188 30	179 76
Cortexa	621 58	593 40
Credinter	234 34	223 71
Croiss. Immobil.	229 70	219 28
Drouot-France	184 57	176 20
Drouot-Investiss.	427 57	408 18
Energie	192 28	183 56
Epargne-Croiss.	858 99	818 13
Epargne-Industr.	297 54	284 05
Epargne-Inter	421	401 91
Epargne-Oblig.	138 17	131 90
Epargne-Unie	514 10	490 79
Epargne-Valeur	240 43	229 53
Euro-Croissance	243 76	232 71
Financière Privée	553 77	528 66
Foncier Investiss.	412 06	393 37
France-Épargne	272 83	260 46
France-Garantie	233 96	229 37
France-Investiss.	251 33	239 93
Fr.-Obl. (nouv.)	318 91	304 45
Francic	162 52	155 15
Fructidor	162 72	155 34
Fructifrance	292 68	279 39
Gestion Mobilière	380 60	363 34
Gest. Rendement	363 22	346 75
Gest. Sél. France	238 79	227 96
I.M.S.I.	233 90	223 29
Indo-Suez Valeurs	408 62	390 09
Interoblig.	6236 21	5953 42
Interselect France	177 50	169 45
Intervaleurs Indust.	271 25	258 95
Invest. St-Honoré	429	409 55
Laffitte-France	136 10	129 92
Laffitte-Oblig.	122 55	116 99
Laffitte-Rend.	152 80	145 87
Laffitte-Tokyo	462 90	441 91
Livret portefeuille	294 60	281 15
Multi-Obligations	341 98	326 47
Multirendement	120 55	115 08
Mondial Investiss.	212 34	202 71
Natio.-Inter.	576 67	550 52
Natio.-Valeurs	352 64	336 65
Oblisem	129 74	123 86
Pacifique St-Honoré	265 88	253 82
Paribas Gestion	313 34	299 13
Pierre Investiss.	272 54	260 18
Rothschild Expans.	470 66	449 34
Sécur. Mobilière	338 61	323 26
Sélec. Mobil. Div.	223 79	213 64
S.P.I. Privinter	166 01	158 48
Sélection-Rendem.	127 77	121 98
Sélect. Val. Franç.	136 74	130 54
S.F.I. fr. et étr.	270 72	258 44
Sicavimmo	311 56	297 43
Sicav 5000	139 53	133 20
S.I. Est	637 32	608 42
Sivafrance	219 56	209 59
Sivam	196 13	187 24
Sivarente	156 79	149 68
Sivinter	217 62	207 75
S.I.G.	463 46	441 94
S.N.I.	705 39	673 39
Sogepargne	248 23	236 97
Sogevar	520 80	497 18
Sogeinter	648 70	619 28
Soleil Investiss.	305 42	291 57
U.A.P. Investiss.	213 91	204 21
Unifrance	182 72	155 34
Unifoncier	421 10	402
Unigestion	374 74	357 76
Uni-Japon	569 38	543 56
Unirente	1287 49	1245 15
Valorem	248 27	237 01
Worms Investiss.	446 09	425 86

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1975	4,5 % 1973	2119	2050	2044	2050
2805	C.N.E. 3 %	2810	2810	2806 50	2785
465	Air Liquide	450	448	448	448
320	Als. Superm.	320	320	320	320
100	A.L.S.P.I.	98 50	100	100	100
112	Alsthom-Atl.	110 30	111 50	111 50	110 30
162	Applic. gaz	177	175	173	178
90	Arjom. Prioux	90	89 50	89 50	88
730	Aux. Entrepr.	695	697	700	691
550	Av. Dass.-Br.	550	....	....	....
151	Bail-Equipem.	155	150	150	152 50
194	– (obl.)	194 60	194 60	194 60	194 60
260	Bail-Investiss.	264	260	260	260
134	Cie Bancaire	137	136	136	137 10
210	B. Rothschild	203	203 20	203 20	201 60
120	Bazar H.-V.	121 50	118 20	122 50	118 20
72	B.C.T. Midi B.	70	70 80	70 80	70 10
173	Béghin-Say	162 10	160	160	160
440	Bic	426	426	428	425
210	B.I.S.	193	193 50	195	190 10
890	Bouygues	893	892	892	876
1140	B.S.N.-G.D.	1095	1087	1090	1087
1120	– (obl.)	1040	1080	1080	1060
1620	Carrefour	1599	1600	1602	1600
285	– (obl.)	279	282	282	278
1180	Casino	1192	1190	1190	1170
150	C.C.F.	145	145	145	142 10
785	– (obl.)	798	800	800	795
30	CEM	29 50	29 50	29 50	29 50
108	Cetelem	106 60	106 80	106 80	107
645	C.F.A.O.	544	540	539	532
54	C.F.D.E.	55	54 10	54 10	54 50
....	Charg. Réunis	157	157 50	156	164 60
11	Chiers-Châtil.	11	10 60	10 60	10 40
220	C.I.A.L.	216	216	216	214
141	C.I.C.	137 80	137 10	137 10	135
145	Ciments franç.	145 50	143 10	143	143
141	– (obl.)	142	144	144	144
119	C.I.O.	114	114	114	114
660	C.I.T. Alcatel	642	641	642	640
485	Club Méditerr.	475	473	473	473
88	Codetel	86 50	86 20	86 20	86 20
118	Cofimeg	115 30	115 30	115 30	113
285	Coles	280	282	282	285
96	Compt. Entrepr.	93	91 10	91 10	92 80
365	Compt. Mod.	358	350	350	356
305	Créd. Foncier	305	306	306	306
190	Crédit F. Imm.	178 50	177	177	176 50
275	Crédit Nat.	280	280	280	279 80
89	Crédit Nord	87 10	87 80	87 80	86 80
43	Creusot-Loire	43 40	44	44	43 90
197	Crouzet	199 50	200	200	200
275	C.S. Saupiquet	277	280	280	280
695	Darty	695	685	685	685
830	Docks France	830	835	835	835
25	D.M.C.	26	26	26	25 60
1200	Dumez	1175	1175	1177	1166
280	Eaux (Gén.)	276 50	276 50	276 50	271
305	Electricité (Cie)	296 20	293	292 10	290
370	– (obl.)	371 20	373 50	373 50	370 60
710	Elf-Aquitaine	718	705	710	691
139	– (certific.)	142	138	138	140 50
330	Essilor	315	315	315	310
183	Esso S.A.F.	196	189	190	185 50
285	Eurafrance	282 10	285	285	285
690	Europe nº 1	710	710	710	696
470	Facom	473 50	470	470 50	466
139	Financial	137 50	137 50	137 50	138 10
118	Fives-Lille	120	120	120	122 40
78	Fonderie (Gén.)	78 30	75 60	75 50	75 60
70	Fraissinet	70 20	70 40	70 40	70 50
115	Gal. Lafayette	111 50	107 80	107 80	109 60
245	Gén. d'Entrep.	250	245 20	245 20	244
505	G.T. Mars.	490	480	490	485 10
420	Guyenne-Gasc.	416	430	424	422
305	Hachette	302	296	296	295
300	Hénin (La)	286	285	283	282 10
88	Imétal	85 80	86	86	84 30
163	Ind. et Particip.	160	160 10	160	160
685	Inst. Mérieux	661	665	665	675
110	J. Borel Int.	113	112 10	112 60	111 10
230	J. Lefebvre	245	252	253	257
160	Jeumont Ind.	156 50	156	156	157
37	Kléber-Colombes	35 50	36	35 80	35 30
230	Lab. Bellon	236	235	235	235
290	Lafarge-Coppée	274	271	271	276 40
305	– (obl.)	304 50	304 80	304 80	302
1320	Legrand	1290	1301	1298	1301
2010	– (obl.)	2013	2100	2140	2100
765	Lesieur	728	740	740	740
179	Locafrance	172	172	171	170
340	Locindus	326	326	326	326
380	Lyonn. Eaux	387	387	387	384 50
36	Machines Bull	34 65	34 50	34 40	34 05
300	Mais. Phénix	290	286	285	280 50
1210	Majorette (Ly)	1190	1170	1170	1151
330	Manurhin	306	315	315	308 70
43	Mar. Wendel	43 60	43 30	43 30	43 20
65	Mar. Ch. Réun.	65	40 20	40	39 40
820	Martell	749	760	760	770
800	– (obl.)	720	726	725	726
1215	Matra	1215	....	....	....
18 50	Méc. Nav. D.-N.	18 90	18 90	18 90	18 55
750	Michelin	714	690	695	690
530	– (obl.)	536 50	535	535	535
650	Midi (Cie)	604	620	624	620
94	Mines Kali (Sté)	91 50	91 50	91 50	90 10
55	M.M. Penarroya	54	56	56	54 90
650	Moët-Hennessy	524	534	528	534
865	– (obl.)	640	646	646	646
425	Mot. Leroy-S.	413 50	419	419	411
63	Moulinex	69 60	68 40	66 50	67 10
400	Mumm	390 50	390 80	390 80	392
157	Navig. Mixtes	158	158	158	155
23	Nobel-Bozel	23 20	23 20	23 20	23 50
33	Nord-Est	31 50	31 20	31 10	31 05
84	Nouvelles Gal.	82 50	83	84 50	84 60
430	Occident. (Gén.)	420	416	416	410 10
220	Olida-Caby	218 50	215	217	215
105	Opfi-Paribas	104 80	105	105 30	103 10
735	Oréal (L')	710	716	717	711
3120	– (obl. conv.)	3079	3120	3120	3120
74	Papet. Gascogne	74	73 50	73 50	73
100	Paris-France	100 50	99 90	98 90	98 15
200	Paris P.-B. (Fin.)	197 50	195 50	197 50	191 60
250	– (obl.)	248 20	240	240	235 20
102	Pechelbronn	97 30	96 20	96 20	94 50
91	PUK	90 20	90 50	90 30	89 90
118	– (obl.)	118 10	118 10	118 10	118 10
285	Penhoet	282	282	282	278
285	Pernod-Ricard	281	282	282 90	282
115	Pétroles (Fse)	114 60	114	114	113
158	– (obl.)	157 70	157 90	157 90	155 20
27	– (certific.)	27 95	27	27 40	27
51	Pétroles B.P.	50	49 10	49	49 10
139	Peugeot S.A.	141	141	140	138 10
300	– (obl.)	300	300	300	295 10
54	P.L.M.	56 20	57 80	57	56 70
160	Poclain	151	153	153	150 10
305	Potiet	302 20	303 50	303 50	297 50
103	Pompey	103	103	103	103
133	P.M. Labinal	125 20	125 10	125 10	122 80
475	Presses Cité	457	435	449	440
415	Prétabail Sic.	410	417	417	410
280	Primagaz	270	270	270	270
113	Printemps	113 30	113	113	111 60
500	Radar S.A.	501	501	502	501
515	– (obl.)	500 10	510	510	510
180	Radiotechn.	178	178	178	175 60
87	Raffin. (Fse)	86 50	85 50	85 10	84
710	Redoute (La)	698	691	687	699
525	Révillon	550	559	559	550
116	Rhône-Poulenc	113	113 20	113 20	111
220	Roussel-Uclaf	221	220	220	220
850	Rue Impériale	817	812	812	800
10 50	Sacilor	10 50	....	....	....
147	Sade	148	150	150	150
740	Sagem	730	730	730	716
135	Saint-Gobain	133 40	134 70	134 70	133
141	St-Louis B.	141	143	143	142
305	Sanofi	284	291	293	290 10
420	– (obl.)	398	407	407	407
270	S.A.T.	254	256	255	250
37	Saulnes	35 60	34	34	33 50
67	Saunier-Duval	67 30	67	67	66
84	Schneider	82 40	84	84	82 40
55	S.C.O.A.	52 50	53 60	53 60	52 60
78	– (obl.)	75 20	75 20	75 20	74 50
115	S.C.R.E.G.	115	114 80	114 80	113
128	– (obl.)	126	126	126	128
150	Seb	154 10	155 10	155 10	155 10
150	Sefimeg	138 10	138	138 70	137
380	S.I.A.S.	366	361	361	361
400	Sign. Ent. El.	393	388	380	379
260	Silic	255	258	258	253
180	Simco	166	167	167	163 70
90	Simnor	93	93	93	93
450	Skis Rossignol	465	465	465	459 10
144	S.L. (Sté lyonn.)	138 50	138 50	138 50	138 50
220	S.N.V.B.	217	214	214	213
430	Sogerap	369	364	360	363
119	Sommer-Allib.	122	122	122	122 20
155	Source Perrier	153 60	152	153 10	150
305	Suez	301	301	301	295
250	Talcs Luzenac	247	250	250	250
890	Tél. Elect.	878	870	870	875
129	– (obl.)	128	127	127	127
225	Thomson-Br.	224 50	225	224 50	220 50
280	– (obl.)	286	289	289	287
199	Thomson-C.S.F.	204	202	201 50	198
225	– (obl.)	223	223	223	219
775	T.R.T.	790	790	790	782
105	U.F.B.	104	102 10	102 10	100 10
266	U.I.S.	251	245	246	250
100	U.C.B.	103	103 20	103 80	101 10
7 50	Usinor	7 50	....	....	....
94 20	– (obl.)	94 20	....	....	....
121	U.T.A.	123 50	123 50	123 50	124
151	Valéo	149 50	153 60	153 50	150 50
360	– (obl. conv.)	368	368	368	368
74	Vallourec	69	67 10	67 50	65 80
1010	V. Clicquot-P.	1030	1029	1029	1009
630	Viniprix	618	620	620	620
1070	Elf-Gabon	1110	1140	1138	1120
305	Amax Inc.	292	292 50	292	287
285	Amer. Express	297	295	295	290
395	Amer. Teleph.	388 20	394 90	394	387 20
87	Anglo Amer. C.	87 30	86	86	84 80
610	Amgold	612	596	593	588
500	B. Ottomane	524	514	518	504
390	BASF (Akt)	392	386	389	388
350	Bayer	348	344	345	337 20
275	Buffelsfont.	267	260 50	260 10	255 50
26	Charter	26 95	26 20	26 20	25 90
370	Chase Manh.	361	371 50	371 60	368
141	Cie Pétr. Imp.	148	145	145	142 10
44	De Beers	44	42 95	42 80	42 20
790	Deutsche Bank	780	775	775	778
125	Dome Mines	123 50	121	119	121 80
176	Driefontein Ctd	176	168 50	169 50	170
240	Du Pont-Nem.	242	243 50	243 50	240 50
430	Eastman Kodak	432	430 50	430 50	430
96	East Rand	95 80	92 90	93 20	91 10
230	Ericsson	240	246	246	242
200	Exxon Corp.	204	203	204	201 50
118	Ford Motors	111	108	107 50	110
285	Free State	270 50	262	262	262
135	Gencor	128 50	123	124 20	120 60
365	Gén. Electr.	364	362 50	363	362 50
265	Gen. Motors	247	239	240 50	234 40
61	Goldfields	60 60	59 40	59 40	59 20
103	Harmony	102 50	99 20	100 10	97 20
17 50	Hitachi	18 30	18 80	18 80	18 80
350	Hoechst Akt.	354	354	357	348
31	Imp. Chemical	31 80	32 30	32 30	32 05
92	Inco. Limited	87 20	86 60	86 60	85 05
340	IBM	339 90	333	334	329 60
186	ITT	178	177	175 50	175 10
555	Merck	552	546	535	540
340	Minnesota M.	330 50	327	327	325 10
178	Mobil Corp.	178	177 20	177 20	175 60
10500	Nestlé	10520	10900	10900	10700
480	Norsk Hydro	493	486	489	476 50
620	Petrofina	637	640	628	627
350	Philip Morris	339	343	343	338
52	Philips	51 50	51 10	51 80	50 45
285	Pres. Brand	280	271	270 50	268
700	Quilmès	700	700	700	700
390	Randfontein	402	395	389	390
205	Royal Dutch	216	214	215 50	213 20
56	Rio Tinto Zinc	55 60	54	54	53 10
245	St Helena Co	245 50	237	236	237 50
380	Schlumberger	376	371 50	364 50	370
44	Shell transp.	46 10	44 80	44 80	44 10
655	Siemens A.G.	627	616	618	620
110	Sony	115 90	120 10	121 50	118 50
370	Unilever	365	366	366	368
85	Un. Min. 1/10	86	85	85	83 30
310	Unit. Techn.	310	317	314	317
245	West Deep	244 50	237 80	238	238
405	West Hold.	408	400	402	392
265	Xerox Corp.	285	263 50	263 50	258 50
2 71	Zambia Corp.	2 74	2 71	2 73	2 70

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 29/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 768	5 755	5 620	5 880
Allemagne (100 DM)	251 010	250 950	244	256
Belgique (100 F)	15 057	15 006	13 250	13 950
Pays Bas (100 fl.)	227 510	227 850	221	232
Danemark (100 krd)	78 150	78	75 500	80 500
Norvège (100 k)	96 080	95 800	93	98
Grande-Bretagne (£ 1)	10 491	10 510	10 150	10 650
Grèce (100 drachmes)	9 960	9 970	....	....
Italie (1 000 lires)	4 739	4 730	4 550	4 950
Suisse (100 fr.)	304 200	304 550	297	310
Suède (100 krs)	102 390	102 460	98 500	104
Autriche (100 sch)	35 810	35 800	34 700	36 300
Espagne (100 pes.)	5 886	5 884	5 500	5 950
Portugal (100 esc.)	8 810	8 750	7 700	8 700
Canada ($ can 1)	4 776	4 755	4 650	4 880
Japon (100 yens)	2 481	2 447	2 350	2 480

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 29/10
Or fin (kilo en barre)	81060	80100
Or fin (en lingot)	81480	80000
Pièce française (20 fr)	774 90	750
Pièce française (10 fr)	488	480
Pièce suisse (20 fr)	710	690
Pièce latine (20 fr)	668	650
Souverain	749	740
Pièce de 20 dollars	3720	3690
Pièce de 10 dollars	2000	1999
Pièce de 5 dollars	950	950 50
Pièce de 50 pesos	3650	3625
Pièce de 10 florins	720	681

UN JOUR DANS LE MONDE



A B C D E F G

A GRENOBLE

La cour d'assises est allée sur le terrain vérifier les aveux de Joël Matencio

De notre envoyé spécial

Grenoble. — *Joël Matencio a cédé. Ce qu'il n'avait pas voulu livrer durant cinq années d'instruction, il l'a consenti jeudi 29 octobre, après six journées d'un procès au cours desquelles on l'avait déjà senti plus ou moins, vaciller. Non seulement il s'est reconnu l'auteur de l'enlèvement et de l'assassinat de Christian Leroy et de Muriel Trabelsi, dont les corps avaient été retrouvés, mais aussi de celui d'Olga Moïssenko demeuré introuvable depuis le 24 juillet 1976 et dont il a dit qu'il était en mesure d'indiquer le lieu où il se trouvait. La cour d'assises s'est donc rendue ce vendredi 30 octobre, avec toup l'appareil nécessaire à ce transport — gendarmes, policiers et experts, — à un endroit situé non loin de Grenoble, entre Gières et Uriage.*

Grenoble — Depuis trois heures la parole était aux avocats des parties civiles. Mᵉ Georges Rossetti, pour l'épouse de Christian Leroy, s'était employé à montrer que Joël Matencio, par son passé, sa connaissance de la région, sa personnalite, ses déboires judiciaires, était capable d'avoir commis les crimes. Après lui Mᵉ Paul Lombard, représentant la famille de Muriel Trabelsi, avait récapitulé les charges pour dire sa conviction que le doute n'était pas permis. Il avait lancé : « *J'ai attendu, espéré que devant tellement d'évidences un aveu se produirait qui aurait soulagé les familles qui sont là. Rien n'est venu. Je ne peux que vous renvoyer à votre destin.* » Enfin ce fut le tour de Mᵉ Stephan Jouanneau. Lui représentait les parents d'Olga Moïssenko, ceux qui à cette heure encore étaient condamnés à ne pas savoir où gisaient les restes de leur enfant. Aussi délaissa-t-il le dossier pour insister sur cette douleur particulière des victimes.

Pendant une demi-heure, cette plaidoirie martela Matencio. Il était dans la bouche de l'avocat « *l'homme qui, froidement, sans risque, peut fracasser le crâne d'une enfant de vingt ans* ». Celui « *qui impose à des parents la privation du corps supplicié de leur fille, leur refuse cette élémentaire consolation de la tombe devant laquelle on peut aller prier.* » Il avait dit encore : « *L'assassin est là devant nous et nous le savons.* »

Sous ces coups répétés, Joël Matencio avait bientôt montré cette nervosité qui déjà l'avait habité. Mais cette fois, il était à bout. A l'instant même où Mᵉ Jouanneau se rasseyait, il se levait, surprenant le président Fabre, prêt déjà à suspendre son audience jusqu'au lendemain. On l'entendit dire de cette voix fêlée, qui déjà l'avait trahi lors de l'écoute de ses conversations enregistrées au cours de l'été 1976 : « *Mᵉˢ Lombard et Jouanneau ont raison. Je suis capable de dire où se trouve le corps de la jeune fille mais il faudrait qu'on aille sur place.* »

C'était beaucoup, pas assez toutefois pour M. Fabre, qui lui demanda de refaire avec plus de précision le plan des lieux qu'il avait déjà esquissé la veille. Il y employa près d'une demi-heure. Après quoi, il répéta qu'à l'aide de ce document il était capable de conduire la cour là où était le corps.

C'est alors que dans le considérable silence d'une salle en haleine on entendit ce court dialogue.

« *Reconnaissez - vous alors, M. Matencio, être l'auteur de l'assassinat d'Olga Moïssenko ?* »

Le « *oui* », imperceptible, fut ponctué d'un signe affirmatif de la tête.

« *Reconnaissez-vous être l'auteur de l'assassinat de Christian Leroy et de Muriel Trabelsi ?* »

Cette fois, le « *oui* » fut clair.

Ces déclarations une fois consignées, on chercha à en savoir un peu plus. Mais déjà il semblait faire marche arrière.

« *Je ne peux pas en dire plus. Puisque tout le monde me dit que je suis coupable, je veux bien être coupable, je veux bien payer.* »

Voilà où l'on en était. Il restait à en tirer les conséquences. L'audience devait continuer, ce vendredi 30 octobre, dans la matinée, entre Gières et Uriage, pour les vérifications qui s'imposaient.

Avant de se transporter là où Matencio s'est dit capable de retrouver le corps de Olga Moïssenko, la cour d'assises de l'Isère a été, vendredi matin, retenue quelques heures dans le palais de justice. Mᵉ Joannes Ambre, le défenseur entendait, en effet, lui demander, par conclusions, deux choses. Premièrement, de prendre acte des réserves qu'il formulait sur les aveux livrés la veille par son client, puisque depuis cinq ans, celui-ci a dit tant de choses ainsi que leur contraire.. Et pour que cela soit encore mieux établi, l'avocat sollicitait un examen psychiatrique portant sur l'état actuel de Joël Matencio.

La cour a donné acte des réserves exprimées mais, pour l'examen psychiatrique, a suivi l'avis des parties civiles et se prononcera une fois qu'auront été opérées les vérifications décidées. Ce n'est que vers 10 heures que le président Fabre, accompagné de l'avocat général, M. Truche, des assesseurs, des jurés, ainsi que de Joël Matencio, s'est mis en route. Les recherches proprement dites n'ont commencé que vers 11 heures.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

DES PRÉCÉDENTS

Ce n'est pas la première fois qu'un accusé, après avoir nié sa culpabilité durant toute une instruction, avoue à l'audience. Ce fut le cas, dans les trente dernières années notamment, de Pierre Giroy qui, devant les assises du Rhône, s'était reconnu coupable de faux en écritures de commerce — infraction qui relevait alors de la compétence de la cour d'assises — dès le deuxième jour de son procès, le 30 novembre 1951, et avait été finalement condamné à cinq ans de prison.

Dans un autre dossier, celui dit des « bons d'Arras », qu'avait à juger la cour d'assises de Seine-et-Oise à Versailles, Antoine de Récy, député R.P.F., dont l'immunité parlementaire avait été levée mais qui avait toujours soutenu être étranger à l'affaire, devait, lui aussi, reconnaître en cours de débats, le 27 mai 1952, qu'il y était bien impliqué.

Cependant, dans ces deux cas, les aveux avaient été faits avec l'accord, sinon sur le conseil, des défenseurs, respectivement Maurice Garçon et Georges Izard. Ce n'est pas le cas pour Joël Matencio, dont l'avocat, Mᵉ Joannès Ambre, a déjà exprimé des réserves, tant sur les déclarations faites jeudi soir par son client que sur les conditions dans lesquelles elles sont intervenues.

Les attentats dans la région parisienne

M. DEFFERRE RÉUNIT LES RESPONSABLES DE LA POLICE

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, devait présider ce vendredi 30 octobre, à 19 heures, une réunion de travail à laquelle il a convié tous les directeurs des différents services de police dépendant directement de son ministère et de ceux de la préfecture de police de Paris. *Les attentats à l'explosif, qui se sont produits au cours des derniers jours dans la région parisienne* (« le Monde » du 30 octobre) sont à l'origine, apprend-on au ministère de l'intérieur, de la décision de M. Defferre.

UN ANCIEN DÉTENU TUE UN AUMÔNIER DE PRISON

Un aumônier de prison, Luc Bovon, quarante-six ans, pasteur originaire de Suisse, a été tué, vendredi 30 octobre, vers six heures, à son domicile, 19, rue du Loup-Pendu à Bièvres (Essonne), d'un coup de couteau en pleine poitrine. Un suspect a été interpellé, vendredi dans la matinée, par les policiers du commissariat de Palaiseau (Essonne). L'homme s'était enfui dans les bois avoisinants. Il sagit d'un ancien détenu de la prison de Fleury-Mérogis, où le pasteur exerçait son ministère, libéré au mois de janvier 1981. Ahcen Dandrieu, de nationalité française, trente-deux ans, était hébergé par l'aumônier depuis le mois de mars.

LES PAYS-BAS ACCEPTENT DE FAVORISER L'ACCESSION DE L'ILE D'ARUBA A L'INDÉPENDANCE

La Haye (U.P.I.) — Le gouvernement des Pays-Bas et l'administration coloniale des Antilles néerlandaises sont parvenus, le mercredi 28 octobre, à un accord de principe sur un processus devant conduire à l'indépendance d'Aruba, une île qui se trouve au large de la côte du Venezuela.

Une commission de sept membres a été chargée de rédiger un rapport dans six mois. Aruba appartient au groupe des Antilles néerlandaises, dernière colonie des Pays-Bas en Amérique, avec Bonaire, Curaçao et trois autres petites îles. Seule, Aruba souhaite l'indépendance dans un délai de dix ans. Les dirigeants du parti majoritaire de l'île veulent demander une assistance et des garanties dans les domaines de la défense et des affaires étrangères au gouvernement des PaysBas, lorsque l'indépendance aura été acquise.

[L'île d'Aruba (193 km² et environ 65 000 habitants) abrite, depuis 1925, de très importantes raffineries de pétrole, qui traitent une partie de l'or noir extrait des gisements du lac de Maracaibo tout proche. Cette situation a incité les leaders des mouvements indépendantistes d'Aruba, en particulier le M.E.P., le Mouvement électoral du peuple, à réclamer un statut à part pour leur île et des liens politiques avec le Venezuela. Le M.E.P. a franchi un nouveau pas en demandant formellement l'indépendance.]

Le numéro du « Monde » daté 30 octobre 1981 a été tiré à 553 316 exemplaires.

Au Costa-Rica

DES PIRATES DE L'AIR RETIENNENT UN AVION

Des pirates de l'air nicaraguayens ont immobilisé, jeudi soir 29 octobre, à San-José, capitale du Costa-Rica, un appareil de la compagnie intérieure Sansa qui effectue la liaison avec Puerto-Quepos, sur la côte du Pacifique. Les pirates réclament la libération de quatre détenus nicaraguayens condamnés pour avoir attaqué à la mitraillette une station de radio jugée par eux trop à gauche.

Les passagers de l'avion, au nombre de sept, croit-on savoir, ainsi que l'équipage, sont retenus en otages. Les pirates avaient menacé d'en tuer un chaque heure à compter de 22 h. 30, mais, après avoir repoussé cet ultimatum, ils n'avaient pas mis, au matin du 30 octobre, leur menace à *exécution. Des négociations* se poursuivaient entre les pirates et une commission de trois membres comprenant notamment le vice-président du Costa-Rica, M. José Miguel Alfaro. — *(A.P., Reuter.)*

LE PRÉSIDENT MOBUTU REÇU A L'ÉLYSÉE

Le président Mobutu, chef de l'Etat zaïrois, devait être reçu ce vendredi 30 octobre dans l'après-*midi par M. Mitterrand. Le président* zaïrois se trouve actuellement à Paris, où il doit participer, mardi et mercredi prochains, au sommet *franco-africain.*

En Iran

NOUVELLES ATTAQUES ARMÉES CONTRE LES RESPONSABLES DU RÉGIME

24 exécutions en deux jours

Téhéran (A.F.P.). — La presse iranienne fait état de plusieurs attaques armées contre des responsables et des partisans du régime. Un motocycliste a tiré sur la maison du ministre iranien des affaires exécutives, M. Behzad Nabavi, à Téhéran, mais celui-ci n'a pas été touché. D'autre part, un incident armé a opposé à Qasvin (300 kilomètres à l'ouest de Téhéran) des gardes du corps de l'hodjatoleslam Lachekariet et des « hypocrites » (moudjahidin). L'un de ces derniers a été tué et deux autres blessés. Selon « République islamique », « des hypocrites ont attaqué un magasin de Bojnourd, et ont tiré sur quatre écoliers qui se trouvaient à l'intérieur, tuant l'un d'eux, en blessant deux autres, le dernier a pu s'échapper ».

Une *grenade a été lancée* contre la voiture d'un « hezbollahi » (un militant du Parti de Dieu) à Téhéran, et à *Kermanchah* (ouest de l'Iran), selon « République islamique », une grenade a explosé contre la façade de la maison de l'hodjatoleslam Reza *Kazemi.*

D'autre part, vingt-deux personnes, qualifiées d'« opposants armés au régime islamique », et deux autres, *accusées d'être des « corrupteurs sur terre »* ont été exécutées à Téhéran et dans huit autres villes, a annoncé le jeudi 29 octobre « République islamique ».

NOUVELLES BRÈVES

● *Baisse des taux d'intérêt pour les agriculteurs.* — Cinq semaines après avoir décidé un relèvement général des taux des prêts bonifiés destinés à l'agriculture, le ministère a indiqué, le 28 octobre, à la veille de la conférence annuelle agricole, que les prêts pour l'installation des jeunes agriculteurs et les prêts spéciaux de modernisation dans les zones de montagne et les zones défavorisées bénéficieraient d'un nouveau taux de 4,75 %, au lieu des 6 % initialement prévus. Le relèvement de ces taux avait suscité de vifs mécontentements, dans les organisations agricoles, et le bureau de la commission nationale agricole du P.S. s'en était inquiété.

● *Le départ de M. Cabanes et « le Matin ».* — A propos du départ de M. Cabanes, délégué général à l'emploi, *le Monde* du 30 octobre a écrit : « *Faut-il dès lors parler de chasse aux sorcières comme le fait le Matin ?* ». L'éditorialiste de ce quotidien fait observer qu'il a affirmé : « *Il est inutile à ce propos d'user de grands mots, de parler de « chasse aux sorcières » ou de « spoil system »*. En revanche, l'un des articles en page 7 avait pour sous-titre : « *Un proche du P.S. victime du congrès de Valence ?* ». Un autre texte demandait : les inimitiés suscitées par M. Cabanes « *sont peut-être les mêmes que celles que s'étaient attirées ceux qui avaient voulu faire de la rue de Grenelle un véritable ministère : pas une ambulance* ».

● *Deux engins à retardement ont été découverts,* dans la soirée du 29 octobre, dans une succursale de l'Union des banques suisses, près de la gare de Genève. C'est un appel téléphonique émanant de l'Organisation du 9 juin, elle-même filiale de l'Armée secrète de libération de l'Arménie, qui a alerté la police et lui a permis de désamorcer les engins. — *(A.F.P.)*

● *Selon l'estimation* réalisée par la société Konso France et publiée chaque jour par « *France-Soir* », 81 % des téléspectateurs ont regardé la télévision mercredi, et 63 % d'entre eux la première partie du film « *Le chagrin et la pitié*. Jeudi, 78 % des téléspectateurs avaient regardé la télévision, 56 % d'entre eux se tournant vers la seconde partie du film de Marcel Ophüls.

هكذا من الأصل